

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2025**

INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

Entretien avec Jérôme Estampes	2
Guerbet en bref	4
Stratégie	8
Faits marquants	10
Save the date	12

1 LE GROUPE GUERBET 13

1.1 Un modèle créateur de valeur durable	14
1.2 Histoire de la société	16
1.3 Présentation des activités	18
1.4 Activité industrielle et logistique	26
1.5 Innovation, Recherche et Développement	27
1.6 Organisation du Groupe au 31 décembre 2025	34

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 37

2.1 Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	38
2.2 Conseil d'administration	38
2.3 Direction générale	59
2.4 Rémunération des mandataires sociaux	61
2.5 Exceptions aux dispositions du Code Afep-Medef	77
2.6 Conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce	78
2.7 Délégations en matière d'augmentation de capital	78
2.8 Dispositions statutaires liées aux Assemblées générales	78
2.9 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce	80

3 CAPITAL ET ACTIONNARIAT 81

3.1 Données boursières	82
3.2 Relations avec la communauté financière	83
3.3 Dividendes distribués	83
3.4 Actionnariat	84
3.5 Programme de rachat d'actions	85
3.6 Informations complémentaires concernant le capital	85

4 RAPPORT DE GESTION 91

4.1 Analyse de l'activité et du résultat	92
4.2 Événements importants survenus depuis le début de l'exercice 2026	96
4.3 Sociétés dans le périmètre de consolidation	96
4.4 Résultats des filiales détenues par Guerbet S.A.	96
4.5 Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A.	96
4.6 Opérations sur actions propres de Guerbet S.A.	97
4.7 Gestion des risques, du contrôle interne et de l'audit interne	97
4.8 Facteurs de risque	102
4.9 Autres informations légales	109

5 ÉTAT DE DURABILITÉ 113

5.1 Informations générales	114
5.2 Planet (information environnementale)	129
5.3 People (information sociale)	149
5.4 Information sur la conduite des affaires – ESRS G1	172
5.5 Taxonomie environnementale	178
5.6 Méthodologies et circonstances particulières	184
5.7 Annexe CSRD	195
5.8 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852	203

6 ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES 207

6.1 Comptes consolidés et annexes	208
6.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	247
6.3 Comptes individuels et annexes sociales	251
6.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	279
6.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	284

7 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 287

7.1 Personne responsable du Document d'enregistrement universel	288
7.2 Attestation du responsable du Document	288
7.3 Personnes responsables du contrôle des comptes	288
7.4 Capital social	289
7.5 Accessibilité du document au public	289
7.6 Informations d'ordre général sur la Société	290
7.7 Statuts (extraits)	291
7.8 Tables de concordance	293



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025

INCLUANT LE RAPPORT
FINANCIER ANNUEL



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 20 mars 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les documents suivants sont inclus par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2025 sous le numéro D.25-0220 (https://www.guerbet.com/media/kalbf4tm0/querbet_deu-fr_2024_v04-04-2025.pdf) ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes afférent, figurant aux sections 6.1 et 6.2 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 avril 2024 sous le numéro D.24-0224 (<https://www.guerbet.com/sites/default/files/2025-07/querbet-deu-fr-2023-vdef-03-04-2024-2.pdf>).

Ce Document d'enregistrement universel incluant le Rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle qui a été établie en format ESEF et est disponible sur le site <https://www.guerbet.com/fr-fr>.

UNE TRANSFORMATION GUIDÉE PAR NOTRE HÉRITAGE ET NOTRE VISION

Jérôme ESTAMPES
CFO-CEO par intérim – Guerbet





Nos priorités sont claires : innover, améliorer la performance et maîtriser nos coûts pour assurer la réussite de notre transformation



1

2

3

4

5

6

7

Dans un contexte marqué par des évolutions réglementaires et des défis économiques, Guerbet réaffirme sa détermination à rester un acteur incontournable de l'imagerie médicale. Porté par une gouvernance solide et une vision stratégique à long terme, notre Groupe s'appuie sur l'innovation, la performance opérationnelle et la responsabilité sociétale pour bâtir une croissance durable.

— Un marché porteur, mais en mutation

Le marché mondial de l'imagerie médicale demeure dynamique, soutenu par l'innovation et une demande croissante dans les pays émergents. Guerbet conserve ses positions de leader et continue d'investir pour répondre aux besoins des professionnels de santé et des patients, malgré des défis majeurs tels que la réforme de l'approvisionnement en France, les pressions tarifaires aux États-Unis et la volatilité des devises.

— Innovation et différenciation : nos leviers stratégiques

Notre ambition reste intacte : innover pour transformer l'imagerie médicale. La montée en puissance de solutions différenciantes et l'accélération des projets en Radiologie Interventionnelle illustrent notre capacité à créer de la valeur dans des segments à forte croissance. Nous renforçons également notre engagement environnemental pour décarboner nos activités.

— Cap sur la performance durable

Nos priorités sont claires :

- stabiliser l'activité dans les zones impactées par les évolutions réglementaires ;
- améliorer l'efficacité opérationnelle et renforcer la génération de valeur ;
- préparer la croissance à long terme, soutenue par un portefeuille produit solide et une stratégie RSE ambitieuse.

À l'aube de notre 100^e anniversaire, Guerbet aborde cette période avec lucidité et détermination.

Un nouveau CEO, Monsieur Karim Boussebaa, rejoint Guerbet en février : il peut compter sur l'engagement des équipes et des Actionnaires pour déployer la stratégie à horizon 2033.

Le groupe Guerbet reste un acteur incontournable de l'imagerie médicale, résolument tourné vers l'avenir.



1926

→ Date de création des laboratoires Guerbet



9,6 %

→ du chiffre d'affaires consacré à la Recherche & Développement

NOTRE EMPREINTE INTERNATIONALE

— **Guerbet propose une gamme complète de produits de contraste, de dispositifs médicaux et de solutions digitales et IA pour l'Imagerie Diagnostique et la Radiologie Interventionnelle.**

En cohérence avec sa Raison d'être, le Groupe est depuis près d'un siècle pionnier dans le domaine des produits de contraste. Dans un monde qui change à vitesse accélérée – vieillissement de la population, augmentation des dépenses de santé, croissance des marchés de l'IRM et des Rayons X –, Guerbet entend, par ses solutions, être utile aux prescripteurs, aux radiologues et aux patients pour relever les nouveaux défis de l'imagerie médicale.





1

2

3

4

5

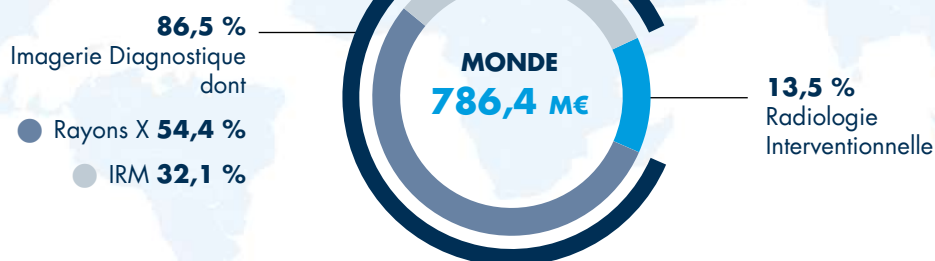
6

7

→ **CHIFFRE D'AFFAIRES**



→ **VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR GAMME DE PRODUITS**



→ **EBITDA**

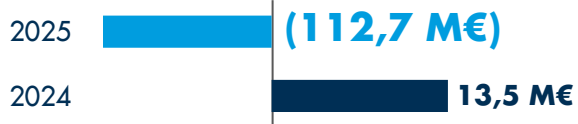
10,5 % Taux de marge d'EBITDA



→ **RÉSULTAT OPÉRATIONNEL**



→ RÉSULTAT NET



→ CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT OU
FREE CASH-FLOW



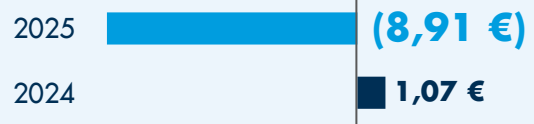
→ ENDETTEMENT FINANCIER NET



→ ENDETTEMENT FINANCIER NET/
EBITDA



→ RÉSULTAT NET PAR ACTION



→ INVESTISSEMENTS BRUTS RETRAITÉS
DES DETTES D'IMMOBILISATION



→ CAPITAUX PROPRES



→ ENDETTEMENT FINANCIER NET/
CAPITAUX PROPRES



STRATÉGIE

NOS 4 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

— En accord avec sa Raison d'être et ses valeurs, Guerbet a structuré sa stratégie autour d'une double exigence de développement et de transformation. Avec une ambition forte : renforcer sa position de leader mondial en imagerie médicale.

01 Renforcer notre leadership en IRM

- Consolidation de nos positions avec Elucirem™ (gadopiclénol) et Dotarem® (acide gadotérique)
- Poursuite de la croissance de nos produits de contraste pour Rayons X et de nos solutions d'injection

02 Développer la Radiologie Interventionnelle en capitalisant sur le potentiel de Lipiodol®

- Renforcer les moyens alloués à la Radiologie Interventionnelle pour conquérir de nouveaux marchés
- Exploration de nouvelles applications thérapeutiques

03 Intensifier notre Excellence Opérationnelle

- Optimisation de nos processus
- Amélioration du taux de livraison à temps et en totalité de plus de 95 % de nos commandes

04 Explorer de nouveaux relais de croissance

- Développement de notre empreinte dans nos pays d'ancrage
- Pénétration de nouveaux marchés
- Extension de nos activités au-delà du diagnostic
- Développement de nos solutions d'IA pour l'oncologie



NOTRE FEUILLE DE ROUTE RSE : PEOPLE & PLANET

— Corrélié à la Raison d'être du Groupe, l'engagement RSE de Guerbet s'articule autour de deux piliers. Une approche qui conjugue volonté de préserver le vivant, recherche de durabilité et esprit pionnier.

► PLANET

Préserver notre planète

NOS AXES

- **Partenariats durables** : renforcer la démarche d'engagement avec les parties prenantes
- **Économie circulaire** : améliorer la performance environnementale de nos produits
- **Décarbonation** : atteindre nos objectifs de décarbonation
- **Préservation des ressources** : déployer une stratégie 3 R Réduire, Réemployer, Recycler
- **Maîtrise des rejets** : appliquer l'Excellence Opérationnelle

► PEOPLE

Préserver les personnes

NOS AXES

- **Prévention** : appliquer l'Excellence Opérationnelle pour préserver la santé et la sécurité des personnes contribuant à notre activité
- **Qualité** : appliquer l'Excellence Opérationnelle au service des patients en garantissant la disponibilité de produits sûrs, efficaces et de haute qualité
- **Engagement** : favoriser l'engagement et la motivation
- **Développement** : favoriser le développement des collaborateurs pour garantir une performance durable
- **Inclusion** : encourager la diversité et viser l'égalité de genre

Obtention de la médaille d'argent

Guerbet obtient la médaille d'argent EcoVadis, une distinction qui nous place parmi les 15 % des entreprises les mieux notées.

Cette reconnaissance souligne l'engagement et la maturité de notre démarche de durabilité et l'intégration effective des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans nos pratiques, tout au long de notre chaîne de valeur. ⁽¹⁾



⁽¹⁾ <https://recognition.ecovadis.com/Rn7IVSVyMU6rugwmVZwWMw>.

LES PRINCIPAUX TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025



NOS AXES DE TRAVAIL

Mise à l'honneur de la France au RSNA (Radiological Society of North America) lors de l'édition 2025

Guerbet a accueilli sur son stand le pavillon France, dédié aux adhérents de French Healthcare, en vue de promouvoir les échanges et la coopération autour des solutions de santé innovantes « Made in France ». Cette initiative nationale a pour but de fédérer les entreprises, institutions et acteurs de la santé français afin de valoriser l'excellence médicale et technologique à l'international.

ELUCIREM™ poursuit son expansion mondiale

Après avoir obtenu des autorisations aux États-Unis, en UE, en Suisse et au Royaume-Uni, Guerbet annonce que Elucirem™ (gadopiciplénol) bénéficie désormais d'une approbation dans quatre nouveaux pays : Chili, Mexique, Taïwan et Australie.

Ce nouvel agent de contraste macrocyclique à forte relaxivité est indiqué pour l'IRM chez l'adulte et l'enfant à partir de 2 ans. Sa formulation innovante permet de réduire la quantité de gadolinium administrée, contribuant ainsi à renforcer la sécurité des patients et à limiter l'impact environnemental. Cette avancée illustre l'engagement de Guerbet à proposer des solutions de pointe sur tous les continents.

GOUVERNANCE

Une nouvelle dynamique au Conseil d'administration

Guerbet a renforcé son Conseil d'administration pour soutenir ses ambitions de croissance en accueillant deux administrateurs indépendants : Michèle Lesieur et Éric Drapé.

- Michèle Lesieur apporte une expertise reconnue dans l'imagerie médicale, ayant dirigé l'activité internationale de Philips et présidé Philips France.
- Éric Drapé possède une solide expérience dans l'industrie pharmaceutique, avec des responsabilités mondiales en opérations et qualité chez Teva, Ipsen et Novo Nordisk.

Cette évolution illustre la volonté du Groupe de s'appuyer sur des compétences complémentaires pour accompagner son développement et accroître son agilité.

Trois nouveaux Directeurs pour soutenir l'ambition industrielle de Guerbet

À l'automne 2025, Guerbet a renforcé la direction de ses sites industriels avec l'arrivée de Frédéric Jouillerot à Marans, Vincent Testaud à Lanester et Shane Conway à Dublin. Forts d'une longue expérience dans l'industrie chimique et pharmaceutique, ils piloteront des sites clés pour la production d'Elucirem™, de Dotarem®, de Xenetix®, de Lipiodol®, ainsi que l'approvisionnement en loversol® et en Optiray®.

Ces nominations illustrent l'ambition de Guerbet d'accélérer sa dynamique industrielle, de renforcer son Excellence Opérationnelle et de soutenir la croissance internationale du Groupe.



RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

La US Food and Drug Administration (FDA) accorde le statut de « Breakthrough Device » aux innovations Guerbet Lipiojoint & DUOnco™ Pancréas

En 2025, Guerbet a franchi une étape stratégique majeure avec l'obtention par la US Food and Drug Administration (FDA) de la désignation « Breakthrough Device » pour deux solutions innovantes répondant à des besoins médicaux non couverts. Ce statut est attribué à des dispositifs médicaux qui offrent un traitement ou un diagnostic plus efficace pour des maladies graves ou invalidantes, et permet d'accélérer leur développement et leur évaluation grâce à un accompagnement prioritaire de la FDA.

- Lipiojoint, agent embolique liquide transitoire, vise à soulager la douleur et à améliorer la mobilité des patients atteints de gonarthrose grâce à une approche mini-invasive.
- DUOnco™ Pancréas, logiciel d'analyse assisté par IA, renforce la détection opportuniste des lésions pancréatiques sur des scanners réalisés pour d'autres indications, afin d'améliorer le diagnostic précoce du cancer du pancréas.

Ces reconnaissances illustrent l'engagement de Guerbet à développer des technologies différenciantes pour améliorer la prise en charge des patients et accompagner les professionnels de santé.

ENVIRONNEMENT

Lanester accélère la transition écologique avec l'évapo-concentrateur

Le 9 décembre 2025, Guerbet a célébré la pose de la première pierre de son projet d'évapo-concentrateur sur le site de Lanester, en présence de Monsieur le Préfet Michaël Gally, Madame la sous-préfète Florence Bessy, Monsieur le Président de l'agglomération de Lorient Fabrice Loher et Monsieur le maire de Lanester Gilles Carréric.

Ce projet, soutenu par une subvention de 2,32 M€ de l'ADEME dans le cadre du programme France 2030 – DECARB IND, représente un investissement total de 7,2 M€. Il permettra de valoriser une partie des effluents solvantés et de réduire significativement l'impact environnemental du site, tout en optimisant la consommation énergétique grâce à la récupération de chaleur fatale. Les bénéfices attendus sont majeurs : 3 700 tonnes de CO₂ évitées par an, 15 % de réduction des déchets, 25 % de l'objectif Groupe sur les émissions directes (scopes 1 & 2), ainsi que des économies et revenus estimés à plus de 3,3 M€ par an. Une avancée concrète pour la décarbonation et l'économie circulaire.

ANNIVERSAIRE

30 ans de Xenetix® : un anniversaire emblématique à Lanester

À Lanester, Guerbet a célébré les 30 ans de Xenetix®, un agent de contraste iodé incontournable pour les examens de scanner, qui contribue depuis trois décennies à améliorer la précision des diagnostics et la qualité des soins. Cette journée d'anniversaire a réuni les collaborateurs d'hier et d'aujourd'hui pour partager des moments conviviaux et retracer les temps forts de cette success story. Discours, témoignages et échanges ont permis de remercier celles et ceux qui ont contribué à faire de Xenetix® une référence mondiale dans l'imagerie médicale, tout en renforçant le lien entre générations et l'esprit d'innovation qui anime le Groupe.



3 700 tonnes
de CO₂ évitées par an



CAHPP
INDICE VERT 2025

RSE

Guerbet sur le podium de l'Indice Vert !

Guerbet décroche la 2^e place du classement RSE Indice Vert de la CAHPP dans la catégorie Médicaments, avec la note maximale A++ (84/100 pour les médicaments, 88/100 pour les dispositifs médicaux). Cette performance, supérieure à celle de nos principaux concurrents, récompense l'engagement collectif des équipes et la mise en œuvre d'actions concrètes : achats responsables, performance eau et énergie, optimisation des emballages et écoconception. Un encouragement à poursuivre l'amélioration continue de nos pratiques RSE.



2^e place du classement
RSE Indice Vert de la CAHPP
→ dans la catégorie
Médicaments



▲ Cérémonie de pose de la première pierre du projet d'évapo-concentrateur

SAVE THE DATE

NOS GRANDS RENDEZ-VOUS EN 2026

— Focus sur les principaux événements auxquels Guerbet participera tout au long de l'année 2026.

Europe

JFR
1-4 OCTOBRE 2026
Paris – France

ECIO
26-30 AVRIL 2026
Bâle – Suisse



CIRSE
5-9 SEPTEMBRE 2026
Copenhague – Danemark

ECR
4-8 MARS 2026
Vienne – Autriche

ET
17-20 JUIN 2026
Valence – Espagne

Amériques

RSNA
29 NOVEMBRE-3 DÉCEMBRE 2026
Chicago – États-Unis

SIO
4-8 FÉVRIER 2026
Savannah – États-Unis



SIR
11-15 AVRIL 2026
Toronto – Canada

SOBRICE
15-17 OCTOBRE 2026
JPR
30 AVRIL-3 MAI 2026
São Paulo – Brésil

Asie



KCR
20-23 SEPT 2026
Séoul – Corée du Sud

APSCVIR
11-14 JUIN 2026
Suzhou – Chine



1

2

3

4

5

6

7

LE GROUPE GUERBET

1.1 UN MODÈLE CRÉATEUR DE VALEUR DURABLE	14	1.5 INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	27
1.2 HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ	16	1.5.1 Organisation	27
1.3 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	18	1.5.2 Domaines thérapeutiques	28
1.3.1 Techniques de l'imagerie médicale	18	1.5.3 Imagerie Diagnostique	29
1.3.2 Marchés	24	1.5.4 Radiologie Interventionnelle	30
1.3.3 Principaux acteurs	25	1.5.5 Partenariats public-privé	31
1.4 ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE	26	1.5.6 Dépenses de Recherche et Développement	31
1.4.1 Un réseau intégré d'usines	26	1.5.7 Portefeuille de Recherche et Développement	32
1.4.2 Une plateforme logistique régionalisée	26	1.5.8 Propriété intellectuelle	33
1.4.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et sur l'amélioration continue	26	1.5.9 Protection des données cliniques	33
		1.6 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025	34
		1.6.1 Une présence internationale	34
		1.6.2 Propriétés immobilières	36
		1.6.3 Distribution	36

1.1

UN MODÈLE CRÉATEUR DE VALEUR DURABLE

NOTRE FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE

RENFORCER
NOTRE LEADERSHIP
EN IRM

ACCÉLÉRER
LE DÉVELOPPEMENT
DE LIPIODOL®

INTENSIFIER
NOTRE EXCELLENCE
OPÉRATIONNELLE

CONQUÉRIR
DE NOUVEAUX
MARCHÉS



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Chez Guerbet, nous tissons des liens durables pour permettre de vivre mieux :

- En prenant soin des autres
- En privilégiant le bénéficiaire patient
- En apportant continuellement des solutions innovantes
- En osant des choix audacieux
- En progressant par le partage des connaissances

C'est notre Raison d'être.



NOS RESSOURCES

- **2 746 collaborateurs** dans le monde
- **8 sites de production** à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Amérique latine
- **4 centres de R&D** à travers l'Europe et l'Amérique du Nord
- Une culture de l'excellence et de l'innovation : **9,6 % du chiffre d'affaires consacré à la R&D**
- **429 brevets**
- Des équipes animées par un profond **sens de l'engagement**

NOS MÉTIERS

- **Imagerie Diagnostique**
Produits de contraste et solutions
- **Radiologie Interventionnelle**
Produits de contraste et dispositifs médicaux
- **Digital & IA**
Solutions digitales & IA

NOTRE VALEUR AJOUTÉE



POUR LES PATIENTS ET LE CORPS MÉDICAL

- Offrir des diagnostics précoces et précis **pour une personnalisation accrue des traitements**
- Capitaliser sur nos 99 ans d'expertise avec **des solutions fiables et innovantes pour la santé des patients**
- Mettre nos innovations les plus récentes à la disposition des patients et **répondre avec nos technologies avancées aux besoins médicaux les plus exigeants**
- Opter pour des procédures les moins invasives possible afin **de limiter les risques et d'améliorer la sécurité et le confort des patients**
- Mettre l'accent sur la sécurité des personnes et la qualité de nos produits et services en appliquant à nos activités **les normes les plus strictes**
- Former les professionnels de santé pour **une utilisation optimale de nos produits et solutions**
- Commercialiser nos produits **dans plus de 114 pays, au plus près des patients**



... ET POUR NOS AUTRES PARTIES PRENANTES

Contribuer à l'épanouissement de nos collaborateurs

- Politique axée sur le développement des compétences, la mobilité interne et le management des talents
- Adoption d'une charte éthique mondiale pour tous les collaborateurs, applicable également aux parties prenantes et aux professionnels de santé
- Démarche d'achats responsables

Accélérer notre engagement pour l'environnement et la décarbonation

- Démarche d'engagement RSE : *People & Planet*
- Médaille d'argent EcoVadis ⁽¹⁾
- Engagement et partenariats durables
- Économie circulaire
- Décarbonation : trajectoire « *Well-below 2 °C* » 2032
- Préservation des ressources naturelles
- Maîtrise des rejets

Optimiser notre impact économique et social local

- Optimiser notre impact économique et social local
- Génération de retombées économiques et création d'emplois sur les territoires où nous sommes implantés
- Contribution fiscale et politique d'achats favorisant les circuits courts
- Aide envers les jeunes pour accéder à un emploi durable
- Engagement de nos collaborateurs dans des actions solidaires via notre programme
- Mise en place d'un programme de lutte anticorruption

Assurer une gouvernance robuste de l'entreprise

- La famille Guerbet détient 54,32 % du capital, tandis que les salariés, ex-salariés et FCP en possèdent 3,89 %

⁽¹⁾ <https://recognition.ecovadis.com/Rn7IVSVyMU6rugwmVZwWMw>.

1.2

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

Guerbet est une entreprise de santé française qui accompagne depuis 1926 les professionnels de santé spécialisés dans l'imagerie médicale Diagnostique et la Radiologie Interventionnelle. Guerbet développe et commercialise des produits de contraste, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux et des solutions associées, adaptés à leurs besoins.

Aujourd'hui, le groupe Guerbet commercialise une gamme complète de produits adaptés à l'imagerie par Rayons X et à l'imagerie par résonance magnétique (IRM). Grâce aux produits proposés par le Groupe, l'image guide la main des radiologues

dans l'administration des traitements, précise le fonctionnement des organes, accélère le diagnostic, évalue la sévérité d'une pathologie et valide précocement l'efficacité des traitements.

Le groupe Guerbet a développé une nouvelle activité s'appuyant sur des technologies numériques et d'Intelligence Artificielle avec deux objectifs : le premier est d'améliorer la productivité des radiologues, par exemple avec des outils d'aide au diagnostic, et le second est d'obtenir une caractérisation tissulaire des tumeurs par imagerie, de manière à mieux orienter les traitements, voire à remplacer une biopsie sur le long terme.



1901

Découverte par Marcel Guerbet (1861-1938) du Lipiodol®, 1^{er} produit de contraste iodé

La communauté scientifique internationale participe au succès du Lipiodol® : il est utilisé comme produit thérapeutique (dragées, capsules, tablettes de chocolat, etc.) et comme produit de contraste pour le diagnostic afin d'opacifier les cavités telles que les poumons.



1926

Création du laboratoire André Guerbet

À 25 ans, André Guerbet, fils de Marcel Guerbet, en devient le gérant. Il installe un site de fabrication chimique et pharmaceutique à Saint-Ouen.

1980

Lipiodol® en Radiologie Interventionnelle

Les premières chimio-embolisations sont réalisées au Japon avec Lipiodol® pour traiter les patients atteints d'un carcinome hépatocellulaire.

1986

Guerbet entre en Bourse au second marché



1989

Dotarem® est lancé en France

Dotarem® est le seul produit de contraste macrocyclique et ionique.

1995

Xenetix®, nouveau produit pour Rayons X

2002 et 2005

OptiStar® Elite, OptiVantage® et Angiomat Illumena

Ces trois injecteurs de Mallinckrodt sont commercialisés par Guerbet en France, en Belgique et en Suisse.



2015

Acquisition de l'activité « produits de contraste et systèmes d'injection » de Mallinckrodt

Guerbet prend une nouvelle dimension à l'international avec une offre élargie. L'effectif passe de 1 500 à plus de 2 500 collaborateurs.

2018

Création de l'activité : Intelligence Artificielle

Le Groupe lance son activité d'Intelligence Artificielle afin de développer des solutions d'aide au diagnostic basées sur l'IA, destinées à renforcer la précision et l'efficacité des professionnels de l'imagerie médicale.

2025

Lipiojoint

La FDA a accordé à Lipiojoint le statut *Breakthrough Device* pour son indication dans le traitement de l'arthrose du genou. Cette distinction, réservée aux technologies de rupture répondant à des besoins médicaux majeurs non couverts, permet un accompagnement renforcé de l'agence et une accélération du parcours réglementaire, rapprochant ainsi plus rapidement les patients d'une solution thérapeutique innovante.

Elucirem™ – Expansion mondiale

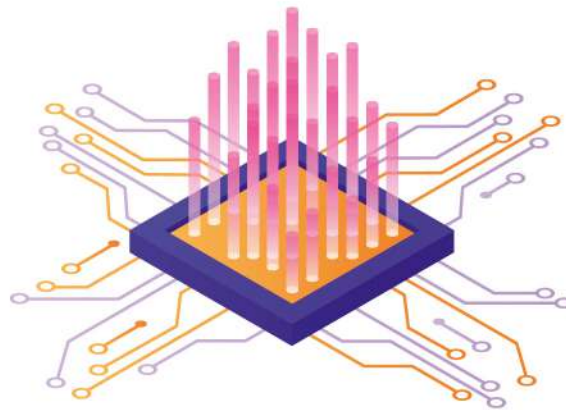
Après des autorisations aux États-Unis, en Europe et au Royaume-Uni, Elucirem™ (gadopiciénol) bénéficie d'une approbation dans quatre nouveaux pays : Chili, Mexique, Taïwan et Australie (TGA).



2020

Gadopiciénol

Fin des essais cliniques pour la phase III.



2024

Guerbet récompensé aux JFR

Guerbet a reçu le prix Innovation – Coup de cœur du jury pour Elucirem™ (gadopiciénol).

Liflow®

Guerbet, Intrasure, Gustave-Roussy et le CHU d'Angers obtiennent un financement de 5,9 M€ de Bpifrance pour Liflow®, solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique.



2021

Gadopiciénol

Guerbet poursuit le développement de gadopiciénol avec l'annonce de résultats positifs de deux études de phase III, comparant l'efficacité diagnostique et la tolérance de ce produit. Guerbet et Bracco Imaging annoncent un accord de collaboration stratégique mondial sur la fabrication, ainsi que pour la recherche et le développement de futures indications.

2022

Elucirem™

Guerbet annonce l'approbation par la FDA du produit de contraste Elucirem™ (gadopiciénol).

Intelligence Artificielle

Guerbet obtient le financement d'un million d'euros de la Banque Publique d'Investissement (BPI projet France 2030) pour son projet d'Intelligence Artificielle dans la détection précoce du cancer du pancréas.

2023

Elucirem™

Premières ventes d'Elucirem™ réalisées aux États-Unis. Autorisation de Mise sur le Marché dans l'UE pour Elucirem™ reçue en décembre 2023 par l'Agence européenne des médicaments.

Intrasense

Guerbet prend une participation majoritaire dans Intrasense pour devenir un acteur majeur de l'Intelligence Artificielle au service de l'imagerie médicale.

1.3 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

1.3.1 Techniques de l'imagerie médicale

IRM

Une technique d'imagerie non irradiante pour étudier l'anatomie et le fonctionnement des organes.



RAYONS X

Une technique d'imagerie irradiante pour étudier l'anatomie du corps humain.



ULTRASONS

(Échographie)
Une technique de première intention, simple, non irradiante, pour étudier l'anatomie et le fonctionnement des organes.



MÉDECINE NUCLÉAIRE

(Scintigraphie, TEP – Tomographie par Émission de Positons)
Une technique d'imagerie irradiante pour étudier le fonctionnement des organes.



L'imagerie médicale est une spécialité médicale dont l'objectif est d'orienter, de confirmer un diagnostic et/ou de guider un geste thérapeutique. Elle explore l'intérieur du corps humain, principalement grâce à quatre techniques :

- les Rayons X ;
- l'imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
- les ultrasons ;
- la médecine nucléaire.

La radiographie Rayons X, découverte en 1885, dont l'évolution a été bouleversée par la découverte du scanner RX (tomodensitométrie), en est la forme la plus ancienne.

Ces modalités et les éventuels produits associés interviennent à différents stades du diagnostic ou de la prise en charge des patients :

- aide au diagnostic ;
- évaluation de la sévérité/gravité d'une maladie ;
- aide à l'intervention ;
- aide à la prise en charge et au suivi thérapeutique ;
- amélioration des connaissances des équipes de recherche.

Lorsque la capture de l'image permet de guider un acte médical ou chirurgical, on parle de Radiologie Interventionnelle.

En regroupant l'ensemble des techniques utilisées par la médecine pour le diagnostic et le traitement d'un grand nombre de pathologies, l'imagerie médicale a révolutionné la médecine et donné un accès immédiat et fiable à des informations essentielles au diagnostic clinique, dévoilant de nouvelles caractéristiques anatomiques tant sur le métabolisme que sur le fonctionnement des organes.

Les techniques d'imagerie médicale ne donnent plus une simple « photographie » du tissu ou de l'organe étudié, mais livrent une représentation visuelle fondée sur des caractéristiques physiques ou chimiques particulières. Ces explorations sont rendues possibles grâce aux produits de contraste adaptés aux techniques et aux équipements d'imagerie qui repoussent les limites de la connaissance du corps humain.

Les évolutions technologiques et informatiques du XXI^e siècle ont fait entrer l'imagerie médicale dans une nouvelle ère.

La rapidité d'acquisition, la définition de l'image, l'avènement du *big data* sont des éléments qui améliorent encore le diagnostic précoce et le suivi thérapeutique.

Nous assistons actuellement à une révolution de la pratique des radiologues grâce à l'introduction de solutions d'Intelligence Artificielle, révolution rendue possible entre autres par les avancées dans le domaine de l'apprentissage profond (*deep learning*). Ces solutions devraient permettre d'aider les radiologues en améliorant leur productivité et la qualité des diagnostics. On peut donner les exemples d'applications potentielles suivantes : segmentation ou recalage automatiques, priorisation des patients en fonction de la gravité évaluée par des algorithmes, prélecture avec identification et segmentation des lésions d'intérêt, seconde lecture pour des modalités de dépistage, aide à la décision pour orienter le traitement et caractérisation tissulaire des tumeurs permettant d'éviter des biopsies. Cette révolution ne sera pas instantanée et va probablement prendre quelques années, mais l'importance des investissements actuels ainsi que les communications à propos de nouvelles solutions lors des congrès spécialisés dans la radiologie indiquent qu'elle est en marche.

Les produits et solutions développés et commercialisés par Guerbet s'inscrivent dans une démarche complexe où les enjeux sont très nombreux.

- **Enjeux réglementaires :**

- Les produits de contraste sont des médicaments, et les solutions/systèmes d'injection et outils d'Intelligence Artificielle sont des dispositifs médicaux. Les produits Guerbet sont donc régulés par deux des réglementations les plus exigeantes au monde. Cela explique la durée de développement (plusieurs années) pour les nouveaux produits ou les améliorations sur les produits existants, afin de démontrer leur qualité, leur efficacité et leur sécurité. Ces réglementations sont en constante évolution et les produits commercialisés par Guerbet doivent s'adapter et se mettre en conformité en permanence par rapport à ces évolutions réglementaires.
- Les examens diagnostiques à réaliser pour différents types de pathologies et leurs modalités de réalisation (incluant l'utilisation de produits de contraste) sont régis par des recommandations émises par des sociétés savantes internationales ou par des commissions/Comités d'experts au niveau national. Ces recommandations évoluent fréquemment, au gré des améliorations d'imagerie et conditionnent les modalités et niveaux de remboursement des examens et produits envers les patients ou les hôpitaux/centres de radiologie.

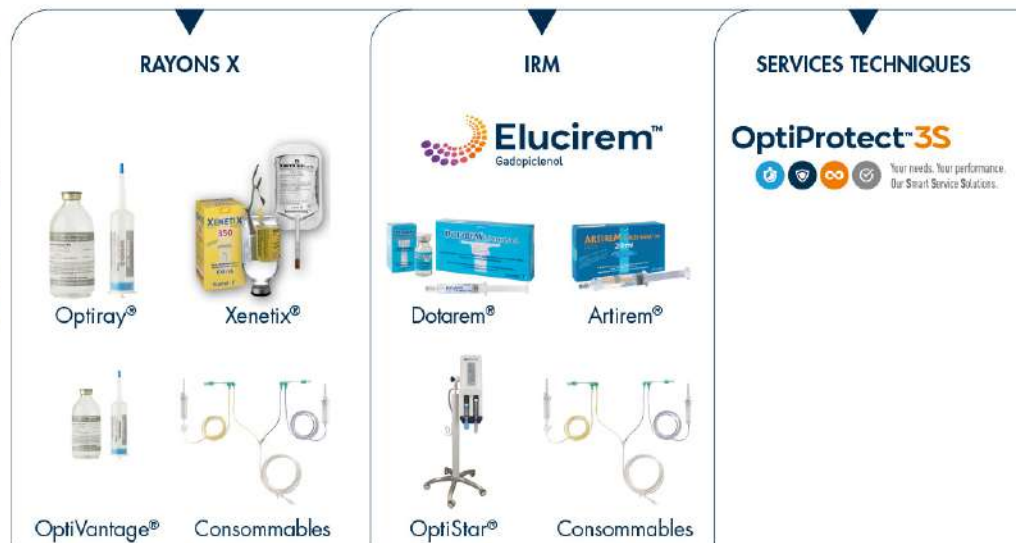
- **Enjeux technologiques :**

- À la différence des médicaments « classiques », les produits de contraste ne sont jamais utilisés seuls, mais toujours en conjonction avec une technique d'imagerie qui, elle-même, est en constante évolution et amélioration. Ainsi, les séquences d'acquisition pour les scanners et les IRM ont connu des évolutions considérables depuis leur création, permettant l'obtention d'images et informations diagnostiques de toujours plus grande qualité. Les produits et solutions proposés par Guerbet se doivent d'accompagner et de s'adapter en permanence à ces évolutions des techniques d'imagerie associées.

- **Enjeux sociétaux :**

- Guerbet doit proposer des produits et solutions en ligne avec les attentes et enjeux sociétaux, tels que la protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces actions peuvent recouvrir différentes approches complémentaires telles que des procédés de fabrication et l'utilisation de matériaux ou de composés plus respectueux de l'environnement, une politique d'achats responsables, des conditionnements permettant de limiter les restes de produits non utilisés et évitant ainsi le risque de rejets non maîtrisés dans l'environnement.

1.3.1.1 Imagerie Diagnostique



A) Les produits de contraste

Les produits de contraste sont des médicaments dont la nature et le mode d'action s'adaptent aux techniques d'imagerie utilisées :

- en imagerie par Rayons X, c'est la capacité de l'iode ou du baryum à absorber ce rayonnement qui est exploitée ;
- en imagerie par résonance magnétique (IRM), le gadolinium sous forme complexée est la matière première la plus utilisée et choisie pour ses propriétés paramagnétiques. Sous l'impulsion d'une onde de radiofréquence dans un champ magnétique, l'injection d'un complexe de gadolinium permet d'accélérer les vitesses de relaxation paramagnétique des protons des molécules d'eau, rehaussant ainsi le contraste du signal observé par IRM dans les organes où le produit est présent ;
- en échographie, les agents de contraste sont constitués de microbulles de gaz qui interagissent avec les ultrasons et entraînent une augmentation du signal échographique ;
- en médecine nucléaire, un produit radioactif ou traceur constitue la source du rayonnement qui est ensuite détecté.

L'objectif de ces produits est de révéler l'invisible. Leur intérêt médical consiste précisément à augmenter le contraste pour visualiser une structure anatomique et la distinguer ainsi des tissus voisins. Ces produits jouent un rôle crucial, par exemple, pour évaluer la fonction d'un organe comme le rein ou celle d'un tissu comme le cœur à l'occasion d'une mesure de la perfusion myocardique de ce dernier.

L'efficacité diagnostique recherchée par les radiologues et les cliniciens est donc intimement liée à la pertinence des informations obtenues par les propriétés de rehaussement du produit de contraste et son évolution dans le temps après injection. Elle se traduit par une qualité d'images statiques ou dynamiques qui précisent les données anatomiques et le fonctionnement des organes, la structure du réseau vasculaire artériel et veineux, ainsi que les paramètres de perfusion. La qualité de ce diagnostic est au centre du processus décisionnel thérapeutique et chirurgical des cliniciens.

Ces progrès rapides ont aussi un impact direct sur la qualité de vie des patients. Aboutissant à des diagnostics plus précoces et à un meilleur arbitrage des choix thérapeutiques adaptés au profil de chaque patient, ces médicaments jouent un rôle déterminant dans le développement de la médecine personnalisée en veillant à répondre aux enjeux économiques de réduction des coûts de prise en charge pour la collectivité.

B) Notre gamme de produits de contraste

Rayons X

La gamme produits de contraste Rayons X de Guerbet est composée principalement de deux produits iodés non ioniques de basse osmolalité (LOCM pour « Low Osmolar Contrast Medium ») :

- **Optiray®**, disponible en quatre concentrations : 240, 300, 320 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en seringue préremplie, conditionnement particulièrement adapté à l'injection monopatient.

Il est utilisé dans les explorations tomodensitométriques, et son profil physico-chimique est particulièrement adapté aux explorations artérielles (Cath Lab) ;

- **Xenetix®**, disponible en trois concentrations : 250, 300 et 350 mg d'iode/ml. Il est présenté en flacon et en poche de polypropylène (ScanBag® by Xenetix®).

La concentration de 350 mg/ml est préférentiellement utilisée dans les pathologies cardiovasculaires, et la concentration de 300 mg/ml pour l'exploration des pathologies parenchymateuses (par exemple, hépatiques et rénales). Xenetix® a obtenu depuis 2021 une nouvelle indication spectrale avec rehaussement de contraste visant à identifier des lésions mammaires connues ou suspectées. Cette technique est en plein développement dans de nombreux pays dans le cadre des campagnes de dépistage des cancers du sein.

Dans la gamme produits de contraste pour Rayons X, Guerbet commercialise également trois produits iodés de haute osmolalité et une gamme de produits barytés :

- **Telebrix® Gastro** et **MD Gastroview®**, produits iodés utilisés sous forme buvable, particulièrement utiles à l'exploration des pathologies digestives, notamment dans le dépistage du cancer colorectal avec la coloscopie virtuelle.
MD Gastroview® n'est commercialisé qu'aux États-Unis et en Amérique centrale ;
- **Conray®** et **Cysto-Conray®**, produits iodés utilisés par voie vasculaire ou intravésicale pour des explorations radiologiques diverses.
Ils sont commercialisés uniquement en Amérique du Nord et en Amérique centrale ;
- **Micropaque®**, **Micropaque® Scanner** et **Microtrast**, produits à base de sulfate de baryum, utilisés pour l'exploration des pathologies digestives. Ces produits sont commercialisés dans certains pays européens.

IRM

La gamme IRM de Guerbet est composée de :

- **Dotarem®**, produit de contraste macrocyclique non spécifique à base de gadolinium, qui est leader dans de nombreux marchés à travers le monde.
Ses caractéristiques physico-chimiques et son profil de sécurité en font le produit de référence en IRM. Dotarem® est utilisé pour l'exploration en IRM de nombreuses pathologies, en particulier celles du système nerveux central, ainsi que les pathologies abdominales, ostéo-articulaires et vasculaires ;
- **Elucirem™**, nouveau produit de contraste macrocyclique à base de gadolinium.
Sa haute relaxivité (paramètre gouvernant la puissance de contraste) permet de l'administrer à la moitié de la dose de gadolinium par rapport aux produits conventionnels, ce qui permet de réduire l'exposition au gadolinium des patients et l'empreinte environnementale.
Elucirem™ a été approuvé en 2022 aux États-Unis par la *Food and Drug Administration* après une procédure accélérée d'évaluation, pour l'imagerie du système nerveux central et de différents autres territoires anatomiques (tête et cou, thorax, abdomen, pelvis, système musculo-squelettique). Elucirem™ a été lancé en 2023 aux États-Unis. Après approbation par la Commission européenne fin 2023, mais également par le Royaume-Uni, la Suisse, la Norvège et la Finlande, Elucirem™ a été lancé en Europe en 2024. De nouvelles autorisations ont été obtenues en 2025 en Asie-Pacifique et Amérique centrale et latine ;

- **Artirem®**, produit IRM spécifique des explorations ostéo-articulaires, qui est disponible dans certains pays européens.
Il a été le premier produit proposé prêt à l'emploi dans ces pathologies par injection locale (intra-articulaire). Il permet à Guerbet d'élargir et de différencier son offre IRM.

C) Les injecteurs et systèmes d'injection de produits de contraste

Les dispositifs d'injection sont divisés en deux grandes catégories : les injecteurs – dispositifs permanents, raccordés à une source d'énergie et permettant de programmer, de piloter et de suivre l'injection de produit de contraste en toute sécurité – et les consommables associés. Ces derniers sont des dispositifs médicaux stériles, à usage unique ou multiple, et permettent de véhiculer le produit de contraste des contenants en flacons, en seringues préremplies ou en poches, vers le patient.

Les injecteurs de produits de contraste iodés sont aujourd'hui incontournables. En effet, les scanners disposent d'une puissance de calcul telle qu'ils peuvent réaliser des images du corps entier en quelques secondes seulement. Ces séquences d'acquisition rapide requièrent ainsi une grande précision dans le débit d'injection que seuls des appareils électromécaniques peuvent apporter afin de synchroniser l'acquisition du signal avec l'arrivée du produit de contraste. De la même manière, l'usage d'injecteurs protège les manipulateurs en radiologie des rayonnements ionisants qui ont cours pendant un examen d'imagerie par Rayons X (car l'injecteur peut être piloté à distance). Enfin, les débits d'injection élevés sont sensibles à la viscosité des solutions injectées, ce qui se traduit par des pressions d'injection élevées, et donc par une puissance mécanique que seule une machine peut exercer. En IRM, l'utilisation d'injecteurs se développe beaucoup également. En effet, tout comme en scanner par Rayons X, l'évolution technologique mène à une plus grande rapidité d'acquisition des images et nécessite des protocoles d'injection plus complexes et plus précis que seul un injecteur est à même de réaliser.

Pour les injecteurs comme pour les consommables associés, ces dispositifs sont cruciaux dans le quotidien des manipulateurs en radiologie : leur utilisation doit être aisée, intuitive, rapide et sûre. Les enjeux économiques pour les plateaux d'imagerie sont également importants, Guerbet y répond en proposant des solutions compétitives.

D) Notre gamme de systèmes d'injection

Guerbet dispose d'un portefeuille d'injecteurs à seringues et à poches. Les Systèmes d'Injection et Services constituent un moteur de croissance important.

Dispositifs médicaux	Noms de marque	IRM	Scanner Rayons X	Radiologie Interventionnelle
Injecteurs	OptiVantage®/OptiVantage® Multi-use Injecteur Scanner CT double tête		✓	
	Illumena® Néo Injecteur Cath Lab (nouvelle version Néo)		✓	✓
	OptiOne® Injecteur Scanner CT simple tête		✓	
	OptiStar® Elite Injecteur IRM	✓		
Consommables pour tous types d'injecteurs	Gamme complète de prolongateurs	✓	✓	✓
	Secufill® Raccord patient à double valve antiretour sécurisé	✓	✓	
	Manyfill® Système de remplissage pour injecteurs à seringues (usage multipatient)	✓	✓	

OptiVantage® est un injecteur à seringues dédié aux examens d'imagerie scanner CT, il existe en version *multi-use*.

OptiStar® est un injecteur à seringues dédié à l'IRM.

E) Les solutions digitales et d'Intelligence Artificielle

I) L'Intelligence Artificielle

L'Intelligence Artificielle correspond à des solutions d'aide au diagnostic, ou d'une manière plus générale d'aide à la prise de décision médicale, qui peuvent être apportées par des logiciels utilisant des technologies d'Intelligence Artificielle. C'est un domaine où une forte croissance est attendue en radiologie pour plusieurs raisons : tout d'abord, les besoins sont énormes compte tenu du manque de radiologues au niveau mondial pour faire face au vieillissement des populations et au développement des maladies chroniques ; ensuite, les technologies d'apprentissage automatique, en particulier celles mettant en œuvre des réseaux de neurones profonds (*deep learning*), ont fait des progrès spectaculaires ces dernières années, et elles permettent des développements relativement rapides d'outils très performants. Enfin, il y a une forte promesse d'amélioration de la santé grâce à ces solutions, qui devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, d'augmenter la productivité des radiologues, à terme d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers et maladies neurodégénératives en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation des lésions par imagerie.

Une initiative d'exploration de nouvelles opportunités liées à l'Intelligence Artificielle a été mise en place chez Guerbet, avec notamment le recrutement d'un *Chief Digital Officer* en septembre 2017.

En juin 2018, un premier jalon significatif a été accompli avec la signature d'un partenariat stratégique avec IBM Watson Health, devenu Merative en juillet 2022. En novembre 2022, Guerbet a conclu un accord avec Merative actant la rupture de leur collaboration. Ce partenariat visait à concevoir, à développer et à commercialiser des solutions logicielles d'aide au diagnostic et au suivi des cancers du foie et de la prostate. Motivé initialement par un changement de Merative sur sa stratégie pour l'Intelligence Artificielle dans son portefeuille d'imagerie, cet accord apporte à Guerbet toute la latitude stratégique aujourd'hui nécessaire à la poursuite des travaux en cours et à la planification de la commercialisation des solutions. Il permet notamment à Guerbet de récupérer l'ensemble des actifs développés par le partenariat, tels que les codes sources et les algorithmes, ainsi que leur propriété intellectuelle.

En janvier 2023, Guerbet a annoncé un investissement dans Intrasense, une PME montpelliéraine qui développe et commercialise des logiciels de visualisation avancée pour la radiologie. Une OPA a également été conduite sur le 2^e trimestre et elle s'est conclue avec une majorité d'environ 56 % du capital détenu par Guerbet.

En parallèle, un accord de licence a été signé en juin 2023 entre les deux sociétés afin de permettre l'intégration des algorithmes d'IA développés par Guerbet dans les produits d'Intrasense. L'objectif est ainsi d'accélérer la mise sur le marché des produits d'IA avec un lancement prévu des premiers produits en 2024 en Europe.

1.3.1.2 Radiologie Interventionnelle



ONCOLOGIE INTERVENTIONNELLE & EMBOLISATION VASCULAIRE



Lipiodol®
Ultra Fluide

SOLUTIONS ADMINISTRATION INTERVENTIONNELLE



Qitexio®

SANTÉ DES FEMMES



Lipiodol® Ultra Fluide
pour HSG



Bleu Patented V

La Radiologie Interventionnelle comprend l'ensemble des actes médicaux minimalement invasifs ayant pour but le diagnostic et/ou le traitement d'une pathologie. Elle est réalisée sous guidage et contrôle d'une méthode d'imagerie (Rayons X, ultrasons, IRM), où le produit de contraste sert à guider la main du radiologue interventionnel et à vectoriser des médicaments utilisés pendant la procédure au plus près de la lésion à traiter. Elle fait l'objet d'applications innovantes dans de nombreuses indications.

La Radiologie Interventionnelle permet ainsi de réaliser l'acte diagnostique et l'acte thérapeutique en une seule procédure, grâce aux techniques de radiologie. Ces procédures minimalement invasives, souvent considérées comme une alternative à un acte chirurgical, permettent de raccourcir la durée d'hospitalisation et de limiter considérablement les complications post-procédures. Les plus connues sont les angioplasties vasculaires, les procédures d'embolisation, les ablations tumorales par voie percutanée (radiofréquence, cryothérapie, électroporation) ou chimique (chimio-embolisation ou radio-embolisation *in situ*).

- **Lipiodol® Ultra Fluide** (esters éthyliques d'acides gras iodés de l'huile d'œillette) a été initialement développé pour l'Imagerie Diagnostique, la lymphographie et l'hystérosalpingographie.

Il est aujourd'hui très utilisé en radiologie Interventionnelle pour la Chimio-Embolisation TransArtérielle conventionnelle

(cTACE) dans le cadre du traitement du carcinome hépatocellulaire (CHC) où Lipiodol® est utilisé comme visualisateur (agent de contraste), vecteur de médicaments anticancéreux et comme agent embolique. La cTACE figure au rang des recommandations (*guidelines*) de nombreuses sociétés savantes pour le traitement des patients atteints de CHC, au stade intermédiaire et certains stades précoces, en Europe, au Japon, en Chine et aux États-Unis.

Les principales indications de Lipiodol® dans le monde sont : chimioembolisation du carcinome hépatocellulaire, lymphographie, embolisations vasculaires avec colle chirurgicale, hystérosalpingographie. Les indications approuvées et leur libellé peuvent varier d'un pays à l'autre ;

- **Qitexio®** est une gamme de dispositifs médicaux résistants au Lipiodol® comprenant des seringues et un robinet d'arrêt. Qitexio® s'utilise dans le cadre de toutes les procédures utilisant du Lipiodol® ;
- **Bleu Patented V** est un colorant stérile injectable. Il permet la visualisation du système lymphatique, principalement pour le repérage préopératoire des ganglions sentinelles dans la chirurgie du cancer du sein.

Cette indication permet de répondre à une problématique de réalisation ou non d'une chirurgie agressive concernant l'étendue du curage ganglionnaire.

1.3.2 Marchés

1.3.2.1 Le marché de l'Imagerie Diagnostique

Le marché de l'Imagerie Diagnostique se répartit pour Guerbet entre produits de contraste d'imagerie par Rayons X, IRM et solutions d'injections :

Produits de contraste d'imagerie par Rayons X

Guerbet est le numéro 4 mondial en produits de contraste d'imagerie Rayons X, estimé à une valeur de 3,7 Mds€ en 2025 ⁽¹⁾. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2024, associée à une augmentation des prix due à l'inflation du prix de l'iode ⁽¹⁾.

Produits de contraste d'imagerie IRM

Guerbet est le numéro 2 mondial en produits de contraste d'imagerie IRM, estimé à plus de 1,4 Md€ en 2025 ⁽¹⁾. Cette estimation de marché repose sur une croissance en volume soutenue par rapport à 2024 ⁽¹⁾.

Injecteurs et dispositifs médicaux pour injection

Guerbet est le numéro 3 mondial sur le marché des injecteurs et dispositifs médicaux pour injection d'Imagerie Diagnostique, estimé à une valeur de 2 Md€ en 2025 ⁽¹⁾.

Ce marché est soutenu par la croissance du nombre d'examen injectés, et par l'augmentation du nombre d'installations d'équipements CT et IRM.

Tendances sur ces marchés

Les facteurs suivants influent sur ces marchés :

1. l'accroissement du parc d'équipements scanner CT/IRM ;
2. l'augmentation du nombre de procédures, et donc d'examen injectés, aussi grâce à l'amélioration de la productivité des examens ;
3. la diffusion des outils d'Intelligence Artificielle en imagerie, apportant une réponse au besoin d'efficacité et ouvrant de nouvelles perspectives médicales (détection précoce, précision du diagnostic, etc.) ;
4. le renforcement et l'expansion géographique de l'offre de génériques de produits de contraste.

Globalement, ces marchés sont en croissance par rapport à l'année 2025. Par ailleurs, le marché des services est en pleine expansion du fait du développement des technologies digitales.

1.3.2.2 Le marché de la Radiologie Interventionnelle

Le marché de l'embolisation transartérielle est évalué à 3,5 Mds€ en 2025, dont 1,6 Md€ pour la partie neurovasculaire et 1,9 Md€ en périphérique (reste du corps incluant l'oncologie interventionnelle et excluant la cardiologie interventionnelle). Aujourd'hui, Guerbet évolue principalement sur la partie périphérique, du fait de l'ancrage fort de Lipiodol® dans le traitement du cancer du foie. Lipiodol® est également utilisé en neurovasculaire, notamment pour l'embolisation à la colle des malformations artérioveineuses et en interventionnelle périphérique sur des interventions variées.

Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique peut s'appréhender de la façon suivante :

1. **Oncologie** (principalement dans le traitement du cancer du foie), avec un marché évalué à 920 M€ en 2025. Aujourd'hui, la cTACE représente dans le monde presque trois procédures sur quatre (dominante en Asie), les principales alternatives étant la DEBTACE et la radioembolisation en forte croissance en Europe et aux États-Unis. L'évolution des pratiques dans le traitement du cancer du foie et l'arrivée des immunothérapies confirment un regain d'intérêt autour de la cTACE ;
2. **Embolisation** (hors oncologie), avec un marché évalué à 1,1 Md€ en 2025. Ce dernier rassemble des procédures telles que le traitement des tumeurs bénignes (fibrome utérin, hyperplasie de la prostate), des varicocèles ou varices pelviennes, des hémorragies, des malformations ou anévrysmes vasculaires, grâce à un portefeuille de produits comprenant les coils, les plugs, les particules et les liquides emboliques. Guerbet est présent aujourd'hui sur ce marché à travers l'utilisation du Lipiodol® dans l'embolisation à la colle, qui peut dépasser en volume, notamment dans certains pays européens, l'utilisation faite en oncologie.

La croissance attendue de ces marchés dépend des indications et du développement respectif des pratiques au sein des pays. Le marché de l'embolisation transartérielle en périphérique connaît une croissance robuste de 3 % à 9 %, supportée par la mise en évidence des avantages liés aux traitements peu invasifs (efficacité, qualité de vie des patients, coûts). Le développement de nouvelles pratiques comme l'ostéoarthrose, encore au stade des études cliniques, pourrait accélérer le recours à la Radiologie Interventionnelle dans les années à venir.

⁽¹⁾ Sources : rapports financiers et études de marchés spécifiques.

1.3.3 Principaux acteurs

Le portefeuille de Guerbet est composé de :

- produits de contraste en IRM et Rayons X pour l'Imagerie Diagnostique ;
- Systèmes d'Injection et Services ;
- produits pour la Radiologie Interventionnelle.

Ses principaux concurrents sont différents selon les activités, Imagerie Diagnostique ou Interventionnelle, certains n'étant pas présents sur ces deux marchés.

Société	Imagerie Diagnostique		Systèmes d'Injection et Services	Radiologie Interventionnelle
	IRM	Rayons X		
Guerbet	✓	✓	✓	✓
Bayer Healthcare	✓	✓	✓	✓
GE Healthcare	✓	✓		✓
Bracco	✓	✓	✓	✓
Nemoto			✓	
Medtron			✓	
Ulrich Medical			✓	
Merit Medical				✓
Sirtex Medical				✓
Terumo				✓
Boston Scientific/BTG				✓
Medtronic				✓
Siemens Healthineers/Varian				✓

À l'échelle mondiale, les principales entreprises qui commercialisent les produits de contraste pour Rayons X et IRM sont Guerbet, Bayer Healthcare, General Electric Healthcare et Bracco, dont voici les principaux produits :

Société	Nationalité	IRM	Rayons X
Guerbet	France	<ul style="list-style-type: none"> • Dotarem® (Magnescope® au Japon) • Elucirem™ 	<ul style="list-style-type: none"> • Optiray®/Optiject® • Xenetix®
Bayer Healthcare	Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> • Gadovist® (Gadavist® aux États-Unis) • Primovist® • Générique de Dotarem® 	<ul style="list-style-type: none"> • Ultravist® • Radioselectan®
GE Healthcare	États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> • Omniscan™ • Générique de Dotarem® 	<ul style="list-style-type: none"> • Visipaque® • Omnipaque®
Bracco	Italie	<ul style="list-style-type: none"> • Multihance® • Prohance® • Vueway® 	<ul style="list-style-type: none"> • Iomeron® • Iopamiron®

À noter que des génériques de Dotarem® sont commercialisés dans de nombreux pays, y compris aux États-Unis, en Europe, en Corée du Sud, en Chine et en Inde, par entre autres les sociétés GE Healthcare, Sanochemia, Bayer Healthcare et ses filiales, T2Pharma, b.e. imaging, DongKook Pharmaceutical, Jiangsu Hengrui Medicine, Fresenius Kabi.

1.4 ACTIVITÉ INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE

Cette activité est sous la responsabilité de la Direction des Opérations Techniques, qui gère l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement, depuis les matières premières jusqu'à la livraison au client final, avec pour mission d'en optimiser les délais et les coûts, tout en garantissant la qualité requise d'un bout à l'autre de la chaîne.

Dans toutes ses décisions, Guerbet porte une attention particulière au respect de ses engagements en matière de RSE. Ceux-ci sont développés au [chapitre 5](#).

1.4.1 Un réseau intégré d'usines

Guerbet développe, industrialise et fabrique la plupart de ses produits dans son réseau intégré d'usines spécialisées qui ont pour mission d'adapter les volumes et les capacités à la demande du marché et d'abaisser les prix de revient industriels à travers une politique d'amélioration continue de la performance industrielle et des procédés de synthèse.

La production des principes actifs utilisés comme matières premières dans les produits de contraste se concentre en Europe (France et Irlande) sur les trois sites chimiques spécialisés du Groupe :

- le site de Lanester (France), usine spécialisée dans la production des principes actifs iobitridol (Xenetix®) pour l'activité Rayons X, et gadopiciénoles (Elucirem™) pour l'activité IRM ;
- le site de Dublin (Irlande), qui est dédié à la production du principe actif ioversol (Optiray®) pour l'activité Rayons X ;
- le site de Marans (France) fabrique les principes actifs du Dotarem® et du Lipiodol®, ainsi que le produit intermédiaire utilisé comme précurseur pour la production du gadopiciénoles.

Les activités de formulation, de mise en solution des principes actifs et de remplissage s'effectuent dans les trois usines pharmaceutiques du Groupe réparties sur trois continents :

- l'usine d'Aulnay-sous-Bois (France), site historique de Guerbet pour le remplissage de produits Rayons X (Optiray® et Xenetix®) et IRM (Dotarem® et Elucirem™), sert principalement les marchés européens, moyen-orientaux, africains et asiatiques ;
- l'usine de Raleigh, en Caroline du Nord (États-Unis), est un site de remplissage de produits Rayons X (Optiray® et Conray®)

et d'IRM (Dotarem® et Elucirem™). Ces productions sont conditionnées en seringues pour l'ensemble des marchés mondiaux et en flacons pour les marchés d'Amérique du Nord et du Sud ;

- l'usine de Rio de Janeiro (Brésil), dont la spécialisation porte sur le conditionnement en flacons des produits Rayons X (Optiray® et Xenetix®) et d'IRM (Dotarem®), sert les marchés d'Amérique latine.

La production d'Elucirem™ est réalisée sur les sites de Marans et de Lanester pour le principe actif (gadopiciénoles), alors que Raleigh et Aulnay-sous-Bois fabriquent le produit fini.

Afin de préparer le lancement du nouveau produit IRM Elucirem™ dans de nouveaux pays et de réduire les coûts de production, des investissements complémentaires ont été réalisés en 2025 à Marans et à Lanester, en supplément des investissements réalisés à Lanester, Marans, Aulnay-sous-Bois et Raleigh depuis 2019.

L'appui de partenaires externes, spécialisés en Europe et en Asie, est requis sur certaines productions ciblées : c'est le cas pour le remplissage de Lipiodol® pour l'ensemble des marchés servis, ainsi que pour un nombre limité de produits Rayons X pour des marchés ponctuels.

La conception et l'assemblage des injecteurs et des dispositifs médicaux s'appuient principalement sur le site Guerbet de Cincinnati (États-Unis), ainsi que sur le site Guerbet de Lyon (Medex). La fabrication des consommables associés aux injecteurs est totalement sous-traitée à des partenaires spécialisés.

1.4.2 Une plateforme logistique régionalisée

Guerbet assure la livraison de ses produits dans les meilleures conditions de délai et de qualité sur tous les marchés, grâce à un réseau de centres de distribution placés au plus proche de ses clients. Cette chaîne logistique est alimentée par des plateformes de distribution régionales situées en Europe, en Asie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

1.4.3 Un développement basé à la fois sur l'investissement et sur l'amélioration continue

Guerbet poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir :

- la sécurité et la conformité réglementaire des opérations par l'harmonisation des systèmes de production et de management de la qualité ;
- le service et la fiabilité des approvisionnements par une augmentation des capacités, une amélioration de la fiabilité des installations et une meilleure planification de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement ;

- la compétitivité de l'outil industriel et, en particulier, sa performance environnementale par la modernisation des usines et l'amélioration des procédés de fabrication.

Ce programme d'investissements a été renforcé par la mise en place d'une démarche globale d'Excellence Opérationnelle visant à déployer sur l'ensemble des sites les meilleures pratiques issues du Groupe ou de *benchmarks* externes, ainsi qu'à renforcer la culture d'amélioration continue du Groupe.

1.5 INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ambition de Guerbet est de proposer aux professionnels de la radiologie et aux patients des solutions innovantes, composées de médicaments ou de dispositifs médicaux (y compris des solutions « logicielles ») qui répondent à leurs besoins.

Guerbet axe ses travaux sur les deux segments de l'imagerie médicale que sont l'Imagerie Diagnostique et la Radiologie Interventionnelle.

1.5.1 Organisation

La Direction de la Recherche, impliquée dans les activités d'Imagerie Diagnostique et de Radiologie Interventionnelle, dispose des compétences scientifiques et techniques, organisées en quatre départements, pour assurer l'exploration puis la validation des axes de recherche :

- *Research & Innovation (R&I)* : équipe de recherche et innovation dans le domaine pharmaceutique et dans le domaine des dispositifs médicaux (chimie, physico-chimie, formulation, spectrométrie de masse – bio-analyse, études précliniques exploratoires et réglementaires, partenariats publics et/ou privés) et département Brevets (gestion de portefeuille brevets, dépôt de brevets, études dans le domaine de la propriété industrielle, etc.) ;
- *Development & Engineering (D&E)* : équipe d'ingénierie spécialisée dans le développement de dispositifs médicaux (injecteurs, consommables et digital (logiciels, IT, santé)) ;
- *Artificial Intelligence (AI)* : équipe de recherche et développement de solutions d'Intelligence Artificielle.

La Direction Développement, Affaires Médicales et Réglementaires est organisée en quatre domaines d'activités principaux :

- Développement clinique : toutes les activités liées à la conduite des études cliniques pour les médicaments et dispositifs médicaux, de la phase I à la phase IV, de la conception du protocole à la rédaction du rapport final d'étude, incluant la valorisation des résultats par des publications scientifiques ;
- Affaires réglementaires : toutes les activités liées à la gestion du portefeuille des enregistrements de tous les produits, médicaments et dispositifs médicaux, tous pays confondus ;
- Pharmacovigilance et matériovigilance : toutes les activités de collecte des effets secondaires et/ou données post-commercialisation et de rédaction de rapports périodiques de synthèse sur le rapport bénéfice/risque à soumettre aux autorités réglementaires et/ou aux organismes notifiés ;
- Affaires médicales : toutes les activités visant à développer des partenariats scientifiques afin d'optimiser la prise en charge des patients à travers l'organisation de symposiums, de Comités experts et d'échanges scientifiques avec les professionnels de santé.

Cette organisation au siège est complétée par des services Assurance Qualité et de Rédaction Médicale/Documentation Scientifique par une régionalisation au niveau Europe, Amérique du Nord, Amérique latine et Asie-Pacifique, permettant des réponses plus rapides et adaptées aux demandes locales des patients, des radiologues ou des autorités.

La découverte d'un nouveau produit, que ce soit en Imagerie Diagnostique ou en Radiologie Interventionnelle, suit une procédure précise :

- identifier et analyser le besoin médical ;
- définir le(s) produit(s) qui répond(ent) au besoin ;
- mettre au point et valider un prototype (formulation et caractérisation) ;
- mettre au point et valider les procédés de fabrication du produit ;
- valider le concept en expérimentation préclinique ;
- valider la solution technique auprès de l'utilisateur final ;
- développer le produit en expérimentation préclinique et clinique selon les textes réglementaires.

Comme pour les médicaments thérapeutiques, le développement clinique de nouveaux produits de contraste est réalisé en plusieurs phases successives sur une durée de 10 à 15 ans :

- phase I, pour étudier, chez les volontaires sains, la tolérance clinique et biologique, ainsi que la pharmacocinétique (ou comment le produit est distribué, métabolisé et éliminé dans l'organisme) de doses croissantes du produit et ainsi déterminer sa dose maximale tolérée ;
- phase II, pour étudier, chez les patients, l'efficacité diagnostique de différentes doses du produit, le plus souvent en comparaison à un produit de référence déjà approuvé ou à une technique de référence ;
- phase III, pour confirmer, chez un grand nombre de patients, l'efficacité diagnostique et le profil de tolérance du produit en comparaison à un produit ou à une technique de référence.

Certains dispositifs médicaux peuvent également nécessiter des investigations cliniques pour valider leur développement :

- investigation clinique de faisabilité : les résultats servent à perfectionner les données d'entrée de conception ;
- étude pivot : confirme la sécurité et les performances.

Une autorisation d'investigation clinique est donnée par l'autorité compétente (par exemple, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – ANSM en France) sur la base des données précliniques et cliniques existantes, puis l'ensemble des résultats des études cliniques est synthétisé dans le rapport d'évaluation clinique incluant les données issues de la littérature.

L'objectif principal des activités de *Life Cycle Management (LCM)* est la gestion du cycle de vie des produits déjà commercialisés. L'obtention de nouvelles indications, le développement de nouvelles formulations ou présentations, l'obtention d'enregistrements dans de nouvelles zones géographiques, ainsi que les études cliniques qui ont lieu en phase de commercialisation (phase IV) sont typiquement des activités de LCM.

1.5.2 Domaines thérapeutiques

Les deux activités de la radiologie, à savoir l'Imagerie Diagnostique et la Radiologie Interventionnelle, sont étudiées dans trois domaines thérapeutiques principaux que sont l'oncologie, la cardiologie et la neurologie.

En oncologie, l'incidence des principaux cancers (poumon, sein, prostate, colorectal, pancréas, foie) est en augmentation constante. À titre d'exemple, près de 34 millions d'examen utilisent des injections de produits de contraste chaque année dans les cinq principaux pays européens. Cette augmentation est liée à l'allongement de la durée de vie, croisé à des facteurs de risque connus (tabac, alimentation, stress, environnement, etc.). Elle génère une hausse du nombre d'examen à des fins de diagnostic de plus en plus précoce, dans le but d'améliorer la prise en charge du patient, ses conditions de vie et le suivi de son traitement. Par exemple, l'évolution de la prise en charge du cancer du sein illustre parfaitement la place prise par les différentes modalités d'imagerie médicale : l'IRM joue un rôle essentiel dans le dépistage et/ou le suivi de la maladie. Sur la base des données européennes, plus de 40 millions de femmes de plus de 50 ans devraient bénéficier d'un dépistage systématique par imagerie. Cette démarche permet un diagnostic plus précoce, ce qui change de façon significative la stratégie thérapeutique et permet une rémission de la maladie sans récurrence. Par ailleurs, en cas de chirurgie, le repérage du ganglion sentinelle permet dans cette même pathologie de limiter le geste chirurgical au strict nécessaire. De même, le Groupe s'est engagé à développer des technologies pour un diagnostic plus précoce de certains cancers, dont celui du pancréas, pour permettre une prise en charge à un stade encore peu avancé. Ces technologies consistent notamment en l'utilisation d'un algorithme conçu pour analyser un nombre conséquent de données et détecter un cancer qui serait difficilement visible dans le cadre d'un dispositif de détection clinique traditionnel.

Dans certains types de cancers, comme le carcinome hépatocellulaire (CHC), la Radiologie Interventionnelle rend d'immenses services en permettant, le plus souvent de manière ambulatoire, une visualisation et une localisation précises des lésions hépatiques, et également l'administration de produits anticancéreux au sein même des lésions tumorales par le biais de la procédure de chimio-embolisation transartérielle.

En cardiologie, l'évaluation des maladies cardiovasculaires par imagerie avec injection de produits de contraste est incontournable pour explorer les conséquences de pathologies graves sur des patients symptomatiques et/ou à facteurs de risques associés (obésité, diabète, hypercholestérolémie, stress, hypertension, tabac, etc.).

Plus de 8 millions d'examen sont effectués mondialement par an pour analyser l'état du réseau vasculaire (détection de rétrécissement significatif du vaisseau lié à une plaque d'athérome) et les conséquences sur le débit sanguin pour perfuser de façon suffisante les tissus essentiels comme, par exemple, le cœur (risque d'infarctus du myocarde) ou le cerveau (risque d'accident vasculaire cérébral).

Un diagnostic approprié permet de stratifier les patients selon leur profil de risques, la présence de signes cliniques ou non afin de déterminer la démarche de prise en charge la plus appropriée : surveillance préventive, décision de choix de médicament seul ou associé et stratégie chirurgicale lourde ou interventionnelle. Dans cette spécialité, la Radiologie Interventionnelle permet par exemple, grâce à l'injection de produit de contraste, de visualiser la zone du vaisseau rétréci sur laquelle il faut intervenir, d'accompagner le geste endovasculaire et de contrôler immédiatement l'efficacité de la dilatation obtenue. Ce type d'intervention thérapeutique, moins invasif pour le patient et moins coûteux pour la collectivité (temps d'hospitalisation, modalités de suivi du patient), a remplacé dans de nombreux cas un geste chirurgical.

En neurologie, c'est par l'imagerie du système nerveux central (SNC) que l'IRM a acquis ses lettres de noblesse en permettant pour la première fois de diagnostiquer des lésions invisibles au scanner par Rayons X. Les injections de produits de contraste en imagerie du SNC permettent l'exploration des maladies tumorales (tumeurs cérébrales primitives ou métastases cérébrales d'un cancer primaire), inflammatoires (telles que la sclérose en plaques), dégénératives (telles que la maladie d'Alzheimer), vasculaires (telles que l'accident vasculaire cérébral) ou infectieuses (telles que l'abcès du cerveau).

La plupart de ces pathologies sont chroniques, les médicaments disponibles visant à stopper leur évolution restent encore insuffisants. Il s'agit d'un enjeu majeur de santé publique en raison du vieillissement de la population, de l'allongement de sa durée de vie et de la prise en charge lourde de ces malades dépendants. Là encore, la Radiologie Interventionnelle permet de traiter avec succès et de manière non chirurgicale un grand nombre de malformations artérioveineuses cérébrales.

1.5.3 Imagerie Diagnostique

En IRM, Guerbet a introduit récemment sur les premiers marchés un produit de contraste très innovant : gadopiciclénol (Elucirem™). Ce produit de contraste se distingue par sa haute relaxivité et sa grande stabilité, dont il résulte des images d'une qualité équivalente aux produits de contraste gadolinés macrocycliques actuellement disponibles sur le marché, tout en utilisant la moitié de la dose de gadolinium. En effet, une dose de 0,05 mmol/kg est suffisante, comparée à 0,1 mmol/kg pour les autres produits de contraste gadolinés macrocycliques.

Par ailleurs, la posologie en gadolinium réduite de moitié optimise l'utilisation des ressources naturelles en diminuant la quantité de cette ressource nécessaire pour la production d'une dose unitaire et réduit la quantité de gadolinium libérée dans l'environnement par le patient.

Indiqué dans l'Union Européenne chez les adultes et les enfants de 2 ans et plus, Elucirem™ améliore la détection et la visualisation des pathologies associées à une perturbation de la barrière hémato-encéphalique ⁽¹⁾ (BHE) et/ou présentant une vascularisation anormale dans :

- le cerveau, le rachis et autres tissus associés du système nerveux central (SNC) ;
- le foie, le rein, le pancréas, le sein, le poumon, la prostate et le système musculo-squelettique (FN1).

Aux États-Unis, le dossier a bénéficié d'une revue accélérée, et la FDA a octroyé l'Autorisation de Mise sur le Marché le 21 septembre 2022. En Europe, la Commission européenne a approuvé Elucirem™ le 11 décembre 2023, suivi immédiatement des approbations en Suisse et au Royaume-Uni, ouvrant la voie à son lancement en Europe en 2024. Durant l'année 2025, de nouvelles Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) ont été obtenues en Asie et en Amérique centrale et latine, et de nouveaux dossiers ont été déposés dans ces mêmes régions.

Comme prévu dans le Plan d'Investigation Pédiatrique agréé avec les autorités européennes et américaines, une étude clinique chez l'enfant entre 0 et 2 ans a démarré en 2022 et s'est terminée en 2024. Le dossier d'Autorisation de Mise sur

le Marché (AMM) pour obtenir cette indication chez l'enfant de 0 à 2 ans a été déposé en Europe et aux USA en 2025, conformément à nos engagements auprès des autorités de ces pays. En décembre 2025, le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) a délivré une opinion positive sur ce dossier qui est maintenant en attente d'approbation finale par la Commission européenne.

Le 14 décembre 2021, Guerbet et Bracco Imaging ont annoncé la signature d'un accord de partenariat sur les activités de R&D sur gadopiciclénol. Guerbet et Bracco commercialisent tous deux le gadopiciclénol indépendamment, sous deux noms de marque différents. De nouvelles études cliniques sont en cours ou prévues sur gadopiciclénol, en collaboration avec Bracco, afin d'obtenir de nouvelles indications, et de réaliser les études post-marketing demandées par certaines autorités de santé.

En 2024, Guerbet a reçu le prix Innovation JFR 2024 (Journées francophones de radiologie) dans la catégorie Coup de cœur du jury pour ce produit qui représente une avancée majeure dans le domaine de l'imagerie par résonance magnétique (IRM).

Cette reconnaissance prestigieuse pour le Groupe l'encourage à poursuivre l'innovation dans le domaine de l'imagerie médicale, au bénéfice des patients et des professionnels de santé.

Concernant les Systèmes d'Injection et Services, les ingénieurs en Innovation, Recherche et Développement concentrent aujourd'hui leurs travaux sur les axes stratégiques suivants :

- la connectivité des injecteurs aux équipements d'imagerie ;
- la sécurisation du geste médical à travers des dispositifs d'injection innovants, qu'ils soient à usage unique ou destinés à sécuriser les pratiques multiusage.

Le Groupe explore également le développement de nouvelles générations de produits, initiant ainsi des recherches de brevet sur de nouvelles molécules.

⁽¹⁾ La barrière hémato-encéphalique a pour principale fonction de protéger le cerveau des substances étrangères/agents pathogènes qui circulent dans le sang.

1.5.4 Radiologie Interventionnelle

Développement commercial et élargissement des applications du Lipiodol®

Établi depuis 40 ans comme un standard dans le traitement du cancer du foie, Lipiodol® bénéficie aussi d'un ancrage fort dans d'autres domaines – dont l'embolisation vasculaire, la lymphographie et l'hystérosalpingographie (HSG) – qui représentent aujourd'hui une partie significative des volumes de ventes et de la croissance à venir. Le potentiel de développement pour de nouvelles indications innovantes apparaît significatif, en particulier dans le traitement des troubles musculo-squelettiques, des maladies veineuses ou encore des troubles post-chirurgie et des cancers. Les efforts de recherche et développement vont ainsi être accélérés afin d'explorer de nouvelles applications pour le Lipiodol®.

Innovations en santé numérique

En radiologie, le Groupe développe ses propres solutions fondées sur l'Intelligence Artificielle, intégrées dans des logiciels innovants. Ces solutions visent notamment à accélérer l'analyse et l'interprétation des images, mais également d'en améliorer la qualité grâce au *machine learning*. L'objectif est d'apporter des solutions d'aide au diagnostic et d'aide à la prise de décision médicale.

Ce type d'innovation constitue une promesse d'amélioration de la santé, en permettant non seulement d'augmenter la productivité des radiologues et leurs conditions de travail, mais aussi d'apporter une forte valeur sociétale. En effet, face au vieillissement des populations et à la hausse des maladies chroniques et dans un contexte mondial de pénurie de radiologues, ce type d'innovation espère garantir un suivi des patients dans des conditions optimales.

Par ailleurs, ces solutions devraient permettre de diminuer la variabilité dans l'interprétation des images, et à terme, d'identifier de nouveaux biomarqueurs prédictifs de l'évolution des maladies (cancers et maladies neurodégénératives en particulier) et ainsi de diminuer le nombre de biopsies requises grâce à une caractérisation des lésions par imagerie.

L'Intelligence Artificielle peut également être mise au service d'une amélioration de la détection de certains cancers. Dans ce cadre, Guerbet a développé avec Intrase, entreprise spécialisée dans les solutions logicielles d'imagerie médicale, DUOnco™ Liver. Cet algorithme, conçu pour la détection des lésions focales du foie, vise à rendre les diagnostics plus précis, plus rapides et plus accessibles, améliorant ainsi la prise en charge du patient.

Par ailleurs, l'IA prostate de Guerbet a été intégrée au sein des solutions Intrase. Cette IA, lorsqu'elle est intégrée au sein d'outils dédiés à la routine clinique, facilite le diagnostic et la prise de décision thérapeutique. En effet, cette solution analyse automatiquement les scanners et alerte les radiologues dès les premiers signes de suspicion de cancer. Cette innovation pourrait ainsi augmenter le nombre de patients éligibles à des traitements curatifs, améliorant ainsi significativement les taux de survie. Pour ce projet, Guerbet a bénéficié d'un soutien financier de la BPI d'un million d'euros dans le cadre du programme France 2030, à la suite de la participation du Groupe à un appel à projets concernant la stratégie d'accélération dans la santé numérique.

En 2024, Intrase et Guerbet ont obtenu la certification CE de la plateforme Myrian® 2.12 qui intègre l'IA prostate, permettant sa commercialisation en Europe. Grâce à cette plateforme, les radiologues voient leur interprétation des examens d'imagerie médicale simplifiée, facilitant ainsi le diagnostic de ce cancer très fréquent (1,4 million de nouveaux cas chaque année dans le monde ⁽¹⁾). Cette année également, Guerbet, Intrase, l'institut Gustave-Roussy et le CHU d'Angers ont obtenu un financement de 5,9 M€ de Bpifrance pour Liflow®, solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique intégrant l'IA multiorganes développée par Guerbet. Dans le cadre de l'appel à projets « Innovation en imagerie médicale » de Bpifrance, Liflow® a été reconnu pour son caractère innovant dans le numérique en santé. L'une des forces du projet réside en effet dans l'intégration de plusieurs algorithmes d'IA dédiés à plusieurs organes, donnant des indicateurs de suivi oncologique de référence inédits en clinique, tels que le calcul et la mesure automatisée de la charge tumorale. Cet indicateur sera d'une grande aide pour les équipes médicales pour optimiser les traitements. Le soutien de Bpifrance permettra ainsi de mener plusieurs études cliniques visant à démontrer l'impact et la performance des nouvelles technologies sur la pratique quotidienne des cliniciens. L'objectif principal est de fournir aux professionnels de santé des outils permettant une évaluation plus rapide de la réponse (ou de la non-réponse) des patients aux traitements, conduisant à une optimisation thérapeutique et à une amélioration des soins.

La première année du projet sera consacrée au développement de la plateforme Liflow® et de l'ensemble de ses fonctionnalités novatrices : automatisation de l'analyse d'examens oncologiques par région anatomique, accès facilité aux résultats des IA multiorganes, calcul automatisé de l'évolution tumorale.

⁽¹⁾ Étude GLOBOCAN 2020.

1.5.5 Partenariats public-privé

Afin de répondre aux objectifs d'Innovation, Recherche et Développement, Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat, de collaboration et d'innovation ouverte. Ce mode de fonctionnement ouvert vers l'extérieur lui permet de bénéficier d'expertises scientifiques mondiales. L'imagerie médicale est un domaine multidisciplinaire où des compétences en chimie, en physique, en informatique, en traitement d'image, en électronique, en biologie et en médecine sont nécessaires.

Plusieurs programmes de recherche en réseau sont menés. Un des plus importants projets, Iseult, financé par Bpifrance (Banque publique d'investissement), s'est terminé en 2020. Les bénéfices attendus de ces nouvelles technologies consistent à améliorer la sensibilité de détection de petites lésions non détectables par les techniques standard au niveau cérébral. C'est dans le cadre de ce programme qu'a pris place le développement du gadopiciérol (Elucirem™).

Certains partenariats de recherche en réseau comportent des clauses financières de deux types :

- les avances remboursables à terme en cas de succès dans la commercialisation des produits ;
- le versement d'un intéressement en fonction du chiffre d'affaires et/ou des résultats d'exploitation des produits issus de ces projets.

L'investissement dans le fonds FPCI BioMedTech, initié en 2017, se poursuit. Ce fonds est géré par Truffle Capital, spécialiste de l'investissement dans des start-up développant des technologies et produits de rupture dans le secteur des sciences de la vie. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe et illustre aussi sa stratégie de diversification pour aller chercher de la croissance au-delà des produits de contraste, en se connectant à des start-up françaises à fort potentiel de la MedTech ou de la BioTech, dans le domaine de la médecine interventionnelle.

Enfin, en 2024, Guerbet a noué un partenariat stratégique avec la société Nuclidium, spécialisée en produits radiopharmaceutiques de pointe à base de cuivre. Ce partenariat allie l'expertise de Guerbet en matière de recherche, de production et de commercialisation d'imagerie médicale avec le savoir-faire de Nuclidium en matière de production de radio-isotopes de cuivre et de développement théranostique. Parmi les intérêts de ces produits créés à partir de cuivre : une détection plus précise du niveau d'agressivité d'une tumeur, permettant ainsi de déterminer le traitement le plus adapté au patient.

1.5.6 Dépenses de Recherche et Développement

Le tableau ci-dessous présente les dépenses engagées par le groupe Guerbet en matière de Recherche et Développement sur les deux derniers exercices.

	2025*	2024*
Dépenses de Recherche et Développement (en K€)	75 545	76 180
Dépenses de Recherche et Développement (en % du chiffre d'affaires)	9,6 %	9,1 %

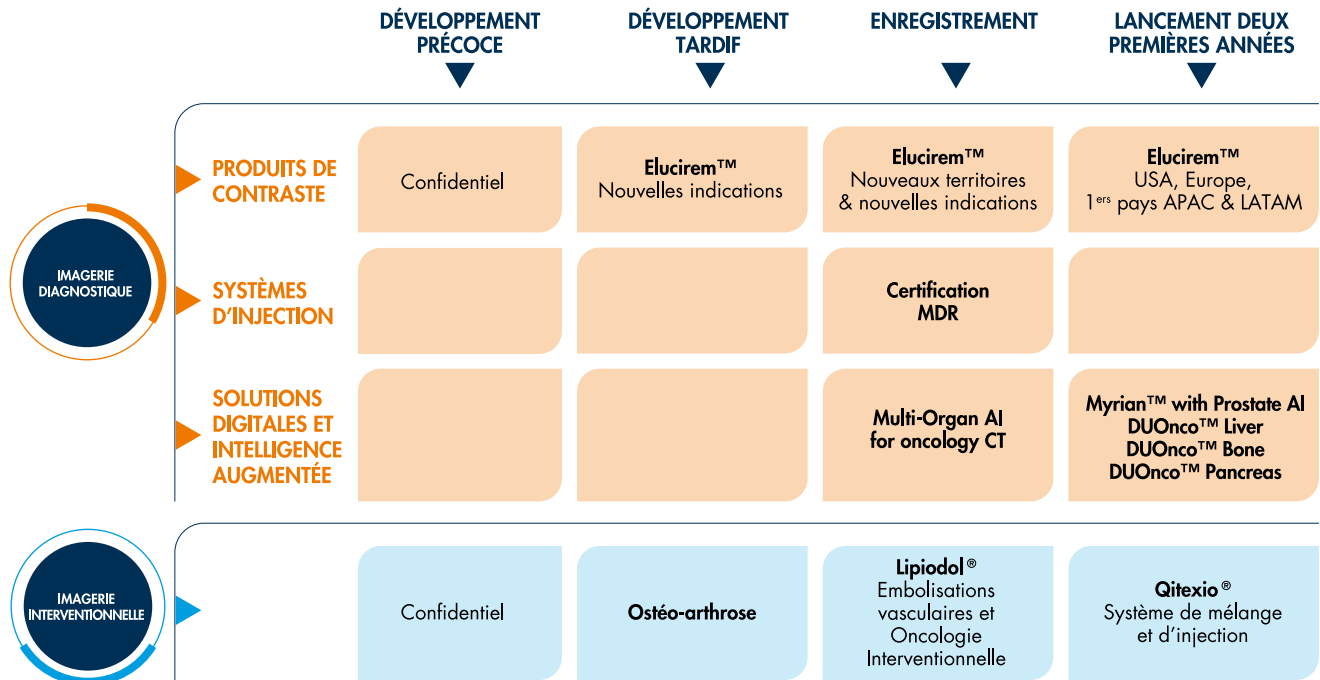
* Incluant le crédit d'impôt recherche (CIR).

Guerbet continue ses investissements :

- en Imagerie Diagnostique avec le développement de nouvelle(s) indication(s) pour gadopiciérol (Elucirem™) en IRM ;
- en Digital avec le développement de solutions d'imagerie couplées à de l'Intelligence Artificielle.

En 2025, les enregistrements réglementaires ont été obtenus en Europe (marquage CE) pour les produits d'IA d'aide à la détection pour les lésions osseuses (DUOnco™ Bone) et les lésions pancréatiques (DUOnco™ Pancréas). À travers sa filiale Intrasense, Guerbet souhaite accélérer sur la commercialisation de ces solutions en 2025, tout en continuant à compléter l'offre produit avec le développement prévu en 2026 d'une IA multi-organe pour faciliter le suivi oncologique en scanner.

1.5.7 Portefeuille de Recherche et Développement



1.5.8 Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle revêt un caractère essentiel, car, tout en valorisant le travail effectué par des chercheurs, elle vient rétribuer en partie les délais et les coûts liés à l'innovation. Le brevet a une durée de 20 ans à compter du jour du dépôt de la demande. Dans les faits, les durées de développement des produits, en particulier des médicaments, sont telles que la période d'exclusivité se trouve souvent considérablement réduite. L'expiration d'un brevet peut se traduire par l'émergence d'une concurrence très forte liée à l'arrivée de produits génériques.

Dans certains cas et lorsque le brevet concerne le principe actif d'un médicament, il peut être prolongé jusqu'à cinq années supplémentaires grâce à une extension de protection, appelée « *Supplementary Protection Certificate* » en Europe ou « *Patent Term Extension* » aux États-Unis et dans d'autres pays.

Le produit peut bénéficier d'autres brevets en phase de développement et/ou en phase de commercialisation. Guerbet détient un portefeuille de brevets concernant des principes actifs (par exemple, des agents de contraste ou de radiothérapie),

des nouvelles formulations pharmaceutiques, des émulsions, des procédés de formulation et de fabrication, des systèmes d'injection, des dispositifs médicaux (seringues, tubulures, microcathéters, etc.) ou des méthodes basées sur de l'Intelligence Artificielle.

Le groupe Guerbet et ses filiales détiennent 429 brevets et demandes de brevet en cours d'examen (principalement aux noms de Guerbet, Liebel-Flarsheim Company LLC, IBM-Merative et Medex), 1 774 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement et 22 modèles industriels. Le portefeuille de brevets, marques et modèles industriels contribue à la valorisation du Groupe et consolide sa position sur le marché porteur des produits de contraste combinés aux dispositifs médicaux. En 2025, le groupe Guerbet et ses filiales ont obtenu la délivrance de 9 brevets dans le monde entier. Des brevets ont été notamment délivrés sur le produit Elucirem™ et son principe actif. Cela permet à ce produit de renforcer sa protection jusqu'en 2040.

1.5.9 Protection des données cliniques

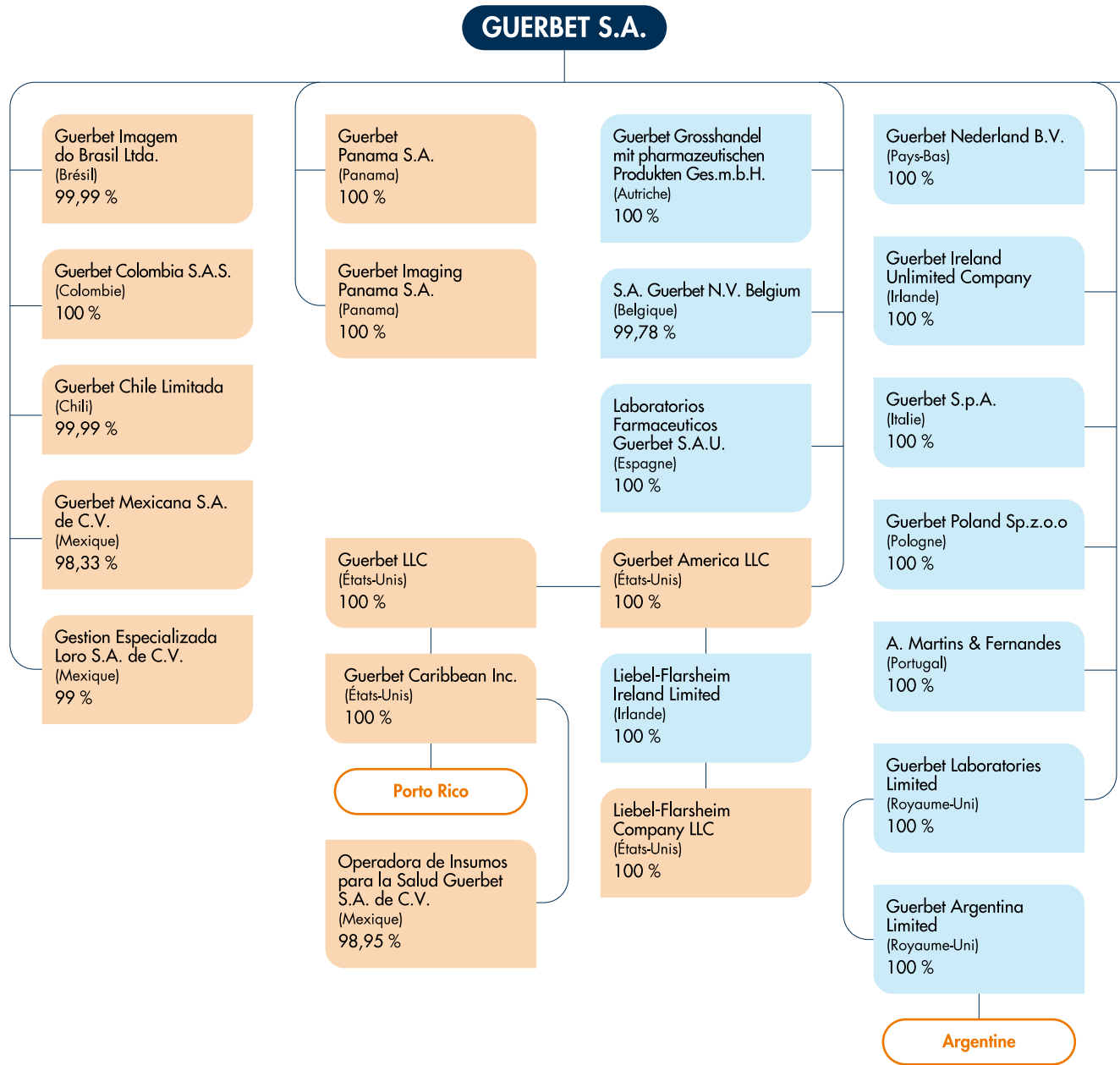
La protection des données cliniques est complémentaire de la protection par brevet. Il s'agit d'une période d'exclusivité durant laquelle une autorité administrative réglementaire refusera :

- soit la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché d'un produit concurrent ;

- soit l'octroi d'une Autorisation de Mise sur le Marché d'un générique reposant sur les données cliniques, objet de cette protection, d'un médicament dit « princeps ».

1.6 ORGANISATION DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025

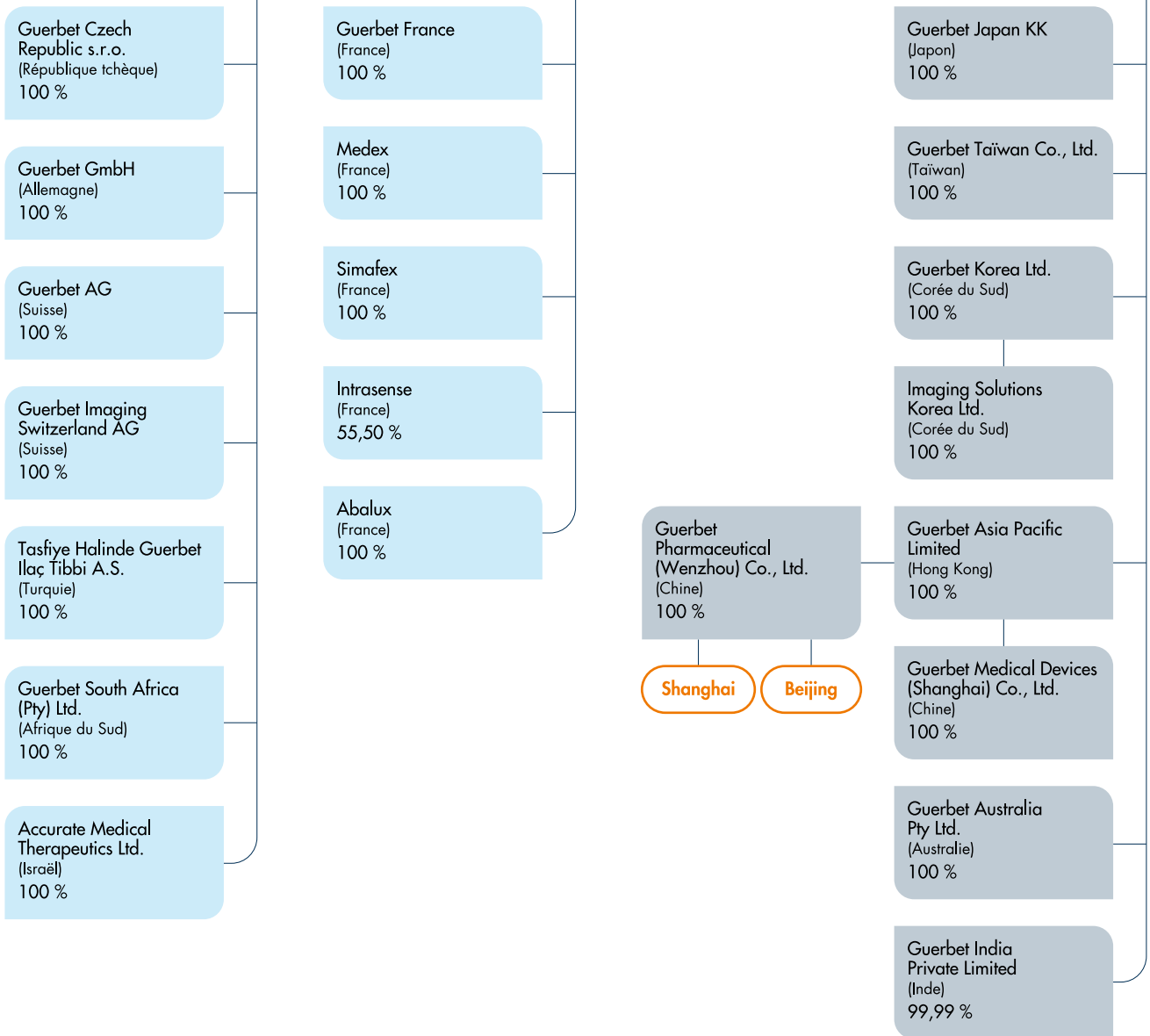
1.6.1 Une présence internationale



AMÉRIQUE DU NORD ET AMÉRIQUE DU SUD

EUROPE – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE

GUERBET S.A.



EUROPE – MOYEN-ORIENT – AFRIQUE

_____ Filiale ○ Succursale % de détention

ASIE-PACIFIQUE

- ☰
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

1.6.2 Propriétés immobilières

Pays	Ville	Adresse
Brésil	Rio de Janeiro	Rua André Rocha, 3000, Jacarepaguá, CEP 22710, 568 – Rio de Janeiro
États-Unis	Cincinnati	2111 E Galbraith Road, Cincinnati – Ohio 45237
	Raleigh	8800 Durant Road, Raleigh – North Carolina 27616
France	Aulnay-sous-Bois	16/24, rue Jean-Chaptal et 1, rue Nicéphore-Niépce – 93600 Aulnay-sous-Bois
	Marans	16, rue des Fours-à-Chaux – 17320 Marans
	Lanester	ZI de Kerpont, 705, rue Denis-Papin – 56600 Lanester
	Villepinte	15, rue des Vanesses – 93420 Villepinte
Irlande	Dublin	Damastown Mulhuddart – Dublin 15

1.6.3 Distribution

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 114 pays sur les cinq continents, de plusieurs façons :

- en direct par ses filiales et succursales ;
- via des distributeurs ;
- via des licenciés.

Implantations directes

Le Groupe est implanté dans plus de 20 pays en Europe, en Asie, en Océanie, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Accords de distribution

Pour les marchés non couverts par une implantation directe ou par un accord de licence, Guerbet a des accords avec des distributeurs. Les principaux couvrent la Scandinavie, l'Europe de l'Est, la Grèce, l'Afrique et le Moyen-Orient, le Canada, certains pays d'Amérique du Sud, d'Asie et d'Océanie. À ces distributeurs s'ajoute un réseau de sociétés dédiées à la réalisation du service après-vente pour les injecteurs.

Typologie des clients

La structure des clients locaux de Guerbet sur chacun des marchés nationaux, hors distributeurs et licenciés, est variable d'un pays à l'autre. Néanmoins, il existe deux points communs pour la majorité des pays :

- une part très significative des ventes est réalisée auprès des hôpitaux et cliniques qui représentent 60 % des ventes et des centres de radiologie qui représentent 40 % des ventes. Les centrales d'achats font en général partie d'une de ces deux segmentations. Ce type de ventes donne lieu dans la très grande majorité des cas à des marchés négociés ou à des appels d'offres ;
- une deuxième catégorie de clients est constituée de grossistes répartiteurs qui alimentent des officines de villes. Depuis la nouvelle réforme des produits de contraste, ce segment est très largement inférieur au segment présenté plus haut. En effet, les produits de contraste présents en officine ont un contenant inférieur à 50 ml, une partie infime du marché.

2



1

2

3

4

5

6

7

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	38		
2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION	38		
2.2.1 Composition du Conseil d'administration	38		
2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration	54		
2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités	55		
2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités	58		
2.3 DIRECTION GÉNÉRALE	59		
2.3.1 Directeur Général	59		
2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable	59		
2.3.3 Le Comité exécutif	60		
2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	61		
2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux	61		
2.4.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat	66		
2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale, du 1 ^{er} janvier au 22 septembre 2025	68		
2.4.4 Rémunération du Directeur Général par intérim, Jérôme Estampes, du 22 septembre au 31 décembre 2025	70		
2.4.5 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet	71		
2.4.6 Rémunération des administrateurs	73		
2.4.7 Ratios d'équité	73		
2.4.8 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise	75		
2.4.9 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions	76		
2.4.10 Plans d'attribution d'options d'achat en faveur des mandataires sociaux	76		
2.5 EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF	77		
2.6 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE	78		
2.7 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	78		
2.8 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	78		
2.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE	80		

2.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise de la société Guerbet. Ce rapport rend compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, de l'organisation de la Direction générale, ainsi que des principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration le 11 mars 2026.

La société Guerbet se réfère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef en vigueur (décembre 2022). Les cas d'exceptions à ce référentiel sont mentionnés

dans le tableau de synthèse figurant à la fin de ce rapport. Le Code Afep-Medef, auquel la Société se réfère, ainsi que son guide d'application publié par le Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise à titre interprétatif, sont consultables sur les sites institutionnels de l'AFEP et du MEDEF.

Guerbet est une société anonyme avec Conseil d'administration et dissociation des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général. La dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général est en place chez Guerbet depuis la transformation de la Société en S.A. à Conseil d'administration (elle était auparavant sous la forme de S.A. à Directoire et Conseil de surveillance) par son Conseil du 21 mai 2010.

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.2.1 Composition du Conseil d'administration

2.2.1.1 Principes généraux régissant la composition du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les statuts de la Société et par la loi. Il dispose également d'un Règlement Intérieur qui précise et complète les modalités de son fonctionnement et de ses Comités. Les statuts et le Règlement Intérieur sont consultables sur le site internet du groupe Guerbet (rubrique Investisseurs – section « Gouvernement d'entreprise »).

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

- le Conseil d'administration est composé de : i) trois (3) à dix-huit (18) administrateurs non exécutifs au plus nommés par l'Assemblée générale ordinaire et de ii) un (1) à deux (2) administrateurs représentant les salariés, élu(s) parmi et par le personnel de la Société et celui de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire

français, selon que le Conseil d'administration est composé de moins de huit (8) ou de plus de huit (8) administrateurs ;

- les administrateurs, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et rémunérations pour une durée d'un (1) à quatre (4) ans ⁽¹⁾. Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins 200 actions de la Société, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (comme prévu à l'article 9.b des statuts). Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de six (6) mois ;
- le renouvellement, la démission, la cooptation en cas de vacance, ainsi que la révocation des membres du Conseil d'administration s'effectuent aux conditions prévues par la loi.

⁽¹⁾ Durée pouvant par exception être comprise entre un et trois ans afin d'assurer l'échelonnement du mandat des administrateurs.

2.2.1.2 Composition actuelle du Conseil d'administration

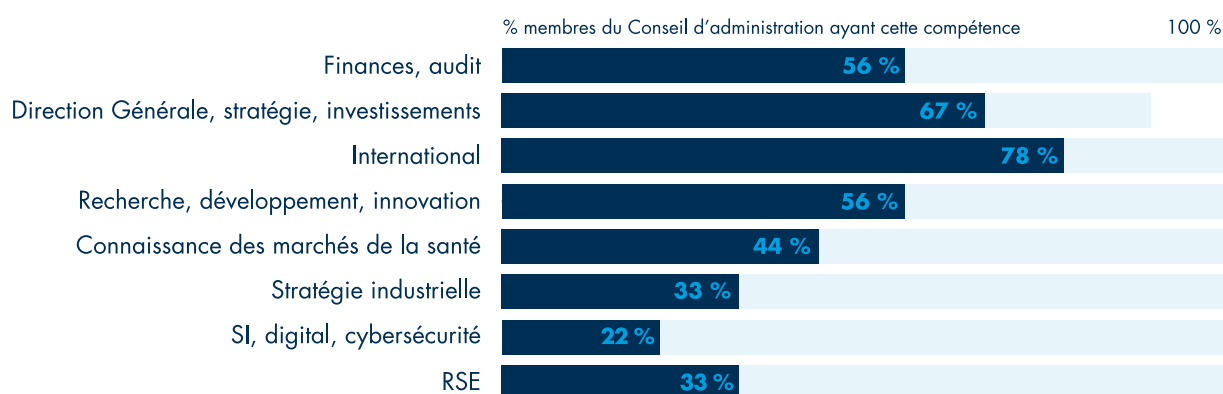
Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs, dont un administrateur représentant les salariés :

	Fonction	Indépendance	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Comité éthique, gouvernance et RSE	Comité stratégie et innovation	Date de première nomination	Fin de mandat
Hugues Lecat	Président et Administrateur	Oui	Membre	Membre		Membre	24 mai 2024	AG 2028
Carine Dagommer	Administratrice	Non	Membre	Présidente			20 mai 2022	AG 2026
Éric Drapé	Administrateur	Oui		Membre	Membre	Membre	23 mai 2025	AG 2029
Marie de la Simone	Administratrice salariée	Non		Membre	Membre		22 novembre 2023	22 novembre 2027
Éric Guerbet	Administrateur	Non			Membre	Membre	19 mai 2017	AG 2027
Céline Lamort	Administratrice	Non		Membre		Membre	29 mai 2015	AG 2027
Michèle Lesieur	Administratrice	Oui	Présidente			Membre	23 mai 2025	AG 2028
Nicolas Louvet	Administrateur	Non	Membre		Président		27 mai 2016	AG 2026
Marc Massiot	Administrateur	Non				Président	28 mai 2021	AG 2029

Le Conseil d'administration comporte, compte tenu de son actionariat de référence, une proportion majoritaire d'administrateurs représentant le Pacte d'actionnaires. De manière générale, le Conseil d'administration et le Comité des nominations et rémunérations s'efforcent dans le choix des administrateurs d'équilibrer la composition des instances et d'avoir une politique de diversité forte. Celle-ci se traduit par les éléments ci-après qui sont suivis chaque année par le Conseil :

- 44 % de femmes au Conseil et un équilibre dans la représentation entre les femmes et les hommes au sein de chaque Comité ;
- 57 ans d'âge moyen, et la répartition des administrateurs est la suivante : les administrateurs de plus de 60 ans (44 %), ceux ayant entre 50 et 59 ans (22 %) et ceux de moins de 50 ans (33 %) ;
- 38 % d'administrateurs indépendants ;
- une diversité des compétences et des expériences professionnelles pour répondre au mieux à ses besoins et mener ses travaux. Des formations spécifiques peuvent également être organisées afin de renforcer les compétences des administrateurs et ainsi les guider dans certaines prises de décisions. À titre d'exemple, une formation à la RSE a été proposée en janvier 2025.

COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Conformément aux dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. Cette durée peut, par exception, être comprise entre un et trois ans afin de permettre l'échelonnement des renouvellements, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef et aux pratiques de marché.

2.2.1.3 Déclarations des administrateurs

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Guerbet, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des administrateurs n'a fait l'objet à aucun moment d'une condamnation pour fraude ou d'une procédure gouvernementale et n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou à une liquidation.

Conflits d'intérêts

En 2025, aucun conflit d'intérêts potentiel susceptible d'empêcher un administrateur d'exercer ses fonctions tout au long de l'année n'a été porté à la connaissance du Conseil d'administration. Les déclarations générales de non-conflit d'intérêts sont établies annuellement par écrit et signées par chaque administrateur conformément à la procédure interne validée par le Conseil d'administration.

Contrats de service

À noter qu'un contrat de prestation de services a été conclu entre la Société et une société détenue par un administrateur au cours de l'exercice 2025 (cf. section 2.6 relative aux conventions réglementées, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférent).

Aucun autre membre du Conseil d'administration ou de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec Guerbet S.A. ou l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages au titre d'un tel contrat.

Procédure interne des conventions réglementées et des conventions dites « libres »

La procédure a été établie conformément :

1. à la réglementation applicable aux conventions et engagements libres et réglementés, telle qu'en vigueur à la suite de la promulgation de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE ;
2. aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers. L'objet de la procédure est de :
 - a. rappeler le cadre réglementaire applicable aux conventions et engagements réglementés et apporter des précisions quant à la méthodologie appliquée en interne pour qualifier les différentes conventions conclues, et
 - b. mettre en place, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, une procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions dites libres.

La procédure a été approuvée par le Conseil d'administration de Guerbet en date du 11 mars 2026 et est disponible sur le site internet de Guerbet.

2.2.1.4 Les administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration examine annuellement et de manière individuelle, après avis du Comité des nominations et rémunérations, la situation de chaque administrateur au regard de l'ensemble des règles d'indépendance du Code Afep-Medef (article 10). Le Code qualifie un administrateur d'indépendant « lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre tout mandataire social non exécutif de la Société ou de son Groupe dépourvu de liens d'intérêt particulier (Actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci ». Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé lors de sa séance du 18 décembre 2025, et sur recommandation du Comité éthique, gouvernance et RSE, que trois administrateurs sont éligibles au statut d'administrateur indépendant, à savoir : Hugues Lecat, Éric Drapé et Michèle Lesieur.

Les critères pris en compte pour évaluer l'indépendance des administrateurs sont les suivants :

- critère 1 : ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère ;
- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans ;
- critère 7 : des administrateurs représentant des Actionnaires importants de la Société ou de sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces Actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS							
Hugues Lecat	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Éric Drapé	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Michèle Lesieur*	Conforme	Conforme*	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
ADMINISTRATEURS NON INDÉPENDANTS							
Carine Dagommer	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Éric Guerbet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Céline Lamort	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Nicolas Louvet	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marc Massiot	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme
Marie de la Simone (administratrice représentant les salariés)	Non conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

* La qualification d'administratrice indépendante de Mme Michèle Lesieur a fait l'objet d'une analyse spécifique par le Conseil d'administration et son Comité éthique, gouvernance et RSE. Mme Michèle Lesieur a exercé un mandat d'administratrice indépendante au sein d'Intrasense (société détenue à 55,50 % par Guerbet et faisant partie de son périmètre de consolidation) jusqu'en mai 2025, mandat ayant pris fin avant sa nomination au sein du Conseil d'administration de Guerbet. Le Conseil d'administration, ainsi que son Comité éthique, gouvernance et RSE, ont conclu que cette situation n'empêchait pas Mme Michèle Lesieur d'exercer son mandat d'administratrice en toute indépendance au regard des critères du Code Afep-Medef. En effet : (i) outre son expérience professionnelle dans le domaine de la radiologie, le précédent mandat permet d'apporter au Conseil d'administration de la Société un éclairage utile sur la stratégie et l'activité d'Intrasense, (ii) tout conflit d'intérêts potentiel serait résolu par l'abstention de l'administratrice à toute décision et/ou vote concernant Intrasense, (iii) au regard de l'activité globale du Groupe Guerbet (Intrasense représentant 0,26 % des ventes du groupe en 2024) et du faible nombre de décisions concernant directement Intrasense soumise à l'approbation du Conseil d'administration de Guerbet, les éventuelles absences ne sont pas de nature à remettre en cause l'effectivité du mandat d'administratrice indépendante de Mme Michèle Lesieur. Par ailleurs, le mandat de Mme Michèle Lesieur dans la société consolidée était strictement non exécutif, et seul un mandat exécutif dans une société consolidée est susceptible d'altérer le caractère indépendant d'un administrateur. La situation passée de Mme Michèle Lesieur ne remet donc pas en cause sa qualification d'administratrice indépendante ».

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration compte 38 % de membres indépendants (les administrateurs salariés ne sont pas inclus dans ce calcul, conformément au Code Afep-Medef).

2.2.1.5 Évolution intervenue dans la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2025

En 2025, l'Assemblée générale a approuvé, sur proposition du Conseil d'administration et conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la réduction de la durée des mandats des administrateurs de six à quatre ans.

L'Assemblée générale a également :

- acté la démission d'une administratrice et le non-renouvellement de trois administrateurs dont le mandat venait à échéance ;
- approuvé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mme Céline Lamort et de M. Marc Massiot ;
- et, approuvé la nomination de deux nouveaux administrateurs qualifiés d'indépendants, M. Éric Drapé et Mme Michèle Lesieur.

À l'issue de ces évolutions, le Conseil d'administration est désormais composé de neuf membres, dont trois indépendants, et d'un administrateur représentant les salariés.

2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs

L'intégration de tout nouvel administrateur s'accompagne d'un parcours d'intégration dédié. Des sessions d'information préalables au premier Conseil ont lieu avec le Président du Conseil d'administration et la Secrétaire du Conseil et des Comités. Ce programme permet au nouvel administrateur de comprendre rapidement le groupe Guerbet et ses enjeux. Il inclut une revue de la stratégie du Groupe, des projets en cours, de l'organisation interne de l'entreprise et les enjeux des principales directions, de l'environnement concurrentiel, des perspectives à moyen et long terme, ainsi que la gouvernance de l'entreprise. Lorsque cela est possible, ce parcours d'intégration s'accompagne de visites sur les sites industriels.

Par ailleurs, tout administrateur peut bénéficier de formation *ad hoc*, sur des thèmes d'intérêt pour l'entreprise ou pour approfondir certaines connaissances.

Le Groupe a organisé une formation RSE d'une journée à destination des membres du Conseil d'administration, dispensée début 2025. L'objectif : faire de la RSE un véritable levier de création de valeur, de croissance et de différenciation stratégique. Cette formation visant à renforcer des compétences clés a été organisée en deux temps :

- un *e-learning*, pour acquérir une solide culture générale autour du développement durable et de la RSE : enjeux RSE, focus climat et biodiversité, impacts et engagement sectoriels, focus CSRD ;
- une session en présentiel, pour évaluer la maturité des organisations, identifier les leviers de création de valeur partagée de l'entreprise et prendre en compte la RSE pour adopter une vision prospective liée à l'évolution des « *business model* ».

2.2.1.7 Mandats arrivant à échéance

Les mandats de Mme Carine Dagommer et M. Nicolas Louvet arrivent à échéance à l'Assemblée générale du 22 mai 2026.

Les mandats des autres administrateurs arriveront à échéance aux Assemblées générales suivantes :

AG 2027	Marie de la Simone
	Éric Guerbet
	Céline Lamort
AG 2028	Hugues Lecat
	Michèle Lesieur
AG 2029	Éric Drapé
	Marc Massiot

La date de renouvellement du mandat de Mme Marie de la Simone, administratrice représentant les salariés, est le 22 novembre 2027.

2.2.1.8 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration était composé des membres suivants :



Date de naissance :
17 mars 1956

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
24 mai 2024

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2028

Hugues LECAT

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- CEO du groupe Ethypharm (2010-2019)
- CEO Cooper Consumer Health (2008-2009)
- Head of Base Business Division Sanofi France (2006-2008)
- CEO Sanofi-Aventis OTC (2003-2006)
- Directions Financières et Business Développement au sein d'Aventis et Medtronic (1995-2003)

FORMATION

- MBA INSEAD (1985)
- NEOMA Business School (1979)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur indépendant
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité d'audit

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Conseil de surveillance du groupe Ethypharm (depuis 2019)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président du Comité d'audit du groupe Ethypharm

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Président du Comité stratégique d'Arkopharma (2020)

Sociétés étrangères

- Aucun



Date de naissance :
10 juillet 1970

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Date de cooptation
au Conseil d'administration :
22 septembre 2021

Première nomination
au Conseil d'administration :
20 mai 2022

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Carine DAGOMMER

ADMINISTRATRICE

Non indépendante en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Fonctions de Direction Marketing des laboratoires Biocodex, Uriage, Puresentiel et Nuxe, Paris (depuis 2018)
- Directrice Commerciale et Marketing – Valeur Absolue Parfums, Genève (2014-2015)
- Fonctions de Responsable Marketing International maquillage et fragrance – Elizabeth Arden International, Genève (2001-2011)
- Responsable Zone Export Amérique latine & Caraïbes, puis Responsable Grands Comptes France & Belgique – Escada Beauté Group, Paris (1998-2001)
- Responsable Grands Magasins – Parfums Grès, Paris (1996-1998)

FORMATION

- Master 2 (DESS) Commerce International (Université R. Schuman, Strasbourg)
- ESSEC Global BBA

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité d'audit
- Présidente du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
30 mai 1961

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2025

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2029

Éric DRAPÉ

ADMINISTRATEUR

Indépendant

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Teva Pharma, Vice-Président exécutif, responsable des opérations mondiales de Teva, et membre du Comité exécutif, Tel-Aviv, Israël (2020-2024)
- Teva Pharma, Vice-Président exécutif et Directeur de la Qualité, USA (2015-2020)
- Teva Pharma, Responsable des opérations biologiques, USA (2014-2017)
- Teva Pharma, Vice-Président senior, opérations techniques pour les produits stériles, respiratoires et biologiques, France (2014-2015)
- Ipsen Pharma, Vice-Président exécutif, opérations techniques (2007-2014)
- Novo Nordisk, Vice-Président senior, produits finis pour le diabète (2004-2007)
- Novo Nordisk, Vice-Président et Directeur Général du site, France (1999-2004)
- Novo Nordisk, Vice-Président, assurance qualité internationale et support, Danemark (1996-1999)
- Novo Nordisk, Responsable du contrôle qualité, puis Directeur de l'Assurance Qualité, site de Chartres, France (1990-1996)
- Technologie Servier, Chimiste en développement analytique (1988-1990)
- Air Force R&D, Développement analytique (1987-1988)

FORMATION

- Docteur en Pharmacie, université Paris-XI (1986)
- DESS en Chimie Analytique, université Paris-XI (1987)
- MBA Exécutif, SIMI/Copenhagen Business School (1999)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 93 %
- Comité Stratégie et Innovation : 100 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %
- Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre du Conseil d'administration – Société Eukarys (2025)
- Administrateur (indépendant) – LFB (2018)

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre des Comités stratégique, d'audit et des rémunérations – LFB (depuis 2018)

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administrateur de Lonza (Suisse) depuis le 14 mai 2025
- External Senior Advisor – Cabinet McKinsey

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

- Administrateur de Teva-Takeda Business Venture, Japon (2017-2022)



Date de naissance :
28 septembre 1974

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
22 novembre 2023

Date du dernier renouvellement :
Non applicable

Expiration du mandat :
22 novembre 2027

Marie de la SIMONE

ADMINISTRATRICE REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

Non indépendante en raison de son statut de salarié de la société Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directrice des Opérations et de la Stratégie Marketing – Guerbet France (depuis juin 2024)
- Directrice Marketing Global – Activité Intelligence Artificielle, Guerbet S.A. (2021-juin 2024)
- Directrice Marketing France, Microport CRM (2018-2021)
- Responsable Grands Comptes, Siemens Healthineers (2017-2018)
- Business Unit Manager, Division Advance Therapy, Siemens Healthineers (2013-2017)
- Directrice Marketing Global, EOS imaging (2006-2013)
- Responsable Marketing, Praxim Medivision (2001-2006)

FORMATION

- Master Administration des Entreprises (IAE Aix-en-Provence)
- Ingénieur Biomédical UTC (Université de technologie de Compiègne)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Éric GUERBET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet
Secrétaire du Pacte d'actionnaires

Date de naissance :
4 août 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
19 mai 2017

Date du dernier renouvellement :
Assemblée générale 2023

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Responsable de programme « IT Global Regulatory & Transaction Reporting » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets, Paris (depuis juin 2021)
- Responsable de programme « IT Global P&L (Profit & Loss) » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets, Paris (2016-2021)
- Responsable plateforme « IT Murex BO Settlement/Dérivés de Taux & Crédit » chez BNP Paribas – Corporate & Institutional Banking – Global Markets, Paris (2010-2015)
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas, Londres (2003-2009)
- Responsable Projet IT chez BNP Paribas, Singapour (2000-2003)

FORMATION

- Ingénieur Systèmes d'information (école d'ingénieurs ESME)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité éthique, gouvernance et RSE

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %
- Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de la Holding Hakea SAS

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
30 mars 1982

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
29 mai 2015

Date du dernier renouvellement :
23 mai 2025

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2027

Céline LAMORT

ADMINISTRATRICE

Non indépendante en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Conseil en stratégie industrielle et gestion de projets (depuis 2021)
- Directrice des Opérations chez Cartamundi (2021-2022)
- Responsable de Projets Stratégiques chez Barry Callebaut (2016-2021)
- Directrice des Opérations et autres responsabilités opérationnelles (Production, Maintenance, Supply Chain, Amélioration continue) chez Royal DSM N.V. (2006-2016)

FORMATION

- IFA/Sciences Po Paris – Certificat Administrateur de Sociétés
- Unitech International Program
- École nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Membre du Comité stratégie et innovation
- Membre du Comité des nominations et rémunérations

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %
- Comité des nominations et rémunérations : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administratrice de la Holding Hakea SAS

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- Administratrice de C.C.G.M Projects BV
- Administratrice au sein de la société Covalence BV (société belge)

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Date de naissance :
21 mars 1959

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
23 mai 2025

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2028

Michèle LESIEUR

ADMINISTRATRICE

Indépendante

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- CEO et administratrice chez Supersonic Imagine, société cotée, Imagerie médicale (2016-2020)
- CEO de Philips France et Directrice générale de Philips Healthcare France (2011-2016)
- Vice-Présidente senior, Global Sales & Service International – Imaging Systems, Philips Healthcare (2006-2011)
- CEO de la division Ventes et Services de Philips Medical Systems, France (2000-2006)
- Directrice générale, Philips Business Electronics & Consumer Electronics (1997-2000)
- Responsable grands comptes (Philips) (1989-1991)
- Développeur, puis Chef de produit chez Portenseigne (Philips) (1983-1989)

FORMATION

- DEA en « Transmission optique, traitement du signal », Institut Supérieur d'Optique & Paris-XI, Orsay (1983)
- Maîtrise en Physique, Paris-XI, Orsay (1982)
- Programmes pour hauts potentiels et leadership – Philips (1989-2007)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administratrice
- Présidente du Comité d'audit
- Membre du Comité stratégie et innovation

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité d'audit : 100 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Présidente du Conseil d'administration – Société Prodways Group

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Membre indépendant du Comité stratégique – Société MAG4Health

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

- Administratrice indépendante au Conseil d'administration d'Intrasense (2020-2025).
- Administratrice indépendante au Conseil d'administration de Provepharm et membre du Comité d'audit (2022-2023)
- Administratrice indépendante au Conseil d'administration d'EOS Imaging (2020-2021)

Sociétés étrangères

- Administratrice indépendante et Présidente du Comité de rémunération – Société Intelligent Ultrasound (société cotée britannique) (2021-2025)



Date de naissance :
27 juin 1976

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
27 mai 2016

Date du dernier renouvellement :
20 mai 2022

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2026

Nicolas LOUVET

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur commercial et marketing Ouest & Sud EMEA – Systèmes Électroniques et Composants – chez Yazaki Corporation (depuis 2025)
- Directeur commercial et marketing – Systèmes ÉlectroniqueS (2024) et Composants – Stellantis/Iveco/Ferrari (2022-2024)
- Directeur amélioration de la valeur Global Stellantis BU chez Yazaki Corporation (2021-2024)
- Responsable plan d'amélioration BU chez Yazaki Europe Limited (2013-2020)
- Responsable grands comptes composants chez Yazaki Europe Limited (2012-2015)
- Directeur Projet Stratégique chez Yazaki Europe Limited (2007-2012)
- Ingénieur R&D, puis Chef de Projet chez Valeo Éclairage et Signalisation (2001-2007)

FORMATION

- Ingénieur UTC (Université de technologie de Compiègne)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Président du Comité éthique, gouvernance et RSE
- Membre du Comité d'audit

Taux de présence 2025

- Conseil d'administration : 100 %
- Comité éthique, gouvernance et RSE : 100 %
- Comité d'audit : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur de la Holding Hakea SAS

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



Marc MASSIOT

ADMINISTRATEUR

Non indépendant en raison de son appartenance à la famille Guerbet
Trésorier du Pacte d'actionnaires

Date de naissance :
16 juin 1960

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Première nomination
au Conseil d'administration :
28 mai 2021

Date du dernier renouvellement :
23 mai 2025

Expiration du mandat :
Assemblée générale 2029

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Président HAKEA SAS, holding
- Dirigeant Fondateur Enaxante, Conseil entreprises de la Santé (depuis 2007)
- Dirigeant Espace Santé Saint-Bernard – Kinésithérapie, Ostéopathie, Sport-Santé (depuis 2017)
- Directeur Général, Indiba France, fabricant de dispositifs médicaux (2013-2016)
- Directeur Formation et Évaluation, membre du Comité de Direction, LPG System, fabricant dispositifs médicaux (2000-2007)
- Membre du Conseil supérieur des professions paramédicales (Commission MK) auprès du ministère de la Santé (1996-2000)
- Enseignant, Institut de formation des cadres de santé à la CRF et dans les IFMK Paris et Rouen
- Publications de livres, articles et communications dans les champs de la Santé et des Sciences Humaines

FORMATION

- EM Lyon Business School – LLL : Management & Budget du cycle général (2007)
- Master 2 Recherche en Sciences de l'Éducation, Université de Provence, Aix-Marseille 1 (2006)
- Diplôme de Cadre de Santé (1993), Diplôme d'Ostéopathe (1992), Diplôme d'État de Kinésithérapie (1984)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Administrateur
- Président du Comité stratégie et innovation
- **Taux de présence 2025**
- Conseil d'administration : 93 %
- Comité stratégie et innovation : 100 %

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Président de la Holding Hakea SAS
- Gérant de la Société Enaxante SARL

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun

2.2.1.9 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux exécutifs : Directeur Général et Directeur Général délégué



Date de naissance :
22 mai 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
de Guerbet :
22 septembre 2025 au 2 février
2026 (par intérim)

Jérôme ESTAMPES

DIRECTEUR GÉNÉRAL par intérim – Guerbet

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

- Directeur Général par intérim de Guerbet (22 septembre 2025-2 février 2026)
- Directeur Administratif et Financier Informatique, Développement des Affaires et Licences chez Guerbet (depuis 2019)
- Directeur Intégration et transformation chez Coty (2017-2019)
- Directeur des Finances et des Opérations chez Pat McGrath Cosmetic (2015)
- Contrôleur financier, puis Directeur Groupe du contrôle de Gestion et Plan Stratégique chez Coty en France et aux USA (2002-2015)
- Directeur financier France activité santé et beauté chez Crown Holdings (1997)
- Contrôleur de Gestion chez Alphacan en France (1995)
- Contrôleur financier chez Technip au Brésil (1993)

FORMATION

- Master – Audencia Business School

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Directeur Général en intérim (22 septembre 2025-2 février 2026)
- Directeur Administratif et Financier Informatique, Développement des Affaires et Licences de Guerbet (depuis 2019)

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

- Administrateur d'Intrasense (fin mandat le 14 novembre 2025)

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun

Le Directeur Général n'est pas membre du Conseil d'administration.



Date de naissance :
29 octobre 1968

Adresse professionnelle :
Guerbet
15, rue des Vanesses
93420 Villepinte

Nommé Directeur Général
délégué et Pharmacien
Responsable :
24 mars 2021

Philippe BOURRINET

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Pharmacien Responsable
Senior Vice-Président Développement, Affaires Médicales et Réglementaires

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Guerbet :

- Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires (depuis janvier 2020)
- Pharmacien Responsable – Directeur Général délégué (depuis mars 2021)
- Responsable Affaires Réglementaires Groupe (2006 à 2019)
- Responsable Développement Préclinique (1998-2019)
- Chef de projet Développement (1997-2005)

UPSA :

- Responsable Pharmacocinétique, puis Screening Biologique (1994-1997)
- Directeur d'études en Pharmacocinétique (1993-1994)

Autre :

- Président d'honneur de la Société Française de Toxicologie
- Membre Correspondant de l'Académie nationale de Pharmacie (France)

FORMATION

- Doctorat en Pharmacie, université Paris-V (1992)
- DSP Biodynamique et biopharmacie, université Paris-V (1993)
- DESS Pharmaceutique et Métabolisme des médicaments, université Paris-XI (1993)

MANDATS EN COURS

Au sein de Guerbet

- Directeur Général délégué
- Pharmacien Responsable

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Aucun

MANDATS EN COURS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Aucun

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Sociétés françaises

Aucun

Sociétés étrangères

Aucun



2.2.2 Fonctionnement et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour des réunions du Conseil est élaboré par la Secrétaire du Conseil après échange avec le Président, en tenant compte des ordres du jour des réunions des Comités spécialisés et des propositions des administrateurs.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à cette fin.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce).

Le Conseil d'administration peut décider de la création en son sein de Comités, dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.



Carine DAGOMMER
Administratrice



Marie de la SIMONE
Administratrice
représentant les salariés



Éric DRAPÉ
Administrateur



Éric GUERBET
Administrateur



Céline LAMORT
Administratrice



Michèle LESIEUR
Administratrice



Nicolas LOUVET
Administrateur



Marc MASSIOT
Administrateur



Président de Comité



Comité d'audit



Comité des nominations
et rémunérations



Comité éthique,
gouvernance et RSE



Comité stratégie
et innovation



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN CHIFFRES



Au cours de l'année 2025, le Conseil d'administration s'est réuni quatorze fois avec un taux de présence moyen de 98,6 %.

Ont participé aux réunions du Conseil d'administration :

- les administrateurs ;
- la Secrétaire du Conseil ;
- un représentant du Comité social et économique central avec voix consultative, sauf pour les Conseils d'administration organisés sans l'exécutif ;
- fréquemment le Directeur Général et les membres du Comité exécutif ;
- occasionnellement les Commissaires aux comptes, des dirigeants fonctionnels et des collaborateurs de la Société.

Depuis le début de l'année 2026 et jusqu'à la date d'arrêté du présent Document d'Enregistrement Universel, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2025.

2.2.3 Organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités

Le Conseil d'administration a tenu quatorze réunions en 2025 et a travaillé sur :

- les sujets financiers (examen et arrêté des comptes annuels et semestriels et des communiqués de presse associés, approbation des documents de gestion prévisionnelle, budget) ;
- les sujets stratégiques, en ce compris l'approbation du Plan Moyen Terme du Groupe – 2025-2029, les évolutions d'organisation de l'activité Radiologie Interventionnelle, ainsi que les travaux relatifs à la rentabilité de l'activité Imagerie Diagnostique, les opérations de désinvestissement et de croissance externe ;
- le suivi des principaux enjeux du Groupe, notamment le suivi de la situation du site de production de Raleigh et son impact sur les résultats du Groupe, ainsi que le suivi de ses principaux indicateurs de performance ;
- le suivi des risques de la Société, y compris les sujets liés à la cybersécurité et aux systèmes d'information ;
- les sujets liés aux rémunérations et aux nominations des mandataires sociaux (exécutifs et non exécutifs), incluant notamment les décisions consécutives aux évolutions intervenues au sein de la Direction générale, la nomination d'un Directeur Général par Intérim et le processus de sélection d'un nouveau Directeur Général ;
- la mise en œuvre de la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive* – CSRD), comprenant notamment la proposition de nomination des Commissaires à la durabilité et la validation des principales étapes de la mise en œuvre du reporting CSRD (dont la validation de l'analyse de double matérialité) ;

- les sujets liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise (en prenant en compte le contexte particulier de la mise en application de la CSRD, y compris la Stratégie Climat du Groupe). L'organisation de la gouvernance relative aux sujets RSE est présentée dans l'État de durabilité, à la section [5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance](#) ;
- les sujets relatifs à la gouvernance, incluant notamment l'approbation, par le Conseil lors de sa réunion du 22 septembre 2025, d'une version modifiée du Règlement Intérieur afin de refléter les évolutions statutaires adoptées par l'Assemblée générale du 23 mai 2025. Ces modifications concernent notamment la durée des mandats, les modalités de réunion et de vote, la faculté d'adaptation des statuts, ainsi que le renforcement des règles de confidentialité et d'information privilégiée. Elles s'ajoutent à la revue de l'évaluation annuelle des travaux du Conseil et de ses Comités, qui a conduit à des ajustements du fonctionnement (fréquence des réunions, composition et organisation des Comités, structuration des ordres du jour).

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de ses quatre Comités : le Comité d'audit, le Comité stratégie et innovation, le Comité des nominations et rémunérations et le Comité éthique, gouvernance et RSE.

Les Comités sont des instances d'étude et de réflexion pour préparer les débats du Conseil d'administration. Ils émettent des avis et des recommandations, mais ne sont pas des organes de décision. Ils rendent compte de leurs travaux à chaque réunion du Conseil d'administration. Les administrateurs disposent d'une plateforme digitale, leur permettant de consulter de manière sécurisée les documents nécessaires à l'exercice de leur mission, pour le Conseil d'administration et ses Comités.

COMPOSITION DES COMITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

COMITÉ D'AUDIT

Michèle LESIEUR* (Présidente)
Carine DAGOMMER
Hugues LECAT*
Nicolas LOUVET

COMITÉ STRATÉGIE ET INNOVATION

Marc MASSIOT (Président)
Éric DRAPÉ*
Éric GUERBET
Céline LAMORT
Hugues LECAT*
Michèle LESIEUR*

COMITÉ DES NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS

Carine DAGOMMER (Présidente)
Marie DE LA SIMONE
Éric DRAPÉ*
Céline LAMORT
Hugues LECAT*

COMITÉ ÉTHIQUE, GOUVERNANCE ET RSE

Nicolas LOUVET (Président)
Éric GUERBET
Éric DRAPÉ*
Marie DE LA SIMONE

* Administrateur indépendant.

2.2.3.1 Comité d'audit

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2025. Il est présidé par Mme Michèle Lesieur, administratrice indépendante, et est composé depuis le 23 mai 2025 de quatre membres. Le Règlement Intérieur du Conseil fixe à la moitié le nombre minimum d'administrateurs indépendants au sein du Comité et prévoit que le Président du Comité d'audit soit un administrateur indépendant. Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoit au minimum deux tiers d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité. Cette règle de composition du Comité n'a pas été retenue compte tenu de la proportion importante de membres représentant le Pacte d'actionnaires au sein du Conseil. Avec les deux administrateurs indépendants en son sein, le Comité d'audit est composé à 50 % d'indépendants.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration de la Société, le suivi des questions relatives (i) à l'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et, le cas échéant, consolidés ; (ii) à l'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux comptes ; (iii) à l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques. Il adresse au Conseil d'administration une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation et le renouvellement vont être proposés à l'Assemblée générale. Ce Comité entend le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et les Commissaires aux comptes. Il a également régulièrement entendu le Directeur du Contrôle interne, les responsables de l'audit interne et du contrôle interne, ainsi que le responsable des risques.

En application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 transposant la directive européenne sur le reporting en matière de durabilité (*Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD*), la mission de revue du processus d'élaboration et de certification de l'information en matière de durabilité a été confiée au Comité d'audit.

Pour ces missions, le Comité d'audit organise ses travaux en lien avec le Comité éthique, gouvernance, et RSE.

En 2025, le Comité a notamment consacré ses réunions :

- à l'examen des comptes sociaux et consolidés de la Société ;
- à l'examen du rapport de durabilité de la Société ;
- à l'examen de la communication financière ;
- aux sujets d'audit interne (bilan de l'audit interne de l'année précédente, suivi des recommandations d'audit et restitution des rapports d'audit interne) ;
- au développement et à l'amélioration du contrôle interne ;
- à l'analyse et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- aux contrôles et rapports des Commissaires aux comptes et des Commissaires à la durabilité ainsi qu'à l'examen de l'indépendance de ces derniers.

Le taux de participation au Comité d'audit en 2025 était de 100 %.

2.2.3.2 Comité stratégie et innovation

Ce Comité s'est réuni sept fois en 2025. Il est présidé par Marc Massiot, administrateur non indépendant appartenant à la famille Guerbet. Le Comité est composé de six membres depuis le 23 mai 2025.

Le Comité stratégie et innovation a pour mission de préparer les travaux du Conseil d'administration sur les sujets d'intérêts stratégiques majeurs, notamment l'examen des orientations stratégiques à moyen terme, les évolutions de l'environnement concurrentiel, le budget annuel, la stratégie industrielle, les axes et projets d'Innovation, Recherche et Développement, les opérations d'investissement, de désinvestissement, de coopération et de croissance externe, les stratégies financières boursières et le respect des grands équilibres financiers. Les ordres du jour ont porté notamment sur :

- le Plan Moyen Terme 2026-2030 ;
- la stratégie industrielle du Groupe ;
- la stratégie des différents segments produits du Groupe ;
- la stratégie en Intelligence Artificielle ;
- les échanges sur des sujets d'innovation.

Le taux de participation au Comité stratégie et innovation en 2025 était de 100 %.

2.2.3.3 Comité des nominations et rémunérations

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2025. Il a été présidé par Pascale Auger jusqu'au 23 mai 2025, administratrice indépendante. Il est présidé depuis le 23 mai 2025 par Carine Dagommer, administratrice non indépendante appartenant à la famille Guerbet. Il est composé depuis cette date de cinq membres.

La proportion actuelle des administrateurs indépendants est de 50 % ⁽¹⁾. La recommandation du Code Afep-Medef prévoyant une majorité d'administrateurs indépendants au sein de ce Comité est donc respectée. Il est à noter également qu'un administrateur représentant les salariés est membre de ce Comité, comme recommandé par le Code Afep-Medef.

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission de formuler des recommandations ou propositions au Conseil d'administration en matière :

- de nomination et de renouvellement d'administrateurs, de nomination, révocation et rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ;
- de politique de rémunération pratiquée au sein du Groupe et de politique de rémunération à long terme ;
- de politique de rémunération des mandataires sociaux ;
- de succession du Directeur Général, des cadres supérieurs et des personnes occupant des fonctions clés au sein du Groupe.

Le Comité a tout particulièrement :

- procédé aux recommandations liées aux changements au sein de la Direction générale, notamment le départ du Directeur Général, la nomination d'un Directeur Général par intérim, ainsi que la mise en place et le suivi du processus de sélection d'un nouveau Directeur Général ;
- dans le cadre de la nomination du nouveau Directeur Général, revue de la politique de rémunérations du Directeur Général (partie fixe, variable et long terme) afin de s'assurer de son adéquation avec les pratiques du marché ;
- en lien avec le Comité éthique, gouvernance et RSE, mis et place et suivi le processus de recrutement d'un nouvel administrateur indépendant à l'Assemblée générale 2026 et ayant vocation à devenir Président du Conseil d'administration (suite la décision du Président du Conseil d'administration de mettre fin à son mandat pour raisons personnelles avec effet à l'issu de l'Assemblée Générale devant se tenir le 22 mai 2026) ;
- proposé un plan d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- revu le plan de succession du Directeur Général et des membres du Comité exécutif ;

Le taux de participation au Comité des nominations et rémunérations en 2025 était de 100 %.

2.2.3.4 Comité éthique, gouvernance et RSE

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2025. Il est présidé par Nicolas Louvet, administrateur non indépendant, et est depuis le 23 mai 2025 composé de quatre membres.

Ce Comité prépare les travaux du Conseil d'administration en matière d'éthique, de gouvernance et de RSE au sein du Groupe. À ce titre, le Comité traite et suit toute question concernant :

- la mise en cohérence des valeurs, actions et projets de la Société avec les normes sociales, juridiques et réglementaires ;
- l'intégrité du management ;
- la définition et le respect des règles de bonne gouvernance ;
- la prévention de la corruption et de la fraude et le respect de la charte éthique ;
- les statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil d'administration ;
- la stratégie RSE et la mise en œuvre des actions RSE ;
- la composition du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que la revue de la conformité de ces derniers (indépendance, conflits d'intérêts, détention d'actions, etc.).

De manière générale, ce Comité veille aussi au bon fonctionnement du Conseil et des Comités du Conseil.

Les ordres du jour ont porté sur :

- les avancées de la feuille de route RSE du Groupe (*People & Planet*) ;
- le suivi de la mise en place et de l'évolution de la réglementation CSRD au sein du Groupe ;
- les enjeux et les plans de sobriété énergétique ;
- le bilan de la ligne d'alerte Groupe ;
- la composition des Comités du Conseil d'administration, en ce compris une revue des compétences présentes au sein du Conseil ;
- un projet de modification du Règlement Intérieur ;
- le projet de modification des Statuts (réduction de la durée des mandats) ;
- le suivi du plan d'action mis en place à la suite de l'évaluation du Conseil d'administration et des Comités réalisée en 2023.

Le taux de participation au Comité éthique, gouvernance et RSE en 2025 était de 100 %.

⁽¹⁾ Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul du pourcentage des administrateurs indépendants au sein du Comité des nominations et rémunérations.

2.2.4 Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil et du Code Afep-Medef, le Conseil d'administration procède annuellement à son autoévaluation, et tous les trois ans à son évaluation par un prestataire externe. Cet exercice a pour objet d'évaluer la capacité du Conseil d'administration à répondre aux attentes des Actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la Société en passant en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement, et en procédant de même pour les quatre Comités qu'il a institués.

Après avoir procédé en 2023 à une évaluation formalisée par un prestataire externe, le Conseil d'administration a procédé cette année à une autoévaluation de son fonctionnement et de ses travaux. Elle a été réalisée au moyen d'un questionnaire écrit, à remplir en ligne, transmis en fin d'année aux membres du Conseil d'administration par la Secrétaire Générale du Conseil. Ce questionnaire détaillé, avec des questions ouvertes et fermées, permet à chacun d'explicitier ses réponses et d'ajouter des commentaires. Il aborde les sujets du fonctionnement du Conseil d'administration, de ses travaux, de la formation et de la responsabilité des administrateurs. L'autoévaluation inclut un retour sur l'année écoulée et le traitement des objectifs fixés en début d'année. Enfin, il anticipe l'année à venir, avec des questions sur les objectifs pour le Conseil et les thèmes à approfondir.

La restitution de cette évaluation a eu lieu lors du Conseil d'administration du 30 janvier 2026 et au sein de chacun des Comités en janvier et février 2026.

Il ressort une appréciation satisfaisante du fonctionnement du Conseil et des pratiques de gouvernance. Les points forts relevés portent notamment sur les modifications apportées à la gouvernance : la fréquence mensuelle des Conseils d'administration, permettant un meilleur suivi de l'activité du Groupe dans un exercice marqué par des événements opérationnels ayant eu un impact financier important sur le Groupe et nécessitant un suivi accru du Conseil d'administration ; un renforcement de la collégialité des débats et des décisions ; et une montée en puissance de la valeur ajoutée du Conseil auprès du management, renforcée par la nouvelle composition du Conseil d'administration (diminution du nombre d'administrateurs et entrée de deux nouveaux administrateurs indépendants ayant une expérience reconnue dans des domaines clés pour l'entreprise). Sont également soulignés : le focus des travaux des Comités sur les sujets clés pour l'entreprise (favorisée par une composition plus restreinte

des Comités et la diminution du nombre de séances), la forte implication du Président du Conseil et des Président(e)s de Comité, ainsi que la reconnaissance de la contribution du secrétariat du Conseil.

En 2026, les administrateurs souhaitent continuer à renforcer le focus de leurs travaux sur les sujets primordiaux et stratégiques pour le Groupe et améliorer le processus de suivi des décisions du Conseil d'administration.

Lors du questionnaire d'autoévaluation interne, les administrateurs ont également fait part de thèmes à aborder et à traiter :

- le suivi de la situation financière du Groupe et de son financement ;
- le suivi du déploiement de la stratégie de développement du Groupe et de l'amélioration de la rentabilité de ses différents segments d'activité ;
- la revue de la stratégie industrielle ;
- le suivi des risques majeurs en lien avec les enjeux du Groupe ;
- les enjeux relatifs au fonctionnement du Conseil d'administration, avec notamment une réflexion à mener sur la fréquence des Conseil d'administration et des Comités dans un contexte de stabilisation de la stratégie du Groupe, ainsi que sur la nomination et le renouvellement de mandats d'administrateurs courant 2026 et 2027.

Évaluation des Comités

Pour la cinquième année, chaque Comité du Conseil a procédé à son autoévaluation, au moyen de questionnaires spécifiques envoyés aux membres de chaque Comité. De manière générale, l'assiduité des administrateurs aux réunions de Comité est très élevée (de 96 % à 100 % en 2025). Chaque membre de Comité a été particulièrement actif et efficace, apportant sa contribution selon ses compétences. L'autoévaluation de chaque Comité indique un taux de satisfaction élevé quant à la pertinence de leur composition, tant en termes de nombre de membres que de compétences et de répartition des rôles. Le rôle notamment du Comité stratégie et innovation s'est particulièrement renforcé, tant en termes de nombre de membres que de sujets stratégiques abordés. Les administrateurs ont ensuite fait part des thèmes prioritaires à approfondir par chaque Comité.

2.3 DIRECTION GÉNÉRALE

2.3.1 Directeur Général

À compter du 22 septembre 2025, la fonction de Directeur Général, dissociée de celle de Président du Conseil d'administration, a été assurée par M. Jérôme Estampes. Il a succédé à M. David Hale, qui occupait cette fonction depuis le 1^{er} janvier 2020.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Réuni le 28 janvier 2026, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, a décidé de nommer M. Karim Boussebaa en qualité de Directeur Général du Groupe Guerbet, avec prise d'effet au 2 février 2026.

La nomination de M. Karim Boussebaa a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 28 janvier 2026.

Le Directeur Général de la société Guerbet est, conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de la Société, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur Général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2025, sont précisées dans la [section 2.4](#) du présent rapport.

2.3.2 Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un Directeur Général délégué afin d'assister le Directeur Général dans l'exécution de son mandat. En application des articles L. 5124-2 et R. 5124-34 du Code de la santé publique, la Société dispose d'un Pharmacien Responsable ayant un mandat de Directeur Général délégué. Il dispose à l'égard des tiers, dans le cadre de ses attributions, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux dispositions de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019 venant modifier notamment l'article L. 225-53 du Code de commerce, l'article 14 des statuts de la Société a été modifié afin de préciser qu'en cas de nomination d'un Directeur Général délégué le Conseil d'administration déterminera un processus de sélection qui garantit jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats.

Son mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Philippe Bourrinet a été nommé Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable par le Conseil d'administration le 24 mars 2021.

Le Directeur Général délégué perçoit une indemnité pour l'exercice de son mandat de Pharmacien Responsable. Philippe Bourrinet est titulaire d'un contrat de travail pour lequel il est rémunéré en qualité de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires.

Les dispositions relatives à la rémunération du Directeur Général délégué détaillant les règles et principes de détermination de sa rémunération, ainsi que la rémunération versée et attribuée au cours de l'exercice 2025, sont précisées dans la [section 2.4](#) du présent rapport.

2.3.3 Le Comité exécutif

Le Comité exécutif de Guerbet est présidé par le Directeur Général et rassemble les Directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Guerbet. Le Comité exécutif se réunit une fois par mois.

Cette instance accompagne le Directeur Général dans la mise en œuvre de la stratégie définie par le Conseil d'administration et assure le pilotage opérationnel des décisions. Ses principales missions sont de :

- déterminer les axes budgétaires du Groupe en fonction des axes stratégiques à moyen terme déterminés avec le Conseil d'administration ;
- proposer au Conseil d'administration des objectifs qualitatifs et quantitatifs annuels ;

- piloter la performance opérationnelle et assurer son suivi ;
- émettre des avis sur les orientations de la Société et décider des réallocations de ressources en cas de besoin ;
- assurer le pilotage des risques critiques.

S'agissant des missions du Comité exécutif sur les sujets relatifs à la RSE, celles-ci sont présentées dans l'État de durabilité (section 5.1.2 Gouvernance RSE).

Au 31 décembre 2025, la composition du Comité exécutif est la suivante :



Parité au sein du Comité exécutif

Guerbet s'engage à la mise en œuvre d'une politique de parité au sein de son Comité exécutif, et plus largement au sein de sa population de cadres supérieurs. Le Comité exécutif est actuellement composé de 44 % de femmes et de 56 % d'hommes.

2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.4.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux établie en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce. Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération fixe, variable et le cas échéant exceptionnelle des mandataires sociaux de Guerbet, en ce inclus son Président du Conseil d'administration, son Directeur Général, son Directeur Général délégué et ses administrateurs, et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Il est précisé que le versement et l'attribution en année N des éléments de rémunération variables composant la rémunération au titre de l'exercice N-1, qui sont exposés ci-après, sont conditionnés à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire en année N des éléments de rémunération du mandataire social concerné dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, et fait l'objet d'une revue annuelle. Le Comité des nominations et rémunérations de Guerbet ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé en majorité d'administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés conformément aux recommandations du Code Afep-Medef.

Ce Comité peut faire appel à des conseillers externes spécialisés en matière de rémunération des dirigeants.

Le Conseil d'administration veille à ce que la politique de rémunération soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel évolue la Société et ait pour objectif de promouvoir sa performance et sa compétitivité sur le court, moyen et long terme. Elle repose sur les principes suivants :

- une conformité avec les recommandations du Code Afep-Medef ;
- une cohérence avec les politiques de rémunération du marché, afin de rester compétitif. Des *benchmarks* sont ainsi réalisés périodiquement afin de mesurer les niveaux et les structures de rémunération par rapport à des panels d'entreprises comparables du secteur de la santé ;
- respecter le principe d'équilibre entre les différents éléments de rémunération (fixe annuel, variable annuel, variable pluriannuel) et au regard des rémunérations en vigueur dans la Société ;

- un souci d'attractivité et de rétention, afin d'attirer, motiver et retenir les talents, tout en prenant en compte les exigences des parties prenantes, dont les Actionnaires, en matière de responsabilité sociale et environnementale, de transparence et de performance ;
- un alignement des conditions de performance sur les intérêts et objectifs de la Société, en matière de croissance durable et rentable, à court, moyen et long terme ;
- une transparence et une lisibilité de la politique de rémunération.

Le Comité des nominations et rémunérations veille à la bonne application de ces principes dans le cadre de ses recommandations au Conseil d'administration, tant pour l'élaboration de la politique de rémunération que dans sa mise en œuvre et dans l'établissement des montants ou des valorisations des rémunérations ou avantages.

La politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment leur rémunération variable, s'inscrit dans la stratégie à court, moyen et long terme de l'entreprise. Les objectifs du Directeur Général résultent des plans stratégiques à moyen et long terme de l'entreprise. Les critères de la rémunération variable annuelle sont la déclinaison à court terme (un an) des objectifs du plan stratégique à moyen et long terme. Le Président du Conseil ne reçoit pas de rémunération variable. Le Directeur Général délégué peut avoir une rémunération variable, au titre de son contrat de travail, et non de son mandat social. Les critères de performance pour la détermination de la rémunération variable pluriannuelle sont déclinés des plans stratégiques à moyen et long terme.

Les critères d'attribution de la rémunération sont déterminés afin d'être cohérents avec l'intérêt social du groupe Guerbet et de contribuer à garantir sa pérennité. La rémunération des mandataires sociaux est aussi fonction de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué. Elle dépend, notamment pour le Directeur Général et le Directeur Général délégué, de la nature des missions qui leur sont confiées ou de situations exceptionnelles.

Par ailleurs, dans un souci de compétitivité, il est fait application du principe de comparabilité, de sorte que les rémunérations attribuées puissent être appréciées selon le marché de référence de la santé. Un *benchmark* a été réalisé en 2022 pour la Présidence du Conseil d'administration et en 2026 pour le Directeur Général. L'évolution des rémunérations des mandataires sociaux est décidée en cohérence avec la politique sociale et la politique de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs, y compris les autres cadres dirigeants et salariés de l'entreprise.

2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Structure de la rémunération

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération totale composée :

- d'une rémunération fixe au titre de son mandat de Président ;
- d'une rémunération de son activité en tant qu'administrateur ;
- de régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé ;
- d'un régime de retraite supplémentaire.

En cohérence avec son rôle non exécutif, et en ligne avec les pratiques de marché en France, le Président du Conseil d'administration ne dispose d'aucune rémunération variable, en numéraire ou en titres, ni annuelle à court terme ni pluriannuelle liée à la performance de la Société ou du Groupe, et ne bénéficie d'aucun dispositif d'intéressement à long terme.

Conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, la rémunération fixe du Président du Conseil d'administration mandataire social est revue périodiquement. Elle peut être amenée à évoluer en fonction de l'évolution du périmètre de l'entreprise et de l'évolution des rémunérations du marché pour qu'elle reste compétitive.

Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'administration, appréciée au regard d'études de marché, rétribue les responsabilités attachées à ce type de mandat social.

Ainsi, elle est déterminée sur la base des éléments suivants :

- les responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ;
- les compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ;
- des *benchmarks* marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la santé en France.

Une révision peut intervenir au cours d'un mandat et avant son renouvellement en cas d'évolution significative du périmètre de l'entreprise et de responsabilité de cette fonction ou de l'écart par rapport au marché de référence. Dans ces situations particulières, l'ajustement de la rémunération fixe, ainsi que ses motifs sont rendus publics.

Pour l'exercice 2025, la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration a été fixée à 130 000 €.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE FIXE POUR 2026

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 11 mars 2026, il est proposé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, qui se tiendra le 22 mai 2026, de maintenir la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2026 à 130 000 €.

Rémunération de son activité en tant qu'administrateur

En tant qu'administrateur, le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération au titre de son activité. Les détails de cette rémunération (part fixe et part variable) sont décrits à la [section 2.4.2](#) ci-après.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Depuis 2015, le Président du Conseil d'administration bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Régime de retraite supplémentaire

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 27 mars 2018, le Président du Conseil d'administration bénéficie du régime de retraite supplémentaire par capitalisation (« Article 83 ») de Guerbet S.A. à compter de l'année 2018 aux mêmes conditions que celui des cadres de Guerbet.

Autres éléments de rémunération

Le Président du Conseil d'administration ne dispose pas d'un véhicule de fonction.

Il ne perçoit pas d'indemnité de départ en cas de cessation de son mandat social.

2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)

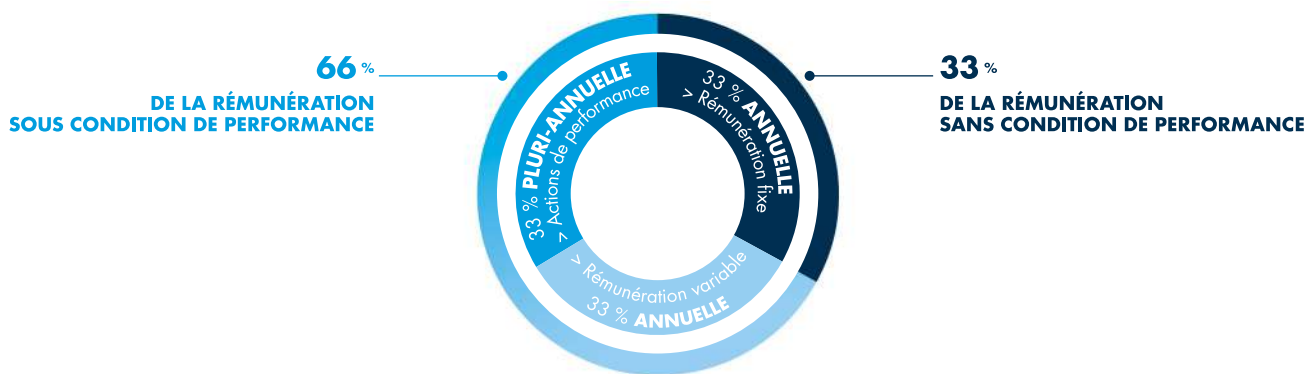
Structure de la rémunération

La politique de rémunération du Directeur Général vise un équilibre entre la performance à long terme et à court terme afin de promouvoir le développement de l'entreprise pour toutes ses parties prenantes.

Ainsi, dans un souci de préservation des intérêts de celles-ci, la Société s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale du Directeur Général et l'évolution de la performance de la Société.

La structure de la rémunération du Directeur Général se décompose comme suit :

- 1/3 rémunération annuelle fixe, sans condition de performance ;
- 1/3 rémunération annuelle variable, sous conditions de performance (en cas de réalisation des objectifs à 100 % ET en l'absence de surperformance) ;
- 1/3 rémunération variable pluriannuelle, sous conditions de performance.



Rémunération annuelle fixe

La rémunération annuelle fixe du Directeur Général rétribue les responsabilités attachées à son mandat social.

Ainsi, elle est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :

- niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ;
- compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ;
- analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé ayant leur siège social en France, afin d'assurer des niveaux de rémunération attractifs et compétitifs.

Pour l'exercice 2025, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général a été maintenue à 469 500 €.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE FIXE POUR 2026

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 11 mars 2026, il est proposé de positionner la rémunération fixe annuelle du Directeur Général pour l'exercice 2026 à 560 000 € bruts, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, qui se tiendra le 22 mai 2026.

Rémunération annuelle variable

Détermination

L'objectif de la rémunération variable annuelle est d'inciter le Directeur Général à atteindre les objectifs annuels de performance fixés par le Conseil d'administration en ligne avec la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise. Le montant de cette rémunération variable fixé entre 0 % et 150 % de la rémunération annuelle fixe est calculé proportionnellement à l'atteinte des objectifs. La rémunération variable est égale, si les objectifs sont atteints à la cible, à 100 % de la rémunération annuelle fixe. Elle peut atteindre, en cas de surperformance par rapport aux objectifs fixés, un maximum de 150 % de la rémunération annuelle fixe.

Sa détermination repose sur des objectifs quantitatifs, financiers et extra-financiers, en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe, ainsi que sur des critères qualitatifs liés aux enjeux du Groupe.

Les objectifs quantitatifs, liés à la rémunération variable, sont les suivants :

- la performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, *cash-flow* libre) et l'avancée des projets clés et stratégiques de Guerbet ;
- la responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs l'atteinte d'un Index Sécurité (incluant la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe) ;
- la réduction des consommations relatives d'énergie et d'eau ;
- les objectifs de performance économique reposant sur des indicateurs financiers sont fixés de manière précise sur la base du budget préalablement approuvé par le Conseil d'administration, mais non rendus publics pour des raisons de confidentialité opérationnelle.

La rémunération annuelle variable est calculée et fixée par le Conseil d'administration à l'issue de la clôture de l'exercice au titre duquel elle s'applique. Sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, le Conseil d'administration détermine les différents objectifs, détermine leur pondération et les niveaux de performance attendus. Il fixe ainsi :

- le seuil en deçà duquel aucune rémunération variable n'est versée ;
- le niveau cible de rémunération variable due lorsque chaque objectif est atteint ; et
- les critères d'évaluation des performances quantitatives et qualitatives.

Ainsi :

- 0 % de la prime est versée en deçà d'un seuil minimum de réalisation des objectifs fixés ;
- 100 % de la prime est versée lorsque les objectifs sont atteints ;
- 150 % de la prime peut être versée en cas de dépassement de ces objectifs.

Condition de versement

Conformément à la loi, le versement de la rémunération est conditionné à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Nomination ou fin de mandat

Dans l'hypothèse d'une nomination ou du départ du Directeur Général en cours d'année, ces mêmes principes s'appliqueraient au *pro rata temporis* pour la période d'exercice des fonctions.

OBJECTIFS 2026

La rémunération variable 2026 du Directeur Général reposera sur des objectifs quantitatifs, financiers, extra-financiers en lien avec l'avancée des projets clés pour le développement du Groupe.

Les conditions de performance sont détaillées de la manière suivante :

1. performance de l'entreprise (ventes, EBITDA, cash-flow libre) ;
2. avancée des projets clés et stratégiques de l'entreprise ;
3. responsabilité sociétale de l'entreprise, avec comme objectifs l'atteinte d'un Index Sécurité (incluant la réduction du nombre d'accidents enregistré au niveau du Groupe), la réduction des consommations relatives d'énergie.

Rémunération variable pluriannuelle

Objectif

Depuis 2016, le Conseil d'administration de Guerbet a introduit dans la politique de rémunération du Groupe le recours à l'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration considère que ce mécanisme, qui bénéficie également à d'autres fonctions clés de l'entreprise, est particulièrement adapté au Directeur Général, compte tenu du niveau attendu de sa contribution directe à la performance à moyen et long terme de l'entreprise, en ligne avec les objectifs communiqués au marché.

Cette rémunération permet de renforcer la motivation et la fidélisation du dirigeant mandataire social tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux des Actionnaires, ainsi qu'avec l'intérêt social de l'entreprise.

Dispositif et conditions

Le dispositif de la rémunération pluriannuelle chez Guerbet repose à ce jour sur l'attribution d'actions de performance. Le nombre maximum d'actions de performance pouvant être attribué est égal à 100 % de la rémunération fixe annuelle du Directeur Général calculé sur la base du cours de Bourse au jour de l'attribution.

Le Conseil d'administration fixe, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, les conditions de performance attachées à la rémunération en actions de performance pour tous les bénéficiaires de Guerbet et de ses filiales implantées dans le monde. La non-atteinte des conditions de performance sur la période d'évaluation engendre la perte de tout ou partie de l'attribution initiale.

Les attributions sont également assujetties à une condition de présence dans le Groupe à la fin de la période d'acquisition et s'accompagnent d'une obligation minimum de conservation pour le Directeur Général, jusqu'à la fin de son mandat (cf. ci-après). Le Conseil d'administration valide, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, l'atteinte des critères définis à l'issue de la période d'attribution.

Obligations de conservation

En application des dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, et comme déterminé par le Conseil d'administration, le Directeur Général doit conserver au nominatif, pendant toute la durée de son mandat social, 25 % des actions ainsi attribuées.

En cas de départ à la retraite à partir de l'âge légal avant la fin de la période d'acquisition des actions de performance, le Directeur Général continue de bénéficier des actions de performance initialement attribuées, mais reste soumis aux autres conditions du plan, y compris aux conditions de performance. Dans le cas d'un départ du Groupe pour un motif autre que le départ à la retraite, le Directeur Général perd le bénéfice de son attribution d'actions de performance.

Rémunération liée à la prise de mandat

Une indemnité de prise de fonctions peut éventuellement être accordée à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe. Elle est destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité, ainsi que son versement sont rendus publics dans le rapport annuel de la Société.

Cette indemnité peut revêtir plusieurs formes. Celle-ci peut notamment être attribuée sous forme d'actions, dont 20 % définitivement acquises doivent être conservées au nominatif jusqu'à cessation de ses fonctions.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Avantages en nature

Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé

Le Directeur Général bénéficie, aux conditions applicables à l'ensemble des salariés des entités françaises du Groupe, des régimes suivants :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » ;
- une assurance complémentaire frais de santé.

Dispositif de retraite US 401K

Le Directeur Général bénéficie d'un versement d'un montant de 40 050 € bruts annuel afin de lui permettre de contribuer à son dispositif de retraite US 401K.

Couverture assurance chômage

Guerbet a contracté auprès de l'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC) une assurance chômage privée permettant de faire bénéficier le Directeur Général d'indemnités en cas de perte de son activité professionnelle.

Voiture de fonction

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Assistance juridique et fiscale

Le cas échéant, le Directeur Général peut bénéficier d'une assistance pour l'établissement de ses déclarations fiscales personnelles auprès des administrations françaises et étrangères (par exemple, américaines).

Recherche d'un logement et installation

Le Directeur Général bénéficie d'un remboursement de ses frais d'hébergement temporaire en France sur une période de 3 à 6 mois, d'une contribution à la recherche d'un logement en France et d'une contribution à ses frais d'installation et de logement à compter de sa date d'entrée dans un domicile permanent en France.

Autres avantages en nature

Le Directeur Général bénéficie du remboursement de ses frais de transport et du remboursement de ses frais professionnels conformément à la politique interne de la Société, ainsi que d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Indemnité de non-concurrence

Sous réserve d'avoir conservé ses fonctions pendant une durée minimale de 2 ans, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence (étant précisé que la Société pourra renoncer audit engagement dans un délai d'un mois suivant son départ, auquel cas aucune indemnité ne sera due), le Directeur Général pourrait percevoir, à compter de la cessation effective de ses fonctions, pendant 12 mois, une indemnité brute mensuelle égale à 50 % de sa rémunération moyenne brute (intégrant la rémunération fixe et la rémunération variable) au cours des 12 derniers mois ayant précédé la date de cessation effective de ses fonctions.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe)

Rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué, Pharmacien Responsable

Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une rémunération liée à son mandat de « Pharmacien Responsable ». Le Comité des nominations et rémunérations propose au Conseil d'administration le montant de la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué, qui est ensuite soumise à l'Assemblée générale.

Le Directeur Général délégué peut également être un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail pour le poste qu'il occupe. Il perçoit alors à ce titre une rémunération annuelle fixe et une rémunération annuelle variable, selon les conditions en vigueur pour les collaborateurs du Groupe.

Rémunération au titre de 2026

Sur proposition du Comité des nominations et rémunérations et après délibération du Conseil d'administration du 11 mars 2026, la rémunération fixe annuelle du Directeur Général délégué – Pharmacien Responsable pour l'exercice 2025 est fixée à 11 500 €, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, qui se tiendra le 22 mai 2026.

Rémunération variable pluriannuelle

Le Directeur Général délégué ne bénéficie pas de rémunération variable pluriannuelle.

Rémunération de l'activité d'administrateur

Lorsque le Directeur Général délégué est administrateur, il bénéficie d'une rémunération liée à son activité d'administrateur, pour sa participation aux réunions du Conseil d'administration.

Actuellement, le Directeur Général délégué n'est pas administrateur et ne perçoit donc aucune rémunération à ce titre.

Rémunération à l'issue du mandat

Le Directeur Général délégué ne bénéficie d'aucun engagement de la Société portant sur une indemnité ou un avantage dû en raison de la cessation ou du changement de son mandat.

Rémunération exceptionnelle

Une rémunération exceptionnelle peut être attribuée en fonction de circonstances exceptionnelles.

Autres éléments de rémunération

Le Directeur Général délégué ne perçoit, au titre de son mandat, aucune autre forme de rémunération.

2.4.2 Rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat

2.4.2.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat

(en €)	2025	2024
Rémunération attribuée au titre de l'exercice (incluant les charges sociales et avantages en nature)	130 000	83 925
Rémunération de l'activité d'administrateur ^(a)	56 600	30 334
TOTAL RÉMUNÉRATION	186 600 ^(b)	114 259

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2026.

2.4.2.2 Tableau détaillé de la rémunération du Président du Conseil d'administration, Hugues Lecat

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération fixe en tant que Président du Conseil d'administration (incluant les charges sociales)	130 000	78 629	130 000	78 629
Rémunération liée à l'activité d'administrateur ^(a)	56 600	30 334	30 334	—
AVANTAGES EN NATURE ^(b)	8 759	5 296	8 759	5 296
TOTAL RÉMUNÉRATION	195 359 ^(c)	114 259	169 093	83 925

(a) La rémunération des administrateurs étant considérée comme du revenu de capital mobilier, elle n'est pas soumise à charges sociales.

(b) Le Président du Conseil d'administration dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet en 2025 s'élève à 2 909 €. Il dispose également du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 ». Le montant des cotisations au titre de 2025 s'élève à 5 850 €.

(c) Montant proposé au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2026.

2.4.2.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (vote ex post à l'Assemblée générale du 22 mai 2026)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable		Commentaires
Rémunération fixe 2025	130 000 €	130 000 €		Section 2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration. Le montant a été déterminé en fonction : <ul style="list-style-type: none"> des responsabilités et missions attachées à ce mandat social, lesquelles sont prévues par la loi ainsi que par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration et visant notamment à assurer la bonne gouvernance et le bon fonctionnement des organes sociaux de la Société (Conseil d'administration et ses Comités, Assemblée générale des actionnaires) ; des compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de cette fonction ; des benchmarks marché portant sur la rémunération de Président non exécutif dans des sociétés comparables du marché de la santé en France. Le dernier benchmark a été effectué en 2022.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	30 334 €	56 600 €		Section 2.4.5 Rémunération des administrateurs. La rémunération des administrateurs est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Cette dernière est prépondérante dans la rémunération des administrateurs.
Avantages de toute nature – Prévoyance et mutuelle	2 909 €	2 909 €		Section 2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration. Cotisations payées par Guerbet au titre de la mutuelle et de la prévoyance. Le Président dispose d'une couverture santé et d'un contrat de prévoyance souscrits par Guerbet aux mêmes conditions que celles des salariés de Guerbet. Le montant des cotisations prises en charge par Guerbet s'élève à 2 909 € en 2025, dont 1 444 € au titre de la prévoyance et 1 465 € au titre de la mutuelle.
Avantages de toute nature – Retraite supplémentaire	5 850 €	5 850 €		Section 2.4.1.1 Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration. Hugues Lecat bénéficie du dispositif de retraite par capitalisation, dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres. Le montant des cotisations au titre de 2025 s'élève à 5 850 €.

2.4.2.4 Tableau récapitulatif des avantages du Président du Conseil d'administration

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Président du Conseil d'administration	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Hugues Lecat		x	x				x

Début de mandat : 24 mai 2024
Date d'expiration : à l'issue de l'Assemblée générale 2030 statuant sur les comptes 2029

2.4.3 Rémunération du Directeur Général, David Hale, du 1^{er} janvier au 22 septembre 2025

2.4.3.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	2025	2024
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	389 060 ^(a)	839 390
Rémunération pluriannuelle due :	—	—
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	— ^(b)	451 546
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement	—	916 235
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice	286 315	336 072
TOTAL	675 375	2 543 243

(a) Incluant la rémunération annuelle variable qui sera soumise au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2026.

(b) Valorisation effectuée selon le cours de Bourse en veille des dates d'attribution (35,20 €).

2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général, David Hale

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération fixe (incluant les charges sociales)	341 455	469 500	341 455	469 500
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	—	310 848	310 848	469 500
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	—	—	—	—
AVANTAGES EN NATURE ^(b)	47 605	59 042	47 605	59 042
TOTAL RÉMUNÉRATION	389 060	839 390	699 908	998 042

(a) Montant brut soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2025.

(b) Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2025 s'est élevé à 47 605 €. Il s'agit :

- du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 433 € ;
- du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 3 686 € ;
- de l'assurance chômage GSC : 24 831 € ;
- d'une voiture de fonction : 5 314 € ;
- du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 » : 12 340 €.

2.4.3.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2025 au Directeur Général

Directeur Général	Date du plan (Conseil d'administration)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
David Hale	N/A	—	— €	N/A	N/A	N/A

2.4.3.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (vote ex post à l'Assemblée générale du 22 mai 2026)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération fixe	341 455 €	341 455 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Sa rémunération fixe est déterminée en prenant notamment en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • niveau et complexité des missions et responsabilités attachées à cette fonction ; • compétences, expériences, expertises et parcours du titulaire de la fonction ; • analyses et études de marché portant sur la rémunération de dirigeants internationaux dans des sociétés comparables de l'industrie de la santé en France, afin d'assurer des niveaux de rémunérations attractifs et compétitifs.
Rémunération variable annuelle	310 848 €	0 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Sa rémunération variable au titre de 2024 reposait sur des critères quantitatifs (marge brute, EBITDA, <i>cash-flow</i> libre, plusieurs critères de RSE) et des critères qualitatifs (avancée des projets liés à l'intégration des acquisitions, avancée des projets de <i>business development</i> et <i>licensing</i>). Ces critères étaient alignés sur les objectifs de la Société.</p> <p>Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères quantitatifs, ainsi que le détail des critères qualitatifs, bien que préétablis de manière précise, ne peuvent être rendus publics.</p>
Rémunération variable pluriannuelle	286 315 €	0 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Attribution d'actions de performance 2024</p> <p>12 828 actions ont été attribuées au Directeur Général au cours de l'exercice 2024.</p>
Avantages de toute nature	47 605 €	47 605 €	<p>Section <u>2.4.1.2 Politique de rémunération du Directeur Général (mandataire social exécutif)</u>.</p> <p>Le montant des avantages en nature dont a bénéficié David Hale en 2025 s'est élevé à 47 605 €. Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du même système d'assurances complémentaires maladie et décès que les collaborateurs du Groupe en France : 1 433 € ; • du même régime de prévoyance et de frais de soins de santé que les collaborateurs du Groupe en France : 3 686 € ; • de l'assurance chômage GSC : 24 831 € ; • d'une voiture de fonction : 5 314 € ; • d'une retraite supplémentaire. <p>David Hale a bénéficié du dispositif de retraite par capitalisation dit « Article 83 », contrat d'assurance de Groupe à adhésion obligatoire pour la catégorie des cadres.</p> <p>Les cotisations ont pour assiette la rémunération annuelle brute des assurés pour la période d'assurance considérée et plafonnée à la tranche C de la Sécurité sociale. Le taux de cotisation mensuel est exclusivement patronal et est égal à 4,5 % de la rémunération mensuelle. Il n'existe pas de charges fiscales rattachées aux contrats. Le montant total des cotisations au titre de 2025 s'élève à 12 340 €.</p>

2.4.3.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
David Hale		x	x				x	
Début de mandat : 1 ^{er} janvier 2020								

2.4.4 Rémunération du Directeur Général par intérim, Jérôme Estampes, du 22 septembre au 31 décembre 2025

Lors de sa réunion du 22 septembre 2025, le Conseil d'administration de la Société a décidé de nommer M. Jérôme Estampes, avec effet immédiat, en qualité de Directeur Général par intérim, le temps de mener un processus de désignation d'un Directeur Général.

Compte tenu du caractère intérimaire de la mission confiée à M. Jérôme Estampes, le contrat de travail de Directeur Administratif et Financier, informatique, développement des affaires et licences de M. Jérôme Estampes a été maintenu pendant la durée de son mandat de Directeur Général par intérim.

2.4.4.1 Tableau de synthèse de la rémunération du Directeur Général par intérim, Jérôme Estampes

(en €)	2025	2024
Rémunérations dues au titre de l'exercice (incluant les charges sociales)	21 273 ^(a)	—
Rémunération pluriannuelle due :	—	—
• Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	— ^(b)	—
• Valorisation des actions de performance attribuées antérieurement	—	—
• Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice	—	—
TOTAL	21 273	—

2.4.4.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général par intérim, Jérôme Estampes

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération fixe (incluant les charges sociales)	21 273	—	21 273	—
Rémunération variable (incluant les charges sociales)	— ^(a)	—	—	—
Rémunération exceptionnelle (incluant les charges sociales)	99 616	—	—	—
AVANTAGES EN NATURE ^(b)	—	—	—	—
TOTAL RÉMUNÉRATION	120 889	—	21 273	—

(a) Le Directeur Général par intérim ne bénéficie d'aucune rémunération variable, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2025.

2.4.4.3 Actions de performance attribuées durant l'exercice 2025 au Directeur Général par intérim

Directeur Général	Date du plan (Conseil d'administration)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Jérôme Estampes	—	—	— €	—	—	— %

2.4.4.4 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (vote ex post à l'Assemblée générale du 22 mai 2026)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable		Commentaires
Rémunération fixe	21 273 €	21 273 €		La rémunération fixe annuelle de Jérôme Estampes au titre de son mandat social s'élève à 78 000 €, soit un montant de 21 273 € <i>pro rata temporis</i> pour la période du 22 septembre au 31 décembre 2025.
Rémunération variable annuelle	— €	— €		Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2025, Jérôme Estampes n'a bénéficié d'aucune rémunération variable annuelle au titre de son mandat de Directeur Général.
Rémunération variable pluriannuelle	— €	— €		Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2025, Jérôme Estampes n'a bénéficié d'aucune rémunération variable pluriannuelle au titre de son mandat de Directeur Général.
Rémunération exceptionnelle	— €	99 616 €		Conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 22 septembre 2025, Jérôme Estampes bénéficie d'une rémunération exceptionnelle dont le montant est évalué par le Conseil d'administration. Sur décision en date du 28 janvier 2026, le Conseil d'administration a décidé d'accorder 99 616 € de rémunération exceptionnelle à Jérôme Estampes au titre de son mandat de Directeur Général par intérim.
Avantages de toute nature	— €	— €		Le mandat de Directeur Général n'est assorti d'aucun autre bénéfice (avantage en nature, rémunération liée à la prise ou la cession des fonctions en particulier).

2.4.4.5 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général par intérim

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jérôme Estampes	x			x		x		x
Début de mandat : 22 septembre 2025								

2.4.5 Rémunération du Directeur Général délégué, Philippe Bourrinet

Philippe Bourrinet est Directeur Général délégué depuis le 24 mars 2021.

Les informations relatives à la rémunération de Philippe Bourrinet décrites dans cette section 2.4.4 détaillent les éléments perçus au titre de son mandat social, décrits dans la section [2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué \(Pharmacien Responsable du Groupe\)](#).

Il est précisé qu'il bénéficie de rémunérations (fixe annuelle, variable annuelle) liées à sa fonction de Directeur Développement, Affaires Médicales et Réglementaires pour le groupe Guerbet, qu'il perçoit au titre de salarié. Celles-ci étant perçues au titre de son contrat de travail, et non pour son mandat social, elles ne sont pas détaillées dans les tableaux ci-après.

2.4.5.1 Tableau de synthèse de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	2025	2024
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500	11 500
Valorisation des actions de performance distribuées au cours de l'exercice	—	—
TOTAL	11 500	11 500

2.4.5.2 Tableau détaillé de la rémunération de Philippe Bourrinet, Directeur Général délégué

(en €)	Montants dus au titre de l'exercice		Montants versés au cours de l'exercice	
	2025	2024	2025	2024
Rémunération au titre de son mandat social (incluant les charges sociales)	11 500 ^(a)	11 500	11 500	11 500
TOTAL RÉMUNÉRATION	11 500	11 500	11 500	11 500

(a) Prime théorique annuelle du mandat.

2.4.5.3 Éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2025 (vote ex post à l'Assemblée générale du 22 mai 2026)

Éléments de la rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice écoulé	Montants attribués au titre de l'exercice écoulé ou valorisation comptable	Commentaires
Rémunération au titre de son mandat de Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable)	11 500 €	11 500 €	Section 2.4.1.3 Politique de rémunération du Directeur Général délégué (Pharmacien Responsable du Groupe). Le Directeur Général délégué perçoit au titre de sa responsabilité de Pharmacien Responsable pour le groupe Guerbet une prime « Pharmacien Responsable ». Sur proposition du Conseil des nominations et rémunérations, la prime Pharmacien Responsable du Directeur Général délégué a été fixée à 11 500 € brut pour 2025. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations, soumettra à l'Assemblée générale de maintenir cette prime à 11 500 € pour 2026.

2.4.5.4 Tableau récapitulatif des avantages du Directeur Général délégué

TABLEAU 11 SELON LES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ET SELON LA POSITION-RECOMMANDATION AMF N° 2009-16

Directeur Général délégué	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de mandat		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Bourrinet	×		×			×		×
Début de mandat : 24 mars 2021								

2.4.6 Rémunération des administrateurs

La politique de rémunération vise à rétribuer l'engagement des administrateurs à la gouvernance de l'entreprise. Elle intègre une part fixe, identique pour tous les administrateurs, et une part variable suivant des critères d'assiduité.

Comme pour les mandataires sociaux, l'évolution des rémunérations des administrateurs est décidée en cohérence avec la politique sociale et de rémunération s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs.

Au titre de l'exercice 2025, il sera proposé aux Actionnaires, lors de l'Assemblée générale prévue le 22 mai 2026, d'attribuer aux administrateurs une rémunération d'un montant global

maximum de 340 000 €, composée d'une part fixe et d'une part variable prépondérante calculée en fonction des participations de chacun d'entre eux aux Comités dont ils sont membres.

Le Président du Conseil d'administration et les Présidents de chacun des Comités reçoivent une part fixe plus importante justifiée par la charge de travail et la responsabilité supplémentaire que cette fonction implique.

Marie de la Simone et Jean-Sébastien Raynaud, administrateurs représentant les salariés, ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat.

MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION LIÉE À L'ACTIVITÉ D'ADMINISTRATEUR À DISTRIBUER AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Nom des administrateurs	Part fixe annuelle	Part variable	Total net
Hugues LECAT – Président du Conseil	22 400 €	34 200 €	56 600 €
Pascale AUGER	6 333 €	6 171 €	12 505 €
Carine DAGOMMER	14 200 €	22 757 €	36 957 €
Marie DE LA SIMONE	– €	– €	– €
Éric DRAPÉ	10 133 €	12 900 €	23 033 €
Mark FOUQUET	4 333 €	6 943 €	11 276 €
Éric GUERBET	12 800 €	19 543 €	32 343 €
Didier IZABEL	6 333 €	7 071 €	13 405 €
Céline LAMORT	12 800 €	19 543 €	32 343 €
Michèle LESIEUR	10 133 €	12 857 €	22 990 €
Nicolas LOUVET	14 400 €	21 857 €	36 257 €
Marc MASSIOT	12 800 €	18 171 €	30 971 €
Claire MASSIOT-JOUAULT	4 333 €	5 829 €	10 162 €
Jean-Sébastien RAYNAUD	– €	– €	– €
TOTAL	130 998 €	187 842 €	318 842 €

2.4.7 Ratios d'équité

2.4.7.1 Données retenues

Les données retenues dans la détermination des ratios calculés sur la moyenne et la médiane des salaires comprennent les éléments suivants : salaire (y compris majoration travail continu et prime d'ancienneté) + prime objectif versée (exercice N-1) + avantages en nature + rémunération de l'activité d'administrateur + actions de performance pour les mandataires et salariés. Tous

les éléments sont comptabilisés en brut. Pour les salariés entrés dans l'année et les salariés à temps partiel, les montants bruts ont été ramenés à 100 %.

Population : salariés en contrat à durée indéterminée de la société Guerbet S.A., à l'exclusion des salariés dont le salaire brut à 100 % est inférieur à 18 000 € (par exemple, longue maladie, suspension d'activité).

2.4.7.2 Ratio calculé sur la moyenne des salaires

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Directeur Général (David Hale)	9,47	15,47	13,03	18,35	15,85
Directeur Général (Jérôme Estampes)	5,85				
Président du Conseil d'administration (Hugues Lecat) ^(a)	0,86	1,30			
Président du Conseil d'administration (Didier Izabel) ^(b)		1,46	1,80		
Présidente du Conseil d'administration (Marie-Claire Janailhac-Fritsch) ^(b)			1,40	2,69	2,81
Directeur Général délégué (depuis 2021)		0,18	0,18	0,19	0,17
Directeur Général délégué (2016-2021) ^(c)					0,04

(a) Hugues Lecat a été nommé Président du Conseil d'administration le 24 mai 2024, remplaçant Didier Izabel.

(b) Didier Izabel a été nommé Président du Conseil d'administration le 26 mai 2023, remplaçant Marie-Claire Janailhac-Fritsch.

(c) Pour le Directeur Général délégué, sont incluses sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €, ainsi que sa rémunération pluriannuelle variable.

Directeur Général : En 2024, l'évolution du ratio de M. David Hale (15,47 contre 13,03 en 2023) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle 2024 plus importante comparée à celle de 2023. Ce versement est aligné avec les objectifs de la Société et validé par l'Assemblée générale des Actionnaires 2024.

Président du Conseil d'administration (H. Lecat) : Le ratio 2024 (1,30 en 2024) s'explique par la prise de mandat débuté le 24 mai 2024.

Président du Conseil d'administration sortant (D. Izabel) : Le ratio 2024 (1,46 contre 1,80 en 2023) est à relativiser du fait de la fin du mandat de M. Didier Izabel le 24 mai 2024.

Directeur Général délégué : L'évolution du ratio du Directeur Général délégué est stable (0,18 en 2023).

2.4.7.3 Ratio calculé sur la médiane des salaires

Année	2025	2024	2023	2022	2021
Directeur Général (David Hale)	12,18	18,98	15,84	22,09	18,93
Directeur Général (Jérôme Estampes)	7,53				
Président du Conseil d'administration (Hugues Lecat)	1,11	1,59			
Président du Conseil d'administration (Didier Izabel)		1,79	2,19		
Présidente du Conseil d'administration (Marie-Claire Janailhac-Fritsch)			1,70	3,24	3,36
Directeur Général délégué (depuis 2021)		0,22	0,22	0,23	0,21
Directeur Général délégué (2016-2021) ^(a)					0,05

(a) Pour le Directeur Général délégué, est incluse uniquement sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €.

Directeur Général : En 2024, l'évolution du ratio de M. David Hale (18,98 en 2024 contre 15,84 en 2023) s'explique par le versement de la rémunération variable annuelle 2024 plus importante que celle de 2023.

Président du Conseil d'administration (H. Lecat) : Le ratio de l'actuel Président du Conseil d'administration est au prorata de sa prise de mandat en cours d'année 2024 (le 24 mai 2024).

Président du Conseil d'administration sortant (D. Izabel) : Le ratio 2024 (1,79 contre 2,19 en 2023) s'explique par la durée du mandat qui a pris fin le 24 mai 2024.

Directeur Général délégué : Le ratio 2024 (0,22) de M. Philippe Bourrinet est stable par rapport aux années précédentes.

2.4.8 Évolution annuelle des rémunérations et de la performance de l'entreprise

	Taux d'évolution				
	2025	2024	2023	2022	2021
David Hale	-28,4 %	22,2 %	-26,4 %	19,3 %	NS*
Yves L'Épine				— %	— %
Hugues Lecat ^(a)	-22,5 %	NS*			
Didier Izabel (Président du CA) ^{(b)(c)}	NS*	-16,6 %	NS*	— %	— %
Marie-Claire Janailhac-Fritsch ^(d)	— %	— %	-46,0 %	-1,5 %	-1,3 %
Philippe Bourrinet ^(e)	— %	— %	— %	12,5 %	NS*
Pierre André (mandat échu) ^(f)				— %	NS*
Marion Barbier (fin de mandat en 2021)				— %	-4,2 %
Mark Fouquet	3,1 %	-3,4 %	-3,4 %	11,5 %	4,0 %
Éric Guerbet	11,5 %	-8,0 %	-7,4 %	28,6 %	5,0 %
Didier Izabel (administrateur) ^(c)	4,7 %		NS	— %	— %
Céline Lamort	11,5 %	-11,5 %	4,0 %	31,6 %	26,7 %
Nicolas Louvet	12,0 %	-18,5 %	8,0 %	8,7 %	— %
Claire Massiot-Jouvault	21,9 %	-26,1 %	-14,8 %	3,8 %	— %
Thibault Viort	-65,1 %	12,1 %	-5,7 %	16,7 %	3,4 %
Carine Dagommer	7,0 %	23,5 %	155,0 %	NS*	
Marc Massiot	24,5 %	21,1 %	39,0 %	NS*	
Pascale Auger	112,0 %	NS*			
Guerbet S.A. – Moyenne ^(g)	5,6 %	2,4 %	3,6 %	3,0 %	-2,8 %
Guerbet S.A. – Médiane ^(g)	3,3 %	2,0 %	2,6 %	2,2 %	-0,7 %
EBITDA	-31,1 %	20,9 %	-4,1 %	-1,9 %	4,3 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	-6,5 %	7,1 %	4,3 %	2,9 %	2,8 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-277,9 %	28,2 %	312,9 %	-146,9 %	-7,6 %
RÉSULTAT NET	-936,5 %	-39,3 %	153,9 %	-226,0 %	78,9 %

Commentaires :

Les administrateurs représentant les salariés ne bénéficiant pas de rémunération au titre de leur mandat ne sont pas inclus dans ce tableau.

Montants versés : brut annuel (comprenant rémunération fixe + variable + rémunération des administrateurs + avantages en nature + rémunération exceptionnelle + primes diverses + HS, etc.).

(a) Nommé Président du Conseil d'administration : 24 mai 2024.

(b) Date de fin de mandat : 24 mai 2024.

(c) Nommé Président du Conseil d'administration : 26 mai 2023.

(d) Date de fin de mandat : 26 mai 2023.

(e) Nommé Directeur Général délégué le 24 mars 2021. Est incluse sa rémunération au titre de son mandat social de 11 500 €.

(f) Date de fin de mandat : 24 mars 2021.

(g) Population sélectionnée : CDI de la société Guerbet S.A. inscrits aux effectifs le 31 décembre de chaque année. Exclusion : salariés expatriés, salariés dont le salaire brut annuel est inférieur à 18 K€ (longue maladie, suspension d'activité).

* NS : Non significatif.

Directeur Général : La rémunération de M. David Hale a augmenté de 22,2 %. En 2024, le versement de la rémunération variable annuelle plus élevée par rapport à celle de 2023 explique cette évolution. La rémunération fixe de M. David Hale est restée identique.

Président du Conseil d'administration (H. Lecat) : L'évolution de la rémunération de M. Hugues Lecat n'est pas significative du fait de sa prise de fonctions en 2024.

Président du Conseil d'administration sortant (D. Izabel) : La rémunération de M. Didier Izabel a baissé de 16,6 % entre 2023 et 2024, du fait de la fin de son mandat de Président du Conseil d'administration en mai 2024.

Directeur Général délégué : En 2023, la rémunération de M. Philippe Bourrinet en tant que Directeur Général délégué est identique à celle de 2022.

Entre 2023 et 2024, la tendance à la hausse de la médiane et de la moyenne des salaires des employés de Guerbet S.A. provient de l'évolution de la structure des rémunérations du fait de l'arrivée de nouveaux collaborateurs, et de l'augmentation de salaires et bonus 2024.

2.4.9 Engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise du changement ou de la cessation de fonctions

Non applicable.

2.4.10 Plans d'attribution d'options d'achat en faveur des mandataires sociaux

2.4.10.1 Options d'achat consenties en 2025

Néant.

2.4.10.2 Options levées en 2025

Néant.

2.4.10.3 Options non levées au 31 décembre 2025

Néant.

2.4.10.4 Attribution et distribution d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux

Détails sur les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025
Date d'Assemblée générale	29 mai 2020	20 mai 2022	20 mai 2023	26 mai 2024	26 mai 2024
Date du Conseil d'administration	24 mars 2021	21 septembre 2022	9 mai 2023	21 juin 2024	25 novembre 2025
Date d'attribution des actions	1 ^{er} mai 2021	22 septembre 2022	1 ^{er} juillet 2023	1 ^{er} juillet 2024	17 février 2026
Date de distribution	1 ^{er} mai 2024	22 septembre 2025	1 ^{er} juillet 2026	1 ^{er} juillet 2027	30 avril 2028

EXERCICE 2021

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

- David Hale 15 200
- Date d'attribution des actions 1^{er} mai 2021

EXERCICE 2022

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

- David Hale 25 000
- Date d'attribution des actions 21 septembre 2022

EXERCICE 2023

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

- David Hale 28 455
- Date d'attribution des actions 1^{er} juillet 2023

EXERCICE 2024

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

- David Hale 12 828
- Date d'attribution des actions 1^{er} juillet 2024

EXERCICE 2025

Nombre total d'actions de performance distribuées aux dirigeants mandataires sociaux dans chacun des plans :

- Karim Boussebaa 20 000
- Date d'attribution des actions 17 février 2026

2.5 EXCEPTIONS AUX DISPOSITIONS DU CODE AFEP-MEDEF

En application de l'article L. 225-37-4-8° du Code de commerce, le tableau figurant ci-après précise les dispositions du Code Afep-Medef qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Thème	Code Afep-Medef	Situation Guerbet/Commentaires
Cumul mandat social et contrat de travail	Lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du Groupe <i>Article 23 du Code Afep-Medef</i>	Le 22 septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé de nommer M. Jérôme Estampes, Directeur Administratif et Financier du Groupe depuis 2019, en qualité de Directeur Général par intérim. Le Conseil d'administration a dans le même temps lancé un processus de recrutement d'un nouveau Directeur Général. Compte tenu du caractère intérimaire de sa mission, il a été décidé de maintenir le contrat de travail de M. Estampes en qualité de Directeur Administratif et Financier et d'autoriser le cumul du contrat de travail et du mandat social.
Présidence du Comité des nominations et rémunérations	Fonction de Président du Comité assurée par un membre indépendant <i>Articles 16 et 17 du Code Afep-Medef</i>	Il est signalé que la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant que le Président du Comité nominations et rémunérations soit un administrateur indépendant n'a pas été retenue. Le Conseil d'administration considère que cette fonction peut-être exercée par un administrateur représentant l'Actionnaire majoritaire au regard de la composition de ce Comité (présence de deux administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés) et du fait que Mme Carine Dagommer n'assume aucune fonction salariée au sein de la Société.
Composition du Comité d'audit	Deux tiers de membres indépendants <i>Article 15 du Code Afep-Medef</i>	Il est signalé que le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, fixant à la moitié le nombre minimum de membres indépendants au sein du Comité d'audit, fait exception à la recommandation du Code Afep-Medef prévoyant au moins les deux tiers d'administrateurs indépendants. Cette règle de composition du Comité a été retenue compte tenu de la proportion majoritaire de membres représentant le Pacte d'actionnaires au sein du Conseil. Cependant, le taux d'indépendants au sein du Comité d'audit est de 50 %.



2.6 CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4-2° DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, plusieurs conventions entrant dans le champ de l'article L.225-38 du Code de commerce ont été conclues, notamment des protocoles transactionnels avec des dirigeants ou administrateurs, ainsi qu'un contrat de prestations de services conclu avec une société dirigée par un administrateur.

Ces conventions ont été autorisées préalablement par le Conseil d'administration et sont conformes à l'intérêt social de la Société.

Le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.7 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2025, figure à la section [3.6.11](#).

2.8 DISPOSITIONS STATUTAIRES LIÉES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Il n'existe aucune disposition statutaire particulière en rapport avec la participation des Actionnaires aux Assemblées générales. Les Assemblées générales sont convoquées, tenues et les résolutions adoptées selon les conditions fixées par la loi. Toutefois, un droit de vote double est attribué aux actions inscrites au nominatif depuis deux ans au moins.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, est seule compétente pour décider de la modification des statuts.

Voici les articles des statuts de la Société relatifs aux Assemblées générales :

Article 19 – Convocations – Réunions – Accès aux Assemblées générales

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout Actionnaire, sur justification de cette qualité, a le droit, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance, dans les conditions légales et réglementaires.

Ce droit est toutefois subordonné, soit à l'inscription de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visés à l'article L. 228-1 du Code de commerce en compte nominatif, soit au

dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat d'inscription en compte d'un intermédiaire financier habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur, trois (3) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Il est précisé que tout Actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet Actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Article 20 – Droit de vote

Sauf cas de privation du droit de vote prévu par la loi, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même Actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées extraordinaires, à l'exception des actions faisant l'objet d'un engagement collectif de conservation souscrit pour l'application de l'article 787-B du Code général des impôts et d'une donation avec réserve d'usufruit. Dans ce cas, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Article 21 – Compétence – Quorum – Majorité des Assemblées générales

La compétence des Assemblées ordinaires et extraordinaires est celle prévue par la loi.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote ; sur seconde convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par

correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote.

L'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.



1

2

3

4

5

6

7

2.9 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE VISÉS À L'ARTICLE L. 225-37-5 DU CODE DE COMMERCE

Les renseignements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange doivent être inclus dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section à laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section du Document d'enregistrement universel
1° La structure du capital de la Société.	Capital et actionariat – 3.4
2° Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11. Il n'existe pas de telles restrictions statutaires figurant dans les statuts de Guerbet. Les dispositions statutaires liées aux Assemblées générales figurent dans le présent document. Un Pacte d'actionnaires est en vigueur.	Gouvernement d'entreprise – 2.8 et Capital et actionariat – 3.6.1
3° Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Capital et actionariat – 3.6.4
4° La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci. Il n'existe pas de tel titre composant le capital de Guerbet.	N/A
5° Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Capital et actionariat – 3.6.3
6° Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.	Capital et actionariat – 3.6.1
7° Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société.	Gouvernement d'entreprise – 2.2
8° Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions.	Capital et actionariat – 3.6.10
9° Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts. Les contrats de financement du Groupe contiennent des clauses de changement de contrôle.	N/A
10° Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange. Il n'existe pas de tel accord.	N/A



1

2

3

4

5

6

7

CAPITAL ET ACTIONNARIAT

3.1	DONNÉES BOURSIÈRES	82		
3.2	RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE	83		
3.3	DIVIDENDES DISTRIBUÉS	83		
3.4	ACTIONNARIAT	84		
3.4.1	Répartition du capital	84		
3.4.2	Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	84		
3.5	PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	85		
3.6	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL	85		
3.6.1	Pacte d'actionnaires	85		
3.6.2	Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil	85		
3.6.3	Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier	86		
3.6.4	Franchissements de seuil	86		
3.6.5	Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés	86		
3.6.6	Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux	86		
3.6.7	Plans d'action de performance	86		
3.6.8	Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2025	88		
3.6.9	Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire	88		
3.6.10	Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions	88		
3.6.11	Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital	89		
3.6.12	Dispositions statutaires liées aux actions	90		

3.1 DONNÉES BOURSIÈRES

Le titre Guerbet est coté sur Euronext Paris – compartiment B sous le code ISIN FR0000032526.

Sur la base du cours de clôture de 14,30 € à la date du 31 décembre 2025, la capitalisation boursière de la société Guerbet est de 181 M€.

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION SUR L'ANNÉE 2025 ^(a)



(a) Sur la base des cours de clôture journaliers.

Données sur le cours de l'action et transactions mensuelles pour l'année 2025	Plus haut cours (en €)	Plus bas cours (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en M€)
Janvier	28,7	26,1	290 840	7,96
Février	27,8	24,7	283 225	7,39
Mars	28,2	18,3	499 200	11,58
Avril	20,8	17,4	435 482	8,35
Mai	21,6	19,3	222 545	4,54
Juin	22,6	19,9	450 664	9,69
Juillet	23,7	21,0	273 846	6,13
Août	23,1	20,0	242 278	5,17
Septembre	20,6	12,7	1 109 046	15,78
Octobre	16,3	13,1	353 551	5,13
Novembre	18,3	14,6	220 571	3,62
Décembre	18,2	11,2	435 855	6,05

3.2 RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

La Direction financière assure l'interface entre le Groupe et la communauté financière, composée des Actionnaires individuels, des investisseurs institutionnels, des holdings, ainsi que des analystes financiers. À tous ces acteurs du marché, elle entend fournir, en temps réel, une information claire, rigoureuse et transparente, visant à les tenir informés de la stratégie du Groupe, de ses produits, de son activité, de ses résultats financiers, de ses objectifs financiers à moyen terme et des moyens pour les atteindre.

Guerbet met à disposition de la communauté financière et de ses Actionnaires, sur son site internet www.guerbet.com, une rubrique spécifique « Investisseurs ». On y trouve l'information concernant la Société, en particulier :

- le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel ;
- l'ensemble des publications, des présentations financières et des communiqués de presse (section « Présentations, rapports et information réglementée ») ;
- l'information relative à l'Assemblée générale (section « Assemblée générale »).

Calendrier financier 2026

Événement	Date
Publication du chiffre d'affaires annuel 2025	5 février 2026
Publication des comptes consolidés de l'exercice 2025	11 mars 2026
Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2026	23 avril 2026
Assemblée générale des actionnaires relative à l'exercice 2025	22 mai 2026
Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2026	23 juillet 2026
Publication des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2026	15 septembre 2026
Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2026	22 octobre 2026

Toutes les publications seront diffusées après la clôture d'Euronext Paris.

Concernant l'information financière et les relations investisseurs, le contact du groupe Guerbet est :

Jérôme Estampes – Directeur Administratif et Financier

Téléphone : +33 (0) 1 45 91 50 69

E-mail : jerome.estampes@guerbet.com

3.3 DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Historique du dividende sur trois ans

Exercice (en €)	Montant distribué	Dividende brut par action ^(a)
2022	6 320 558	0,50
2023	6 320 558	0,50
2024	—	—

(a) Avant prélèvements fiscaux et sociaux.

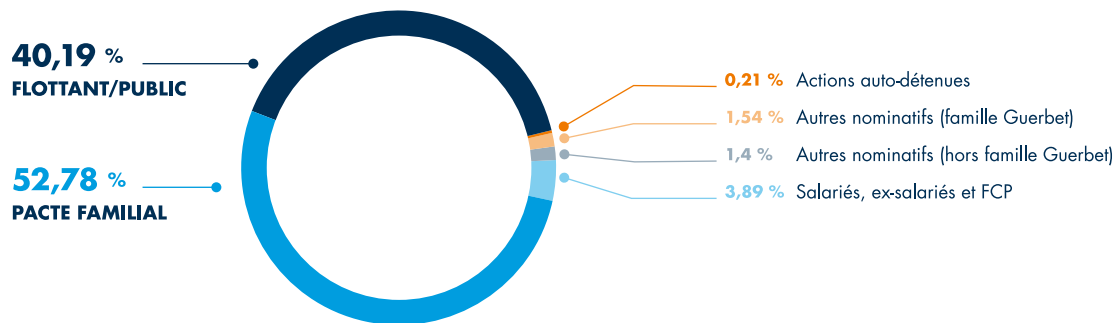
3.4 ACTIONNARIAT

3.4.1 Répartition du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élève à 12 641 115 € divisé en 12 641 115 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.

Parmi ces 12 641 115 actions, aucune n'est nantie.

Au 31 décembre 2025, le capital est réparti de la façon suivante :



3.4.2 Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

La répartition du capital présentée ci-dessous correspond aux actions et droits de vote en Assemblée générale ordinaire.

Dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire, la répartition du capital diffère peu et s'explique par des démembrements liés à des donations au sein de la famille Guerbet dont l'usufruitier et le nu-proprétaire n'appartiennent pas à la même catégorie d'Actionnaires.

Nombre d'actions	31 décembre 2025			31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ^(a)
Pacte familial Guerbet	6 671 726	52,78	67,41	6 725 523	53,2	67,71	6 731 769	53,25	64,8
Autres nominatifs – famille Guerbet	195 025	1,54	1,973	198 139	1,57	2	201 884	1,6	2,23
Salariés, ex-salariés et FCP	491 162	3,89	4,53	429 922	3,4	4,23	462 429	3,66	4,69
Autres nominatifs – hors famille Guerbet	176 490	1,4	1,713	172 420	1,36	1,7	185 939	1,47	2
Autodétention	25 992 ^(b)	0,21	–	37 615 ^(b)	0,3	–	63 222 ^(b)	0,5	–
Flottant	5 080 720	40,19	24,374	5 077 496	40,17	24,36	4 995 872	39,52	26,28
TOTAL	12 641 115	100	100	12 641 115	100	100	12 641 115	100	100

(a) La répartition des droits de vote est présentée en termes de droits de vote effectifs. Le nombre de droits de vote théoriques est respectivement de 19 800 628 au 31 décembre 2025, 19 810 649 au 31 décembre 2024, et 18 188 997 au 31 décembre 2023, en considérant que les actions autodétenues donneraient chacune droit à l'obtention d'un droit de vote.

(b) Comprend les actions autodétenues dans le cadre du contrat de liquidité mis en place le 9 mars 2022.

3.5 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En vue de favoriser la liquidité des transactions, la régularité des cotations des actions et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, Guerbet a transféré le contrat de liquidité débuté le 9 mars 2022 avec Exane BNP Paribas à Natixis ODDO BHF pour intervenir, pour le compte du Groupe, sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La mise en œuvre de ce nouveau contrat est intervenue le 3 février 2025. Le contrat pourra être résilié à tout moment par Guerbet, sans préavis. Il est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois.

Au 3 février 2025, au début des interventions, les moyens affectés par Guerbet à la mise en œuvre du contrat de liquidité sont de 10 996 titres et 340 084 € en numéraire.

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 dans le cadre du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par Guerbet à Natixis ODDO BHF, en date de dénouement du 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 9 995 titres Guerbet ;
- 334 282 €.

Au cours de l'année 2025, il a été négocié un total de :

- à l'achat, 232 036 titres, pour un montant de 4 522 191 € (2 426 transactions) ;
- à la vente, 233 037 titres, pour un montant de 4 516 389 € (2 266 transactions).

3.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE CAPITAL

3.6.1 Pacte d'actionnaires

Un pacte regroupant principalement des Actionnaires familiaux a été signé le 16 novembre 2002. Ce pacte a été publié par le Conseil du marché financier (CMF) le 13 décembre 2002 sous le numéro 202C1653. Il a été actualisé en septembre 2013, notamment pour prendre en compte la forme actuelle de gouvernance de la société Guerbet (société anonyme à Conseil d'administration). La version actualisée du pacte a été dûment transmise à l'AMF. Il a notamment pour objet « d'animer le groupe d'Actionnaires d'origine principalement familiale, d'organiser les mouvements des actions de la société Guerbet

que chacun des membres possède ou possédera et d'assurer la cohésion et la représentativité du groupe qu'ils constituent dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur », mais aussi « d'associer les membres du pacte au projet de développement de l'entreprise, de coordonner les cessions de titres, de participer activement à la sélection éventuelle de nouveaux partenaires de la société Guerbet, de suggérer la désignation de nouveaux membres du Conseil d'administration de la société Guerbet ».

3.6.2 Engagements de conservation de titres – pactes Dutreil

Les engagements collectifs de conservation de titres entrant dans le cadre de l'article 787-B du Code général des impôts ⁽¹⁾ sont les suivants ⁽²⁾ :

Date enregistrement	Type ECCT	Durée
30 décembre 2015	Succession	Engagement dénoncé avec prise d'effet au 21 août 2022
21 juin 2022	Donation	Engagement collectif de 2 ans puis 4 ans d'engagement individuel
21 juin 2022	Succession	2 ans, puis tacite renouvellement pour une durée indéterminée

⁽¹⁾ L'article 787-B du CGI dispose que « les actions d'une société ayant une activité industrielle sont exonérées de droits de mutation à titre gratuit à concurrence de 75 % lorsqu'elles font l'objet d'un engagement collectif de conservation ».

⁽²⁾ Les engagements de conservation des titres portent sur un minimum de 20 % du pourcentage du capital visé par le pacte à sa date de signature et sur un minimum de 20 % du pourcentage de droits de vote visé à sa date de signature.

3.6.3 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

3.6.4 Franchissements de seuil

À la connaissance de la Société, deux Actionnaires parmi ceux inscrits au nominatif dépassent les seuils fixés par la loi en ce qui concerne le nombre d'actions et/ou de droits de vote détenus.

Actionnaire	Assemblée générale ordinaire		Assemblée générale extraordinaire	
	Actions	Droits de vote	Actions	Droits de vote
Hakea ^(a)	14,63 %	18,67 %	14,63 %	18,67 %
SC Guerbet Fron ^(a)	6,51 %	8,29 %	6,51 %	8,29 %

(a) Holdings membres du Pacte d'actionnaires familial.

3.6.5 Opérations réalisées par les dirigeants et assimilés

Néant.

3.6.6 Opérations réalisées par les salariés non mandataires sociaux

3.6.6.1 Options d'achat consenties aux salariés non mandataires sociaux en 2025

Néant.

3.6.6.2 Options levées par les salariés non mandataires sociaux en 2025

Néant.

3.6.6.3 Options non levées par les salariés non mandataires sociaux au 31 décembre 2025

Il ne reste aucune option de souscription d'actions à lever à la fin de l'exercice 2025.

3.6.7 Plans d'action de performance

Plusieurs plans d'action de performance ont été mis en place. Le détail des plans d'action de performance encore en vigueur est présenté ci-après, ainsi que dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (voir [États financiers et notes annexes](#)).

En novembre 2025, un nouveau plan d'attribution d'actions, dit « Plan 8 », portant sur 169 133 actions, a été mis en place.

1. **Plan 6 (2023)** : le Conseil d'administration a, en date du 9 mai 2023, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

PLAN 6 (2023) – DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MAI 2023 (EN VIGUEUR)

SYNTHÈSE DU PLAN 6 (2023)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	26 mai 2023
Date du Conseil d'administration :	9 mai 2023
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2023. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2023
Actions initialement attribuées :	110 599 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires :	62 283 actions
Cours d'attribution de l'action :	17,00 € ^(a)
Exercice 2025	
Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2025 :	37 678 actions
Valorisation au 31 décembre 2025 des actions en cours d'attribution :	467 K€ ^(b)

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2025.

2. **Plan 7 (2024)** : le Conseil d'administration a, en date du 24 mai 2024, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

PLAN 7 (2024) – DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MAI 2024 (EN VIGUEUR)

SYNTHÈSE DU PLAN 7 (2024)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	24 mai 2024
Date du Conseil d'administration :	24 mai 2024
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de trois ans à compter du 1 ^{er} juillet 2024. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 20 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	1 ^{er} juillet 2024
Actions initialement attribuées :	76 867 actions
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires :	33 228 actions
Cours d'attribution de l'action :	35,20 € ^(a)
Exercice 2025	
Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2025 :	28 897 actions
Valorisation au 31 décembre 2025 des actions en cours d'attribution :	683 K€ ^(b)

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2025.

3. **Plan 8 (2025)** : le Conseil d'administration a, en date du 25 novembre 2025, arrêté un plan d'attribution d'actions de performance destiné à certains des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales françaises et étrangères.

PLAN 8 (2025) – DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2025 (EN VIGUEUR)

SYNTHÈSE DU PLAN 8 (2025)

Date de l'Assemblée générale extraordinaire :	24 mai 2024
Date du Conseil d'administration :	25 novembre 2025
Période d'acquisition/Conditions d'acquisition :	Période d'attribution de 28 mois à compter du 25 novembre 2025. L'acquisition définitive des actions attribuées est subordonnée à une condition de présence à l'issue de la période d'attribution, et à l'atteinte de critères de performance collective. Les actions acquises seront disponibles sans période de conservation. Toutefois, le Directeur Général devra conserver 25 % des actions acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.
Date d'attribution des actions :	En cours de revue
Actions initialement attribuées :	En cours de revue
• dont attribuées aux 10 premiers attributaires :	
Cours d'attribution de l'action :	13,64 € ^(a)

Exercice 2025

Nombre d'actions en cours d'attribution au 31 décembre 2025 :	169 133 actions
Valorisation au 31 décembre 2025 des actions en cours d'attribution :	—

(a) Cours d'ouverture à la date d'attribution.

(b) Valorisation faite selon la juste valeur unitaire IFRS 2 au 31 décembre 2025.

3.6.8 Plans d'options de souscription d'actions pour l'exercice 2025

Voir note 22 Plan d'attribution d'actions gratuites des comptes individuels et annexes sociales (section 6.3.2).

3.6.9 Limitation du risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire

Par la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, et l'occupation de ces deux fonctions par des membres indépendants de la famille Guerbet, la Société a pris des mesures afin de limiter le risque de contrôle abusif de l'Actionnaire majoritaire.

3.6.10 Pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission et de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 23 mai 2025 a renouvelé l'autorisation du Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à mettre en place un programme de rachat d'actions dans la limite de (i) 10 % du nombre total des actions composant le capital social ou (ii) 5 % du nombre total des actions composant le capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'une

opération de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que les acquisitions réalisées par la Société ne pourraient en aucun cas amener la Société à détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social.

Le Comité exécutif a décidé d'utiliser cette délégation dans le cadre d'un contrat de liquidité.

3.6.11 Récapitulatif des délégations accordées ayant un impact potentiel sur le capital

Objet de la délégation	Montant nominal maximal	Durée de l'autorisation	Échéance
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2 515 000 €	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles	S'agissant des augmentations de capital : 6 295 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de créance donnant accès à des actions nouvelles, par offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Autorisation au Conseil d'administration en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres au public, y compris d'offres au public visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital par an	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^{(a)(c)} S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ^(a)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social	S'agissant des augmentations de capital : 1 255 000 € ^(a) S'agissant des émissions de titres de créance : 200 000 000 € ^(b)	26 mois	24 juillet 2026
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	250 000 € ^(a)	26 mois	24 juillet 2026
Autorisation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées	2 % du capital social	24 mois	24 mai 2026

(a) Délégation soumise au plafond global pour les augmentations de capital de 6 295 000 € (soit environ 49,9 % du capital).

(b) Délégation soumise au plafond global pour les émissions de titres de créance de 200 000 000 €.

(c) Un sous-plafond fixé à 1 255 000 € (soit environ 9,9 % du capital) s'applique à ces délégations.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée au cours de l'exercice 2025. Il sera soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2026 un renouvellement des délégations financières mentionnées ci-dessus.

3.6.12 Dispositions statutaires liées aux actions

3.6.12.1 Titres au porteur identifiables (article 8)

La Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, dans les conditions et selon les modalités légales, l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

3.6.12.2 Déclaration de franchissement de seuil

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'obligation supplémentaire d'information portant sur la détention de fractions du capital ou des droits de vote inférieurs à celle du vingtième mentionné à l'article L. 233-7 alinéa 1 du Code de commerce.

3.6.12.3 Actions nécessaires pour modifier les droits des Actionnaires

Il n'existe pas de disposition plus stricte que celles prévues par la loi.

4



RAPPORT DE GESTION

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT	92	4.7 GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE	97
4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié	92	4.7.1 Gestion des risques et assurances	97
4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires	92	4.7.2 Contrôle interne	100
4.1.3 Résultats	93	4.7.3 Audit interne	101
4.1.4 Analyse des résultats	93	4.8 FACTEURS DE RISQUE	102
4.1.5 Situation financière	94	4.8.1 Risques stratégiques	103
4.1.6 Analyse de la situation financière	94	4.8.2 Risques opérationnels	106
4.1.7 Perspectives d'avenir	94	4.9 AUTRES INFORMATIONS LÉGALES	109
4.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2026	96	4.9.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.	109
4.3 SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	96	4.9.2 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	110
4.4 RÉSULTATS DES FILIALES DÉTENUES PAR GUERBET S.A.	96	4.9.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)	110
4.5 DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR GUERBET S.A.	96	4.9.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)	111
4.6 OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES DE GUERBET S.A.	97	4.9.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel	112

4.1 ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DU RÉSULTAT

4.1.1 Présentation du chiffre d'affaires publié

Normes IFRS (en K€)	2025	2024
Chiffre d'affaires	786 443	841 093
Dont activités cédées (Accurate et urologie)	1 876	4 152

Ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique	2025	2024
EMEA	43,8 %	42,1 %
Amériques	29,7 %	30,5 %
Asie	26,5 %	27,4 %

Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits	2025	2024
Rayons X	54,4 %	56,9 %
IRM	32,1 %	31,2 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	86,5 %	88,1 %
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE	13,5 %	11,9 %

4.1.2 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires annuel s'est établi à 786,4 M€, en baisse de 6,5 %. Hors effet devises (-22,8 M€), lié principalement à la dépréciation du dollar américain, du réal brésilien et du won sud-coréen, la baisse est ramenée à 3,8 % à taux de change constant (TCC) ⁽¹⁾. À TCC et périmètre comparable ⁽²⁾, le chiffre d'affaires de Guerbet ressort en recul de 3,5 % en 2025.

Ce repli s'explique essentiellement par deux éléments : d'une part, la contraction de l'activité en France, sans laquelle les ventes du Groupe auraient été stables en 2025 ; d'autre part, la perte de chiffre d'affaires au quatrième trimestre liée à la situation sur le site de Raleigh (Caroline du Nord).

En EMEA, les ventes annuelles sont en repli de 2,5 % à TCC et périmètre comparable. La région enregistre toutefois une croissance de 7,6 % sur l'exercice hors France. Dans l'Hexagone, l'adaptation complète des chaînes de fabrication au nouveau mix issu de la réforme de l'approvisionnement (gros flacons versus mono-doses) a permis un retour de la croissance au quatrième trimestre 2025.

En Amériques, le chiffre d'affaires annuel s'inscrit en baisse de 3,8 % à TCC et périmètre comparable. Ce repli, concentré sur

le quatrième trimestre 2025, résulte du décalage de libération de lots produits à Raleigh, dans le cadre du plan de remise en conformité mené suite aux recommandations de la *Food and Drug Administration* (FDA).

En Asie, le chiffre d'affaires de l'exercice est en retrait de 4,8 % à TCC et périmètre comparable, en lien notamment avec la perte d'un appel d'offre important au Vietnam.

Par activité, le chiffre d'affaires en **Imagerie Diagnostique** est en repli de 5,3 % à TCC et périmètre constant, résultant :

- au sein du pôle IRM (-1,9 %), d'une évolution positive de la franchise Dotarem® / Elucirem™ sur les neuf premiers mois, suivie d'une baisse au quatrième trimestre liée à la situation à Raleigh ;
- en Rayons X (-7,2 %), de la baisse des volumes sur Xenetix® et Optiray®, principalement en France.

En **Radiologie Interventionnelle**, le chiffre d'affaires a progressé de 9,7 % à TCC et périmètre comparable en 2025, toujours porté par une solide dynamique des volumes et des prix sur le Lipiodol®, en particulier en embolisation vasculaire.

⁽¹⁾ À taux de change constant (TCC) : l'impact des taux de change a été éliminé en recalculant les ventes de la période sur la base des taux de change utilisés pour l'exercice précédent.

⁽²⁾ Hors prise en compte des activités urologie et Accurate (y compris les ventes réalisées en 2025 des stocks de composants et produits finis), cédées respectivement en juillet 2024 et janvier 2025.

4.1.3 Résultats

Normes IFRS (en K€)	2025		2024	
		En % du CA		En % du CA
+ Chiffre d'affaires	786 443	100	841 093	100
+ Redevance	7 357	0,9	3 699	0,4
+ Autres produits de l'activité	5 519	0,7	7 677	0,9
- Achats consommés et variation de stocks	(199 297)	(25,3)	(189 263)	(22,5)
- Charges externes	(238 567)	(30,3)	(255 029)	(30,3)
- Charges de personnel	(254 255)	(32,3)	(273 980)	(32,6)
+/- Autres produits et charges d'exploitation	(8 157)	(1,0)	1 623	0,2
- Impôts et taxes	(16 783)	(2,1)	(16 400)	(1,9)
EBITDA ^(a)	82 261	10,5	119 419	14,2
- Amortissements, dépréciations et provisions	(170 424)	(21,7)	(69 849)	(8,3)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(88 164)	(11,2)	49 570	5,9
- Frais financiers nets	(19 435)	(2,5)	(22 290)	(2,7)
+/- Résultat de change et autres produits/charges financières	(1 980)	(0,3)	(7 933)	(0,9)
+/- Charge d'impôt	(3 076)	(0,4)	(5 881)	(0,7)
RÉSULTAT NET	(112 654)	(14,3)	13 467	1,6

(a) EBITDA = Résultat opérationnel + dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions.

4.1.4 Analyse des résultats

En 2025, le Groupe a dégagé un taux de marge d'EBITDA représentant 10,5 % du chiffre d'affaires. Hors coûts exceptionnels liés à l'optimisation du schéma opérationnel et à l'évolution du modèle de ventes qui se sont élevés à 12,2 M€ (contre 6 M€ en 2024), le taux de marge retraité ressort à 12 %, dans le haut de la fourchette ajustée communiqué le 2 décembre dernier (entre 10,5 % et 12 %), contre 14,9 % en 2024.

Le recul de la rentabilité s'explique par la baisse de l'activité et les pressions sur les prix, en particulier aux États-Unis où les marges ont été pénalisées par l'augmentation défavorable du poids des distributeurs dans le mix clients. Dans le même temps, le Groupe a maintenu une bonne discipline de coûts, avec une diminution des charges de personnel (-7,2 %) et des dépenses externes (-6,5 %).

Le résultat opérationnel de Guerbet ressort à -88,2 M€ sur l'exercice, après comptabilisation de 170,4 M€ de dotations aux amortissements et provisions. Il inclut notamment une dépréciation exceptionnelle de 86 M€ en relation avec la situation actuelle rencontrée sur le site de Raleigh constatée à l'issue des tests de dépréciation réalisés sur l'exercice, ainsi qu'une provision de 10 M€ relative aux destructions à venir de certains stocks du site de Raleigh. Ces deux éléments, purement comptables, sont sans incidence sur la génération de trésorerie du Groupe.

Après prise en compte des frais financiers en repli (-12,8 %), à 19,4 M€, ainsi que des pertes de changes (2 M€) et de l'impôt (3,1 M€), le résultat net du Groupe s'établit à -112,7 M€, contre un bénéfice de 13,5 M€ en 2024.

4.1.5 Situation financière

Normes IFRS (en K€)	2025	2024
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT ET IMPÔT	60 298	86 315
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	5 176	(12 252)
• variation des stocks	(18 581)	(6 568)
• variation des comptes clients	27 303	(27 348)
• variation des comptes fournisseurs	(7 039)	1 885
• variation des autres actifs et passifs	3 494	19 779
Investissements bruts retraités des dettes d'immobilisations	(44 932)	(58 240)
Dividendes versés	—	(6 305)
Autres ^(a)	(1 351)	(84 047)
CASH-FLOW LIBRE ^(b)	19 191	(9 122)
ENDETTEMENT FINANCIER NET ^(c)	325 697	344 888

(a) Comprenant principalement l'impôt, l'incidence de variation de cours des devises, les cessions d'immobilisations, les augmentations de capital détaillés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

(b) Le cash-flow libre correspond à la différence entre l'excédent de trésorerie d'exploitation et les dépenses d'investissement. Il explique l'augmentation ou la diminution de l'endettement net.

(c) L'endettement financier net est obtenu par la somme des dettes financières courantes et non courantes diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

4.1.6 Analyse de la situation financière

Au bilan, les capitaux propres s'établissent à 267 M€ au 31 décembre 2025, contre 394 M€ un an plus tôt.

Le cash-flow libre ressort positif sur l'exercice, à +19,2 M€ (contre -9,1 M€ en 2024), porté par une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (BFR), notamment grâce à l'optimisation du délai moyen de paiement clients (DSO).

L'endettement financier net ressort à 325,7 M€ (vs. 344,9 M€ en 2024), soit un levier financier¹ (endettement financier net / EBITDA) de 4,0x (contre 2,9x en 2024), inférieur au plafond de 4,8x fixé en décembre 2025 dans le cadre de la dérogation (waiver) obtenue par le Groupe au titre de son covenant auprès de ses prêteurs.

Afin de soutenir le développement à long terme du groupe Guerbet, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 22 mai 2026 de ne pas procéder à la distribution de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice 2025.

4.1.7 Perspectives d'avenir

Point d'avancement de la situation sur le site de Raleigh et impact négatif significatif attendu en 2026 sur le chiffre d'affaires, la rentabilité, la génération de cash ainsi que sur l'endettement du Groupe

Sur le site industriel de Raleigh, le plan de remise en conformité engagé au quatrième trimestre 2025 se poursuit avec une nouvelle équipe de management en place et l'appui d'experts externes. Les actions correctives engagées, incluant la modernisation des équipements et des procédés, visent à répondre dans les meilleurs délais aux demandes de la FDA, et ainsi permettre le retour à un taux de libération normatif des lots produits par cette usine. A date, le rythme de libération des lots a progressé par rapport au quatrième trimestre 2025 et continuera à progresser tout au long de l'exercice 2026.

Le site de Raleigh envisage d'être prêt à la fin de l'exercice 2026 pour une nouvelle inspection de la FDA.

Le retour à un niveau normatif de libération sur le site de Raleigh est attendu à la fin de l'année 2026, permettant à Guerbet sur l'ensemble de l'exercice 2027 d'opérer dans les conditions habituelles.

Sur le plan financier, le Groupe anticipe un impact significatif de la situation à Raleigh en 2026 :

- sur l'activité, principalement en Amérique du Nord et en Amérique latine ;
- sur la rentabilité, en raison des dépenses liées au plan de remise en conformité, de la hausse des coûts unitaires induite par un niveau de production plus faible, ainsi que de coûts de destruction de stocks ;
- sur la génération de trésorerie, avec un cash-flow libre attendu négatif sur l'exercice et un endettement financier net anticipé en augmentation.

⁽¹⁾ Ce covenant s'applique à la dette bancaire et la dette obligataire négociées en 2023.

Guerbet attire l'attention sur le risque probable de non-respect du ratio d'endettement financier net sur EBITDA de 3,5x testé au 30 juin 2026 aux termes du contrat de crédit syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros et des contrats d'émission des obligations EuroPP de 50 millions d'euros et Relance de 50 millions d'euros. Si ce non-respect se matérialisait, il ouvrirait, sous réserve de l'atteinte de certaines majorités, aux prêteurs le droit de prononcer l'exigibilité anticipée de la dette qui les concerne à compter du second semestre 2026.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du Groupe en application du principe de continuité d'exploitation. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées et le rapport d'audit des commissaires aux comptes fait mention d'une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation en raison du risque probable de non-respect du ratio d'endettement évoqué précédemment.

Le principe de continuité repose ainsi sur l'hypothèse d'obtention d'un *waiver* des prêteurs. Si cette hypothèse n'était pas remplie, le principe de continuité retenu pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 pourrait ne pas être approprié.

Guerbet est confiant dans sa capacité à trouver une solution satisfaisante dans un calendrier compatible avec ses engagements contractuels.

Poursuite du plan de transformation et priorités stratégiques

Les équipes de Guerbet demeurent pleinement mobilisées dans la mise en œuvre du plan de transformation engagé à l'automne 2025, destiné à renforcer la dynamique commerciale et à restaurer durablement la rentabilité du Groupe. Ce plan s'articule autour de trois priorités stratégiques :

- renforcer la performance en Imagerie Diagnostique, en améliorant la compétitivité de l'activité Rayons X - notamment par la rationalisation du portefeuille de références, la

promotion du multi-usage (gros flacons) et l'optimisation des procédés industriels - tout en poursuivant les gains de parts de marché en IRM grâce à la franchise Dotarem®/Elucirem™, avec une montée en puissance pour ce dernier adossée à l'expansion géographique et de nouvelles indications ;

- soutenir la forte dynamique en Radiologie Interventionnelle (croissance annuelle moyenne de +16,1 % depuis 2012), en capitalisant sur le positionnement de Lipiodol® comme traitement de référence du HCC (cancer du foie), sur son essor en embolisation vasculaire, ainsi que sur le potentiel du Lipiojoint dans la prise en charge de l'arthrose ;
- améliorer la productivité et la génération de trésorerie, avec un double focus : la réduction des coûts fixes via la mise en place, sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe, d'un plan de transformation profonde des fonctions supports, de l'amélioration de l'efficacité commerciale et industrielle et du renforcement de la structure financière via la génération de cash, fondé sur une gestion rigoureuse du besoin en fonds de roulement (maîtrise des délais de paiement, optimisation des stocks) et d'un contrôle strict des achats. Le plein effet de ce plan de transformation est attendu sur la totalité de l'exercice 2027. La mise en œuvre de ces mesures sur le périmètre français sera soumise à la consultation des instances représentatives du personnel pour les projets relevant de leurs prérogatives.

Dans ce contexte, le Groupe communiquera ses objectifs 2026 au plus tard lors de la présentation du chiffre d'affaires du premier semestre, le 23 juillet 2026.

La présentation détaillée des résultats annuels 2025 est disponible sur la rubrique Investisseurs du site de la Société : <https://www.guerbet.com/fr/investisseurs/>.



1

2

3

4

5

6

7

4.2 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2026

Gouvernance

Réuni le 28 janvier 2026, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et rémunérations, a décidé de nommer Monsieur Karim Boussebaa en qualité de Directeur Général du Groupe Guerbet, avec prise d'effet au 2 février 2026.

À cette même date, Monsieur Jérôme Estampes reprend ses fonctions de Directeur des Affaires Financières Groupe et SVP Développement des Affaires et Licences.

La nomination de Monsieur Karim Boussebaa a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 28 janvier 2026.

Le 11 mars 2026, Guerbet a annoncé la nomination, lors du Conseil d'administration, de Monsieur Antoine Fady en qualité de censeur avec effet immédiat. La nomination de Monsieur Fady, en qualité d'administrateur, sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale du 22 mai 2026. À la suite de cette Assemblée générale, il sera proposé au Conseil d'administration de Guerbet la nomination de Monsieur Antoine Fady en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Jean-Hugues Lecat.

Tensions géopolitiques

L'évolution de la situation au Moyen-Orient est suivie de près par Guerbet au regard des éventuelles conséquences indirectes qui pourraient impacter l'environnement économique dans lequel il opère (coût des matières premières, coût d'approvisionnement,

coût d'acheminement de ses produits...). La Société n'a pas d'intérêts directs dans les zones de conflit et, par conséquent, elle estime que la situation aura des effets limités sur ses opérations et performances financières pour les périodes futures.

4.3 SOCIÉTÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés du périmètre de consolidation sont listées dans la [note 30](#) des annexes aux comptes consolidés de la section 6.1.

4.4 RÉSULTATS DES FILIALES DÉTENUES PAR GUERBET S.A.

Les résultats des filiales sous contrôle de Guerbet S.A. sont présentés dans la [note 29](#) des annexes sociales de Guerbet S.A. de la section 6.3.

4.5 DÉNOMINATION DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR GUERBET S.A.

La dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement par Guerbet S.A. au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et la part du capital de la Société que celles-ci détiennent (actions d'autocontrôle) sont listées dans la [note 29](#) des annexes sociales de Guerbet S.A. de la section 6.3.

4.6 OPÉRATIONS SUR ACTIONS PROPRES DE GUERBET S.A.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité confié par Guerbet à BNP Paribas : 9 995 (voir section [3.5 Programme de rachat d'actions](#)) ;
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : néant.

Nombre d'actions inscrites au nom de Guerbet S.A. à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale :

- nombre d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice : 25 992 (voir section [3.4 Actionnariat](#)) ;
- valeur évaluée au cours d'achat : 483 K€ ;
- valeur nominale : 1 € ;
- fraction du capital qu'elles représentent : 0,21 % (voir section [3.4 Actionnariat](#)).

Autorisation de rachat d'actions et les conditions dans lesquelles les actions ont été rachetées et utilisées au cours du dernier exercice clos : voir section [3.5 Programme de rachat d'actions](#).

4.7 GESTION DES RISQUES, DU CONTRÔLE INTERNE ET DE L'AUDIT INTERNE

4.7.1 Gestion des risques et assurances

Dans un environnement en évolution permanente, la gestion des risques est un atout essentiel pour assurer la pérennité des activités du Groupe. Suivant la définition de l'AMF, le risque représente la possibilité de survenance d'un événement qui entraîne des conséquences pouvant affecter les personnes, les actifs, les objectifs, l'environnement ou la réputation d'une société.

La gestion des risques opérée par Guerbet vise à identifier, évaluer et atténuer ces risques afin de garantir un niveau de maîtrise conforme au regard de ses objectifs, de ses clients, de ses implantations et des besoins du Groupe.

Chez Guerbet, nous intégrons une vision risque à tous les niveaux organisationnels au travers d'un axe de transformation culturelle pour faciliter la prise de risque éclairée au sein de l'organisation.

Politique de gestion des risques

Le dispositif de gestion globale des risques de Guerbet permet un traitement du risque en trois étapes :

1. Identification :

L'identification relève de la responsabilité de chacun/chacune et s'inscrit dans une démarche continue permettant de centraliser les risques majeurs via la fonction Risques et assurances ;

2. Analyse des risques :

Le processus d'évaluation des risques est formalisé annuellement par le *Risk Manager* Groupe au travers d'un processus d'interviews et d'encadrement des actions. L'objectif est d'apprécier un risque au regard de ses impacts et de sa probabilité de réalisation ;

3. Traitement du risque :

Les risques ainsi identifiés et analysés sont ensuite pilotés via des plans d'action répondant à des stratégies telles que l'évitement, la réduction, le transfert (via le marché des assurances, par exemple) ou l'acceptation. L'intégralité de ces risques est sous la responsabilité du Comité exécutif.

Organisation du dispositif de gestion des risques

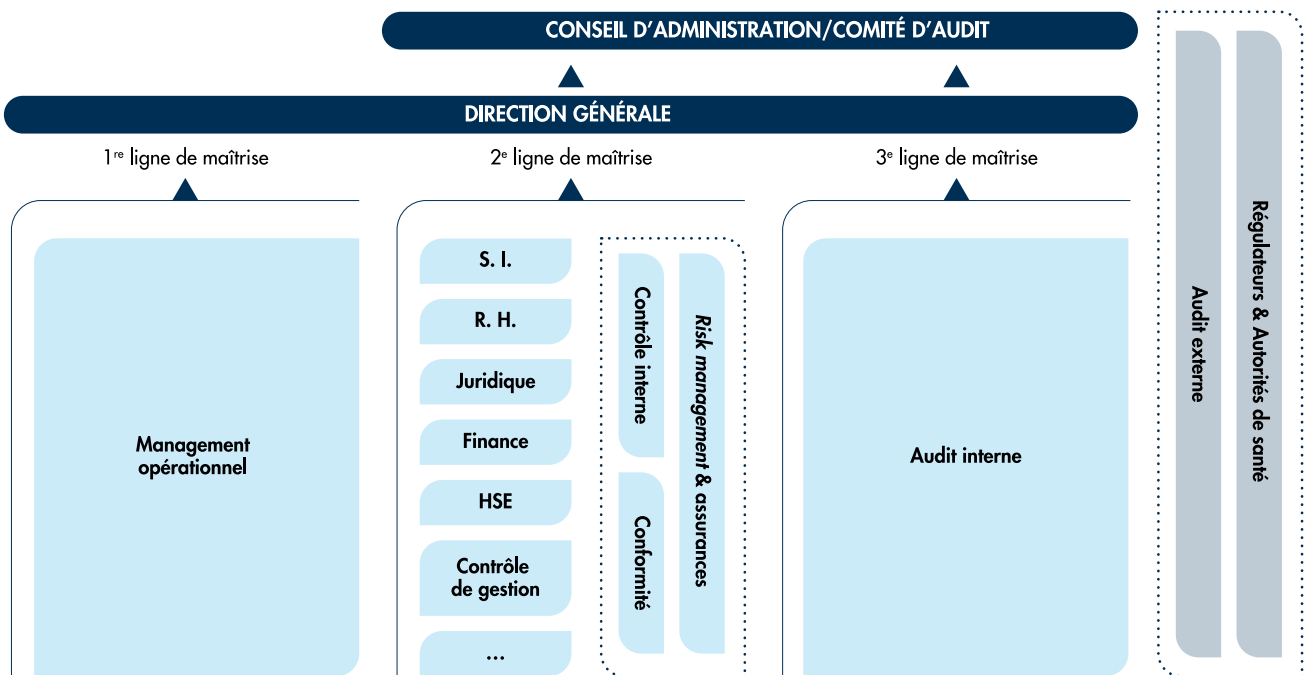
Guerbet a réorganisé son modèle en matière de gestion des risques afin de l'adapter aux évolutions internes et à l'environnement externe.

La fonction Risques et assurances, dorénavant rattachée à la Direction générale, vient compléter les fonctions audit interne, contrôle interne, anticorruption et évaluation des tiers dans l'appui aux supports et opérationnels.

Organisé selon le modèle des trois lignes de maîtrise, le dispositif de gestion des risques répond dès à présent aux différents organes de gouvernance, ainsi qu'au Comité d'audit.

Les rôles et responsabilités sont clairement établis et clarifiés sur les trois lignes de maîtrise afin de permettre une diffusion étendue de la culture de gestion des risques au sein de Guerbet.

FONCTIONS PARTICIPANT AU DISPOSITIF DE MAÎTRISE GLOBALE DES RISQUES



1^{re} ligne de maîtrise

Cette première ligne est constituée par les différentes Directions supports (Ressources Humaines, Achats, Finance, Juridique, Compliance, Qualité, etc.) qui ont la responsabilité de piloter et d'accompagner le management opérationnel dans ses contrôles courants des activités (détection, sécurisation, formation).

2^e ligne de maîtrise

Cette ligne regroupe tous les services qui supervisent les risques et viennent en soutien auprès de la première ligne de maîtrise, directement impliquée dans les opérations quotidiennes et dans la gestion des risques. On retrouve notamment des services responsables de domaine d'expertise et des fonctions dédiées à l'animation du dispositif de gestion des risques (*risk management & assurances*, contrôle interne, conformité, etc.).

3^e ligne de maîtrise

La troisième ligne de maîtrise est portée par l'audit interne.

L'audit interne est une fonction indépendante qui reporte à la Direction générale et au Comité d'audit. Elle agit dans le cadre d'un plan d'audit établi annuellement et validé par ce même Comité.

Gestion des risques au niveau des filiales

La maîtrise des risques décentralisés repose sur les *general manager* des filiales et des correspondants locaux. Cette stratégie, au plus proche des risques liés aux activités et réalités locales, permet une meilleure détection des risques et une proposition de plan d'action pour les maîtriser.

Programme d'assurances

Guerbet a une politique d'assurance globale visant à protéger les personnes et leur patrimoine dans le cadre de ses activités. Elle est associée à l'identification des risques existants et émergents via le *Risk Manager* en collaboration avec les différentes directions qui composent Guerbet.

La politique assurantielle de Guerbet implique un suivi des mesures de prévention des risques opéré par les Directions supports et le management opérationnel.

Programmes internationaux

Afin de couvrir les principaux risques identifiés, Guerbet a mis en place un programme d'assurance Groupe mondial permettant de couvrir de manière homogène ses activités. Des programmes tels que « Dommages aux biens et perte d'exploitation », « Transport de marchandises », « Responsabilité civile », « Responsabilité des mandataires sociaux » sont placés via des courtiers en assurances. Ces programmes sont déployés depuis la France et placés auprès d'assureurs internationaux de renom, permettant ainsi de garantir un niveau de couverture homogène.

Le Groupe souscrit également des assurances dans le respect des réglementations locales, telles que :

- les assurances automobile ;
- les assurances en responsabilité civile liées aux essais cliniques ;
- les assurances de construction (Tous risques chantier, Dommages ouvrages, etc.).

Informations relatives aux programmes d'assurances majeurs

Les informations relatives aux programmes d'assurances de Guerbet sont données à titre indicatif de sorte à présenter le périmètre de couverture venant protéger notre Groupe en 2025. Le programme Groupe s'adapte aux évolutions de Guerbet et de son environnement en tenant compte des mutations du marché des assurances et de la réassurance.

Le montage de ces programmes, les limites, garanties et exclusions sont conformes aux pratiques du marché et aux besoins de Guerbet.

Responsabilité civile & environnement

Les assurances de responsabilité civile & environnement de Guerbet visent à protéger le Groupe contre les conséquences pécuniaires résultant de dommages corporels ou matériels qui seraient causés par son activité ou ses produits à un tiers.

Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Cette assurance a pour objet de protéger les actifs du Groupe pour des risques tels que l'incendie, les événements naturels et les pertes d'exploitation associées.

Ce programme se compose de limites, de franchises et d'exclusions conformes aux pratiques opérées par le marché des assurances à la date de parution de ce document.

Transport de marchandises

Cette assurance couvre les biens propriétés de Guerbet contre divers risques pouvant subvenir lors de leur acheminement (routier, maritime ou aérien) par des transporteurs professionnels, en tout point du globe.



1

2

3

4

5

6

7

4.7.2 Contrôle interne

Définition

Le Contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, le Comité exécutif et les dirigeants du Groupe ainsi que tous les employés, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs liés à :

- l'efficacité et l'efficience des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et réglementations applicables ;
- la sauvegarde des actifs et la prévention des fraudes.

Le Contrôle interne contribue à la gestion des risques, mais ne peut garantir que tous les risques soient totalement éliminés ou maîtrisés.

Objectifs

La fonction Contrôle interne a pour objectifs :

- de structurer, construire et maintenir le dispositif de maîtrise des risques du Groupe, conformément à la charte de Contrôle interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit, et inspirée du référentiel COSO ;
- d'analyser les principaux processus avec les responsables concernés pour élaborer les référentiels de Contrôle interne ;
- d'accompagner les responsables dans la rédaction des politiques et procédures du Groupe ;
- de maintenir une base documentaire accessible à tous les employés, contenant les principales politiques, procédures et référentiels de Contrôle interne ;
- de gérer le dispositif de délégations de signature du Groupe ;
- d'animer un réseau de référents pour promouvoir le Contrôle interne et déployer les référentiels au sein des principales entités du Groupe, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles ;
- de réaliser des campagnes d'autoévaluation.

Organisation

La fonction Contrôle interne est rattachée à la Direction Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique, qui rapporte au Directeur Général.

Elle s'appuie sur un réseau de référents à différents niveaux :

- les responsables de fonctions/d'entités/de sites au sein du Groupe, qui sont responsables de la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités ;
- les Contrôleurs financiers, référents Contrôle interne, qui coordonnent la mise en œuvre du Contrôle interne sur leur périmètre de responsabilités, puis en rapportent l'avancement auprès du Contrôle interne Groupe.

Travaux

En 2025, la fonction Contrôle interne a poursuivi ses travaux au sein du Groupe, notamment sur les sujets suivants :

- la mise à jour des politiques et procédures clés du Groupe avec les Directions concernées ;
- la réalisation de contrôles de second niveau sur les processus Achat, Vente et Frais professionnels notamment ;
- la réalisation sur le périmètre du Groupe d'une campagne d'autoévaluation de l'application des contrôles sur la gestion des bases de données fournisseurs ;
- l'évolution de rapports d'analyses de données de notre ERP au service de nos approches de contrôle interne ;
- la coordination de la revue annuelle des accès dans des systèmes d'information critiques ;
- le support opérationnel à l'automatisation de certains contrôles dans notre ERP.

Un bilan 2024 ainsi que des perspectives 2025 du Contrôle interne ont été présentés en Comité d'audit au cours du premier trimestre 2025.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les états financiers consolidés de Guerbet sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS). La préparation des comptes est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière.

Selon un calendrier et des instructions de consolidation transmis aux entités par la Direction administrative et financière, les entités établissent un *reporting* mensuel consolidé à partir d'un logiciel unique.

Lors de chaque clôture, les équipes comptables opèrent une révision des comptes, et les Contrôleurs financiers analysent et expliquent les évolutions du réalisé, d'une période sur l'autre et les écarts vis-à-vis du budget.

Lors des clôtures trimestrielles, le Comité d'audit procède à l'examen des comptes.

Ce dispositif est complété par les interventions et travaux de certification des Commissaires aux comptes pour les comptes individuels annuels et consolidés semestriels et annuels.

4.7.3 Audit interne

Au sein du Groupe, l'Audit interne fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des dispositifs de contrôle en place par rapport aux principaux risques identifiés au sein de l'entreprise.

Sa gouvernance est définie dans une charte d'Audit interne validée par le Directeur Général et le Comité d'audit. Cette charte précise les missions, les périmètres d'intervention, les responsabilités de l'Audit interne, ainsi que les méthodologies utilisées dans la conduite de ses missions.

Le périmètre d'intervention de l'Audit interne couvre toutes les opérations, fonctions et entités légales du Groupe. L'Audit interne est rattaché à la Direction Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique, qui rapporte directement au Directeur Général et communique régulièrement avec le Comité d'audit. Ce schéma organisationnel garantit la nécessaire indépendance de l'Audit interne au sein de l'organisation, tout en favorisant la coordination avec les départements Contrôle interne et *Risk Management*, qui concourent à la maîtrise des risques sur le périmètre du Groupe. L'équipe d'Audit interne est composée d'un responsable audit interne et de deux auditeurs internes, tous directement rattachés au Directeur Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique.

L'Audit interne contribue, au travers de ses missions et recommandations, à l'amélioration de la performance globale de l'organisation, en évaluant de manière régulière et méthodique les processus de maîtrise des risques et de gouvernance.

Le plan d'Audit interne est présenté chaque année au Comité d'audit, qui l'examine, l'amende au besoin et émet un avis positif avant son déploiement. Ce plan annuel se base sur les risques identifiés au niveau du Groupe, ainsi que sur divers éléments recueillis lors d'entretiens avec des membres du Comité exécutif ou des experts métiers du Groupe. Le plan d'audit pour l'année 2026 a été approuvé lors du Comité d'audit du 21 novembre 2025.

Des rapports d'audit détaillant les recommandations spécifiques à chaque mission sont rédigés et diffusés aux personnes concernées, ainsi qu'aux membres du Comité exécutif responsables des activités auditées. Une restitution orale est réalisée lors des réunions du Comité d'audit et les rapports sont mis à disposition de ses membres. Le Comité d'audit suit l'avancée de la mise en œuvre des plans d'action relatifs aux audits effectués.

En 2025, le Directeur Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique et le Responsable Audit interne sont intervenus lors de quatre Comités d'audit, et ont notamment présenté :

- le bilan d'activités de l'Audit interne pour l'année 2024 et les perspectives pour l'année 2025 ;
- la synthèse des constats relevés lors des audits internes réalisés. En 2025, ces constats ont porté sur des audits réalisés en 2024 et 2025 d'entités commerciales et centres de services partagés ;
- des suivis réguliers de l'avancement des plans d'action à la suite des audits réalisés ;
- la proposition de plan d'Audit interne pour 2026.

4.8 FACTEURS DE RISQUE

Le *Risk Management* a procédé avec l'appui des Directions opérationnelles et supports Groupe à la constitution d'un référentiel des risques, puis à l'évaluation des 20 risques susceptibles d'affecter la performance du Groupe.

Chaque risque a été :

- décrit en spécifiant un scénario redouté ;
- évalué selon des critères de notation préalablement validés par la direction et constitués de :
 - l'échelle des conséquences via un prisme de huit impacts,
 - l'échelle de fréquence,
 - la capacité de détection, prévention et protection afin de venir réduire impact ou fréquence du risque ;
- construit en identifiant les plans d'action existants ou à mettre en place.

Les risques auxquels l'entreprise est exposée font l'objet d'une identification, d'une évaluation et d'une hiérarchisation effectuées au travers d'un système d'information en gestion des risques.

Le *Risk Manager* effectue annuellement une revue des risques auprès des « sponsors » de risques afin d'assurer un suivi des plans d'action et mettre à jour ces derniers.

La cartographie qui rassemble les risques majeurs du Groupe est ainsi établie et actualisée annuellement. Cette matrice est présentée en Comité exécutif Groupe et en Comité d'audit.

À date de parution du présent Document d'enregistrement universel, il ressort huit risques pouvant affecter l'activité, les résultats ou la réputation du Groupe.

Ces huit risques sont classés selon deux thèmes :

- stratégiques ;
- opérationnels.

Dans le cadre du présent document, ces risques sont présentés sans hiérarchie tenant compte de la cotation en risque net (risque brut diminué de l'efficacité des plans de maîtrise).

Il est précisé qu'au-delà des huit risques énumérés ci-après, Guerbet peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont il n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date de parution de ce Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur Guerbet, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses stratégies.

Le tableau ci-dessous présente les huit principaux risques majeurs identifiés pour l'exercice 2025, en tenant compte des mesures de maîtrise mises en place par le Groupe :

Catégorie	Libellé du risque	Évolution versus 2024	Criticité	Niveau de contrôle	Page
Risques stratégiques	Risques liés aux conséquences d'un niveau d'endettement élevé associé à un événement impactant la continuité d'activité	Nouveau	●●●●●	●●	102
	Risques liés aux conséquences de l'inflation	≈	●●●●	●●●●	103
	Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique	≈	●●●●●	●●	103
	Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité	↘	●●●●●	●	104
Risques opérationnels	Risque de marché	≈	●●●●●	●●●●	104
	Risques liés aux achats et à la sous-traitance	≈	●●●●	●●	105
	Risques liés à l'environnement et à la sécurité	≈	●●●●●	●●	106
	Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits	↘	●●●●●	●●	107
	Risques liés aux conséquences des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, en Ukraine et à Taïwan	≈	●●●●	●●	107

4.8.1 Risques stratégiques



Risques liés aux conséquences d'un niveau d'endettement élevé associé à un événement impactant la continuité d'activité

Description des risques

Dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés du groupe Guerbet, la Société a procédé à la revue de son risque de liquidité. En effet, au 31 décembre 2025, le groupe Guerbet avait un ratio d'endettement financier net sur EBITDA prévu au titre de la documentation de financement de 4x inférieur au plafond de 4,8x obtenu dans le cadre d'un *waiver* de la part de ses partenaires financiers. Il ressort néanmoins que le *cash-flow* libre attendu négatif sur l'exercice 2026 et un endettement financier net anticipé en augmentation conduisent à ce que le groupe Guerbet peut être exposé à un risque lié aux conséquences d'un niveau d'endettement élevé combiné à la survenance d'un événement impactant la continuité d'activité d'un site ou d'une fonction critique. Un tel événement, qu'il soit d'origine industrielle, réglementaire, qualité ou opérationnelle, est susceptible d'affecter temporairement la capacité du Groupe à produire, distribuer ses produits ou à générer les flux de trésorerie attendus. A cet égard, le groupe Guerbet anticipe un impact négatif significatif de la situation à Raleigh sur la situation financière en 2026. Dans ce contexte, une dégradation significative de la performance opérationnelle ou financière pourrait accroître la sensibilité du Groupe au respect de ses engagements financiers, notamment au regard des covenants attachés à certains contrats de financement. La Société pourrait ainsi ne plus être en mesure de réaliser ses actifs ou régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

A ce titre, il existe un risque probable de non-respect du ratio d'endettement financier net sur EBITDA de 3,5x testé au 30 juin 2026 aux termes du contrat de crédit syndiqué d'un montant de 350 millions d'euros et des contrats d'émission des obligations EuroPP de 50 millions d'euros et Relance de 50 millions d'euros. Si ce non-respect se matérialisait, il ouvrirait, sous réserve de l'atteinte de certaines majorités, aux prêteurs le droit de prononcer l'exigibilité anticipée de la dette qui les concerne à compter du second semestre 2026. Ainsi, le principe de continuité exposé ci-dessus repose ainsi sur l'hypothèse d'obtention d'un nouveau *waiver* des prêteurs. Si cette hypothèse n'était pas remplie, le principe de continuité retenu pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 pourrait ne pas être approprié. De ce fait, il existe une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation en raison du risque probable de non-respect du ratio d'endettement évoqué précédemment.

Actions de maîtrise

Afin de limiter la probabilité de survenance de ce risque et d'en atténuer les impacts potentiels, notamment le risque financier associé au non respect de covenants, le groupe Guerbet met en œuvre plusieurs dispositifs de maîtrise, lesquels s'appuient notamment sur le plan de transformation engagé à l'automne 2025.

Le Groupe s'appuie ainsi sur des plans de continuité et de reprise d'activité afin de réduire les impacts opérationnels et financiers d'une interruption significative d'activité. Ces dispositifs contribuent à préserver la capacité du Groupe à maintenir ses activités essentielles et à limiter les pertes d'exploitation.

Par ailleurs, le Groupe assure un pilotage financier étroit, fondé sur un suivi régulier des indicateurs clés de performance et de liquidité, intégrant des analyses prospectives. Ce pilotage vise à anticiper les situations de tension financière et à identifier en amont les leviers d'ajustement disponibles.

Le Groupe entretient également un dialogue régulier avec ses partenaires financiers, favorisant une gestion anticipée et concertée de sa structure de financement en cas de survenance d'événements exceptionnels. Cette approche contribue à renforcer la résilience financière du Groupe.

Enfin, ce risque fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre de la gouvernance des risques, notamment lors des revues annuelles de la cartographie des risques présentées aux instances de direction et de contrôle. Les actions de maîtrise associées sont suivies et adaptées en fonction de l'évolution du contexte opérationnel, réglementaire et financier.



1

2

3

4

5

6

7



Risques liés aux conséquences de l'inflation

Description des risques

Depuis la réouverture post-pandémie, l'inflation a été largement alimentée par la hausse des prix de l'énergie. Ce phénomène, déjà amplifié dès 2022 par le conflit russo-ukrainien, avait entraîné une forte volatilité des coûts industriels dans la zone euro.

En 2025, les tensions sur les marchés de l'énergie demeurent significatives. La pression sur les prix résulte de facteurs structurels : reprise de la demande mondiale, contraintes persistantes de production et perturbations des chaînes logistiques, auxquelles s'ajoute une transition énergétique qui accroît momentanément la volatilité des marchés traditionnels. Par ailleurs, les tensions géopolitiques dans plusieurs régions productrices continuent d'alimenter des risques de rupture d'approvisionnement, contribuant à maintenir un niveau d'inflation énergétique supérieur aux niveaux prépandémie.

Actions de maîtrise

En 2024, l'impact de ce phénomène a fortement diminué grâce notamment à un retour de production mondial favorisant le *sourcing* sur une partie des matières nécessaires à l'activité de Guerbet.

En 2025, la croissance mondiale demeure modérée dans un contexte de ralentissement économique et de forte incertitude. Les projections du FMI indiquent une légère décélération de l'activité mondiale sous l'effet d'un environnement marqué par une fragmentation accrue des échanges et des tensions géopolitiques persistantes.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts demeure un enjeu central. Elle est notamment assurée par les actions menées auprès de nos fournisseurs, notamment les revues de contrats, les négociations en continu avec nos fournisseurs stratégiques, ainsi que le maintien de relations de long terme qui constituent un levier essentiel pour sécuriser les approvisionnements et optimiser notre performance économique.



Risques liés aux conséquences du réchauffement climatique

Description des risques

Le changement climatique induit des enjeux physiques et de transition tels que :

- des risques physiques pour nos sites industriels et principaux fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement liés aux phénomènes climatiques aigus (vagues de chaleur, catastrophes naturelles, inondations, etc.) ou chroniques (modification des températures, etc.) et aux impacts financiers de ces risques ;
- des risques de transition liés à la raréfaction des ressources, au renforcement des exigences de marché et des réglementations, aux enjeux de réputation liés aux attentes des parties prenantes internes et externes et aux impacts financiers de ces risques à court, moyen et long terme.

Guerbet a renforcé l'évaluation des risques climatiques dans le cadre de la préparation de sa « Stratégie Climat » sur les risques physiques et de transition. Les risques physiques ont été analysés pour l'ensemble de nos sites industriels et pour les fournisseurs clés. Cette évaluation a été réalisée via un outil d'analyse pour mesurer l'exposition au risque climatique des actifs, pour évaluer la vulnérabilité des activités, ainsi que pour définir la stratégie d'atténuation du risque.

Cette analyse a été affinée en intégrant une estimation financière des principaux risques et opportunités.

Actions de maîtrise

La synthèse des risques et opportunités pouvant avoir un impact significatif pour le Groupe est présentée à la section [5.2.1.3 Risques physiques et de transition](#).

Il ressort de cette synthèse les principaux risques et opportunités qui peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. C'est pourquoi Guerbet met en œuvre des plans d'action tels que des actions de réduction des consommations d'énergie et d'optimisation des procédés et de maîtrise des rejets.

Guerbet a officialisé son ambition en matière de décarbonation. Cf. section [5.2.1 Climat – ESRS E1](#).

Une feuille de route décarbonation incluant des projets industriels est incluse dans les plans moyen terme à cinq ans. Cela inclut des OPEX et des CAPEX dédiés.

Les risques physiques sont traités dans le cadre des procédures d'urgence sur les sites pouvant être assujettis à des risques d'ouragan.

Les sites industriels adaptent leurs délais d'approvisionnement et leur stock pour pallier une éventuelle rupture d'un site de production ou chez un fournisseur.

À noter que toutes ces actions sont intégrées dans le programme de continuité d'activité du Groupe et des sites industriels.



Risques liés aux systèmes d'information et à la cybersécurité

Description des risques

Le Groupe reste exposé au risque de défaillance de ses systèmes d'information, qu'il s'agisse d'un dysfonctionnement, d'un acte de malveillance ou d'une cyberattaque. La matérialisation de ce risque peut entraîner la perte ou la corruption de données sensibles – notamment relatives aux produits, aux clients ou aux données financières –, ainsi que l'indisponibilité temporaire ou totale de certains systèmes stratégiques, perturbant les processus opérationnels.

Depuis 2020, Guerbet observe une augmentation des tentatives d'attaques, en particulier les campagnes de *phishing*, dans un contexte marqué par l'intensification générale des cybermenaces et par l'évolution des modes de travail. En 2025, le paysage cyber devient encore plus complexe : les attaques gagnent en sophistication, notamment grâce à l'usage de l'Intelligence Artificielle par les cybercriminels, qui leur permet d'automatiser les intrusions, de perfectionner les tentatives d'hameçonnage et de développer des outils d'attaque plus difficiles à détecter.

Actions de maîtrise

Afin de réduire le risque de cyberattaques, le Groupe a déployé un ensemble renforcé de mesures destinées à protéger ses données sensibles et à accroître la résilience de ses systèmes d'information. Ces actions couvrent notamment la sécurisation des serveurs, qu'ils soient hébergés sur site ou chez des prestataires externes, la rationalisation et la centralisation progressive des infrastructures informatiques, ainsi que la mise en œuvre et les tests réguliers des plans de continuité d'activité. Par ailleurs, des audits de vulnérabilité sont conduits de manière récurrente afin d'identifier, de suivre et de corriger les faiblesses potentielles.

Dès 2022, la Direction des Systèmes d'information a intensifié les initiatives de sensibilisation aux risques cyber, en particulier ceux liés aux tentatives de *phishing*. Des campagnes pédagogiques, complétées par l'envoi périodique de courriels tests, sont menées auprès de l'ensemble des collaborateurs. Ces actions permettent d'évaluer le niveau de vigilance et de renforcer la capacité des équipes à repérer et à signaler des messages frauduleux.

Les outils de protection et de surveillance du trafic réseau font également l'objet de mises à jour fréquentes afin de maintenir un niveau de sécurité optimal. L'architecture de l'*Active Directory* a été renforcée pour limiter les risques d'intrusion et améliorer la segmentation des accès. Enfin, l'authentification multifacteur a été généralisée à tous les utilisateurs, apportant une couche de sécurité additionnelle pour l'accès aux ressources du Groupe.



Risques de marché

Description des risques

Guerbet est exposé à un risque sur le marché chinois au travers d'une politique d'État d'achats centralisés.

La VBP (*Volume-Based Procurement*) est une politique d'achat en gros volumes mise en place dès 2018 par le gouvernement chinois pour diminuer les coûts des médicaments et des dispositifs médicaux. Elle permet au gouvernement chinois de négocier directement avec les fabricants, obtenant ainsi des tarifs réduits grâce à des commandes de grande envergure pour les centres hospitaliers publics.

Ce mécanisme d'achat étatique a été mobilisé pour la première fois en octobre 2024 pour un produit de la gamme Guerbet et s'est déployé en 2025 avec l'ouverture à un second produit.

Ce type de pratique peut, à l'extrême, engendrer une intensification de la concurrence, une vulnérabilité aux changements de politique gouvernementale ou aux fluctuations de la demande publique, ainsi qu'une érosion des marges.

Ce risque peut cependant représenter une opportunité pour Guerbet de sécuriser et d'étendre son positionnement local sur les deux années suivant l'obtention de l'appel d'offres.

Actions de maîtrise

Afin de se prémunir contre ce risque, le Groupe a mis en place, préalablement, un ensemble de réflexions et de mesures permettant de conforter son positionnement et d'être en pleine capacité de fournir le marché chinois assujéti à la VBP à hauteur des capacités demandées.



4.8.2 Risques opérationnels



Risques liés aux achats et à la sous-traitance

Description des risques

Les risques se matérialisent par des scénarios de défaillance de prestataire clé pouvant entraîner la rupture d'approvisionnement d'une matière première, d'articles de conditionnement stratégiques ou encore de matériels destinés à la fabrication d'équipements médicaux.

Ces risques pourraient également se matérialiser par la discontinuité d'une prestation de services engendrant un impact sur la production ou la vente des produits Guerbet.

Depuis 2020, l'économie mondiale fait face à des perturbations majeures (pandémie, tensions logistiques, pénuries de certaines matières premières), auxquelles se sont ajoutées les conséquences de la guerre en Ukraine. En 2025, bien que ces facteurs continuent d'impacter certaines chaînes d'approvisionnement, nos fournisseurs, prestataires et sous-traitants ont su maintenir leur niveau de service, permettant d'assurer la continuité des activités de Guerbet.

Actions de maîtrise

La Direction des Achats, en collaboration étroite avec les fonctions supports et opérationnelles, effectue une évaluation de la performance de nos fournisseurs et de nos sous-traitants plusieurs fois par an au travers de la méthode « Pestel ». Cette méthode, multicritère, permet d'évaluer la performance en termes de fiabilité, respect des délais, qualité, HSE et coûts.

Un plan d'action est associé, intégrant une gestion des priorités et prenant en compte la disponibilité des ressources techniques. Ce plan est revu trimestriellement avec les sites concernés et la Direction industrielle. Une revue supplémentaire est effectuée avec les services supports (Achats, Qualité, HSE et la Direction industrielle).

En complément, Guerbet a consolidé son processus de sélection de prestataires tenant compte des valeurs de notre Groupe retransmises au travers du « code de conduite fournisseurs ». Ce code annexé aux contrats formalise les attentes auxquelles les fournisseurs et leurs sous-traitants doivent se conformer en matière, notamment, d'environnement. Ce point est traité dans la section [5.3.2.2 Achats responsables et engagements en matière de droits humains](#) dans l'État de durabilité.

Les prestataires stratégiques sont également intégrés dans un plan d'audit établi et réalisé annuellement pour sécuriser nos achats et flux physiques.

Les négociations sont effectuées pour obtenir des accords de fournitures moyen et long terme.

Un plan visant à qualifier une seconde source pour les matières premières stratégiques est mis en œuvre en fonction des ressources techniques disponibles.

Guerbet forme ses collaborateurs à la gestion et à la maîtrise des sous-traitants. L'approche d'analyse de risques a été complétée par la revue des données financières de nos fournisseurs clés.

Guerbet a mené des analyses de tendance « Marché », permettant d'affiner son positionnement stratégique.

Guerbet a revu les délais de commandes pour les matières premières en tension tout en révisant la stratégie de stocks afin d'anticiper tout retard.

Enfin, le fret aérien est la variable d'ajustement permettant, le cas échéant, de livrer ses clients dans les délais escomptés.



Risques liés à l'environnement et à la sécurité

Description des risques

L'activité de production des produits de contraste engendre différents risques liés à la sécurité et à l'environnement. Ces risques – principalement l'incendie, l'exposition aux produits chimiques et la pollution environnementale – sont liés aux dangers inhérents à l'utilisation de certaines matières premières, solvants et réactifs. Mais également à la mise en œuvre de procédés industriels pour les transformer en principes actifs, ainsi qu'au traitement des déchets issus des productions.

L'activité de production de Guerbet se répartit sur sept sites industriels. Les trois sites de production de principes actifs (Lanester, Marans et Dublin) sont classés Seveso et sont donc soumis à la directive Seveso de l'Union Européenne. Les risques d'exploitation peuvent, s'ils se réalisent, causer des dommages aux personnes et aux biens, polluer l'environnement, entraîner la fermeture des installations et dans certains cas la condamnation du Groupe à des sanctions civiles et/ou pénales et au paiement de dommages-intérêts.

Actions de maîtrise

Les sites industriels déploient les procédures vitales en matière de sécurité (permis de travail, consignation, permis feu, espaces confinés, etc.) permettant de renforcer la prévention des accidents. Nos sites de production sont à ce titre régulièrement inspectés par les autorités, ce qui participe à développer notre excellence en matière de santé au travail, sécurité et environnement.

Pour maîtriser ces risques, le Groupe déploie une politique et développe un système de management Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Guerbet a défini des objectifs HSE sur l'ensemble du Groupe et plus particulièrement au niveau des sites industriels. Le Groupe donne la priorité absolue à la sécurité de ses employés. À cet effet, d'importants moyens humains et matériels sont mobilisés. Sur chaque établissement, le Directeur de site, garant de la mise en œuvre de la politique HSE, nomme un responsable dédié. Les autorités administratives définissent avec les sites les objectifs à atteindre en termes de performance environnementale (seuils de rejets, encadrement des activités). Le Groupe met en place les mesures qui permettent de s'y conformer.

Les analyses de risques HSE – incluant les analyses de risques liés aux procédés sur les sites de production des principes actifs – et les audits permettent de définir les moyens nécessaires pour améliorer de façon continue la maîtrise de la sécurité des opérations.

Les objectifs HSE, le résultat des analyses des risques et des audits sont documentés dans des plans d'action suivis régulièrement. Le Groupe et les sites organisent des programmes de formation HSE déployés pour l'ensemble du personnel.

Le Groupe a également développé un système de *reporting* de tous les événements HSE intégrant une recherche systématique des causes racines incluant l'analyse du facteur humain.

Afin de renforcer notre système de management HSE, Guerbet a digitalisé les principaux processus de son référentiel :

- le *reporting* des accidents et des incidents ;
- les analyses de risques ;
- les réunions de sensibilisation HSE ;
- les visites de sécurité terrain ;
- les remontées de situations dangereuses et d'idées d'améliorations ;
- le suivi des actions préventives et correctives.

La digitalisation débutée en 2024 s'est poursuivie en 2025 afin de renforcer notre système de management de plus de souplesse, de réactivité et favoriser un meilleur suivi.

Les sites chimiques ont également poursuivi et accéléré les analyses de risques procédés basées sur la méthode HAZOP (*Hazard Operation*) afin de renforcer leur fiabilité.

En 2025, les journées dédiées aux sujets HSE ont permis de réaliser des sensibilisations sur la sécurité et l'environnement auprès des collaborateurs (gestes sûrs, sécurité incendie, prévention, climat, etc.). Ces journées sont d'importants moments d'échanges collectifs venant renforcer la culture sécurité.





Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits

Description des risques

La qualité et la sécurité des produits constituent des engagements majeurs du Groupe, au service de la satisfaction de ses clients et de la protection des patients. Conscient des enjeux associés à l'utilisation de ses médicaments et dispositifs médicaux, le Groupe accorde une attention prioritaire à la maîtrise des risques susceptibles d'engager sa responsabilité. De tels événements peuvent générer des conséquences significatives d'ordre financier, juridique ou réputationnel.

Afin de prévenir et de limiter ces risques, le Groupe déploie un dispositif structuré et cohérent couvrant l'ensemble du cycle de vie de ses produits.

Actions de maîtrise

Le dispositif mis en place par repose notamment sur :

- Un contrôle rigoureux et continu des processus de fabrication et de distribution, fondé sur des standards industriels élevés, des audits réguliers et des programmes d'amélioration continue ;
- Un système de pharmacovigilance et de matériovigilance robuste, garantissant la collecte, l'analyse et la déclaration systématique auprès des autorités compétentes de tout événement indésirable lié à l'utilisation de ses produits, dans le respect des obligations réglementaires nationales et internationales ;
- La conception, le développement et la commercialisation de produits dont l'efficacité et la sécurité d'emploi sont démontrées, sur la base d'essais, de contrôles qualité et de tests conformes aux bonnes pratiques et aux cadres législatifs en vigueur.

Grâce à cette organisation, le Groupe s'assure que chacun de ses produits répond aux exigences les plus strictes en matière de qualité, de performance et de sécurité. Cette démarche contribue à renforcer durablement la confiance des patients, des professionnels de santé, des partenaires et des autorités, et s'inscrit pleinement dans les engagements du Groupe en matière de responsabilité et de conformité.



Risques liés aux conséquences des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, en Ukraine et à Taïwan

Description des risques

Guerbet, du fait de son positionnement international, se confronte à plusieurs facteurs géopolitiques et économiques pouvant à l'extrême générer de l'instabilité sur le marché des produits de contraste et dispositifs médicaux associés.

Actions de maîtrise

Afin de naviguer dans cet environnement complexe et incertain, Guerbet a adopté des stratégies proactives en matière de *sourcing* et de *supply chain*.

Les stratégies mises en place par Guerbet ont permis de pallier l'augmentation des coûts de production en raison de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, mais également des perturbations des chaînes d'approvisionnement.

De même, Guerbet surveille l'évolution géopolitique mondiale et adapte ses stratégies industrielles et commerciales en tenant compte des tensions telles que le conflit israélo-palestinien, ou les tensions entre la Chine et Taïwan qui peuvent compliquer l'accès aux marchés asiatiques et nécessiter une réorganisation des chaînes d'approvisionnement. Enfin, les politiques commerciales protectionnistes actuelles ou à venir sont étudiées et intégrées à la vision industrielle et commerciale de Guerbet pour maîtriser les coûts d'importation et consolider la Conformité pour répondre à un environnement réglementaire instable.

4.9 AUTRES INFORMATIONS LÉGALES

4.9.1 Résultats des cinq derniers exercices de la société Guerbet S.A.

(en €)	2025	2024	2023	2022	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 641 115
Nombre d'actions ordinaires existantes	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 641 115	12 641 115
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer					
• Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
• Par exercice de droits de souscription	—	—	—	—	—
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes avec services et produits divers	477 883 589	541 061 080	534 288 345	482 114 693	468 989 125
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	67 859 781	51 246 360	66 517 604	69 244 672	39 790 993
Impôt sur les bénéfices	(5 006 231)	(2 898 449)	4 098 617	2 687 458	(7 291 843)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	658 969	780 618	710 181	527 161	484 823
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(61 154 633)	27 915 965	18 585 937	(77 407 478)	19 497 207
Résultat distribué	— ^(a)	—	6 320 558	6 320 558	10 744 948
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,71	4,22	4,88	5,22	3,69
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(4,84)	2,21	1,54	(6,12)	1,54
Résultat net dilué	(8,91)	1,75	1,07	(3,25)	2,58
Dividende brut attribué à chaque action	— ^(a)	—	0,50	0,50	0,85
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	1 048	1 046	1 038	1 074	1 060
Montant des salaires	65 521 192	69 700 924	70 440 021	64 215 637	66 555 651
Montant des charges sociales	31 106 256	34 834 991	37 506 756	32 393 613	31 181 601

(a) Ce montant sera soumis à l'approbation des Actionnaires lors de l'Assemblée générale du 22 mai 2026 statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

4.9.2 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions de l'article D. 441-6 du Code de commerce et du décret n° 2021-211 du 24 février 2021, la décomposition du solde des dettes fournisseurs et des créances clients de la société Guerbet S.A. est la suivante :

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà (1 jour et plus)	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	1 986	144	55	20	410	629
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	18 625	2 466	1 194	45	(705)	3 511
(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES						
Nombre de factures exclues						—
Montant total HT des factures exclues (en K€)						—
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ART. L. 441-6 OU ART. L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 0 à 60 jours					

FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et au-delà (1 jour et plus)	Total
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT						
Nombre de factures concernées	289	25	8	3	13	49
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	19 100	2 146	509	7	755	3 417
(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU DES CLIENTS DOUTEUX						
Nombre de factures exclues						2
Montant total HT des factures exclues (en K€)						1,1
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ART. L. 441-14 OU ART. L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 0 à 60 jours					

4.9.3 Information relative aux prises d'intérêt et de contrôle (article L. 233-6 du Code de commerce)

Néant.

4.9.4 Information relative aux conventions réglementées (article L. 225-38 du Code de commerce)

4.9.4.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Convention conclue le 5 avril 2025 entre Madame Pascale Auger et la société Guerbet dans le cadre de la démission de son mandat d'administrateur

- Le 4 avril 2025, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un accord transactionnel entre la société Guerbet et Madame Pascale Auger afin de régler amiablement et définitivement les conditions de sa démission. L'accord contient (i) une renonciation irrévocable et mutuelle à toute instance ou action en justice en relation avec la cessation de ses fonctions, (ii) les stipulations usuelles relatives à la confidentialité et au non-dénigrement, pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'accord et, (iii) la démission de Madame Pascale Auger de son mandat d'administratrice, au jour de la conclusion de l'accord transactionnel, avec effet à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024 qui s'est tenue le 23 mai 2025.
- Cette convention prévoit le versement par la Société à Madame Pascale Auger, à compter de la date effective de sa démission, d'une indemnité à titre transactionnel, forfaitaire, global et définitif, et pour solde de tout compte, égale, avant toute déduction, à un montant brut de 35 000 €. Il est également précisé que Madame Pascale Auger recevra la rémunération due au titre de son activité d'administratrice lors de l'exercice 2024 et de l'exercice 2025, jusqu'à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.
- L'accord transactionnel est conforme à l'intérêt social de la Société en la protégeant contre toute action contentieuse et s'inscrit par ailleurs dans la volonté de la Société de renouveler sa gouvernance.

Convention conclue le 25 septembre 2025 entre la société MVE SAS, société détenue et dirigée par Monsieur Eric Drapé – administrateur, et la société Guerbet

- Le 22 septembre 2025, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services avec la société MVE SAS détenue et dirigée par Monsieur Eric Drapé, administrateur. Le contrat prévoit la fourniture de prestations de conseil et d'accompagnement pour la mise en place d'actions visant à améliorer la performance opérationnelle dans le domaine industriel et la *supply chain*.

- La convention prévoit un versement de 3 000 € HT par jour effectif de prestation dans la limite de 60 000 € HT.
- La conclusion du contrat de prestation est conforme à l'intérêt social de la Société en lui permettant de bénéficier de l'expertise et de la compétence reconnue du prestataire dans le domaine des opérations techniques.

Protocole transactionnel conclu le 8 octobre 2025 entre Monsieur David Hale et la société Guerbet à la suite de la décision du Conseil d'administration du 22 septembre 2025 de mettre un terme à son mandat de Directeur Général

- Le Protocole a été soumis par la Société à la procédure des conventions réglementées prévue aux articles L. 225-8 et suivants du Code de commerce. Dans ce contexte, le Protocole sera soumis à l'approbation des Actionnaires lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Société le 22 mai 2026.
- L'objet du Protocole est de prévenir, par l'effet d'une renonciation irrévocable de chacune des parties aux différends les opposant, tous litiges, nés ou latents, actuels ou futurs, qui pourraient survenir entre la Société et Monsieur David Hale à raison de son départ, en contrepartie de concessions réciproques et sans reconnaissance de responsabilité de part ou d'autre.
- Le Protocole prévoit un total de 360 000 € dont 350 000 € bruts au titre d'un engagement de non-concurrence et 10 000 € HT au titre de frais divers pris en charge par la Société.
- Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion du Protocole permet à la Société de préserver ses intérêts dans le contexte du départ de son dirigeant (i) en éteignant tout litige potentiel et (ii) en la protégeant contre des actes de concurrence de son ancien Directeur Général.

4.9.4.2 Conventions conclues antérieurement, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé

Néant.

4.9.5 Autres informations du rapport de gestion présentées dans d'autres sections du Document d'enregistrement universel

En dehors des informations déjà présentées dans le chapitre actuel, le groupe Guerbet fournit d'autres renseignements devant être inclus dans le rapport de gestion, conformément au Code de commerce. Le tableau ci-dessous indique pour chaque type d'information la section vers laquelle le lecteur doit se reporter.

Type d'information	Section concernée du Document d'enregistrement universel
Activité en matière de recherche et de développement	Le groupe Guerbet – p. 27 à 33
Attribution d'actions de performance et de stock-options effectuée au profit des mandataires sociaux	Gouvernement d'entreprise – p. 76
Attribution d'actions de performance et attributions de stock-options	Capital et actionnariat – p. 86 à 91
Prises de participation de l'exercice	Le groupe Guerbet – p. 34 à 35
Rémunération des mandataires sociaux : <ul style="list-style-type: none"> • informations relatives aux rémunérations • informations relatives aux engagements de retraite 	Gouvernement d'entreprise – p. 61 à 77
Détenteurs du capital et des droits de vote	Capital et actionnariat – p. 84
Participation des salariés au capital	Capital et actionnariat – p. 84
Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	Capital et actionnariat – p. 83
Montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts	États financiers et notes annexes aux comptes sociaux – p. 271
Informations d'ordre social, environnemental et sociétal	État de durabilité – p. 113 à 203
Actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale (L. 22-10-35, 3°)	État de durabilité – p. 161 Guerbet applique les dispositions légales prévues à l'article L. 2123-1 et s. du Code Général des collectivités territoriales.
Informations sur les ressources incorporelles essentielles, la manière dont le modèle commercial est dépendant de ces ressources et en quoi elles constituent une source de création de valeur pour la Société (L. 232-1, II, 7° et L. 22-10-35, al. 5)	Le groupe Guerbet – p. 14 à 15 État de durabilité – p. 149 à 162
Incidences des activités de la société quant à la lutte contre l'évasion fiscale (L.22-10-35, 1°)	État de durabilité – p. 182
Actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées et à soutenir l'engagement dans les réserves de la garde nationale (L. 22-10-35, 2°)	N/A
Informations spécifiques pour les sociétés exploitant au moins un site classé Seveso « seuil haut » (L. 232-1-1)	État de durabilité – p. 164 à 176



1

2

3

4

5

6

7

ÉTAT DE DURABILITÉ

5.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	114	5.5	TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE	178
5.1.1	Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE	114	5.5.1	Contexte	178
5.1.2	Gouvernance RSE	116	5.5.2	Stratégie RSE et activités éligibles	179
5.1.3	Politiques et dispositifs socles de la stratégie RSE	117	5.5.3	Indicateurs financiers éligibles	179
5.1.4	Parties prenantes	121	5.5.4	Indicateurs financiers alignés	181
5.1.5	Vigilance raisonnable	124	5.5.5	Conclusion et perspectives	183
5.1.6	Impacts, risques et opportunités	125	5.6	MÉTHODOLOGIES ET CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	184
5.1.7	Base générale d'établissement des états de durabilité – BP-1	127	5.6.1	Périmètres et exclusions	184
5.2	PLANET (INFORMATION ENVIRONNEMENTALE)	129	5.6.2	Systèmes et processus de collecte des données	184
5.2.1	Climat – ESRS E1	130	5.6.3	Sollicitation de tiers externes	184
5.2.2	Maîtrise des rejets – ESRS E2	142	5.6.4	Autres circonstances particulières	185
5.2.3	Préservation des ressources en eau – ESRS E3	144	5.6.5	Changements survenus depuis l'exercice précédent	185
5.2.4	Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5	146	5.6.6	Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B)	185
5.3	PEOPLE (INFORMATION SOCIALE)	149	5.7	ANNEXE CSRD	195
5.3.1	Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	150	5.7.1	Définitions spécifiques	195
5.3.2	Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2	163	5.7.2	Tableaux taxonomie environnementale	200
5.3.3	Communautés locales – ESRS S3	165	5.7.3	Glossaire	202
5.3.4	Engagement et responsabilité en santé – ESRS S4	167	5.8	RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852	203
5.4	INFORMATION SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES – ESRS G1	172			
5.4.1	Culture d'entreprise	172			
5.4.2	Éthique des affaires	173			

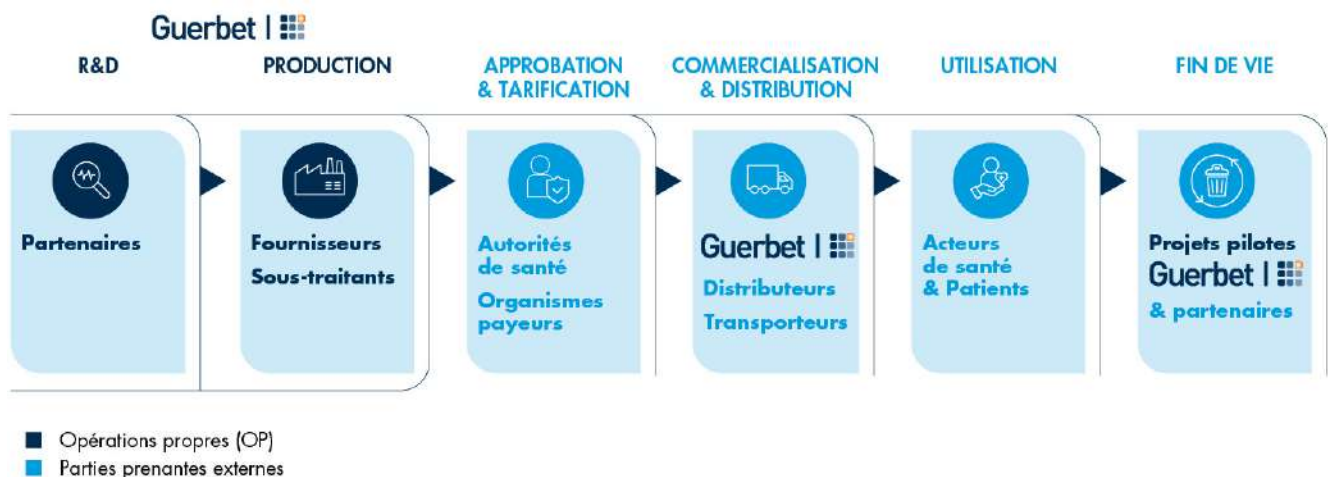
5.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

5.1.1	MODÈLE D'AFFAIRES, CHAÎNE DE VALEUR ET STRATÉGIE RSE	114	5.1.4	PARTIES PRENANTES	121
5.1.2	GOVERNANCE RSE	116	5.1.5	VIGILANCE RAISONNABLE	124
5.1.2.1	Rôle des organes de gouvernance	116	5.1.6	IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	125
5.1.2.2	Informations transmises aux organes de gouvernance	117	5.1.6.1	Méthodologie d'analyse de double matérialité	125
5.1.2.3	Critères RSE dans la rémunération variable	117	5.1.6.2	Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	127
5.1.3	POLITIQUES ET DISPOSITIFS SOCLES DE LA STRATÉGIE RSE	117	5.1.6.3	Intégration dans le processus global de gestion des risques	127
5.1.3.1	Charte éthique	117	5.1.6.4	IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité	127
5.1.3.2	Dispositif de signalement GuerbetEthicsAlertLine	117	5.1.7	BASE GÉNÉRALE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS DE DURABILITÉ – BP-1	127
5.1.3.3	Politique HSE	118			
5.1.3.4	Démarche achats responsables	119			
5.1.3.5	Intégrer les ODD à la stratégie RSE	120			

5.1.1 Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE ⁽¹⁾

Modèle d'affaires et chaîne de valeur

Le modèle d'affaires est présenté au chapitre 1. Le Groupe Guerbet, sa chaîne de valeur est présentée ci-dessous :



Engagement RSE intégré à notre stratégie

La feuille de route stratégique et le modèle d'affaires de Guerbet intègrent des enjeux de durabilité de la directive *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD ⁽²⁾) appelés ESRS ⁽³⁾ :

1. Renforcer le leadership en imagerie par résonance magnétique (IRM) ;
2. Développer la Radiologie Interventionnelle en capitalisant sur le potentiel de Lipiodol® ;
3. Intensifier l'Excellence Opérationnelle ;
4. Explorer de nouveaux relais de croissance.

Les produits et innovations de Guerbet témoignent de l'engagement de l'entreprise à intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans son modèle d'affaires et dans sa stratégie.

Dans ce cadre, l'innovation de Guerbet est pensée pour réduire l'impact environnemental et répondre aux recommandations des autorités, notamment par la diminution de la quantité de gadolinium.

L'engagement de Guerbet en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) s'inscrit dans la continuité des valeurs fondatrices de l'entreprise. Cet engagement soutient la mise en œuvre de la Raison d'être, de la mission et de la stratégie. La RSE constitue ainsi un véritable levier de création de valeur, en contribuant à la performance globale de l'entreprise et en renforçant sa capacité à se différencier sur son marché.

⁽¹⁾ RSE : responsabilité sociétale des entreprises.

⁽²⁾ CSRD : *Corporate Sustainability Reporting Directive*, directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.

⁽³⁾ ESRS (*European Sustainability Reporting Standards*) : ensemble de normes et d'indicateurs définis dans le cadre de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

La stratégie RSE et les objectifs associés soutiennent cette stratégie du Groupe. Ils sont construits autour des opportunités, risques et impacts (IRO).

Les IRO ont été définis dans le cadre de l'analyse de double matérialité⁽¹⁾ qui intègre les intérêts des parties prenantes. Cette analyse est entérinée par le Conseil d'administration, dont les membres sont appelés à engager des échanges approfondis avec les professionnels sur les questions d'innovation.

Stratégie RSE



⁽¹⁾ La double matérialité consiste à examiner deux dimensions : la matérialité financière et la matérialité d'impact.

Les autres composantes du modèle d'affaires listées dans la CSRD sont présentées dans différentes sections synthétisées ci-dessous.

Autres composantes du modèle d'affaires	Sections
Principaux marchés	Notre empreinte internationale/1.3.2 Marchés
Nombre de salariés par zone géographique	5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1
Chiffre d'affaires	En chiffres
Évaluation des produits, services, marchés et clients	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité
Dialogue avec les parties prenantes	5.1.4 Parties prenantes

5.1.2 Gouvernance RSE

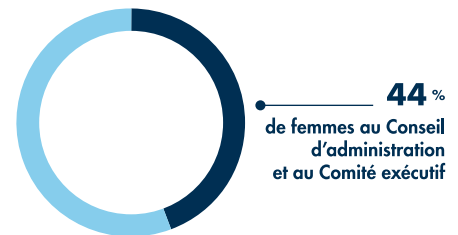
5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance

Guerbet conduit ses activités avec une gouvernance articulée autour de deux instances principales : le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

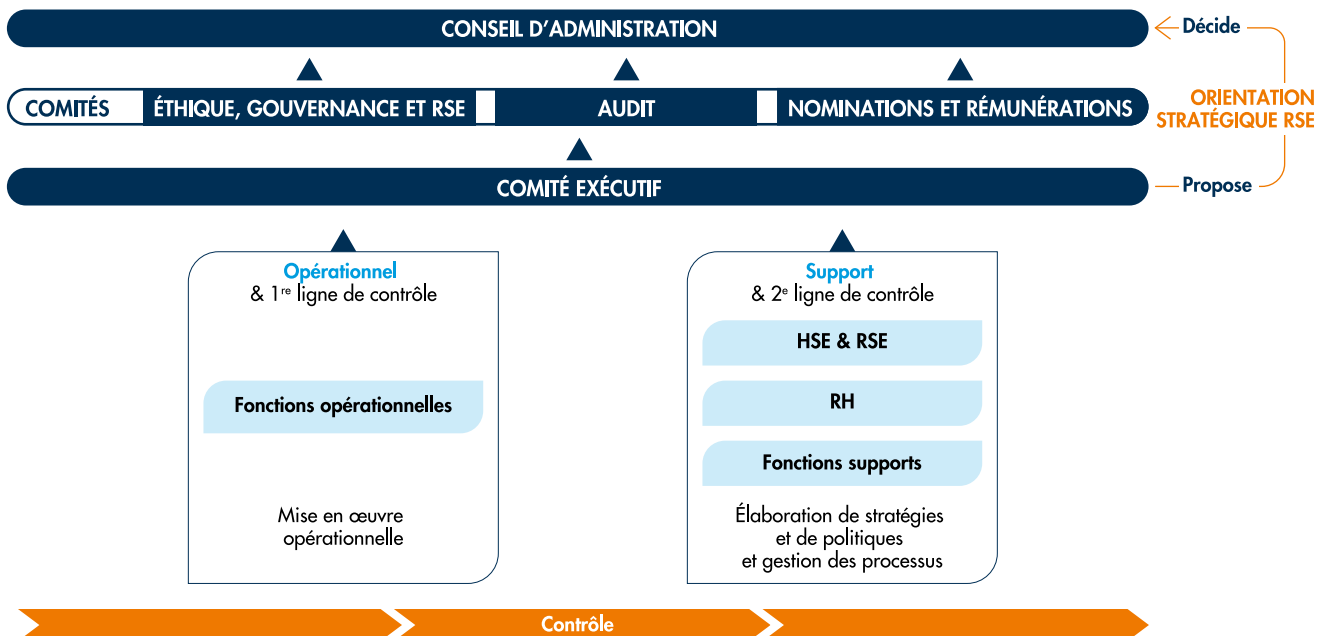
En matière de gouvernance, la directive CSRD vise les organes administratifs, de gestion et de surveillance. Pour Guerbet, il s'agit du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés.

La composition, les rôles et responsabilités des organes de gouvernance de Guerbet sont décrits dans le chapitre [2 Gouvernement d'entreprise](#). La présente section détaille la gouvernance RSE.

DIVERSITÉ DES INSTANCES DE GOUVERNANCE



GOVERNANCE RSE



Compétences RSE des organes de gouvernance

Les compétences du Conseil d'administration sont décrites à la section [2.2.1.6 Formation et intégration des administrateurs](#).

En 2025, les administrateurs ont suivi une formation RSE.

Les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration ont été sensibilisés à la CSRD et à l'analyse de double matérialité, via des présentations et réunions dédiées.

Organisation RSE opérationnelle

Les objectifs définis par Guerbet en lien avec ses impacts, risques et opportunités sont validés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

La Direction HSE ⁽¹⁾ & RSE est rattachée au Directeur des Opérations Techniques et à la Directrice des Ressources Humaines, membres du Comité exécutif.

En 2025, Guerbet renforce son engagement en créant un réseau RSE par direction, chacune étant responsable de la mise en œuvre de l'engagement *People & Planet* pour son périmètre, sous le pilotage de la Direction HSE & RSE.

People & Planet

5.1.2.2 Informations transmises aux organes de gouvernance

Les instances de gouvernance de Guerbet assurent un suivi régulier et structuré des informations RSE :

- avancement des feuilles de route, notamment des trajectoires eau et décarbonation ;
- revue des enjeux et IRO matériels par le Comité d'audit. La mise à jour de l'évaluation des impacts, risques et

5.1.3 Politiques et dispositifs socles de la stratégie RSE

5.1.3.1 Charte éthique



La charte incarne les principes éthiques du Groupe et guide les décisions au quotidien. Elle constitue une politique de référence, essentielle à la réputation de l'entreprise et à la gestion des impacts, risques et opportunités matériels.

Sa mise à jour est coordonnée par le Directeur Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique, en concertation avec le Comité exécutif et les Directeurs concernés et

transmise au Directeur Général et aux membres du Conseil d'administration.

Le Comité exécutif est responsable de la diffusion et de l'application de la charte éthique au sein du Groupe, avec l'appui de ressources internes (managers, référents, experts).

La charte éthique s'applique à tous les collaborateurs, y compris aux effectifs temporaires et aux partenaires extérieurs. Elle est complétée par des politiques spécifiques.

opportunités est effectuée chaque année ou en cas d'événement significatif ;

- validation par le Conseil d'administration conformément à la méthodologie d'analyse de double matérialité (section 5.1.6.1) ;
- revue des dispositifs financiers et stratégiques en lien avec les IRO est réalisée au moins deux fois par an, en cohérence avec l'élaboration des budgets annuels et des Plans à Moyen Terme.

5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable

Les engagements RSE de Guerbet sont intégrés à la performance, via les politiques de reconnaissance et de rémunération.

La rémunération variable du Directeur Général (détaillée à la section [2.4.3 Rémunération du Directeur Général](#)) et du Comité exécutif inclut des objectifs RSE, suivis mensuellement, définis par les Comités compétents.

Les collaborateurs sont également associés à l'atteinte des objectifs RSE au moyen de plusieurs dispositifs :

- **plans d'attribution d'actions** liés aux objectifs carbone, destinés à certains collaborateurs et dirigeants ;
- **rémunération individuelle variable** liée aux objectifs carbone, eau, sécurité pour les cadres et objectif RSE spécifique pour certains contributeurs clés ;
- **accord d'intéressement** sur des objectifs sécurité, pour les collaborateurs en France ;
- système d'**awards** qui intègre les principes comportementaux, en lien avec les ambitions stratégiques de Guerbet (cf. [5.4.1 Culture d'entreprise](#)).

Mise à jour en 2024, elle a été diffusée via un plan de communication interne et un module de formation en ligne multilingue qui a été redéployé à tous les collaborateurs en 2025.

La charte éthique fondée sur cinq piliers s'inscrit dans les cadres réglementaires applicables à Guerbet.

5.1.3.2 Dispositif de signalement GuerbetEthicsAlertLine

Guerbet encourage ses collaborateurs et ses parties prenantes externes à signaler tous faits contraires à ses principes éthiques, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Ces signalements peuvent être faits par les collaborateurs auprès de leur responsable hiérarchique, de référents désignés ou au travers d'une plateforme de signalement dédiée, *GuerbetEthicsAlertLine*. Cette plateforme est également accessible en externe pour les parties prenantes via ce lien : <https://report.whistleb.com/fr/GuerbetEthicsAlertLine>.

⁽¹⁾ HSE : Hygiène Sécurité Environnement.

Cette plateforme sécurisée et indépendante du réseau informatique permet de recueillir, d'enregistrer et d'instruire de façon confidentielle toute alerte professionnelle déclarée de façon anonyme ou non.

Tous les messages reçus sont traités sous la responsabilité des deux référents Groupe afin de coordonner les analyses, la recevabilité, les investigations, la confidentialité et les actions correctrices éventuelles (dont sanctions).

Le module de *e-learning* sur la charte éthique intègre ce dispositif de signalement.

Cette plateforme est intégrée par défaut dans la liste des applications disponibles pour les collaborateurs et communiquées sur le réseau social d'entreprise *Guerbet Inside*.

Un bilan de fonctionnement du dispositif de signalement, des remontées associées et de l'efficacité du dispositif est présenté au Comité éthique et au Conseil d'administration annuellement.

Piliers de la charte éthique	Thématiques couvertes	Correspondance dans l'État de durabilité et Document d'enregistrement universel
1. Respecter nos collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité des personnes • Diversité et lutte contre la discrimination • Lutte contre le harcèlement • Dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.3.1.3 Santé et sécurité • 5.3.1.7 Diversité et inclusion • 5.3.1.4 Qualité de vie au travail et conditions de travail • 5.3.1.1 Gestion des impacts et processus de dialogue
2. Respecter les patients et les acteurs de la santé	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et sécurité des produits • Informations sur les produits • Interactions avec les professionnels de santé • Interactions avec les associations de patients 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.3.4.3 Qualité et sécurité des produits pour les patients et professionnels de santé • 5.3.4.1 Gestion des impacts et processus de dialogue
3. Agir avec intégrité dans la conduite des affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Droit du commerce et de la concurrence loyale • Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts • Achats responsables • Représentation d'intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.4.2.3 Respect du droit de la concurrence • 5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts • 5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs • 5.4.2.5 Représentation d'intérêts
4. Respecter l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des actifs du Groupe • Communication externe • Protection des données à caractère personnel 	<ul style="list-style-type: none"> • 4.8 Facteurs de risque et risques présentés dans l'état de durabilité • 5.1.4 Parties prenantes • 5.4.2.4 Protection des données personnelles
5. Préserver l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise et réduction des impacts sur l'environnement • Lutte contre le réchauffement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> • 5.2 Planet (information environnementale) • 5.2.1 Climat – ESRS E1

5.1.3.3 Politique HSE

Le Groupe a développé une politique HSE, qui traduit son engagement à préserver l'environnement, la santé et la sécurité de ses collaborateurs et des parties prenantes. Cette politique s'applique à l'ensemble du Groupe et s'articule autour de six engagements :

1. fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité et réduire les impacts environnementaux pour l'ensemble des activités ;
2. promouvoir et renforcer la culture sécurité dans tous les secteurs, par des formations adaptées, un engagement déterminé de l'encadrement et un management visuel approprié ;
3. reconnaître les bonnes pratiques et les bons comportements et partager les expériences ;
4. respecter la réglementation applicable partout où Guerbet exerce ses activités, répondre aux attentes des parties prenantes (salariés, représentants du personnel, communautés locales, autorités, fournisseurs, clients et investisseurs) ;

5. maintenir une vigilance renforcée sur les risques majeurs et déployer des politiques de prévention, particulièrement sur les sites de production et de distribution ;
6. prendre en compte les aspects HSE dès le démarrage de tout projet de développement, de conception de nouveau produit ou d'amélioration de procédé.

Le Directeur Général est responsable de la mise en œuvre de cette politique. La Directrice des Ressources Humaines et le Directeur des Opérations Techniques, membres du Comité exécutif, sont en charge de son déploiement.

Les sites industriels ont des systèmes de management HSE inspirés des principes des normes ISO 14001 et ISO 45001. Le site de production de principes actifs de Dublin, principal contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau, est certifié ISO 14001.

Le Groupe effectue des revues régulières de performance pour suivre l'avancement des actions.

Des rituels sont organisés très régulièrement au niveau des Comités de direction des sites industriels pour remonter les sujets HSE, favorisant une réactivité accrue et un engagement collectif.

La politique HSE est disponible sur le système documentaire interne et sur le site internet. Elle est déclinée localement et affichée sur les sites industriels. Elle fera l'objet d'une mise à jour en 2026, afin d'intégrer les orientations liées à l'arrivée du Directeur Général et du Directeur Opération Technique.

5.1.3.4 Démarche achats responsables

Le Groupe mène une politique d'achats responsables. Dans ce cadre, Guerbet s'attache à ne travailler qu'avec des fournisseurs intègres qui respectent l'environnement. Guerbet promeut ses valeurs sociales auprès de ses fournisseurs et leur demande d'agir de même auprès de leurs propres partenaires.

Cette démarche est intégrée dans la [charte éthique](#).

Vision

« Chez Guerbet, nous nous engageons chaque jour à améliorer le diagnostic et le pronostic des patients. Cet engagement va au-delà de nos produits et s'incarne dans notre manière de travailler, en commençant par nos pratiques d'achats.

Notre vision est de contribuer à l'avenir de l'innovation en santé au travers des achats responsables. Nous aspirons à construire un écosystème d'achats résilient et transparent qui stimule l'innovation tout en soutenant une santé durable.

Nous encourageons la collaboration et la confiance en développant un réseau solide de partenaires durables, partageant nos valeurs.

Ensemble, nous construisons un modèle d'achats qui soutient l'Excellence Opérationnelle et contribue à préserver les personnes, la planète et le vivant. »

Politique

Le déploiement de la politique achats responsables est placé sous la responsabilité du Directeur des Achats.

Guerbet intègre ses valeurs éthiques, sociales et environnementales dans les processus achats :

- sélection ;
- analyse des risques ;
- évaluation et revue de la performance ;
- dialogue ;
- engagement et amélioration continue.

Code de conduite fournisseur

Le code de conduite fournisseurs fixe les exigences de Guerbet en matière d'éthique, de concurrence loyale et de lutte contre la corruption, applicables à toute entité agissant pour le Groupe. Ce code, intégré à chaque contrat, engage les fournisseurs à respecter ces principes et à les transmettre à leurs propres partenaires.

Ce code est décliné autour de 11 thèmes :

1. droits humains ;
2. main-d'œuvre ;
3. environnement ;
4. concurrence loyale ;
5. lutte contre la corruption ;
6. conformité comptable ;
7. conflit d'intérêts ;

8. conformité aux règles du commerce international éthique des affaires ;

9. protection des données personnelles et respect de la propriété intellectuelle ;

10. sécurité et intégrité des données ;

11. signalement d'un problème.

Charte d'achats éthiques

Le Groupe exige que tout collaborateur impliqué dans les achats respecte les principes de la charte d'achats éthiques. Chaque acheteur agit avec intégrité, prévient tout conflit d'intérêts et garantit la confidentialité, ainsi que la protection de la propriété intellectuelle. Il veille à ce que les fournisseurs appliquent le code de conduite, notamment en proscrivant toute forme d'esclavage moderne (travail forcé, travail des enfants ou travail clandestin), et favorise des pratiques durables, innovantes et créatrices de valeur.

Développement des compétences

Le déploiement de la politique achats responsables est assuré en interne par des formations spécifiques et par la prise de connaissance des documentations.

Guerbet met en œuvre un programme de développement des compétences des acheteurs :

- formation aux achats responsables ;
- formation empreinte carbone et décarbonation.

Ces formations et l'animation du réseau visent à ce que les équipes s'approprient et déploient la vision du Groupe.

En 2025, un poste d'achats responsables a été créé pour structurer et piloter la démarche achats responsables.

Le Directeur des Achats reste le sponsor en matière d'achats responsables auprès du Comité exécutif.

Processus achats responsables

Guerbet intègre la RSE dans ses processus achats.

Sélection

Guerbet vérifie les garanties financières des fournisseurs et assure une mise en concurrence, gage d'efficacité :

- libre accès aux appels d'offres ;
- égalité de traitement des candidats ;
- transparence et traçabilité des procédures ;
- prise en compte du coût total.

Guerbet compare les fournisseurs sur la base de critères homogènes. Les critères RSE représentent 10 % du poids total.

Le Groupe s'engage à éviter les situations de dépendance économique et les pratiques commerciales abusives.

Analyse des risques

La Direction des Achats, avec les principaux utilisateurs internes, en particulier les sites industriels, évalue la performance de ses fournisseurs et de sous-traitants stratégiques en utilisant la méthode « Pestel ». Cette méthode multicritères permet notamment d'évaluer leur performance RSE.

Évaluation, revue de la performance et engagement

Guerbet évalue la performance RSE de ses fournisseurs stratégiques via un outil interne. Pour renforcer cette démarche d'évaluation, Guerbet prévoit de se doter d'une plateforme d'évaluation RSE externe. Les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Des *business review* (revues de la performance) sont organisées régulièrement avec les fournisseurs clés : leur objectif est de garantir une évaluation de la qualité, de soutenir l'amélioration continue, d'assurer un approvisionnement optimal et de renforcer les relations existantes.

Le groupe accompagne certains partenaires majeurs dans la mise en œuvre de plans de progrès.

5.1.3.5 Intégrer les ODD à la stratégie RSE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) définissent les priorités et aspirations mondiales en matière de développement durable d'ici à 2030.

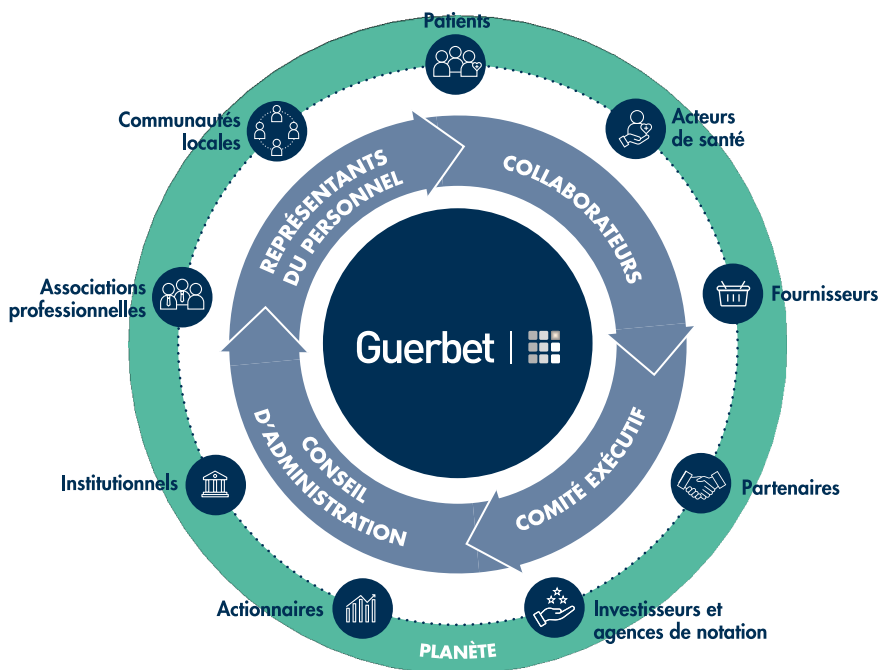
Guerbet contribue positivement à 15 des 17 ODD à travers sa mission, sa feuille de route stratégique et son engagement *People & Planet*.

ODD	Contributions de Guerbet aux ODD
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet privilégie les contrats permanents pour ses collaborateurs. Rémunération attractive liée à la contribution au succès de l'entreprise. Programme de volontariat <i>Guerbet Positive</i>.
	<ul style="list-style-type: none"> Programme de volontariat <i>Guerbet Positive</i> (collectes alimentaires).
	<ul style="list-style-type: none"> Mission : proposer aux professionnels de santé des produits de contraste, des dispositifs médicaux et des solutions innovantes, indispensables à l'Imagerie Diagnostique et la Radiologie Interventionnelle, pour améliorer le pronostic et la qualité de vie des patients. Feuille de route stratégique pour répondre aux besoins médicaux.
  	<ul style="list-style-type: none"> La diversité des équipes constitue une richesse et représente une opportunité pour développer la performance durable, l'innovation et la créativité du Groupe. Guerbet favorise l'inclusion sans distinction de sexe, d'âge, de situation de famille, d'orientation sexuelle, de handicap, d'origine nationale ou ethnique, de convictions religieuses ou politiques, lors des recrutements et des évolutions de carrière. Le Groupe vise une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux. Accompagnement des jeunes : visites de sites industriels par des étudiants, interventions lors de forums école, accueil de stagiaires et de jeunes en alternance.
    	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe vise l'Excellence Opérationnelle et investit afin de garantir sa performance environnementale. L'entreprise s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités. Le Groupe s'engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l'impact. Le Groupe s'est fixé des objectifs de décarbonation et de réduction de sa consommation d'eau. Guerbet cherche à préserver les ressources naturelles telles que l'eau ou les matières premières et à limiter l'impact de ses activités jusqu'à la fin de vie de ses produits.
	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe exerce une activité à forte valeur ajoutée. Guerbet s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le Groupe s'est fixé des objectifs en matière de sécurité. Guerbet intègre les droits humains dans ses politiques internes telles que sa charte éthique, sa politique achats responsables et via sa plateforme de signalement sécurisée.
	<ul style="list-style-type: none"> Le Groupe vise l'Excellence Opérationnelle. Il poursuit son programme d'investissements industriels et le développement de son réseau afin de garantir la sécurité et la conformité des opérations, la qualité de ses produits et services pour les patients et professionnels de santé, la fiabilité d'approvisionnement et la performance environnementale.
	<ul style="list-style-type: none"> Guerbet se veut un partenaire de confiance pour l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe conduit ses affaires avec éthique et intégrité, deux principes essentiels pour établir et pérenniser ce crédit.
	<ul style="list-style-type: none"> Au travers de son programme de volontariat <i>Guerbet Positive</i>, le Groupe permet aux salariés de s'engager concrètement pour les associations et des causes en lien avec les valeurs de l'entreprise.

5.1.4 Parties prenantes

Guerbet entretient un dialogue ouvert et transparent avec ses parties prenantes, élément clé de sa stratégie de durabilité. Ce dialogue permet de comprendre leurs attentes, de partager les initiatives et enjeux. Il contribue à la performance durable en favorisant l'identification de nouvelles opportunités et l'accélération de l'innovation.

NOS PARTIES PRENANTES



RECONNAISSANCES FORTES DE PARTIES PRENANTES

Organisme	Contexte	2023	2024	2025	Commentaires
	EthiFinance : agence de notation extrafinancière des entreprises cotées sur les marchés européens.	Niveau Or 76/100	Niveau Or 77/100	NIVEAU OR DEPUIS 2023 ↗ 77/100	Notes 2023 et 2024 mises à jour pour tenir compte de l'évolution du référentiel Ethifinance.
	CDP ^(a) distingue les entreprises mondiales les plus actives en matière de climat et de préservation de l'eau.	= Climat B Water B	= Climat B Water B	= CLIMAT B WATER B	
	EcoVadis ^(b) évalue la performance RSE des entreprises.		Niveau Committed	NIVEAU ARGENT ↗ 71/100	
	CAHPP ^(c) évalue la performance RSE des entreprises.	A++ 90/100 & 85/100	A++ Médicament : 90/100 DM : 88/100	LAURÉAT ↗ A++ MÉDICAMENT : 84/100 DM : 88/100	Guerbet atteint la deuxième place de la catégorie médicament en 2025, avec la note A++ (classement de D à A++).

(a) CDP : Organisation internationale à but non lucratif qui distingue les entreprises les plus actives dans la lutte contre le changement climatique.

(b) <https://recognition.ecovadis.com/RnZIVSVyMU6rugwmVZwVVMw>.

(c) Centrale d'achats des hôpitaux privés et publics qui soutient 3 300 établissements de soins de santé en matière d'achats.

Médaille d'argent EcoVadis

Guerbet obtient la médaille d'argent EcoVadis ⁽¹⁾, une distinction qui nous place parmi les 15 % des entreprises les mieux notées.

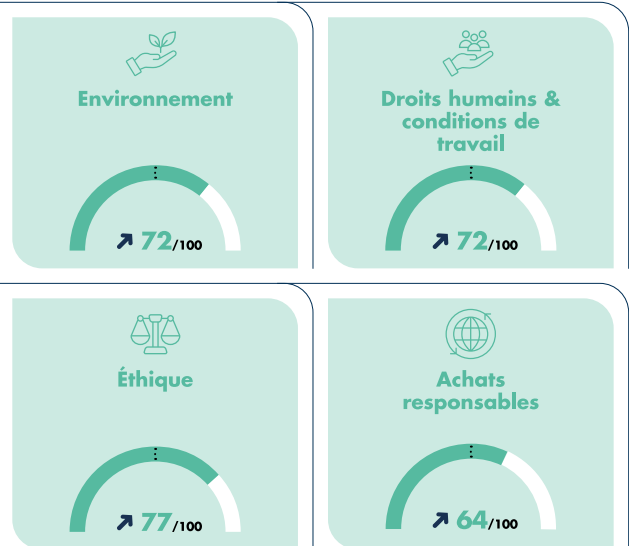
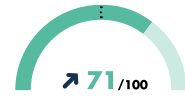
Cette reconnaissance souligne l'engagement et la maturité de notre démarche de durabilité et l'intégration effective des enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans nos pratiques, tout au long de notre chaîne de valeur.



**Top 15 %
des entreprises
les plus
engagées.**

SCORE GLOBAL

Percentile
85^e



Contrôles externes

L'engagement People & Planet de Guerbet s'inspire de normes, d'initiatives et de principes internationaux :

Science-Based Targets initiative (SBTi) ^(a)



L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science et alignés sur l'Accord de Paris.

Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.

Guerbet s'engage sur une trajectoire « Well-below 2 °C » *a minima*. Cette trajectoire a été validée par le SBTi en 2023.

Le Groupe a ainsi rejoint la liste des *Companies Taking Action*, c'est-à-dire des entreprises actrices dans la lutte contre le réchauffement climatique.

ISO 14001



ISO 14001 est une norme internationalement reconnue qui établit les exigences relatives à un système de management environnemental. Elle aide les organismes à améliorer leur performance environnementale.

Les sites industriels de Guerbet ont des systèmes de management HSE s'inspirant des principes de la norme ISO 14001.

Le site de production de principes actifs de Dublin est certifié ISO 14001. Il s'agit du plus gros contributeur en matière de consommation d'énergie et d'eau.

(a) L'initiative Science-Based Targets (SBTi) encourage une action climatique ambitieuse dans le secteur privé en permettant aux entreprises de fixer des objectifs de réduction des émissions fondés sur la science. <https://sciencebasedtargets.org/>. Il s'agit d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui fournissent aux organisations une trajectoire alignée sur la science du climat ; définir une SBT fait partie intégrante d'une stratégie climatique crédible.












(1) <https://recognition.ecovadis.com/RnZiVSVyMU6rugwmVZwVWMw>

Modalités de dialogue avec les parties prenantes

L'engagement *People & Planet* de Guerbet est régulièrement communiqué aux parties prenantes, en interne et en externe, via divers supports (document d'enregistrement universel, site internet, communiqués de presse, réseaux sociaux).

Le Groupe prend également en compte leurs attentes grâce à des questionnaires RSE, rapports sectoriels et *benchmarks*.

Les modalités de dialogue avec les parties prenantes sont détaillées dans le tableau ci-après.

Parties prenantes	Modalités de dialogue
 Collaborateurs	<p>Le Groupe favorise le dialogue régulier avec ses collaborateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interactions managers – collaborateurs, revue de performance et de développement ; • dialogues intersecteurs, via les communautés ou référents internes ; • programmes d'intégration des nouveaux collaborateurs ; • communication régulière en visioconférence ou via le réseau social d'entreprise Guerbet Inside.
 Représentants du personnel	<p>Guerbet s'attache à nourrir un dialogue social régulier, qui vise notamment à favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et les équipes.</p>
 Acteurs de santé et patients	<p>Guerbet gère ses interactions avec les acteurs de santé en respectant scrupuleusement les réglementations locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participation à des congrès, organisation de symposiums, de comités d'experts et d'échanges à caractère scientifique et éducationnel avec les professionnels de santé ; • réalisation d'enquêtes et réponses aux questions.
 Conseil d'administration	<p>Pour garantir la performance et la pérennité de l'entreprise, le Conseil d'administration entretient un dialogue régulier avec la Direction et les salariés, notamment grâce à la présence d'un administrateur salarié et d'un représentant du personnel, ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes.</p>
 Actionnaires	<p>Le Conseil d'administration rend compte de sa gestion aux Actionnaires lors des Assemblées générales, où sont approuvés les comptes et les grandes orientations stratégiques.</p>
 Institutionnels	<p>Guerbet entretient un dialogue constructif avec les autorités. Ce dialogue régulier est fondé sur la responsabilité et la transparence.</p>
 Investisseurs et agences de notation	<p>Le Groupe entretient un dialogue régulier avec ses investisseurs à travers la communication financière et extrafinancière, la participation à des forums et la réponse aux questionnaires de notation extrafinancière. Ce dialogue s'effectue dans le strict respect des obligations réglementaires liées à son statut de société cotée, notamment en matière de non-divulgaration d'informations privilégiées.</p>
 Associations professionnelles	<p>Adhésion et participation à des pôles, associations et syndicats professionnels pour partager des bonnes pratiques : Leem, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare.</p>
 Communautés locales	<p>Le Groupe développe des relations et initiatives locales pour favoriser le développement économique des territoires où il est implanté.</p>
 Partenaires	<p>Pour assurer un dialogue continu et transparent avec ses fournisseurs, transporteurs, sous-traitants et partenaires commerciaux, etc., le Groupe s'appuie sur différentes procédures et différents processus.</p>
 Partenaires d'innovation	<p>Guerbet développe une stratégie d'accords de partenariat publics et/ou privés, de collaboration et d'innovation : programmes de recherche en réseau, recherche et évaluation de start-up, partenariats stratégiques spécifiques.</p>

5.1.5 **Vigilance raisonnable**

Guerbet a mis en place des processus de vigilance raisonnable pour identifier, évaluer et remédier aux impacts liés à ses activités. Ces processus permettent une gestion proactive des impacts, risques et opportunités RSE.

Le tableau ci-après liste les sections du rapport en lien avec les éléments clés de la vigilance raisonnable.

Éléments de la vigilance raisonnable	Sections du rapport associées
a. Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.2 Gouvernance RSE • 5.1.3 Politiques et dispositifs socles de la stratégie RSE
b. Collaborer avec les parties prenantes concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.2 Gouvernance RSE • 5.1.3 Politiques et dispositifs socles de la stratégie RSE • 5.1.4 Parties prenantes • Politiques, processus de dialogue et canaux d'écoute présentés dans les ESRS thématiques.
c. Identifier et évaluer les impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> • 5.1.6 Impacts, risques et opportunités
d. Mettre en œuvre des actions pour remédier aux impacts négatifs	<p>Actions présentées dans les paragraphes « Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute » des sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1 • 5.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2 • 5.3.3 Communautés locales – ESRS S3 • 5.3.4 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4 • 5.1.3.2 Dispositif de signalement GuerbetEthicsAlertLine
e. Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	<p>Paragraphes « Indicateurs et objectifs » présentés dans les sections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.2 Planet (information environnementale) • 5.2.1 Climat – ESRS E1 • 5.2.2 Maîtrise des rejets – ESRS E2 • 5.2.3 Préservation des ressources en eau – ESRS E3 • 5.2.5 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5 • 5.3 People (information sociale) • 5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1 • 5.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2 • 5.3.3 Communautés locales – ESRS S3 • 5.3.4 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4 • 5.4 Information sur la conduite des affaires – ESRS G1

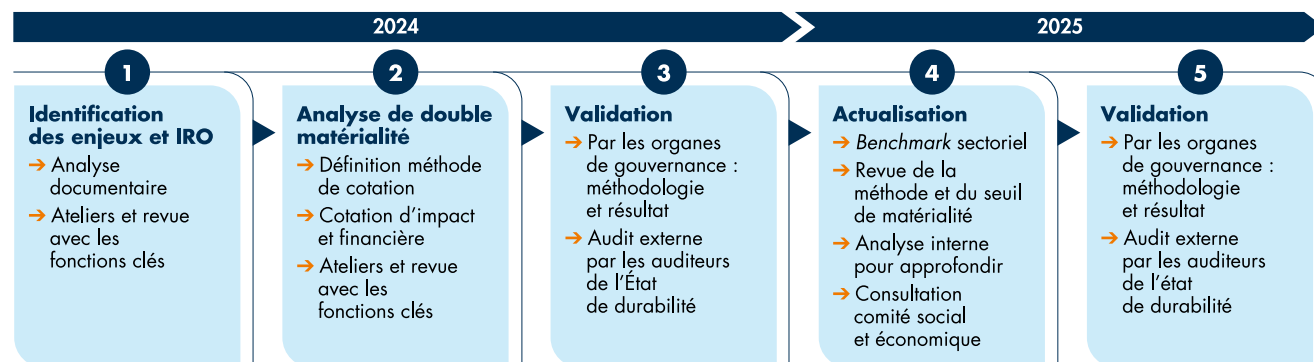
5.1.6 Impacts, risques et opportunités

5.1.6.1 Méthodologie d'analyse de double matérialité

Avec l'entrée en vigueur de la Directive CSRD, les entreprises en Europe doivent intégrer une analyse de double matérialité au sein de leur rapport de durabilité. La double matérialité consiste à examiner deux dimensions :

- matérialité financière : évaluer les risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité sur la performance financière ;
- matérialité d'impact : évaluer l'impact des activités sur l'environnement et les parties prenantes.

Guerbet dispose d'une procédure décrivant la méthode d'analyse de double matérialité, synthétisée ci-dessous :



En 2024, cette analyse a été conduite par l'équipe HSE et RSE, accompagnée par un cabinet externe, avec la contribution de fonctions clés internes. Les attentes des parties prenantes ont été prises en compte, grâce à la connaissance interne et à la réalisation d'une revue documentaire.

En 2025, Guerbet s'est appuyé sur un *benchmark* sectoriel et des analyses approfondies menées en interne.

Guerbet a pris en compte les horizons temporels tels que définis dans la CSRD, à savoir :

- Court terme (CT) : 1 à 3 ans ;
- Moyen terme (MT) : 3 à 5 ans ;
- Long terme (LT) : 5 ans et plus.

L'équipe HSE et RSE a la responsabilité de mettre à jour l'analyse de double matérialité annuellement ou en cas de modifications substantielles.

L'analyse est revue de manière macro par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Les Commissaires aux comptes audient les différentes étapes de réalisation de l'analyse (cf. 5.8 Rapport de certification).

Processus d'identification

Le Groupe a identifié les impacts, risques et opportunités à partir des 37 enjeux définis dans les normes de la CSRD.

Les IRO associés à des enjeux spécifiques, non couverts par les normes, ont été identifiés en s'appuyant sur les connaissances internes, sur le guide sectoriel et sur des standards de référence (Principes directeurs des Nations unies, de l'OCDE, conventions fondamentales de l'OIT, rapports sectoriels, etc.). Plusieurs enjeux tels que la qualité, la conformité des produits, la sécurité des patients et des professionnels de santé ont ainsi été identifiés.

Les IRO associés ont été déterminés en prenant en compte les activités du Groupe et les intérêts des parties prenantes pour l'ensemble de la chaîne de valeur :

- Amont : correspond à tout ce qui se passe avant les opérations propres de l'entreprise (activités des fournisseurs, transporteurs, sous-traitants et partenaires d'innovation) ;
- Opérations propres (OP) : concernent les activités internes à l'entreprise, sous son contrôle direct ;
- Aval : concerne tout ce qui se passe après les opérations propres, jusqu'à la fin de vie des produits.

Processus d'évaluation

L'évaluation des IRO a été menée sans tenir compte des moyens de maîtrise en place, conformément aux attendus de la CSRD. Il s'agit d'une cotation brute.

La méthodologie de matérialité d'impact repose sur la :

- caractérisation de l'impact : sur les parties prenantes, y compris la planète, négatif ou positif, avéré ou potentiel ;
- probabilité : rythme d'apparition de l'impact ;
- gravité de l'impact évaluée selon trois axes : étendue, caractère irrémédiable, ampleur.

La matérialité d'impact pour les parties prenantes a été précotée par le cabinet externe, sur la base d'une revue documentaire (données externes ENCORE ⁽¹⁾ et SHDB ⁽²⁾, études internes à disposition dont l'analyse des risques climatiques) et de l'expertise du cabinet. Les sources documentaires ont été privilégiées. En 2025, la mise à jour a été menée en s'appuyant sur le guide sectoriel.

⁽¹⁾ ENCORE : Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, guide pratique pour les institutions financières – Initiative des Nations unies pour l'environnement et la finance <https://www.unepfi.org/publications/exploring-natural-capital-opportunities-risks-and-exposure-a-practical-guide-for-financial-institutions/>.

⁽²⁾ SHDB : Social Hotspots Data Base, fournit des solutions d'amélioration continue aux entreprises qui visent à avoir une chaîne d'approvisionnement socialement responsable, en leur donnant les outils pour évaluer les risques et les opportunités spécifiques au secteur. <http://www.socialhotspot.org/>.

La méthodologie de matérialité financière est celle utilisée dans le processus global de gestion des risques du Groupe :

- probabilité d'apparition ;
- gravité évaluée selon l'un des cas suivants :
 - niveau de risque financier,
 - importance du risque HSE,
 - portée du risque réputationnel,
 - envergure du risque réglementaire,
 - ampleur du risque organisationnel.

La matérialité financière a été déterminée lors d'ateliers menés avec l'équipe HSE & RSE et les contributeurs métiers, sur la

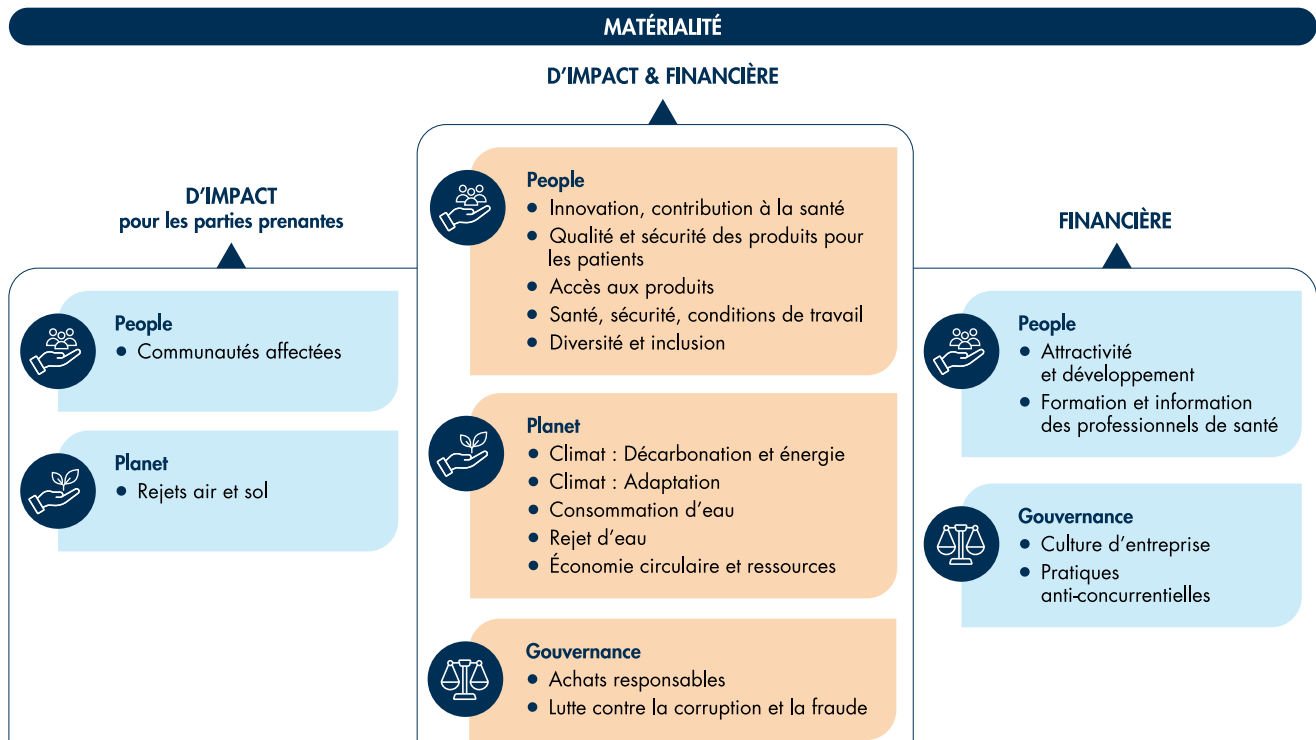
base d'une précotation réalisée par le cabinet externe. En 2025, la mise à jour a été conduite sur la base du processus global de gestion des risques du Groupe.

Une revue de cohérence globale a été réalisée.

Résultat de l'analyse de double matérialité

La synthèse de l'analyse de double matérialité est présentée ci-dessous, par enjeu.

Ces IRO sont présentés en introduction des politiques et des enjeux thématiques dans l'État de durabilité pour faciliter la lecture et favoriser le rapprochement avec les moyens de maîtrise en place (politiques, actions, objectifs et indicateurs).



À la suite de la mise à jour de l'analyse de double matérialité, six enjeux précédemment considérés comme matériels en 2024 sont désormais classés comme non matériels en 2025 par rapport aux activités de Guerbet.

Cette mise à jour a permis à Guerbet d'identifier :

- une opportunité de gain de part de marché et d'attractivité des investisseurs par la transition climatique ;
- un impact positif de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du système de santé, en lien avec l'enjeu d'économie circulaire et de préservation des ressources.

Ces évolutions reposent sur des analyses internes approfondies, le *benchmark* sectoriel et le cadre réglementaire existants. Il s'agit des enjeux suivants : sécurité des patients dans les essais cliniques, données personnelles, substances préoccupantes, microplastiques, pollution des organismes vivants, biodiversité et écosystèmes.

Bien que ces enjeux ne soient pas considérés comme matériels au sens de la CSRD, Guerbet agit de manière proactive via des dispositifs internes et le déploiement d'initiatives.

À titre d'exemple, les engagements politiques et actions du Groupe en faveur de l'environnement (analyse du cycle de vie, décarbonation, préservation des ressources, maîtrise des rejets et partenariat durable) participent à préserver la biodiversité et le vivant.

Des actions complémentaires sont déployées : analyse via l'outil WWF *Biodiversity Risk Filter* sur ces sites industriels qui n'a pas identifié d'impact significatif de ses opérations sur les espèces menacées, cartographie faune et flore et restauration d'un bassin à Dublin, écopâturage à Marans et Lanester, ruches à Lanester et parrainage de ruches à Aulnay, l'ensemble des sites industriels et le siège appliquent une gestion raisonnée des espaces verts.

5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires

En complément de l'analyse basée sur une cotation brute, Guerbet a réalisé une cotation nette, intégrant les moyens de maîtrise existants. Cette approche permet de mieux hiérarchiser les priorités en matière de durabilité. Cette double analyse permet de développer la feuille de route, les objectifs et les actions pour renforcer la résilience, réduire les impacts environnementaux et sociaux, tout en valorisant les politiques et initiatives déjà en place.

Le modèle d'affaires est orienté vers une performance plus durable et responsable, créant une valeur ajoutée environnementale, sociale et sociétale pour les parties prenantes.

Les effets financiers actuels et attendus des impacts, risques et opportunités ne sont pas publiés cette année. Les politiques et actions présentées dans ce chapitre attestent de la stratégie et de la résilience du modèle économique du Groupe en lien avec les IRO matériels.

5.1.6.3 Intégration dans le processus global de gestion des risques

Les principaux risques RSE sont intégrés dans le processus global de gestion des risques du Groupe.

Les résultats de l'analyse des IRO sont présentés et validés par le Comité d'audit du Conseil d'administration.

5.1.7 Base générale d'établissement des états de durabilité – BP-1

L'état de durabilité témoigne de l'engagement du Groupe à aller au-delà des simples exigences réglementaires en matière de transparence. Il met en lumière les politiques, actions, objectifs et résultats RSE qui traduisent une prise en compte proactive des impacts, risques et opportunités et des attentes des parties prenantes.

Ce chapitre fait partie intégrante du Document d'enregistrement universel de Guerbet, conformément aux exigences réglementaires de la CSRD.

La liste des exigences de l'état de durabilité qui ont fait l'objet de renvoi est présentée dans le tableau suivant :

Exigence de publication faisant l'objet de renvoi	Section correspondante dans le DEU
Modèle d'affaires et chaîne de valeur (SBM-1)	<u>Notre modèle d'affaires</u>
Informations relatives à la gouvernance (GOV-1 et GOV-2)	<u>2 Gouvernement d'entreprise</u>
Enjeu d'innovation et contribution à la santé (ESRS S4)	<u>1.5 Innovation, Recherche et Développement</u>
Publication des informations relatives à des circonstances particulières et méthodologies de calcul des indicateurs (BP-2)	<u>5.6 Méthodologies et circonstances particulières</u>
Définitions, méthodologie et périmètre des indicateurs	<u>5.7 Annexe CSRD</u>

Normes et cadres méthodologiques appliqués

D'autres cadres ont été pris en compte pour l'établissement de l'état de durabilité, tels que le *GHG protocol*⁽¹⁾.

Aucun indicateur matériel supplémentaire à ceux requis par la CSRD n'a été publié.

Le résultat de cette analyse, en lien avec les actions de maîtrise déjà en place, permet au Groupe de renforcer ses feuilles de route RSE de manière continue.

Les équipes du siège consolident les données RSE à partir des systèmes d'information ou fichiers internes.

Les indicateurs sont vérifiés par les contributeurs clés, puis soumis à des contrôles de cohérence par le siège (rebouclages, comparaison avec les exercices précédents, analyse des écarts). Si nécessaire, les équipes concernées apportent leur éclairage sur les éventuels écarts et mènent des corrections.

Guerbet prévoit de renforcer ses processus de contrôle interne et d'évaluation des risques liés à la durabilité.

5.1.6.4 IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité

Publications visées par IRO-2, voir 5.6.6 Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B).

Les informations de durabilité couvrent le même périmètre que celui des états financiers. Des précisions sont apportées lorsque les informations requises par la directive ne sont pas disponibles.

Les indicateurs de durabilité ne font pas l'objet de validation par un organe externe, en dehors des vérifications dans le cadre des audits de l'état de durabilité.

⁽¹⁾ Le *GHG protocol* (Greenhouse Gas protocol) est un ensemble de normes mondialement reconnues pour mesurer et rapporter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière cohérente et transparente.

Prise en compte de la chaîne de valeur et sources d'incertitudes

Les attentes des parties prenantes ont été intégrées en s'appuyant sur l'expertise des contributeurs internes, sur le dialogue régulier et sur des dispositifs tels que des enquêtes.

- Pour les opérations propres, les parties prenantes concernées sont les collaborateurs [5.3.2 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1](#).
- En amont, il s'agit principalement des fournisseurs, transporteurs, sous-traitants et partenaires d'innovation (sections [5.3.3 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2](#), [5.2. Planet](#) et [5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs](#)).
- En aval, les parties prenantes incluent les acteurs de santé et les patients (section [5.3.5 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4](#)).

Les données fournies par des tiers, tels que les fournisseurs pour le traitement des déchets, ont fait l'objet de revue interne de cohérence et de vérification lors des audits et ne présentent pas de problématique d'incertitude.

Des hypothèses sont prises pour calculer certains indicateurs. En cas de modification de celles-ci, Guerbet recalculera l'année de référence en appliquant la même méthodologie.

Les méthodologies de calcul sont présentées dans la section [5.7.1 Définitions spécifiques](#).

Cadre d'application

L'état de durabilité présenté s'inscrit dans le contexte de la deuxième année d'application des dispositions CSRD, intégrant les ajustements issus des mesures dites Omnibus et Quick Fix.

Le Groupe a veillé à appliquer les exigences normatives des ESRS telles qu'actualisées à la date d'établissement du rapport, sur la base des informations disponibles dans les délais impartis.

Certaines spécificités contextuelles d'application des exigences CSRD demeurent :

- définition des seuils de matérialité ;
- absence de pratiques établies notamment pour approfondir l'analyse des impacts, risques et opportunités sur la chaîne de valeur, cf. [5.1.1 Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE \(SBM-3\)](#) et [5.1.6 Impacts, risques et opportunités \(IRO-1\)](#) ;
- recours à des estimations et limitations de périmètre appliquées au cas par cas sur certaines données (cf. [5.6.4 Autres circonstances particulières](#)) ;
- incertitudes sur l'applicabilité de certains points de données et leur pertinence ;
- non-disponibilité de certaines informations requises par les normes ESRS non disponibles à la clôture, en raison de la complexité à les collecter ou à les élaborer, telles que les effets financiers environnementaux.

Le Groupe continuera d'adapter ses pratiques de *reporting* en fonction des évolutions réglementaires à venir et des recommandations en place.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dans cet exercice de *reporting* et de communication.

Normes DR	Thématique	Commentaire	Plan d'action	Horizon temps	
E5	E5-5	Part de contenu recyclable dans les produits et leurs emballages	En 2025, Guerbet a initié une cartographie pour identifier la part de matériaux recyclés et recyclables des emballages.	Ce travail sera approfondi, en tenant compte des clarifications attendues dans la version révisée des ESRS.	—
S1	S1-13	Part des salariés ayant participé à des évaluations de performance	L'orientation a été prise pour consolider un indicateur reflétant au mieux la réalité. Consolidation sur un périmètre restreint (salariés en contrats permanents arrivés avant le 15 septembre).	—	—
S1	S1-10	Salaires décents	Le Groupe ne publie pas les indicateurs associés au salaire décent. Les salaires sont revus régulièrement sur la base de <i>benchmarks</i> spécialisés afin de s'assurer de la cohérence de ses pratiques.	Les réflexions seront poursuivies et renforcées en 2026 afin de définir l'approche adaptée à la structure de rémunération du Groupe.	Un à trois ans
G1	G1-6	Délai moyen de paiement	Le délai de paiement est calculé en rapportant les dettes fournisseurs TTC aux achats de l'année hors taxes. Cette méthode entraîne une légère surestimation de l'indicateur.	Ces travaux de fiabilisation vont se poursuivre dans les prochaines années	Un à trois ans
G1	G1-6	% de paiements dans les délais	Concernant le pourcentage de paiements dans les délais, le Groupe a continué sa dynamique d'amélioration en publiant une première estimation en se concentrant sur des fournisseurs stratégiques représentant 30 % des dépenses.		

5.2 PLANET (INFORMATION ENVIRONNEMENTALE)

5.2.1 CLIMAT – ESRS E1	130	5.2.3 PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU – ESRS E3	144
5.2.1.1 Gouvernance	130	5.2.3.1 Politique	144
5.2.1.2 Stratégie de transition	130	5.2.3.2 Actions	144
5.2.1.3 Risques physiques et de transition	133	5.2.3.3 Indicateurs et objectifs	145
5.2.1.4 Politique	135	5.2.4 FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE – ESRS E5	146
5.2.1.5 Actions	135	5.2.4.1 Politique	146
5.2.1.6 Indicateurs et objectifs	137	5.2.4.2 Actions, indicateurs et objectifs	146
5.2.2 MAÎTRISE DES REJETS – ESRS E2	142		
5.2.2.1 Politique	142		
5.2.2.2 Actions	142		
5.2.2.3 Indicateurs et objectifs	143		

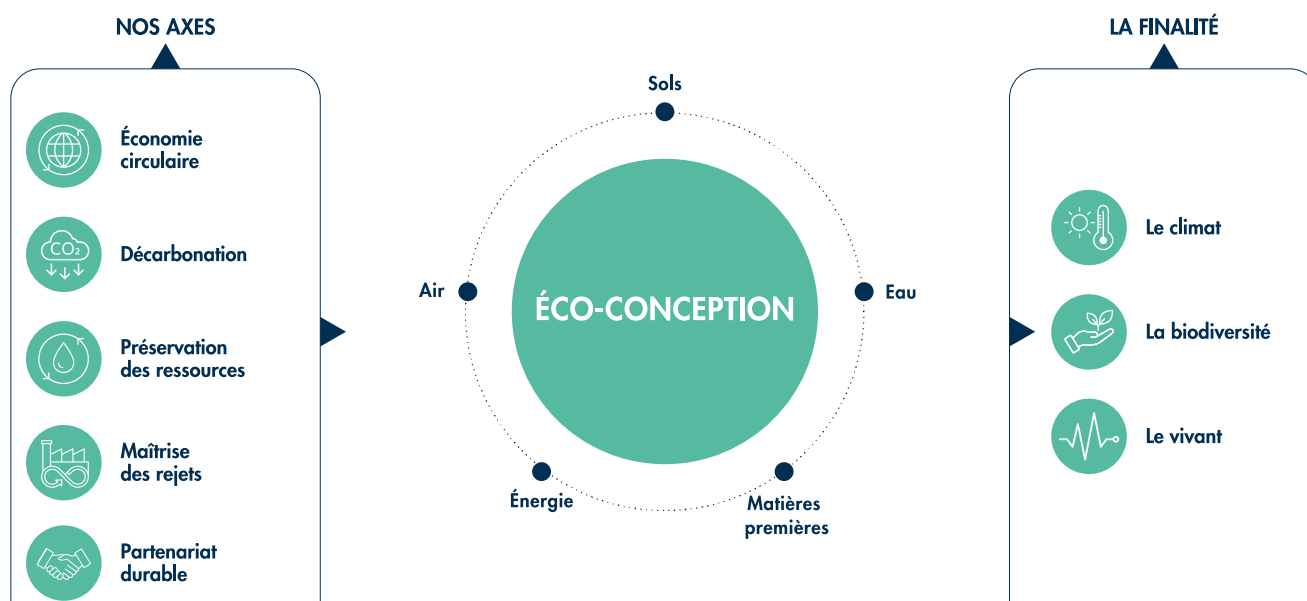
Cinq axes d'engagements

Conscient des enjeux écologiques, Guerbet poursuit son développement de façon durable.

Le Groupe s'engage à diminuer son empreinte environnementale sur l'ensemble de son périmètre d'activités, dès l'approvisionnement, dans les étapes de production, lors de la livraison aux clients, et ce, jusqu'à l'utilisation et la fin de vie des produits.

Cette démarche s'articule autour de cinq axes visant à protéger le vivant :

- économie circulaire ;
- décarbonation ;
- préservation des ressources ;
- partenariat durable ;
- maîtrise des rejets.



Le bilan carbone du Groupe tient compte de l'ensemble des activités de Guerbet et de ses partenaires. Les autres indicateurs environnementaux portent sur le périmètre des sites industriels, sont exclues les données du site de Lyon, des sites administratifs et commerciaux dont l'impact est non significatif.

5.2.1 Climat – ESRS E1

5.2.1.1 Gouvernance

La gouvernance de Guerbet couvre également les enjeux climatiques. Les résultats et l'avancement des actions sont présentés au Comité exécutif, ainsi qu'au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

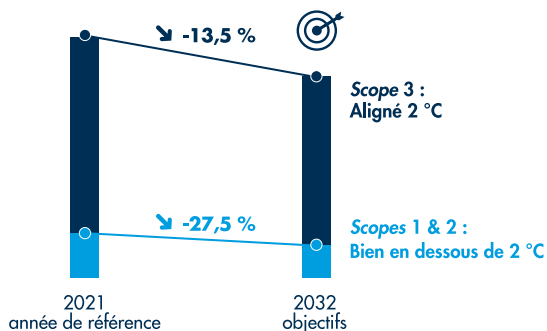
Le climat est intégré dans la politique de rémunération variable du Directeur Général.

Le Groupe déploie une gouvernance climatique à chaque niveau de l'entreprise et dans les mécanismes de décision internes : rémunérations variables, budgets, Plan à Moyen Terme, etc.

5.2.1.2 Stratégie de transition

Objectifs SBTi et stratégie de transition

Conscient des enjeux climatiques et de sa responsabilité, Guerbet est engagé depuis 2021 sur une trajectoire *Well-below 2 °C* à horizon 2032. Cet engagement se décline de la manière suivante sur les scopes 1, 2 & 3 ⁽¹⁾ :



Guerbet a développé une stratégie de transition et prévoit de formaliser un plan de transition, au sens de la CSRD, d'ici un à trois ans. Ce plan visera à renforcer la trajectoire de décarbonation actuelle de Guerbet qui vise à limiter le réchauffement bien en dessous de 2 °C par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat). Cette stratégie est déclinée dans l'organisation grâce à des plans d'action.

L'objectif « *Well-below 2 °C* » est aligné avec les engagements de nombreux pays dans le cadre de l'Accord de Paris. C'est une étape structurante pour accélérer notre démarche de décarbonation avant d'aller vers des objectifs plus ambitieux à long terme. Il permet de mettre en place des stratégies et des technologies qui pourront être renforcées avec le temps.

Cet objectif tient compte :

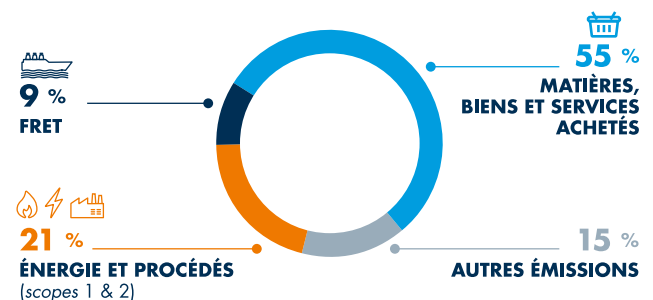
- de la stratégie de croissance du Groupe ;
- des axes de travail identifiés en interne ;
- de l'innovation et de l'évolution des technologies ;
- de l'engagement des partenaires ;
- du recours aux énergies renouvelables, en privilégiant le déploiement sur nos sites plutôt que l'achat de certificats.

Cet objectif est construit en s'appuyant sur des preuves scientifiques et a été validé par un organisme externe, le SBTi. Ainsi, Guerbet fait partie des *Companies Taking Action*, c'est-à-dire des entreprises actrices dans la lutte contre le réchauffement climatique.

L'objectif STBi porte sur 100 % des émissions des scopes 1 & 2. Il couvre 85 % du scope 3, sur les catégories d'émission suivantes :

- biens et services achetés ;
- activités liées aux combustibles et à l'énergie ;
- transport et distribution en amont ;
- déchets générés dans le cadre de l'exploitation ;
- acheminement en aval.

RÉPARTITION DES POSTES D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)



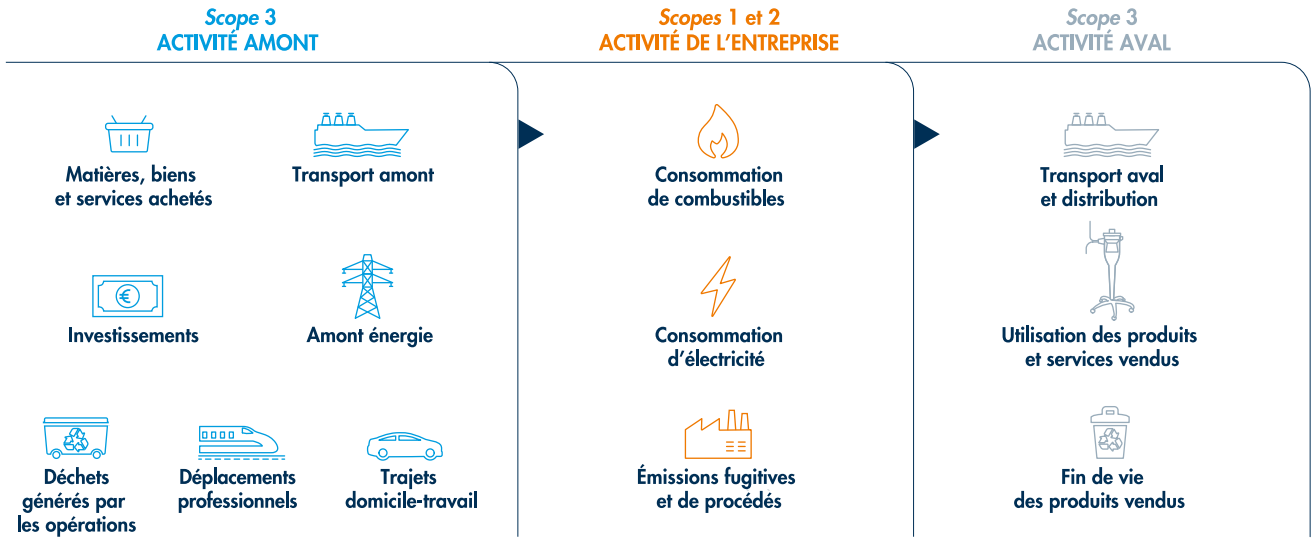
Guerbet intègre les critères environnementaux et climatiques dans ses investissements industriels significatifs.

La trajectoire carbone de Guerbet est actualisée et présentée annuellement au Directeur Général, au Directeur des Opérations Techniques et au Comité éthique, gouvernance et RSE du Conseil d'administration.

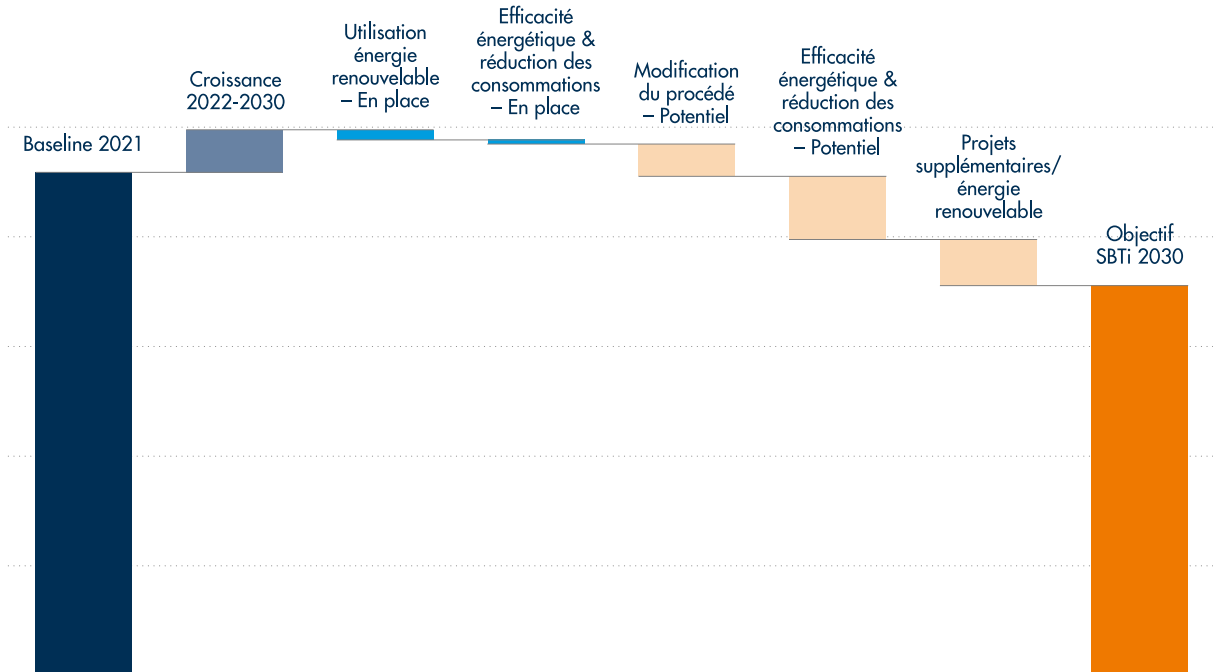
⁽¹⁾ Les scopes 1, 2 & 3 sont des catégories d'émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- Scope 1 : émissions directes émises par les activités de l'entreprise, issues de combustibles fossiles.
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la production d'énergie achetée et consommée (électricité et réseaux de chaleur/froid) ;
- Scope 3 : émissions indirectes qui échappent au contrôle direct de l'entreprise, englobant souvent les activités en amont et en aval de la chaîne de valeur (produits et services achetés, transport et logistique, déchets, etc.).

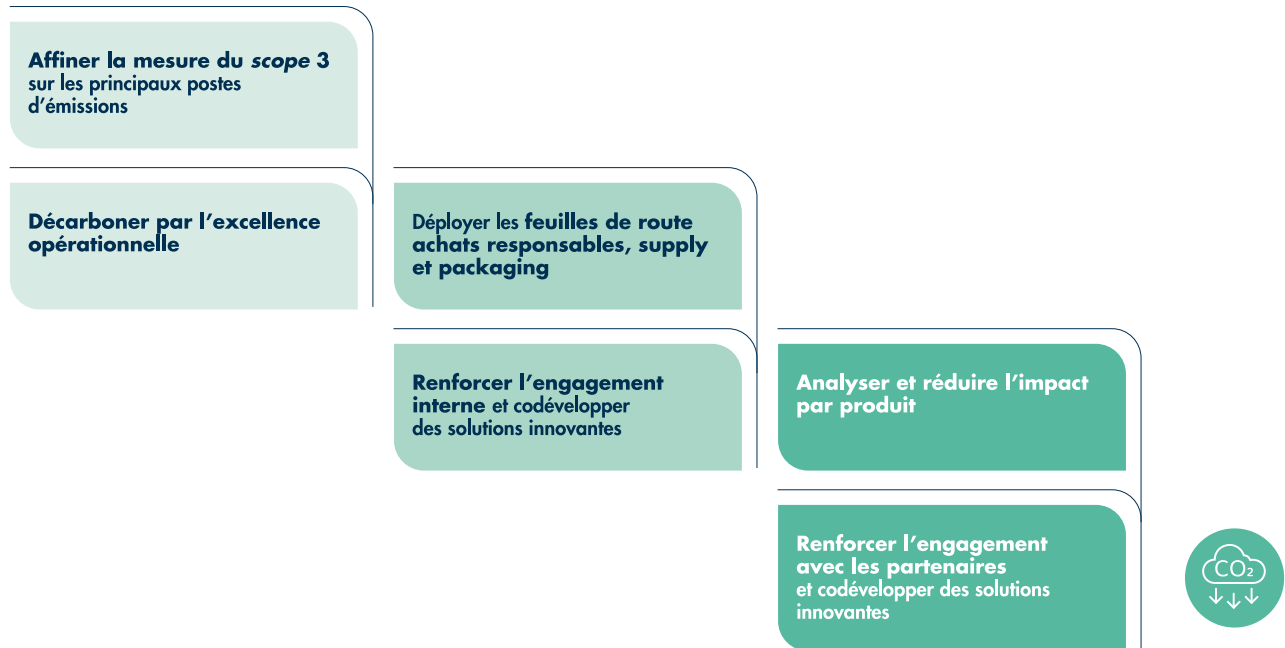
PÉRIMÈTRE DU BILAN CARBONE DE GUERBET



FEUILLE DE ROUTE SCOPES 1 & 2



FEUILLE DE ROUTE SCOPE 3



Les objectifs climatiques de Guerbet ont été définis en 2022 avec un horizon temporel à 2032.

La stratégie de transition est présentée à horizon 2030 sur la base du Plan Moyen Terme. Elle est actualisée chaque année pour refléter l'évolution stratégique.

Le Groupe a choisi 2021 comme année de référence, une année récente, représentative de ses activités et qui reflète une maturité carbone pertinente pour le suivi.

Pour définir ses objectifs, le Groupe a pris en compte les attentes de clients recueillies via les questionnaires RSE reçus lors d'appels d'offres, par exemple.

Émissions verrouillées

Les émissions verrouillées liées à la consommation des actifs n'ont pas été dissociées de l'ensemble des émissions.

Ressources allouées aux plans d'action

Les dépenses d'investissement prévues à horizon cinq ans pour soutenir la stratégie de transition sur les scopes 1 & 2 s'élèvent à 15,3 M€. Ces dépenses sont actualisées annuellement.

5.2.1.3 Risques physiques et de transition

En complément du travail réalisé d'identification des impacts, risques et opportunités matériels, le Groupe a réalisé en 2022 une étude sur ses principaux risques physiques et de transition.

Guerbet s'est appuyé sur des scénarios de réchauffement bas (+1,5 °C) et haut (+4 °C) à horizon 2030 et 2040-2050,

reposant sur les rapports du GIEC. Ces horizons temporels permettent un alignement pertinent avec les planifications stratégiques du Groupe.

Guerbet a conduit une analyse des risques de transition (raréfaction des ressources, exigences de marché, réglementations, réputation, etc.) et des risques physiques pour ses sites industriels et fournisseurs clés.

L'analyse a été conduite sur les aléas climatiques suivants, à horizon 2030 et 2040-2050 :

	Aléas liés à la température	Aléas liés au vent	Aléas liés à l'eau	Aléas liés aux masses solides
Chroniques	✓ Modification des températures	✓ Modification des régimes des vents	✓ Variabilité hydrologique ou modification des régimes et types de précipitations	× Érosion du littoral
	✓ Stress thermique		✓ Élévation du niveau de la mer	× Dégradation des sols
	✓ Variabilité des températures × Dégel du pergélisol		✓ Stress hydrique × Acidification des océans × Intrusion saline	× Érosion des sols × Solifluxion
Aigus	✓ Vague de chaleur	✓ Cyclones, ouragans, typhons	✓ Sécheresse	× Avalanche
	✓ Vague de froid/gel	× Tempêtes	✓ Fortes précipitations	× Glissement de terrain
	✓ Feu de forêt	× Tornado	✓ Inondation × Débordement de lacs glaciaires	× Affaissement

✓ aléas analysés. × aléas non analysés, car moins pertinents par rapport aux activités de Guerbet et à la localisation de ses sites.

Guerbet a réalisé une première estimation des conséquences financières de ces risques en intégrant la localisation de ses sites au regard des aléas climatiques identifiés, ainsi que les vulnérabilités de l'amont et de l'aval de sa chaîne de valeur. Cette estimation s'appuie notamment sur des données d'entrée telles que la valeur des sites et le coût d'une journée de production. Les plans financiers destinés à compenser ou couvrir ces impacts n'ont pas été inclus dans ces estimations.

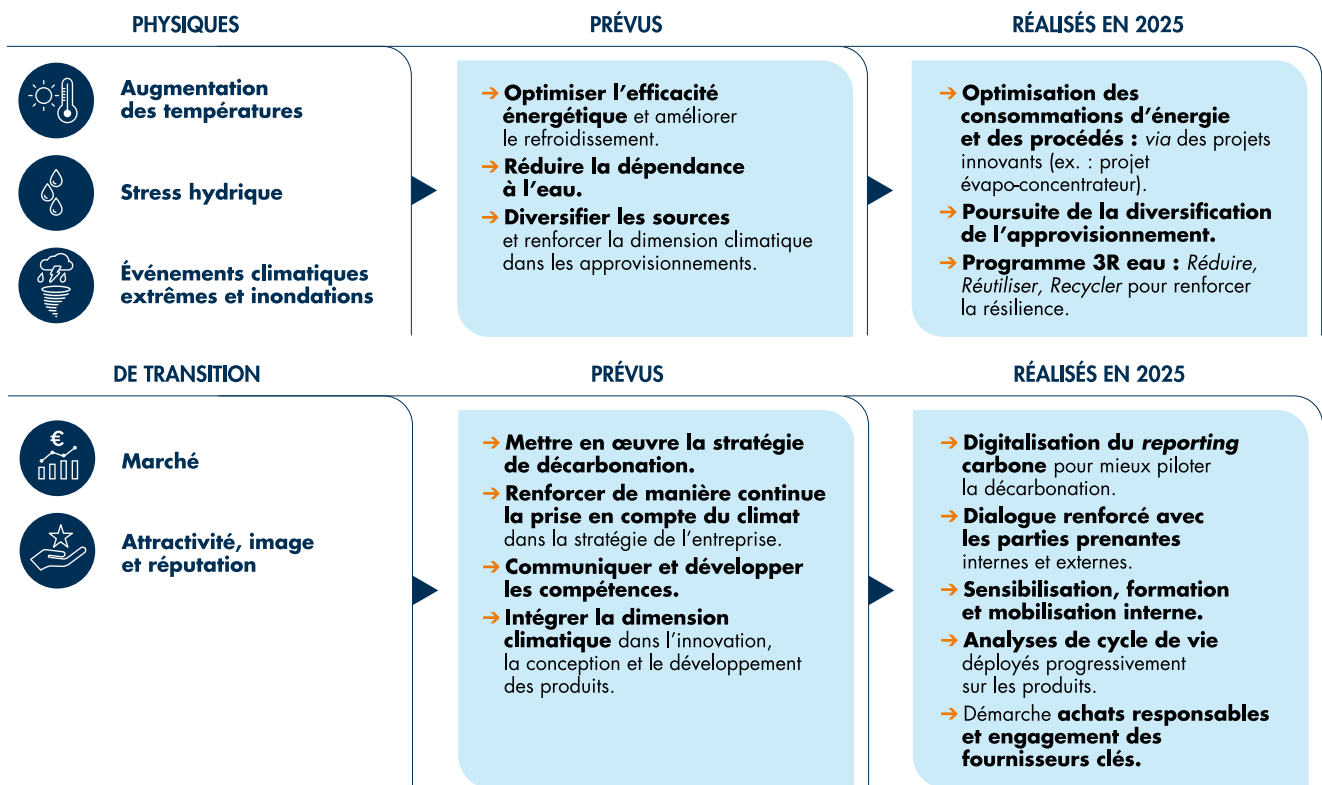
Cette analyse, complétée par une cotation financière, a permis d'identifier les principaux risques et opportunités, les axes de travail et l'avancement associé présentés ci-après. Elle n'a pas mis en évidence d'actifs ni d'activités économiques incompatibles avec une stratégie de décarbonation. Ces risques peuvent avoir un impact sur les activités, la chaîne d'approvisionnement, les coûts et la compétitivité. L'exercice a été conduit sur les risques bruts, sans tenir compte des mesures d'adaptation existantes. Les sites les plus exposés ont été identifiés en fonction de l'impact financier estimé pour les aléas concernés.

Pour atténuer les conséquences du changement climatique sur ses activités, Guerbet met en œuvre des plans d'action tels que des programmes de réduction des consommations d'énergie, d'optimisation des procédés, de maîtrise des rejets.

En cas d'aléa, Guerbet dispose également de plans de continuité d'activité, intégrant des procédures d'urgence en lien notamment avec les risques physiques. Ces plans de continuité d'activité tiennent compte des risques identifiés à court terme.

PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS

AXES DE TRAVAIL



Les sites les plus exposés au risque de stress hydrique sont les sites de Dublin, Lanester et Rio.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS ⁽¹⁾

Ces études ont alimenté l'analyse des IRO climatiques matériels.

IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
	O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Gain de part de marché et attractivité des investisseurs par la transition climatique	●					●		●		
Optimisation des coûts via l'efficacité énergétique		●			●	●	●	●		
Émissions directes et indirectes de GES				●	●	●	●	●		
Conséquences d'un événement climatique extrême sur la chaîne d'approvisionnement et les travailleurs		●		●	●	●		●		

Le Groupe a conduit une enquête interne pour consolider les attentes de ses clients.

⁽¹⁾ Les impacts s'appliquent aux parties prenantes, tandis que les risques et opportunités concernent Guerbet. Les évaluations des impacts, risques et opportunités sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne tiennent pas compte des moyens de maîtrise existants (politiques, actions, objectifs et indicateurs).

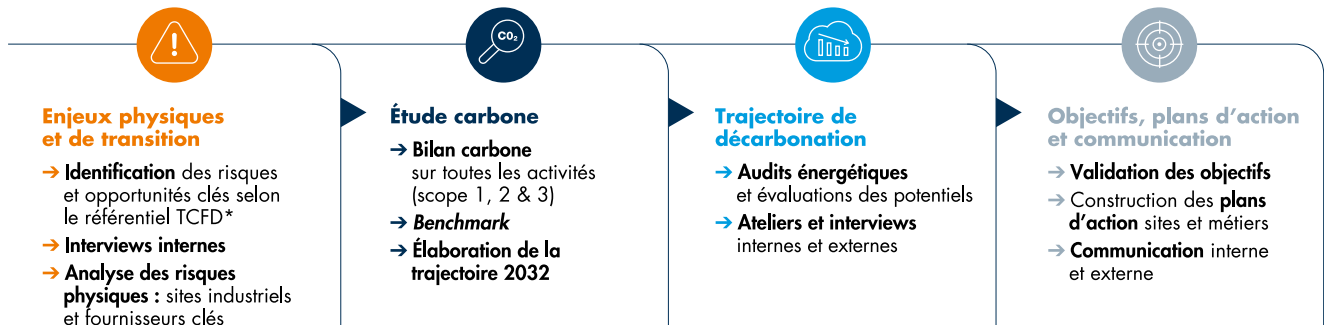
Type d'IRO : O = opportunité ; R = Risque ; I+ = Impact positif ; I- = Impact négatif.

Périmètre : OP = opération propres.

Horizon : CT = court terme ; MT : moyen terme ; LT : long terme.

5.2.1.4 Politique

Pour définir sa Stratégie Climat, le Groupe a suivi les étapes suivantes :



* TCFD : La Task Force on Climate-related Financial Disclosures est un groupe de travail international créé en 2015 par le Conseil de Stabilité Financière, afin d'élaborer un cadre pour la divulgation par les entreprises d'informations concernant les risques financiers liés au changement climatique des activités économiques financières. L'analyse selon le référentiel TCFD n'a pas d'incidence pour le reporting selon les ESRS.

Le changement climatique représente un enjeu majeur pour le Groupe, car il impacte directement et indirectement son activité. Dans ce contexte, l'évaluation de la double matérialité a permis d'identifier les IRO spécifiques, sur la base des études réalisées et de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Pour répondre aux IRO du Groupe en faisant face aux enjeux de transformation durable et de performance, Guerbet a défini une Stratégie Climat, intégrant l'amont, l'aval et ses opérations propres. Celle-ci couvre notamment les axes suivants :

- **adaptation au changement climatique** (ex. : systèmes de refroidissement de l'eau durant les vagues de chaleur) ;
- **atténuation du changement climatique**, avec l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation ;
- **efficacité énergétique**, avec le déploiement de technologies moins énergivores ;
- **déploiement d'énergies renouvelables**, avec l'installation de panneaux solaires ;
- **partenariats fournisseurs et transporteurs** pour réduire les émissions.

L'objectif de ces axes est de préserver la continuité de l'activité et de renforcer la résilience du Groupe.

Pour garantir la pertinence, la mise en œuvre et l'efficacité de ces axes stratégiques et des actions qui en découlent, un processus de surveillance est mis en place. Les enjeux climatiques de Guerbet et l'avancement du Groupe sur ses objectifs font l'objet de présentations auprès d'une partie du Comité exécutif et auprès du Conseil d'administration.

Guerbet a défini une stratégie de transition intégrant la décarbonation. Il ne s'agit pas d'une politique climat dédiée, cet axe étant intégré dans l'engagement People & Planet et dans la politique HSE.

Le Directeur Général, ainsi que le Directeur des Opérations Techniques, sont responsables de son déploiement.

Les collaborateurs sont sensibilisés à cette stratégie.

Le Groupe communique régulièrement en externe sur sa stratégie de transition. Dans un souci de transparence et en réponse aux attentes de ses parties prenantes, Guerbet a publié des informations et des données concernant sa Stratégie Climat en répondant au questionnaire climat du CDP.

5.2.1.5 Actions

En lien avec son bilan carbone et ses objectifs de décarbonation, Guerbet déploie les actions détaillées ci-après.

Optimiser les consommations et procédés industriels

Afin de réduire l'impact carbone lié aux consommations d'énergie et aux procédés industriels, Guerbet a déjà actionné plusieurs leviers, parmi lesquels :


- suivi mensuel des émissions carbone liées à l'énergie des sites industriels ;
- critère carbone dans les processus de revue des investissements significatifs et budgétaires pour l'année et à horizon cinq ans ;
- revues trimestrielles de performance, réalisées avec les Comités de direction des sites industriels et la Direction des Opérations Techniques ;
- organisation de réunions régulières entre collaborateurs formés pour partager des bonnes pratiques et projets.

Des actions ont été conduites en 2025 sur les sites industriels :

- à Lanester :
 - lancement d'un projet d'installation d'un évapo-concentrateur (voir zoom ci-contre),
 - étude de faisabilité en cours pour valoriser la chaleur fatale du site en interne et en externe,
 - renforcement du système de management de l'énergie en vue de la certification ISO 50001,
 - poursuite du recyclage d'un solvant à haut pouvoir calorifique en remplacement du gaz sur l'incinérateur ;
- à Dublin, une demande d'autorisation et étude pour l'installation d'une éolienne sur site ;
- à Marans, mise en œuvre d'un projet de réduction de l'utilisation d'un solvant pour la synthèse d'un intermédiaire chimique ;
- à Raleigh :
 - la rénovation et optimisation du programme de maintenance du réseau vapeur, qui a réduit les consommations de gaz et émissions de gaz à effet de serre associées,
 - la rénovation du toit du bâtiment pour améliorer la performance et le confort thermique ;

- à Aulnay-sous-Bois :
 - mise en place d'un plan de comptage, installation de nouveaux compteurs électriques et lancement d'un appel d'offres pour un logiciel de gestion énergétique,
 - rénovation du calorifugeage des tuyauteries de condensats vapeur.

Zoom projet installation évapo-concentrateur

- Investissement : 7 M€
- Contribution majeure à la réduction de l'empreinte carbone et à l'économie circulaire :
 - 3 200 tonnes de distillats éthanologiques recyclées,
 - diminution de 15 % des déchets produits sur le site,
 - réduction de 3 700 tonnes CO₂e⁽¹⁾ : 25 % de l'objectif du Groupe sur les scopes 1 & 2.
- Création d'emplois non délocalisables
-  Lauréat DECARB IND France 2030 – Morbihan
- Subventionné à hauteur de 32 %
- Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie *People & Planet* et l'engagement pour l'emploi, l'innovation et la transition écologique en France



Décarboner notre chaîne d'approvisionnement

La politique achats responsables soutient la stratégie de décarbonation et intègre le climat dans les processus et outils présentés à la section [5.1.3](#).

- Politique ;
- Code de conduite fournisseur ;
- Charte d'achats éthiques ,
- Développement des compétences ,
- Processus achats responsables :
 - sélection,
 - analyse des risques,
 - évaluation et revue de la performance et engagement.

À titre d'exemple, le Groupe accompagne deux partenaires majeurs dans la réalisation de leur bilan carbone et dans la définition de leur stratégie de décarbonation.

Ainsi, en 2025, l'équipe achats a mené une démarche d'évaluation ciblée sur la décarbonation, avec les fournisseurs stratégiques (représentant environ 88 % des émissions liées aux achats de matières premières et d'emballages).

L'objectif est d'évaluer, identifier et coconstruire les plans de progrès, selon la maturité des fournisseurs. Guerbet poursuit la mise œuvre d'un plan d'action RSE spécifique avec un partenaire majeur en Asie, avec l'accompagnement de ce partenaire dans la réalisation d'un second bilan carbone pour évaluer l'amélioration.

Le Groupe poursuit l'évaluation et la coopération avec ses fournisseurs clés pour mieux prendre en compte leur stratégie de décarbonation et innover conjointement. À titre d'exemple, cela a permis à Guerbet de substituer un intrant par une matière moins carbonée, divisant ainsi l'empreinte carbone associée par quatre.

Décarboner nos conditionnements

L'équipe packaging a établi une feuille de route 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), inspirée du plan d'engagement du Leem (Les entreprises du médicament).

Une des actions consiste à appliquer le passage à la notice électronique, à chaque fois que cela est possible.

Une cartographie des configurations packaging incluant les matières recyclées et l'évaluation de l'impact carbone a été établie et permet le pilotage des actions en cours et à venir.

Décarboner la chaîne logistique

Le transport représente 9 % des émissions. Le Groupe poursuit les initiatives mises en œuvre sur sa chaîne logistique, à savoir :

- **fiabiliser les prévisions de vente** grâce à une meilleure connaissance des marchés locaux et à l'investissement dans des outils de prévisions statistiques : en 2025, l'indicateur est en nette progression par rapport à 2024 ;
- **développer des partenariats** avec les principaux transporteurs et s'engager dans des démarches conjointes ;
- intégrer la performance environnementale dans les **processus de sélection et reportings** ;
- **suivre et former à la procédure** pour le transport aérien incluant la prise en compte du CO₂e ;
- **rationaliser le nombre de références produits** ;
- **recourir à des transports plus verts** pour les livraisons :
 - véhicule électrique dans la région de São Paulo (Brésil),
 - véhicule GNV entre les centres de stockage et de distribution (France et Belgique).

En lien avec ces actions clés, **Guerbet s'est fixé des objectifs** pour l'année 2025 et à horizon cinq ans :

- réduire la part du transport aérien des produits finis, au profit du transport maritime : une réduction est observée entre 2024 et 2025 ;
- améliorer l'indicateur sur la livraison des produits commandés dans les délais.

En 2025, la trajectoire de décarbonation de la chaîne logistique a été actualisée et confirme une réduction de plus de 30 % de l'intensité carbone par tonne transportée d'ici 2029.

⁽¹⁾ CO₂e : l'équivalent CO₂ est une unité de mesure visant à comptabiliser l'effet climatique des différents gaz à effet de serre.

Intégrer le carbone au cœur de l'innovation

Guerbet s'engage à déployer progressivement des analyses du cycle de vie (ACV) des nouveaux produits et références stratégiques afin de mieux piloter et réduire leur empreinte environnementale, notamment carbone.

En 2025, Guerbet a lancé un projet d'ACV pour des produits mobilisant des équipes transverses. Ce projet a débuté par une sensibilisation à l'évaluation de l'empreinte environnementale et vise à identifier et prioriser des leviers de réduction d'impact.

Engager les collaborateurs

Guerbet souhaite embarquer l'ensemble des collaborateurs dans sa Stratégie Climat et propose à ce titre plusieurs dispositifs de sensibilisation et d'engagement.

Ainsi, lors des semaines *People & Planet* organisées au siège et sur plusieurs de nos sites industriels, des ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques ont été menés :

- à Aulnay et Raleigh, ateliers sur le bilan carbone personnel, l'empreinte carbone de Guerbet et sa stratégie de décarbonation ;
- à Rio, semaine pour sensibiliser les collaborateurs à la responsabilité environnementale.

Des communications sont partagées régulièrement sur l'intranet et de nombreux relais de communication visent à engager les collaborateurs en leur expliquant comment ils peuvent contribuer à leur échelle.

De plus, le Groupe a mis en place des mécanismes de reconnaissance financière corrélés à l'atteinte des objectifs de décarbonation (voir section [5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable](#)). À titre d'exemple, le Directeur Général et le Directeur des Opérations Techniques, tous deux membres du Comité exécutif, ainsi que le Directeur des Achats, disposent d'objectifs individuels associés à leur performance sur les enjeux climatiques du Groupe. Guerbet a également intégré des critères carbone dans son plan d'attribution d'actions gratuites (voir section [5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable](#)).

Renforcer l'engagement avec les partenaires

Guerbet a à cœur de décarboner ses activités et également de contribuer à réduire l'empreinte carbone du système de santé.

C'est la raison pour laquelle le Groupe développe depuis 2023 des partenariats d'économie circulaire avec les professionnels de santé en France (voir section [5.2.7 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5](#)).

Guerbet communique sur sa démarche lors de congrès et d'événements professionnels.

Guerbet communique régulièrement sur ses actions et résultats aux investisseurs, via ses communications financières ou en participant à des forums sur l'investissement responsable. Le rapprochement du financier et de l'extrafinancier participe à renforcer la réputation, la confiance des Actionnaires et à attirer de nouveaux investisseurs.

Par ailleurs, Guerbet a des indicateurs RSE, dont la décarbonation, dans certains de ses financements.

Optimiser les déplacements

Déplacement professionnel

La politique voyage du Groupe intègre des mesures bas carbone, en encourageant l'usage de la visioconférence, l'utilisation des transports en commun, notamment ferroviaires.

Le recours aux véhicules électriques et hybrides est encouragé par la politique véhicules de fonction, dans les pays où le mix énergétique est favorable.

En France, plus de 45 % de véhicules du parc en France sont très faiblement émetteurs. Guerbet dépasse les futures obligations françaises, qui exigeront en 2027 que 35 % des nouveaux véhicules émettent moins de 50 g de CO₂/km.

Les nouvelles commandes sont exclusivement constituées de modèles électriques ou hybrides rechargeables (< 80 g CO₂/km). Seuls les collaborateurs ayant des besoins de mobilité très élevés peuvent disposer de véhicules microhybrides, strictement limités à < 108 g CO_{2e}/km.

Résultat France :

- 66 % de véhicules hybrides ou électriques (32 % en 2024) ;
- CO_{2e} moyen : 85 g/km (106 en 2024).

Le Groupe dispose également de bornes de recharge pour véhicules électriques sur plusieurs sites en France. En 2025, 12 nouvelles bornes ont été installées sur le site d'Aulnay.

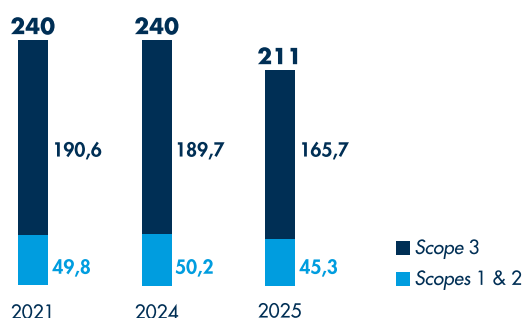
Déplacement domicile-travail

Pour réduire l'impact des trajets domicile-travail, Guerbet promeut les mobilités douces et dispose d'un accord télétravail.

5.2.1.6 Indicateurs et objectifs

Objectif SBTi et résultats

ÉVOLUTION VENTILÉE PAR SCOPE (kTCO_{2e})



	Référence 2021	2024	2025	Objectif 2025	Objectif cible	🎯 % d'atteinte de l'objectif	Année cible	Commentaire
Émissions absolues de GES scopes 1 & 2 (tonnes CO _{2e})	49 780	50 203	45 350	N/A	36 091	32 %	2032	Objectif sur 100 % des scopes 1 & 2
Émissions absolues de GES scope 3 (tonnes CO _{2e})	190 570	189 691	165 655	N/A	164 843	97 %	2032	Objectif sur 85 % du scope 3

L'objectif porte sur 100 % des émissions des scopes 1 & 2 et couvre 85 % du scope 3. Cet objectif est construit en tenant compte des attentes des parties prenantes et s'appuyant sur des preuves scientifiques. Il a été validé par le SBTi.

En 2025, les émissions sur les scopes 1 & 2 sont en diminution de 10 % par rapport à 2024. Cette amélioration résulte de la mise en œuvre d'actions sur nos sites industriels détaillées dans le paragraphe Optimiser les consommations et procédés industriels, notamment l'achat d'électricité verte à Dublin et l'amélioration du système de production de vapeur à Raleigh.

Les émissions du scope 3 prennent en compte l'ensemble de la chaîne de valeur amont et aval (cf. périmètre du bilan carbone). Elles sont en diminution de 12,7 % par rapport à 2024. Cette diminution est obtenue grâce aux actions menées par les équipes, notamment dans la catégorie Transport et Distribution (actions détaillées dans le paragraphe Minimiser l'impact carbone de la chaîne logistique) et par la baisse de l'activité du Groupe, reflétée dans les émissions liées aux Biens et services achetés et Biens d'investissement.

Les actions menées sur les scopes 1 & 2 permettent d'atteindre en 2025 31 % de l'objectif de réduction fixé à 2032 par rapport à 2021. Sur le scope 3, l'objectif fixé à 2032 est presque atteint dès 2025 (à 97 %), de par les actions menées, mais aussi la baisse d'activité du Groupe.

En 2025, le Groupe a mené un projet de digitalisation de son bilan carbone. Cela s'est traduit par des revues méthodologiques et les variations des émissions de CO_{2e} sur les scopes 1, 2 & 3. Ces évolutions méthodologiques ont également été appliquées aux années 2021 et 2024.

Objectif ESG et résultats

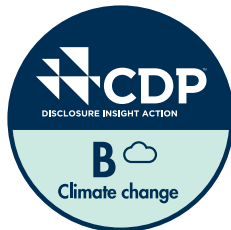
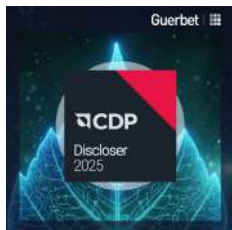
Guerbet a introduit des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) dans certains de ses financements.

Les actions menées pour la décarbonation des émissions liées à la consommation d'énergie des sites industriels, notamment l'installation d'une ferme solaire sur notre site de Dublin, l'achat d'électricité verte via garanties d'origine et l'efficacité énergétique permettent de dépasser l'objectif de 2025 : -6 % de réduction des émissions contre -4,9 % visés.

	Référence 2021	2024	2025	Objectif 2025	Objectif cible	🎯	Année cible
Émissions absolues de GES scopes 1 & 2 énergie sites industriels à facteur d'émission constant (% versus 2021)	0,0 %	-4,4 %	-6,0 %	-4,9 %	-9,0 %		2028

Guerbet obtient la note B au questionnaire CDP

En 2025, Guerbet a obtenu la note B au questionnaire CDP Climat, sur une échelle de notation allant de A à D. La réponse à ce type de questionnaire contribue à renforcer la réputation du Groupe, la confiance des Actionnaires, à attirer de nouveaux investisseurs et est source d'amélioration continue.



Projets d'absorption et d'atténuation des GES

Le Groupe n'a pas mis en œuvre de projets visant à l'absorption ou au stockage des gaz à effet de serre.

Guerbet n'a pas recours à l'achat de crédits carbone.

Tarification interne du carbone

Le Groupe n'utilise pas de mécanisme de prix du carbone, mais envisage d'en déployer dans les prochaines années.

Consommation d'énergie

La réduction des consommations relatives d'énergie sur nos sites industriels est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable du Directeur Général et des collaborateurs concernés, au travers de nos objectifs sur les scopes 1 & 2.

En 2025, la consommation d'énergie de nos sites industriels est de 178 993 MWh, en diminution de 5 % en absolu par rapport à 2024. Cette diminution de consommation est principalement liée aux actions menées sur les sites de Raleigh et Lanester pour réduire la consommation de gaz : optimisation de production de vapeur industrielle et renforcement du système de management de l'énergie.

Les actions d'efficacité énergétique mises en œuvre sont détaillées dans le paragraphe Optimiser les consommations et procédés industriels.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE DES SITES INDUSTRIELS DE GUERBET

	2024	2025
1. Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (MWh)	—	—
2. Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (MWh)	—	—
3. Consommation de combustible provenant du gaz naturel (MWh)	131 453	121 816
4. Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (MWh)	—	—
5. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles ^(a) (MWh)	12 497	7 703
6. CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE FOSSILE ^(b) (MWh)	143 950	129 519
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	76 %	72 %
7. CONSOMMATION PROVENANT DE SOURCES NUCLÉAIRES (MWh)	22 461	23 823
Part de la consommation de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	12 %	13 %
8. Consommation de combustible provenant de sources renouvelables ^(c) (MWh)	—	—
9. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	20 565	23 616
10. Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (MWh)	1 389	2 035
11. CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ^(d) (MWh)	21 953	25 651
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie	12 %	14 %
Part des sources décarbonées ^(e) dans la consommation totale d'énergie	24 %	28 %
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'électricité	39 %	45 %
Part des sources décarbonées ^(e) dans la consommation totale d'électricité	78 %	87 %
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE ^(f) (MWh)	188 364	178 993

(a) Constitué d'électricité d'origine fossile uniquement, issue des réseaux électriques nationaux.

(b) Consommation totale d'énergie fossile (b) : somme des lignes 1 à 5.

(c) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.

(d) Consommation totale d'énergie renouvelable : somme des lignes 8 à 10.

(e) Sources décarbonées : sources renouvelables et sources nucléaires.

(f) Consommation totale d'énergie : somme des lignes 6, 7 et 11.

ÉLECTRICITÉ PAR SOURCE POUR LES SITES INDUSTRIELS



87 %
bas carbone

En 2025, 87 % de la consommation d'électricité des sites industriels de Guerbet est décarbonée (+9 points versus 2024), permettant de réduire la part d'énergie fossile.

Ce résultat est lié à l'installation d'une ferme solaire sur le site de Dublin, à l'implantation de trois sites industriels en France où l'énergie est décarbonée, à l'achat d'électricité verte et aux actions de réduction réalisées.



PRODUCTION D'ÉNERGIE DES SITES INDUSTRIELS

Toute énergie (électricité, vapeur, autres fluides chauffants) produite sur nos sites industriels est autoconsommée.

	2024	2025
Total de l'électricité renouvelable produite et autoconsommée sur site (MWh)	1 389	2 035
Total de la vapeur produite et autoconsommée sur site (MWh)	118 308	109 635
Total des autres fluides chauffants (hors vapeur) produits sur site (MWh)	13 145	12 182

INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE PAR CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	2024	2025	% 2025/2024
Intensité énergétique par rapport au chiffre d'affaires net ^(a) (MWh/M€)	224	228	2,7 %

(a) Chiffre d'affaires net publié dans la section 4.1, analyse du chiffre d'affaires dans la note 4 aux états financiers consolidés.

ÉMISSIONS TOTALES DE GES EN INTENSITÉ

En 2025, les émissions de GES représentent en intensité : 268 tonnes équivalent CO_{2e}/M€ de chiffre d'affaires.

Intensité des GES par chiffre d'affaires net	2024	2025	% 2025/2024
Émissions totales de GES fondées sur la localisation par chiffre d'affaires net ^(a) (tonnes CO _{2e} /M€)	281	268	-4,8 %
Émissions totales de GES fondées sur le marché par chiffre d'affaires net ^(a) (tonnes CO _{2e} /M€)	285	269	-5,8 %

(a) Chiffre d'affaires net publié dans la section 4.1, analyse du chiffre d'affaires dans la note 4 aux états financiers consolidés.

L'intensité en énergie est en augmentation de 2,5 % en 2025 par rapport à 2024. Cela est dû à une baisse du chiffre d'affaires plus importante que la baisse des consommations d'énergie.

L'intensité en GES est en diminution entre 2024 et 2025 (-5,8 %). Ce résultat est lié à une importante diminution des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre, obtenues grâce aux actions et efforts du Groupe.

L'ensemble des sites industriels ont des objectifs de décarbonation.

ÉMISSIONS TOTALES DE GES DU GROUPE (E1-6)

	Référence 2021	2024	2025	% N/N-1
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 1				
Émissions brutes de GES du scope 1 (tonnes CO ₂ e)	37 539	38 286	37 133	-3 %
Pourcentage d'émissions de GES du scope 1 résultant des systèmes d'échange de quotas d'émission réglementés (%)	24 %	20,1 %	19,7 %	-1,7 %
ÉMISSIONS DE GES DU SCOPE 2				
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur la localisation (tonnes CO ₂ e)	11 073	8 595	6 967	-7,4 %
Émissions brutes de GES du scope 2 fondées sur le marché (tonnes CO ₂ e)	12 241	11 917	8 217	-29,1 %
ÉMISSIONS SIGNIFICATIVES DE GES DU SCOPE 3				
Émissions totales brutes indirectes de GES (scope 3) (tonnes CO ₂ e)	190 570	189 691	165 655	-12,7 %
1. Biens et services achetés	122 713	123 925	115 482	-6,8 %
2. Biens d'investissement	12 590	8 916	2 604	-70,8 %
3. Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 & 2)	5 143	6 502	5 347	-17,8 %
4. Transport et distribution en amont	27 384	24 301	19 028	-21,7 %
5. Déchets produits lors de l'exploitation	5 412	5 551	7 687	38,5 %
6. Voyages d'affaires	2 296	6 830	6 047	-11,5 %
7. Déplacements domicile-travail des salariés	2 440	2 596	2 455	-5,4 %
8. Actifs loués en amont	—	—	—	— %
9. Acheminement en aval	68	3	2	-22,1 %
10. Transformation des produits vendus	—	—	—	— %
11. Utilisation des produits vendus	5 449	4 938	2 901	-41,3 %
12. Traitement en fin de vie des produits vendus	7 075	6 072	4 047	-33,4 %
13. Actifs loués en aval	—	—	—	— %
14. Franchises	—	—	—	— %
15. Investissements	—	55	55	— %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES				
ÉMISSIONS TOTALES DE GES FONDÉES SUR LA LOCALISATION (tonnes CO₂e)				
	239 182	236 572	209 755	-11,3 %
ÉMISSIONS TOTALES DE GES FONDÉES SUR LE MARCHÉ (tonnes CO₂e)				
	240 350	239 894	211 005	-12 %

5.2.2 Maîtrise des rejets – ESRS E2

Le Groupe s’engage à maîtriser ses procédés et ses rejets tout en cherchant à innover pour en réduire l’impact.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

IRO	Type d’IRO				Périmètre			Horizon		
	O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Conséquences d’une contamination eau, air, sol en cas d’incident industriel				●	●	●	●	●		
Évolution des réglementations		●				●	●		●	

Les IRO matériels liés à la maîtrise des rejets ont été identifiés en s’appuyant sur le modèle d’affaires de Guerbet. La base de données ENCORE a été utilisée pour évaluer les impacts des rejets sur les écosystèmes. Lors de son analyse de double matérialité, le Groupe s’est appuyé sur les dispositifs existants favorisant le dialogue avec les parties prenantes locales. Des échanges réguliers sont assurés via les commissions de suivi des sites et les interactions avec les autorités locales, qui représentent les intérêts des communautés locales (voir section [5.3.3 Communautés locales – ESRS S3](#)). Le Groupe a conduit une enquête interne pour consolider les attentes de ses clients.

S’agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d’information.

Par ailleurs, 86 % du chiffre d’affaires du Groupe est éligible à l’objectif « Prévention et contrôle de la pollution ». Les perspectives d’alignement sont détaillées dans la section [5.5 Taxonomie environnementale](#).

5.2.2.1 Politique

Les impacts, risques et opportunités relatifs à la maîtrise des rejets sont couverts par la [charte éthique](#) et les [cinq axes d’engagements](#). Le Groupe et ses sites appliquent des politiques HSE couvrant la maîtrise des rejets.



100 %
sites de production de principes actifs en Europe
→ Standards élevés

Les sites de production de principes actifs pharmaceutiques (API) sont des points clés en matière de gestion des risques, compte tenu de la

nature spécifique de leurs activités. Ces sites basés en Europe opèrent dans un cadre réglementaire exigeant tel que la réglementation Seveso, garantissant des standards élevés. Ils sont également soumis à des réglementations locales de protection de l’environnement, telles que la mise en œuvre d’un système de gestion de la sécurité proportionné aux risques ou l’actualisation régulière d’études de danger.

Chaque site applique des politiques HSE, couvrant notamment :

- la prévention et la maîtrise des risques industriels ;
- la maîtrise des impacts environnementaux au quotidien et en cas d’accident ;
- la culture sécurité industrielle.

Les sites veillent quotidiennement à maîtriser les risques de pollution de leurs opérations et impacts associés, d’éviter les incidents et de contrôler les impacts potentiels.

L’ensemble des engagements et des politiques relatifs à la maîtrise des rejets est déployé sur les sites industriels du Groupe sous la responsabilité des Directeurs de site.

5.2.2.2 Actions

Les trois sites de production de principes actifs (Dublin, Lanester et Marans) sont soumis à des prescriptions particulières par le biais d’arrêtés préfectoraux qui définissent les dispositions techniques et opérationnelles qui doivent être respectées. Ces arrêtés prévoient un plan d’intervention à déployer en cas d’incident.

Les sites font l’objet d’inspections et de contrôles internes et externes selon des paramètres prédéfinis, afin de veiller au bon respect des conditions de sécurité industrielle.

Guerbet réalise et révisé les études de danger tous les cinq ans pour les sites Seveso seuil haut. Ces dernières se traduisent par la mise en place et le suivi d’actions de maîtrise des risques, notamment en ce qui concerne la gestion et la réduction des rejets.

Guerbet suit les évolutions réglementaires afin d’adapter en continu ses pratiques et anticipe les besoins futurs grâce à des investissements réguliers sur ses sites.

Aucun incident majeur nécessitant des dépenses opérationnelles n’est survenu en 2025.

Maîtriser les rejets dans l’eau, l’air et le sol

Les seuils de rejets définis par des réglementations (Directive sur les émissions industrielles IED et Directive cadre sur l’eau DCE) sont appliqués par les sites de fabrication des Ingrédients pharmaceutiques actifs (API). Ces seuils donnent lieu à de nombreuses mesures sur des paramètres couvrant les émissions atmosphériques, les rejets liquides et le suivi de la qualité des eaux souterraines.

Les résultats servent au pilotage opérationnel des installations, avec des seuils d’alerte permettant une détection rapide et une correction proactive des éventuelles fluctuations. Ces données sont communiquées aux autorités locales via des rapports périodiques et des études spécifiques (plan de gestion des solvants, bilan environnemental annuel, déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets, etc.).

Les sites mettent en place des actions pour optimiser leurs procédés, réduire leurs impacts et assurer la maîtrise de leurs rejets :

- à Dublin, un programme de suivi et d'optimisation de la station d'épuration est en place pour prévenir tout dysfonctionnement, améliorer l'efficacité et garantir la performance du traitement ;
- le site de Lanester optimise la gestion des effluents et des déchets grâce à des installations internes performantes :
 - **traitement biologique** privilégié pour les effluents biodégradables,
 - **nanofiltration** pour réduire les quantités d'effluents incinérées en interne, l'usage du gaz et accroître le recyclage de l'eau grâce à la réutilisation des effluents traités,
 - **recyclage de l'iode en interne** sur une l'installation dédiée, lorsque cela est possible,
 - **captage des composés organiques volatils (COV)** par un système de lavage des gaz raccordé à l'incinérateur ;
- à Marans, l'optimisation du traitement des effluents se poursuit pour réduire la demande chimique en oxygène via la **station d'épuration du site** et une installation de traitement chimique. Le site sépare les effluents et valorise en externe une partie des solvants.

Les sites réalisent des **mesures de la qualité des eaux** souterraines permettant de suivre indirectement la pollution des sols.

Par ailleurs, des programmes de détection et de réparation des émissions fugitives et/ou fuites sont en cours de déploiement en 2025 et 2026 pour garantir le respect des seuils et prévenir toute émission fugitive de COV.

Valoriser les produits en fin de vie

Guerbet soutient la Chaire MeGadoRe (*Medical Gadolinium Recycling*) pour collecter les fractions de produits de contraste non utilisés dans les établissements de santé.

Un projet pilote est en cours avec des hôpitaux et cliniques pour récupérer les produits iodés non injectés et les recycler (voir [5.2.7.2.3 Améliorer la fin de vie des produits](#)).

Éviter et réduire les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes (SVHC)

Cet enjeu est présenté pour répondre aux attentes des parties prenantes. Guerbet a cartographié l'enjeu au travers de l'analyse de double matérialité et conclu qu'il n'est pas matériel au sens de la CSRD.

Les substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes sont des composés chimiques identifiés pour leurs effets potentiellement graves sur la santé humaine et l'environnement. Ces substances sont régulées par le règlement REACH ⁽¹⁾ de l'Union Européenne. La réglementation RoHS ⁽²⁾ complète la réglementation REACH et vise à limiter l'utilisation de certaines

substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Guerbet a organisé son activité pour se conformer à la réglementation et assurer sa mise en œuvre.

Le Groupe s'efforce d'éviter, de substituer, de réduire l'utilisation de ces substances par des alternatives moins dangereuses.

Concernant les dispositifs médicaux consommables, la majorité est exempte de phtalates. Il existe encore deux références en contenant, mais d'ici fin 2026, tous les produits en seront exempts.

Les pièces électroniques des systèmes d'injection sont conformes aux directives RoHS, qui visent à réduire l'exposition aux substances dangereuses dans les produits.

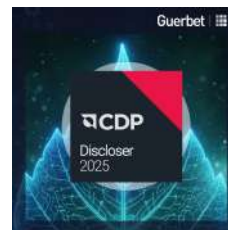
5.2.2.3 Indicateurs et objectifs

Les sites de production d'API déclarent chaque année leurs rejets dans l'eau, l'air et le sol. Ces rejets sont suivis et mesurés conformément aux exigences réglementaires locales et constituent des cibles pour les sites.

Les sites respectent les seuils fixés en concertation avec les autorités environnementales. Les indicateurs suivants sont consolidés pour ses sites API :

Rejets dans l'eau

Guerbet a obtenu la note B au questionnaire CDP Water. Ce questionnaire intègre des critères relatifs aux rejets dans l'eau.



La demande chimique en oxygène (DCO) et le carbone organique total (COT) sont des paramètres clés de suivi de la qualité des effluents. Ils mesurent la quantité totale de matières organiques, biodégradables ou non.

	2024	2025
Rejets de COT (DCO/3) de nos sites de production d'API (<i>en tonnes</i>)	63	66

L'augmentation entre 2024 et 2025 est liée à un changement du mix d'effluents traités sur la station d'épuration du site de Dublin.

Les rejets sont inférieurs aux seuils définis par les réglementations applicables localement.

⁽¹⁾ REACH : Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.

⁽²⁾ RoHS : Restriction of Hazardous Substances.

Rejets dans l'air

	2024	2025
Rejets de NOx et NO ₂ de nos sites de production industriels d'API (en tonnes)	30	33

Les oxydes d'azote (NOx) constituent un indicateur clé de suivi de la qualité des rejets dans l'air. Il représente la somme des quantités de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO₂).

Les rejets des sites de production industriels d'API sont inférieurs aux seuils définis par les réglementations applicables localement.

Pollution des sols

Guerbet ne suit pas directement d'indicateur de pollution des sols, car cela n'est pas matériel pour ses sites. En effet, les sites n'exercent pas d'activité d'épandage ou d'injection de déchets dans le sol. Cela est également cohérent avec la réglementation locale et avec les licences d'exploitation des sites, qui n'exigent pas de reporting sur la pollution des sols.

Les sites de Marans et Lanester sont soumis à un suivi de la qualité des eaux souterraines. Aucun dépassement de seuil n'est à noter.

Le site de Dublin contrôle l'intégrité des canalisations enterrées.

De plus, aucun incident de déversement menant à des rejets ou à des pollutions dans le sol n'a eu lieu en 2025.

5.2.3 Préservation des ressources en eau – ESRS E3

Le Groupe vise une utilisation optimale des ressources naturelles qui passe notamment par des actions de réduction des consommations d'eau.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
	O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Perturbations de la chaîne d'approvisionnement en cas de restrictions des consommations d'eau		●			●	●	●	●		
Pression sur les ressources en eau				●	●	●		●		

Les IRO matériels liés à l'eau ont été identifiés sur la base du modèle d'affaires de Guerbet qui nécessite l'utilisation d'eau pour la production de ses produits. La base de données ENCORE a été utilisée pour l'évaluation des impacts sur les écosystèmes. Lors de son analyse de double matérialité, le Groupe s'est appuyé sur les dispositifs existants favorisant le dialogue avec les parties prenantes locales. Des échanges réguliers sont assurés via les commissions de suivi des sites et les interactions avec les autorités locales, qui représentent les intérêts des communautés locales.

Le Groupe a conduit une enquête interne pour consolider les attentes de ses clients.

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information pour cette année.

5.2.3.1 Politique

La charte éthique et la politique HSE traduisent l'engagement du Groupe à minimiser l'impact environnemental de ses activités.

Cette politique s'applique aux opérations propres du Groupe et est déployée sur les sites industriels sous la responsabilité des Directeurs de site. Elle intègre les enjeux d'optimisation des consommations d'eau notamment pour les sites exposés au risque de stress hydrique (Lanester, Dublin et Rio de Janeiro). Les actions menées par les sites pour maîtriser les rejets dans l'eau sont présentées à la section 5.2.2 Maîtrise des rejets – ESRS E2.

5.2.3.2 Actions

Les sites mettent en œuvre des programmes 3R « Réduire, Réutiliser et Recycler » de maîtrise des consommations d'eau. Les sites, dont ceux exposés au risque de stress hydrique, déploient des démarches adaptées à leurs spécificités :

- à Lanester, un groupe de travail définit la feuille de route pour réduire les consommations, avec des études et actions visant à optimiser la production d'eau purifiée et à recycler l'eau en interne. L'initiative de réutilisation des eaux pour le refroidissement de l'incinérateur, récompensée par le trophée de l'eau Loire-Bretagne, se poursuit, et le site participe à un groupe de travail régional pour partager diagnostics et bonnes pratiques. Une étude sur la valorisation de la chaleur fatale est en cours et pourrait réduire la consommation d'eau du site jusqu'à 20 %, tout en optimisant la récupération énergétique ;
- en 2025, le site de Rio de Janeiro a optimisé les processus de nettoyage et préparation des lignes de production, ce qui a réduit les consommations d'eau associées.

Des actions de préservation de la ressource sont menées sur les autres sites :

- à Raleigh, des compteurs d'eau ont été installés et le cycle de lavage des équipements a été optimisé pour réduire la consommation d'eau ;
- à Marans, l'optimisation des systèmes de production d'eaux destinées à la fabrication a permis de diminuer la consommation d'eau de 20 %.

5.2.3.3 Indicateurs et objectifs

Indicateurs

	2023 (année de référence)	2024	2025	% N /N référence	Objectif
Réduction de la consommation d'eau relative ^(a)	N/A	-16 %	-15 %	-15 %	Objectif dans certains de nos financements : • Année 2025 : 0,0 % • Année 2028 : -8,7 %
Consommation d'eau totale (m ³)	1 025 779	956 145	947 108	-8 %	
dont consommation d'eau totale (m ³) dans les zones exposées à des risques hydriques (élevé)	563 415	525 930	505 737	-10 %	
Quantité totale d'eau recyclée et réutilisée (m ³)	20 785	23 935	28 080	35 %	
Quantité totale d'eau stockée (m ³)	—	—	—	—	
changement dans le stockage (m ³)	N/A	N/A	N/A	N/A	
Intensité : Consommation d'eau totale par chiffre d'affaires net (m ³ /M€)	1 305	1 137	1 204	-8 %	

(a) Consommation d'eau relative : consommation d'eau totale (m³), rapportée à la production.

(b) Chiffre d'affaires net publié dans la section 4.1, analyse du chiffre d'affaires dans la note 4 aux états financiers consolidés.

Les indicateurs présentés ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'une validation par un organe externe.

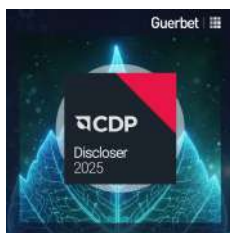
Progrès réalisés

En 2025, la consommation d'eau sur nos sites industriels est en diminution par rapport à 2023 :

- 8 % en intensité ;
- 15 % en relatif par rapport à la production ;
- 8 % en absolu.



Cette performance est obtenue grâce aux actions mises en œuvre sur les sites, détaillées dans le paragraphe précédent.



Le questionnaire CDP Water, pour lequel Guerbet a obtenu la note B, inclut également des critères relatifs au prélèvement d'eau.

Objectif

À horizon 2028, Guerbet s'est fixé un objectif de réduction des consommations d'eau relative de 8,7 % par rapport à 2023, pour ses opérations propres. Cet objectif a été introduit dans certains de ses financements. Des discussions ont eu lieu avec des investisseurs pour définir cet objectif. Il vise à renforcer la résilience du Groupe face au changement climatique. Il est décliné annuellement et rentre dans le calcul de la rémunération variable des collaborateurs concernés (voir 5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable).

L'objectif a été défini en tenant compte des risques pour Guerbet, notamment le stress hydrique affectant trois de ses sites, ainsi que des perspectives de production à moyen terme, sans toutefois s'appuyer sur des preuves scientifiques.

5.2.4 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5

Guerbet s'engage à développer ses activités le plus durablement possible, en tenant compte des enjeux d'économie circulaire.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
	O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Gain de part de marché par l'économie circulaire et l'écoconception	●				●	●	●		●	
Contribution à la réduction de l'empreinte environnementale du système de santé			●		●	●	●	●		
Perturbations d'approvisionnement et hausse des coûts des ressources		●			●			●		

Les IRO matériels ont été identifiés sur la base du modèle d'affaires de Guerbet qui nécessite des ressources et des matières premières pour fabriquer les principes actifs, les produits de contraste et les dispositifs médicaux.

L'évaluation de l'importance de la thématique des déchets a été menée en prenant en compte les processus de production existants et les données de déchets historiques. Pour mettre à jour son analyse de double matérialité, le Groupe s'est appuyé notamment sur une enquête interne pour consolider les attentes de ses clients et des échanges avec les autorités. Concernant les ressources sortantes (produits et services mis sur le marché), l'évaluation a été menée en prenant en compte les attentes des partenaires, des clients et de la société civile. La base de données ENCORE et le rapport des Nations unies (Global Waste Management Outlook, UNEP) ont été utilisés.

5.2.4.1 Politique

Les IRO relatifs à l'utilisation des ressources et l'économie circulaire sont couverts par plusieurs engagements et politiques :

- la [charte éthique](#) ;
- la [politique HSE](#) qui vise notamment à réduire les impacts environnementaux dès le démarrage de tout projet ;
- l'[engagement Planet](#) centré autour de l'écoconception et de cinq axes, dont quatre favorisent l'économie circulaire : analyse de cycle de vie, préservation des ressources, maîtrise des rejets et partenariat durable.

Ces engagements visent à réduire l'impact de Guerbet sur l'environnement et à renforcer la résilience de nos activités. Ils sont déployés sur les sites industriels sous la responsabilité des Directeurs de sites.

5.2.4.2 Actions, indicateurs et objectifs

5.2.4.2.1 Innover en faveur d'une utilisation plus raisonnée des ressources

Le Groupe met en œuvre une démarche d'innovation sur les procédés des sites de production de principes actifs qui repose notamment sur :

- la substitution de solvants par d'autres moins impactants pour l'environnement ;
- l'utilisation de solvants issus de la régénération ;
- le recyclage interne privilégié (iode, solvants).

Ces initiatives, menées par les équipes Développement et les sites industriels, se traduisent par des actions concrètes, telles que :

Recyclage de solvants

- À Dublin, 80 % des solvants sont recyclés en interne sur des équipements dédiés.
- À Lanester :
 - plus de 800 tonnes d'un effluent issu de la production sont désormais recyclées plutôt qu'incinérées, ce qui permet aussi de réduire de 1000 tonnes de CO₂e l'empreinte du site,
 - un second solvant est régénéré en externe, ce qui réduit la consommation de ressources vierges.
- Lanester optimise également ses rejets en isolant un solvant à haut pouvoir calorifique pour alimenter l'incinérateur, réduisant ainsi la consommation de gaz :
 - le [projet d'évapo-concentrateur](#) permettra de recycler jusqu'à 3200 tonnes de distillats éthanoliques.
- À Marans : le site privilégie le recyclage en externe de ses effluents.

Recyclage de l'iode et des principes actifs

- Lanester et Dublin récupèrent iode et principe actif iodé sur des installations spécifiques.
- L'iode est également récupéré à partir des filières de valorisation des sites de Raleigh, Aulnay-sous-Bois et Rio de Janeiro.

Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes

Les ressources entrantes considérées sont les suivantes :


- substances et matières premières chimiques, minérales et naturelles ;
- packaging et emballages ;
- équipements électroniques.

Les consommations d'eau sont détaillées dans la section 5.2.3.

	2024	2025
Poids total des produits et matières techniques et biologiques utilisés	Confidentiel	Confidentiel
Pourcentage de matières biologiques issues de sources durables, utilisées pour produire les produits et services de l'entreprise (y compris emballages)	Confidentiel	Confidentiel
Taux d'iode recyclé en interne à Lanester	95,8 %	96,4 %
Taux de solvants recyclés en interne à Dublin	80 %	80 %

En 2025, 96,4 % de l'iode des effluents et 80 % des solvants sont recyclés sur les installations dédiées.

Recyclage interne



**96 %
iode**

**80 %
solvants**

À date, Guerbet n'a pas défini d'objectifs relatifs à l'utilisation des ressources entrantes et souhaite approfondir l'analyse à court terme pour mieux comprendre ses impacts en matière de ressources entrantes et le cas échéant définir un objectif.

5.2.4.2.2 Renforcer les démarches d'écoconception

Guerbet a l'ambition de renforcer les démarches d'écoconception et d'économie circulaire pour ses nouveaux produits et ceux en développement, en collaboration avec ses partenaires et clients. Pour soutenir cette démarche, le Groupe prévoit de déployer progressivement des analyses du cycle de vie (ACV) de ses produits.

En 2025, le Groupe a initié une analyse de cycle de vie sur plusieurs produits clés. Les résultats sont attendus en 2026 et seront complétés par des ateliers d'écoconception. Ces travaux transversaux permettront d'identifier des leviers de réduction des impacts environnementaux des produits et alimenteront la stratégie RSE de Guerbet.

En 2024, Guerbet a reçu le Prix Innovation JFR 2024 (Journées Francophones de Radiologie) dans la catégorie Coup de cœur du jury pour son produit Elucirem™ (plus d'information dans le RCP Résumé des Caractéristiques du Produit ⁽¹⁾).

Les injecteurs Guerbet ont une durée de vie de sept ans, comparable à celle des injecteurs du marché. Bien qu'ils ne disposent pas d'indice de réparabilité, des initiatives sont en cours pour prolonger leur durée de vie. À titre d'exemple, en 2025, un projet mené à São Paulo a permis de remettre à neuf 93 injecteurs, évitant ainsi plus de deux tonnes de déchets.

5.2.4.2.3 Améliorer la fin de vie des produits

Une action majeure pour une gestion plus responsable de la fin de vie des produits est le passage du mono au multipatient, notamment en France. Ce passage permet de réduire la quantité de déchets produits par examen, de dispositifs médicaux consommables et de fractions non utilisées de produit de contraste.

De plus, Guerbet s'est engagé à travers deux actions principales pour la gestion de ces fractions de produits restantes :

- **partenariat et mécénat de la Chaire MeGadoRe pour le recyclage du gadolinium** (*Medical Gadolinium Recycling*) : ce projet qui consiste à collecter les fractions de produits de contraste non utilisés dans les établissements de santé en France. L'objectif est de parvenir à recycler le gadolinium ;
- **pilote pour recycler les produits iodés non utilisés** : Guerbet déploie un pilote avec des hôpitaux et cliniques pour récupérer les produits iodés non injectés et les recycler. L'iode ainsi recyclé par un partenaire industriel est utilisé dans l'industrie textile.

5.2.4.2.4 Gérer durablement les déchets

L'ensemble des sites industriels ont des programmes d'optimisation, de valorisation et recyclage des déchets, soit en interne, soit en externe.

Indicateurs et objectifs sur les ressources sortantes

Dans le cadre de sa feuille de route RSE, le Groupe prévoit d'étudier en 2026 la mise en place d'un objectif dédié à la gestion des déchets.

En 2025, un travail de cartographie des emballages a été engagé afin d'identifier la part de matériaux recyclés et recyclables pour les principales références produits. Cette cartographie reste à compléter et ne permet pas encore d'établir un indicateur consolidé au niveau du Groupe. Guerbet poursuivra ce travail, en fonction notamment des clarifications attendues dans le cadre de la version révisée des ESRS, tout en veillant à préserver leur confidentialité.

⁽¹⁾ Le RCP est un document destiné aux professionnels de santé qui synthétise notamment les informations relatives aux indications thérapeutiques, aux contre-indications, aux modalités d'utilisation et aux effets indésirables d'un médicament.

TYPE DE DÉCHETS ET VALORISATION

	2024	2025	Dangereux	Non dangereux
Quantité totale de déchets (tonnes)	15 211	18 772	13 424	5 349
Quantité totale de déchets valorisés (tonnes)	8 891	10 283	5 621	4 662
• dont préparation en vue de la réutilisation (tonnes)	—	—	—	—
• dont recyclage (tonnes)	5 051	6 603	2 024	4 580
• dont autre valorisation (tonnes)	3 840	3 680	3 598	82
Quantité totale de déchets éliminés (tonnes)	6 320	8 489	7 802	687
• dont incinération (tonnes)	4 402	7 127	7 003	124
• dont mise en décharge (tonnes)	757	705	201	504
• dont autre élimination (tonnes)	1 161	657	599	58
Quantité totale de déchets radioactifs (tonnes)	—	—	—	—
Quantité totale de déchets non valorisés (tonnes)	6 320	8 489	7 802	687
Quantité totale de déchets non recyclés (tonnes)	10 160	12 169	11 400	769
Taux de déchets non valorisés	42 %	45 %	42 %	4 %
Taux de déchets non recyclés	67 %	65 %	61 %	4 %
Taux de déchets valorisés	58 %	55 %	30 %	25 %
Taux de déchets recyclés	33 %	35 %	11 %	24 %

Les principaux types de déchets issus des processus de production de Guerbet correspondent à des déchets organiques, solvantés et des déchets d'emballages (carton, plastique, etc.).

En 2025, la quantité totale de déchets générés par les sites industriels du Groupe et traités en externe est en augmentation de 23 % en absolu par rapport à 2024. Cette augmentation est principalement liée à l'augmentation de la production sur nos sites et à une augmentation de la part de déchets traités en externe sur le site de Dublin afin d'optimiser le fonctionnement de sa station d'épuration.

55 % des déchets des sites industriels traités en externe sont valorisés (versus 58 % en 2024) et 35 % sont recyclés.

Le taux de valorisation est en diminution par rapport à 2024, notamment par l'augmentation de la quantité de déchets à Lanester, premier contributeur du Groupe en volume.

Guerbet poursuit ses efforts pour réduire la part de déchets destinés à l'enfouissement, qui représente désormais 3,8 % de ses déchets, contre 5,0 % en 2024.

Des programmes de tri et de valorisation des déchets sont également en place au siège et dans certaines filiales, comme à Prague.

5.2.4.2.5 Ressources allouées aux plans d'action

L'installation de recyclage de l'iode compris dans les effluents du site de Lanester a nécessité un investissement de 2,5 M€ et permet au site de recycler plus de 96,4 % de l'iode en 2025.

5.3 PEOPLE (INFORMATION SOCIALE)

5.3.1 COLLABORATEURS DE GUERBET – ESRs S1 150

5.3.1.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	150
5.3.1.2	Politiques Ressources Humaines	152
5.3.1.3	Santé et sécurité	152
5.3.1.4	Qualité de vie au travail et conditions de travail	155
5.3.1.5	Développement des compétences	156
5.3.1.6	Rémunération, reconnaissance et attractivité	157
5.3.1.7	Diversité et inclusion	159
5.3.1.8	Engagements en matière de droits humains	162
5.3.1.9	Engagement sociétal	162
5.3.1.10	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	163

5.3.2 TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR – ESRs S2 163

5.3.2.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	163
5.3.2.2	Achats responsables et engagements en matière de droits humains	164
5.3.2.3	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	164

5.3.3 COMMUNAUTÉS LOCALES – ESRs S3 165

5.3.3.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	165
5.3.3.2	Politique	165
5.3.3.3	Actions	165
5.3.3.4	Indicateurs et objectifs	166
5.3.3.5	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	166

5.3.4 ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ EN SANTÉ – ESRs S4 167

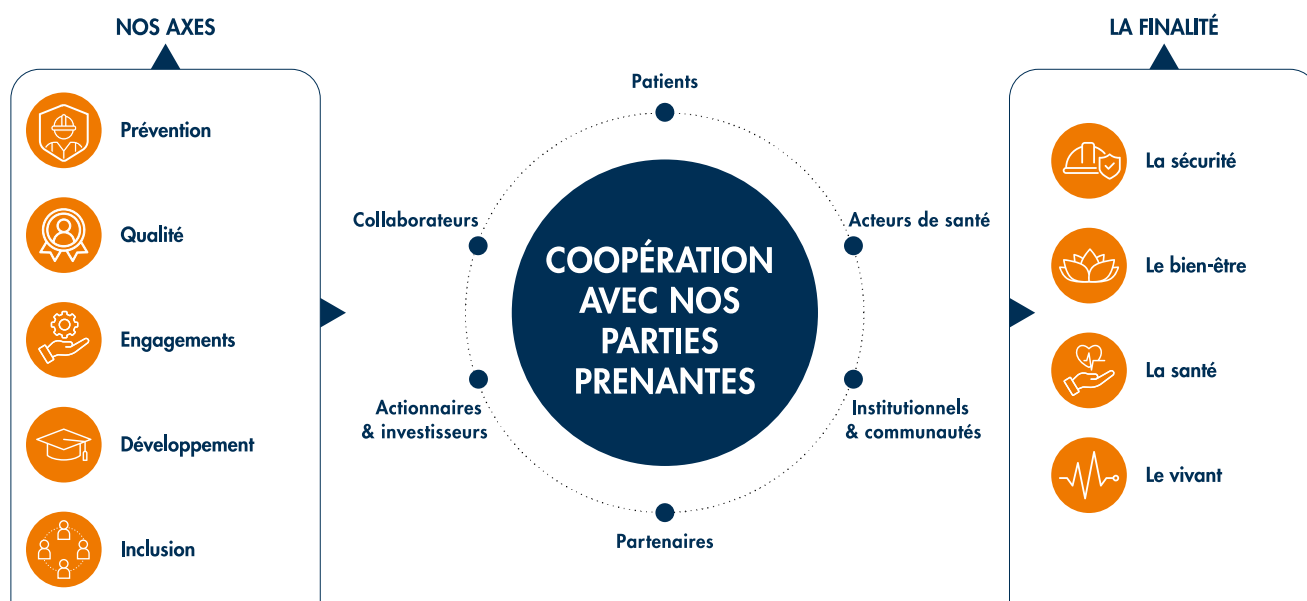
5.3.4.1	Gestion des impacts et processus de dialogue	167
5.3.4.2	Innovation et contribution à la santé	168
5.3.4.3	Qualité produits et sécurité patients	169
5.3.4.4	Accès aux produits	171
5.3.4.5	Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	171

Cinq axes d'engagements

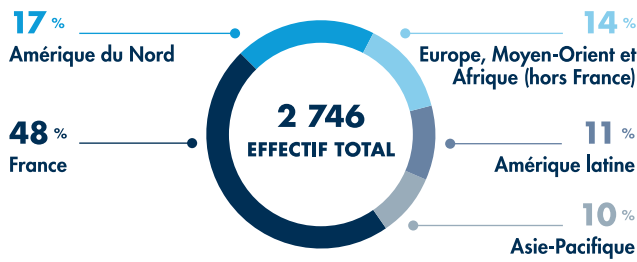
Le Groupe cherche à tisser des liens durables pour préserver les êtres humains, en créant toutes les conditions pour générer de la coopération avec ses parties prenantes, autour de cinq axes :

- prévention ;
- qualité ;
- engagements ;
- développement ;
- inclusion.

La finalité de notre engagement : la sécurité, le bien-être et la santé des parties prenantes.



5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1



Le Groupe emploie 2 746 collaborateurs à travers le monde ⁽¹⁾.

En cohérence avec la vision à long terme de sa stratégie, Guerbet privilégie l'emploi pérenne : 96 % de l'effectif est en contrat permanent. Guerbet n'emploie pas de salariés avec des horaires non garantis.

Guerbet commercialise ses produits dans plus de 114 pays sur les cinq continents grâce à ses équipes implantées dans plus de 30 pays.

EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR TYPE DE CONTRAT

(ventilé par région)

	Total année 2024	Total année 2025	Europe	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie-Pacifique
NOMBRE DE SALARIÉS GUERBET	2 905	2 746	1 740	443	303	260
Permanents	2 763	2 637	1 642	443	294	258
Temporaires	142	109	98	—	9	2
À temps plein	2 778	2 653	1 658	441	295	259
À temps partiel	127	93	82	2	8	1

EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR PAYS

(dans les pays où Guerbet compte au moins 50 salariés et représentant plus de 10 % de l'effectif total)

Pays	Nombre de salariés (effectifs)
France	1 299
États-Unis	443

Il s'agit d'un risque inhérent au secteur d'activité. Les personnes occupant des postes de terrain sur sites industriels sont plus exposées aux risques d'accidents. Ces personnes sont considérées comme vulnérables au sens de la CSRD. Cet enjeu est pris en compte de manière continue sur les sites.

Un dialogue régulier avec les collaborateurs est assuré via des rituels tels que les visites et dialogues sécurité, permettant de mieux prendre en compte et prévenir les impacts potentiels.

Une actualisation de la politique HSE est prévue en 2026, s'appuyant sur des référentiels internationaux tels que l'OHSAS 18001.

5.3.1.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.1.1.1 IRO et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Les impacts négatifs matériels pouvant toucher des collaborateurs et intervenants extérieurs concernent principalement la sécurité.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

Sous-enjeux	IRO	Type d'IRO				Périmètre		Horizon		
		O	R	I+	I-	←	→	CT	MT	LT
Santé sécurité	Conséquences d'un accident grave/mortel		●		●			●		
Diversité et inclusion	Impact sur l'équité salariale, l'intégration et l'employabilité			●				●		
Rétention et développement	Perte d'attractivité, de compétitivité et d'innovation en cas de mauvaise gestion des compétences		●					●		●
Conditions de travail	Conséquences de risques psychosociaux		●		●			●		

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information.

⁽¹⁾ Effectif au 31 décembre 2025, c'est-à-dire le nombre de salariés Guerbet à temps plein, temps partiel, en contrat permanent ou temporaire et hors stagiaires. Voir note 15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre.

Conséquences de la transition climatique sur les collaborateurs

Le Groupe accompagne la stratégie de transition climatique par des sensibilisations et formations, afin de développer les compétences nécessaires pour accompagner la transition environnementale (cf. [Engager les collaborateurs](#)).

Les opérations de Guerbet nécessitent une expertise technique avancée, créant une dépendance aux compétences internes. Des difficultés à attirer ou à maintenir ces compétences pourraient affecter la compétitivité et la continuité des activités. Le processus de gestion des compétences vise à garantir les qualifications requises, notamment dans le cadre de la transition climatique.

5.3.1.1.2 Processus de dialogue

Le dialogue constitue un moteur de la réussite du Groupe. L'interaction de proximité entre managers et collaborateurs est privilégiée, au quotidien et lors de temps forts tels que les entretiens annuels de performance et de développement.

Guerbet s'attache à nourrir un dialogue social régulier, qui vise notamment à :

- favoriser la communication entre toutes les parties prenantes internes : entre les partenaires sociaux et la Direction, entre les managers et les équipes ;
- prévenir les conflits par l'expression, l'écoute, la prise en compte de façon anticipée de situations potentiellement conflictuelles, l'attention portée aux conditions d'exercice du travail et le recueil des propositions d'amélioration ;
- orienter les décisions pour répondre aux attentes et aux besoins des collaborateurs. À titre d'exemple, la transformation culturelle, présentée dans la section [5.4.1 Culture d'entreprise](#), a été initiée à la suite de retours recueillis auprès des collaborateurs via l'enquête *Guerbet Listens*.

Enquête interne d'engagement Guerbet Listens

L'enquête *Guerbet Listens* réalisée depuis 2022 permet aux collaborateurs de s'exprimer sur tous les aspects de leur vie au travail, autour de 13 catégories : engagement, RSE, inclusion, bien-être, développement, performance et responsabilité, coopération, focus client, leadership, alignement stratégique, communication, gestion du changement et innovation, reconnaissance.

L'enquête réalisée en 2024 a porté sur les thèmes suivants : engagement, leadership, alignement stratégique et gestion du changement et innovation. 79 % des salariés ont répondu au questionnaire (+2 points par rapport à la précédente enquête).

Dialogue avec la Direction

Pour renforcer le sentiment d'appartenance et informer sur l'avancement du plan stratégique, le Comité exécutif organise chaque trimestre une visioconférence pour l'ensemble des collaborateurs. Les visites et rencontres régulières avec les équipes favorisent un dialogue direct et constructif.

Réseau social d'entreprise

L'expression des collaborateurs est encouragée via *Guerbet Inside*, le réseau social interne du Groupe. Ce portail centralise les documents de référence et sert de forum collaboratif où des communautés géographiques et thématiques partagent des initiatives et interagissent.

Dialogue avec les instances représentatives

Le Groupe a toujours favorisé le dialogue avec les instances représentatives du personnel qu'il considère comme de véritables partenaires. Ce dialogue est mené sur la base d'une confiance réciproque et s'appuie sur la transparence, l'échange et le respect.

Dans ce cadre, au niveau du Groupe, la structure de dialogue social est organisée via trois canaux :

- au niveau des entités et/ou établissements via une représentation du personnel élue ;
- au niveau des organisations syndicales au sein de différentes entités ;
- au niveau du Conseil d'administration : un administrateur salarié dispose des mêmes droits que tout autre administrateur, un représentant du personnel participe également aux réunions, sans droit de vote.

Le dialogue social est structuré notamment autour d'accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, à la qualité de vie et conditions de travail, à l'aménagement du temps de travail, aux conditions d'emploi, au télétravail et plus généralement à l'emploi. La thématique de la santé et de la sécurité est également un sujet d'échanges réguliers avec les instances représentatives du personnel.

Le Groupe veille à ce que les droits syndicaux soient reconnus et respectés dans tous les pays où il est implanté, et ce, via les ressources humaines et l'équipe managériale qui sont les relais de ce dialogue entre le Groupe, les collaborateurs et leurs représentants. Le Groupe s'assure également du libre dialogue entre les collaborateurs et leurs représentants au regard du cadre légal applicable localement.

TAUX DE COUVERTURE DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES ET DU DIALOGUE SOCIAL

(pour les pays comptant plus de 50 salariés et représentant plus de 10 % du total)

Pays/région	Couverture des négociations collectives ^(a)	Couverture du dialogue social ^(b)
France	100 %	100 %
États-Unis	— %	N/A

(a) Pourcentage de salariés couverts par des conventions collectives de travail.

(b) Pourcentage de salariés couverts par des représentants des travailleurs.

En France, le Directeur des Relations Sociales s'assure qu'un dialogue social constructif s'établit au sein de chaque établissement et entité, et ce, dans le respect des réglementations en vigueur.

Aux États-Unis, bien que les négociations collectives ne soient pas réglementairement obligatoires, Guerbet favorise le dialogue social avec les organisations syndicales pour s'assurer du développement d'un environnement de travail collaboratif et engageant.

5.3.1.2 Politiques Ressources Humaines

Guerbet dispose de deux politiques Ressources Humaines (RH) : une politique générale et une politique sociale, toutes deux alignées sur les standards internationaux, notamment les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Ces politiques s'appliquent à l'ensemble du Groupe et sont accessibles aux collaborateurs via le système de gestion documentaire interne.

La Direction des Ressources Humaines pilote leur mise en œuvre, chaque entité les adapte aux spécificités locales.

Politique RH générale

Guerbet met en œuvre une politique de Ressources Humaines qui vise à soutenir les priorités stratégiques en répondant aux enjeux de recrutement, de développement, d'évaluation de la performance et de reconnaissance des collaborateurs.

Cette politique déployée à l'ensemble du Groupe définit les principes fondamentaux à respecter :

- adapter l'organisation pour plus de flexibilité et d'efficacité ;
- garantir l'équilibre, l'équité, l'éthique ;
- simplifier la vie au travail ;
- faciliter le changement ;
- harmoniser les pratiques.

Cette politique repose sur deux piliers :

- Organisation : optimisation continue de l'organisation du travail et des structures de l'entreprise ;
- Pratiques : offrir un environnement motivant et éthique, garantir l'adéquation des compétences aux ambitions du Groupe, développer l'employabilité, accompagner le changement, évaluer et rétribuer équitablement et fournir des outils adaptés à chaque étape du parcours professionnel.

Politique sociale responsable

La réussite de la stratégie ambitieuse du Groupe repose sur la performance de ses équipes. Pour cela, Guerbet déploie une politique sociale responsable articulée autour des cinq axes :

- **Diversité et inclusion** : appliquer une politique d'ouverture et de non-discrimination ;
- **Prévention** : garantir un climat de confiance, favoriser la qualité de la communication, développer l'employabilité et préserver l'intégrité physique et mentale ;
- **Reconnaissance** : valoriser chaque contribution via la rémunération et le développement ;

- **Engagement** : concilier les intérêts économiques, écologiques et sociaux de toutes les parties prenantes ;
- **Responsabilité** : agir dans le respect des personnes, des lois et de l'environnement, en toute transparence.

5.3.1.3 Santé et sécurité

Chez Guerbet, la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de tout intervenant extérieur sont LA priorité, incarnée au travers notamment de la valeur CARE. Le « zéro accident » est, plus que jamais, notre objectif. Dans cette optique, le Groupe mène une politique d'amélioration continue. Il se conforme aux lois et aux réglementations applicables en la matière, partout où il exerce ses activités.

5.3.1.3.1 Politique

Les six engagements de la politique HSE mettent l'accent sur l'importance d'une culture santé et sécurité partagée :

1. une approche d'amélioration continue et la mesure de la performance ;
2. des collaborateurs respectueux des valeurs de Guerbet (CARE), acteurs et responsables de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues ;
3. un encadrement responsable et attentif à créer et à maintenir un environnement propice à la prévention des incidents et des accidents ;
4. des principes fondamentaux de sécurité clairement définis et partagés ;
5. une présence renforcée sur le terrain pour identifier toute situation à risque afin de les prévenir ;
6. le maintien d'un dialogue efficace avec nos parties prenantes.

Ces engagements s'appliquent à tous les collaborateurs et intervenants extérieurs.

La mise en œuvre de la politique HSE relève de la responsabilité du Directeur Général, du Directeur des Opérations Techniques et de la Directrice des Ressources Humaines.

Procédure de surveillance

Le suivi et l'amélioration des résultats de sécurité passent par la définition d'un objectif annuel pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe, en particulier pour le Directeur Général, les membres du Comité exécutif et l'équipe managériale.

Pour les collaborateurs éligibles, la réduction du nombre d'accidents est un critère entrant dans le calcul de la rémunération variable et/ou intégré dans le calcul de l'intéressement.

Guerbet veille à suivre les réglementations applicables en matière de santé et sécurité, notamment le règlement européen REACH.

Le système de management HSE vient en soutien de la politique HSE et apporte une dimension plus opérationnelle, autour de dix axes :



5.3.1.3.2 Actions

Guerbet mène une démarche proactive de prévention des risques. Les actions présentées s'inscrivent dans la durée.

Leadership sécurité

Guerbet consolide la culture sécurité sur ses sites industriels grâce à l'implication active des managers via des :

- **dialogues réguliers** pour identifier les situations à risque, partager les retours d'expérience et promouvoir les bonnes pratiques ;
- **visites régulières** sur le terrain ;
- **rituels quotidiens**.

Réseau HSE

Sur l'ensemble des sites industriels, des équipes HSE dédiées travaillent en étroite collaboration avec les équipes managériales.

Des relais sécurité viennent renforcer ce dispositif en animant la prévention, en diffusant les messages clés et en assurant la remontée des alertes pour qu'elles soient traitées rapidement et efficacement.

Analyse des événements

Le Groupe dispose d'une procédure continue de *reporting* des événements applicables sur l'ensemble des entités. Celle-ci a pour objectif d'analyser ces événements pour identifier et traiter les causes racines afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Le partage des retours d'expérience et bonnes pratiques est organisé entre les sites.

Évaluation et maîtrise des risques

Guerbet dispose, sur l'ensemble de ses sites industriels et entités en France, d'un système d'évaluation et de maîtrise des risques, incluant notamment les risques chimiques, biologiques, ainsi que ceux liés à l'exposition aux substances dangereuses ou au bruit.

Procédures pour les opérations critiques

Guerbet dispose de procédures vitales reposant sur les meilleures pratiques existantes. Elles ont pour objectif de définir les mesures de prévention et de protection sur des opérations susceptibles de causer des accidents graves (ex. : travail en hauteur, espace confiné, etc.).

Ces standards sont mis à disposition dans le système documentaire du Groupe. Ils peuvent être déclinés sur les sites par des procédures spécifiques.

Plans d'intervention et gestion de crise

Les sites industriels disposent d'équipes d'intervention bénéficiant d'une formation spécifique renouvelée régulièrement. Leur mission est de sécuriser la zone, d'agir rapidement en cas d'événement accidentel avec les moyens adéquats, afin de faciliter l'intervention des secours externes.

Les sites Seveso, par leur nature, font l'objet d'actions spécifiques comme la réalisation d'études de danger et la mise en place de plans d'intervention spécifiques dans le cas où un scénario majeur viendrait à se produire.

Guerbet a développé une procédure de gestion de crise et des plans de continuité d'activité associés.

Suivi et contrôle de la performance

Pour mesurer l'efficacité des actions en place, Guerbet déploie des dispositifs de suivi et de contrôle de la performance des sites industriels :

- réunions régulières de revue de la performance ;
- visites régulières par la direction ;
- visites des commissions de représentants du personnel.

Par ailleurs, les sites sont inspectés par les autorités de tutelle.

Formation

Des formations et sensibilisations en lien avec les risques sont dispensées régulièrement aux collaborateurs, y compris en matière de port des équipements de protection individuelle.

Engagement collectif : People & Planet Week

Guerbet organise annuellement une semaine *People & Planet* pour l'ensemble des collaborateurs. Cette initiative vise à renforcer la culture et l'engagement HSE & RSE. L'édition 2025 a été marquée par :

- un discours de lancement par la Direction ;
- la diffusion du film « I CARE for Safety. Every action counts » ;
- un engagement de plus de 165 collaborateurs pour l'organisation ou l'animation ;
- plus de 1900 participants aux ateliers et webinaires, soit 65 % des collaborateurs ;
- exemple d'ateliers sécurité :
 - leadership sécurité,
 - consignation électrique et fluidique,
 - prévention de la coactivité piéton-engins,
 - manipulation d'extincteur,
 - gestes de premiers secours,
 - ergonomie lors travail sur écran pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Certains ateliers sont organisés en coopération avec des partenaires locaux (pompiers, prévention routière, ergonome).

Programmes santé au travail

Les actions de prévention sont réalisées en collaboration avec les services de santé au travail, les instances santé-sécurité locales ou avec les relais sécurité.

Des programmes de prévention sont mis en œuvre en fonction des risques identifiés localement (exposition atmosphérique, bruit, ergonomie, etc.) et donnent lieu à des initiatives telles que le déploiement d'équipements adaptés et/ou de mesures organisationnelles visant à prévenir les risques.

Par un suivi médical adapté, Guerbet veille à prévenir les risques professionnels et inaptitudes au travail.

Pour les salariés en situation de handicap, Guerbet recherche, avec le concours de commissions spécialisées, des solutions de reclassement afin de favoriser leur maintien en activité.

Des campagnes de vaccination sont réalisées, ainsi que des sensibilisations, notamment autour des thèmes de la nutrition, du risque climatique, de la prévention du cancer (Octobre rose pour sensibiliser au cancer du sein et Novembre bleu pour le cancer de la prostate).

Guerbet propose des programmes de téléconsultation ou d'assistance médicale sur plusieurs entités incluant pour la France une cellule de soutien psychologique ([5.3.2.5 Qualité de vie au travail et conditions de travail](#)).

5.3.1.3.3 Indicateurs et objectifs

Objectifs

Guerbet s'est fixé des objectifs en matière de sécurité :

- Objectif interne : réduction du taux de fréquence des accidents déclarés TRIR ⁽¹⁾ ;
- Objectif externe à l'attention des investisseurs : réduction de la moyenne sur 2 ans du taux de gravité des accidents.

Indicateurs de résultats

Guerbet suit l'indicateur TRIR, ainsi qu'un indicateur qui agrège la fréquence des accidents déclarés et leur fréquence.

Indicateurs d'actions

Pour mesurer l'efficacité de sa politique et des actions, Guerbet pilote des indicateurs d'actions : nombre de visites sécurité terrain, dialogues sécurité, taux de réalisation des actions, etc.

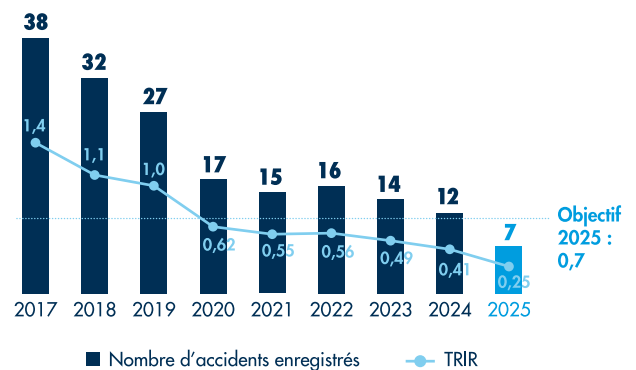
Performance

Le nombre d'accidents déclarés poursuit sa baisse depuis plusieurs années.

L'année 2025 marque une amélioration encore plus significative, avec une diminution plus marquée que les années précédentes. Cette amélioration significative reflète directement l'efficacité des politiques de prévention renforcées, des actions de sensibilisation menées sur le terrain et des investissements continus réalisés pour améliorer la culture sécurité sur l'ensemble de nos sites.

Le taux de gravité est en légère augmentation du fait de deux accidents ayant conduit à des arrêts longs.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE SÉCURITÉ DU GROUPE



Taux de couverture des systèmes de management

Les systèmes de management couvrent 100 % des salariés des sites industriels du Groupe qui sont les salariés les plus exposés. Ils couvrent également les sites français hors Intrasense. Cela représente 71 % des salariés du Groupe.

Guerbet vise à couvrir 100 % des salariés d'ici 2026.

⁽¹⁾ TRIR : Total Recordable Incident Rate, soit le nombre d'accidents déclarés rapporté au nombre de collaborateurs.

	2023	2024	2025
INDICATEURS COLLABORATEURS GUERBET			
TRIR			
Objectif 2025 : 0,7 (spécifique Guerbet)	0,48	0,41	0,25
Moyenne sur 2 ans du taux de gravité			
• Objectif 2025 : 0,095			
• Objectif 2028 : 0,065	0,09	0,083	0,124
Taux de gravité des accidents	0,06	0,11	0,14
Taux de fréquence des accidents avec arrêt	2,56	2,14	1,59
Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt	2,98	2,57	1,59
Nombre de décès	—	—	—
Nombre d'accidents du travail déclarés	14	12	7
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	11	10	7
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail	269	498	605
INDICATEURS AUTRES TRAVAILLEURS, NON-SALARIÉS			
Nombre de décès	—	—	—
INDICATEUR CONSOLIDÉ COLLABORATEURS GUERBET			
% de collaborateurs couverts par le système de management de la santé et de la sécurité	Non consolidé	71 %	71 %

5.3.1.4 Qualité de vie au travail et conditions de travail

5.3.1.4.1 Politique

La qualité de vie au travail (QVT) et la qualité de vie et conditions de travail (QVCT) sont des éléments essentiels pour assurer le bien-être de tous les collaborateurs du Groupe et sa performance globale.

Les enjeux de QVCT sont couverts par les politiques Ressources Humaines et HSE, ainsi que par la prise en compte des intérêts des collaborateurs, le dialogue social et les démarches en matière de développement des compétences, de diversité et d'inclusion.

5.3.1.4.2 Actions

Guerbet a pour ambition de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en offrant un cadre de travail agréable et motivant à ses salariés. Cette démarche comprend notamment le maintien et l'amélioration continue d'un environnement de travail sécurisé, le développement de pratiques managériales et de mesures favorisant la qualité de vie au travail des collaborateurs et l'attention à leur bien-être.

L'enquête *Guerbet Listens* permet de mesurer l'engagement des salariés.

Sur le périmètre France, la QVCT fait l'objet de négociations annuelles et se structure à ce jour autour de leviers d'actions qui s'appliquent aux collaborateurs :

- 1. vie dans l'entreprise** : Guerbet met en place des mesures de convivialité et des événements collectifs ;
- 2. articulation vie professionnelle/vie personnelle** : afin d'offrir un meilleur équilibre, plusieurs dispositifs sont proposés :
 - droit à la déconnexion et accord télétravail,
 - guide de bonnes pratiques d'organisation du travail au domicile et du travail sur écran,
 - entretien annuel charge de travail des cadres,
 - une heure accordée pour la rentrée scolaire,

- forfait d'heures octroyé en cas d'absence, pour les familles monoparentales, les parents d'enfants malades ou en situation de handicap,
 - mesures spécifiques pour le télétravail pour les femmes enceintes, les salariés proches aidants et les salariés en situation de handicap,
 - mise à disposition de places en crèche,
 - reconnaissance de la situation spécifique des salariés proches aidants à partir de 2026 (congrés conventionnels de trois jours rémunérés par an),
 - communication et mise en place d'un référent ;
- 3. prévention des risques psychosociaux (RPS) :**
 - formations à la prévention des RPS délivrées aux managers, afin qu'ils soient en mesure d'objectiver la charge de travail de leurs équipes,
 - formation de référents RPS au sein des CSE (Comité social et économique, instance de représentation du personnel dans l'entreprise),
 - ligne d'écoute psychologique à disposition et communiquée sur *Guerbet Inside* et via affiche. Il s'agit d'une ligne externe disponible 24h/24, garantissant la confidentialité et l'anonymat,
 - réseau de relais d'écoute, formés à l'écoute, à la détection des signaux et à l'orientation,
 - sensibilisation au harcèlement moral et sexuel disponible sur l'intranet RH.

Les initiatives visant à préparer les collaborateurs à la retraite et à améliorer la QVCT des personnes en situation de handicap sont détaillées dans la section 5.3.2.8 Diversité et inclusion.

Des programmes de téléconsultations médicales ou d'assistance sont mis à disposition des collaborateurs à Dublin, en Asie-Pacifique et aux États-Unis.

Ces actions s'inscrivent dans la durée.

5.3.1.4.3 Indicateurs et objectifs

Les entretiens annuels managers/collaborateurs, le dialogue avec les représentants du personnel et la réalisation d'enquêtes internes permettent de mesurer l'efficacité de la politique et des plans d'action en matière de qualité de vie au travail et conditions de travail.

5.3.1.5 Développement des compétences

5.3.1.5.1 Politique

Le développement des compétences est un axe essentiel de notre engagement *People & Planet*. Il contribue à la durabilité et à la performance du Groupe. Il offre des opportunités de développement professionnel aux collaborateurs, concourant ainsi à l'amélioration de leur satisfaction, de leur engagement et à leur employabilité.

La Direction des Ressources Humaines a établi une politique de développement des compétences au niveau Groupe, définissant les rôles et les responsabilités.

Cette politique s'appuie sur un développement continu des compétences, permettant aux collaborateurs d'acquérir, de développer et de renforcer les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la maîtrise de leur poste de travail.

Elle vise également à anticiper les besoins de développement pour répondre aux évolutions attendues dans le secteur, soutenant ainsi l'atteinte de ses priorités stratégiques.

Les salariés sont impliqués par leur manager dans l'élaboration de leur plan de développement des compétences. Une campagne annuelle de recueil des besoins est menée auprès des collaborateurs à qui sont communiquées les grandes orientations de la politique via un webinaire.

Les plans de développement sont formalisés et suivis au sein d'une plateforme SIRH (logiciel de gestion des ressources humaines), dotée d'un module LMS (*Learning Management System*) qui permet notamment de diffuser les parcours de formation, de faciliter l'accès aux formations en ligne et d'assurer la traçabilité.

Cette politique est déclinée localement. Il en va de même pour les actions présentées ci-après qui s'inscrivent dans une démarche globale et ne s'appliquent pas nécessairement à l'ensemble des entités.

5.3.1.5.2 Actions

Les actions présentées s'inscrivent dans la durée.

Formation qualité

Pour garantir la qualité de ses produits et la sécurité des patients, Guerbet dispense des formations rigoureuses aux bonnes pratiques de fabrication (BPF) et aux normes réglementaires, notamment aux collaborateurs des sites industriels. Ces formations contribuent à assurer la maîtrise des procédures de contrôle qualité et sécurité, tout en favorisant une culture de vigilance et d'amélioration continue.

Préparation du futur

Pour anticiper les besoins des professionnels de santé et des patients, Guerbet développe des compétences clés dans l'Imagerie Diagnostique, la Radiologie Interventionnelle, le Digital et l'Intelligence Artificielle, domaines stratégiques pour ses projets futurs.

Pour renforcer l'Excellence Opérationnelle et l'amélioration continue, Guerbet déploie des programmes de *Lean management*⁽¹⁾, de résolution de problèmes, de digitalisation et d'analyse des données.

Des formations transversales liées à la RSE sont proposées notamment dans le cadre de l'initiative annuelle *People & Planet Week*, qui vise à sensibiliser les collaborateurs aux enjeux sociétaux et environnementaux. Des ateliers, webinaires et animations sont proposés autour de la santé physique et mentale, la sécurité, l'inclusion, le climat et le développement durable.

Pour soutenir sa croissance internationale, Guerbet investit dans l'apprentissage des langues grâce à une plateforme en ligne accessible à tous, complétée par des cours avec professeur.

Développement des compétences leaders

En parallèle du développement des compétences, le Groupe a formalisé des plans de succession, outils de pilotage visant à garantir la pérennité des compétences et des savoir-faire. Déployés sur l'ensemble des postes managériaux, ces plans assurent la continuité des fonctions clés de l'entreprise tout en anticipant les mouvements à venir au sein des équipes, favorisant les mobilités internes.

Pour préparer les plans de succession des fonctions managériales clés, Guerbet propose un programme de mentorat d'une année qui renforce le transfert de savoir-faire et d'expertise entre les générations et favorise l'innovation.

Plus globalement, Guerbet investit dans le renforcement des compétences managériales et humaines de ses managers par le biais d'un programme, ayant pour objectif de leur donner les outils et attitudes nécessaires pour renforcer leur confiance, développer leur leadership et engager leurs équipes.

Culture de l'apprentissage

Une variété de formats pédagogiques est proposée pour répondre aux objectifs de développement des compétences techniques ou humaines : cours animés par formateur, coaching/mentorat, congrès, *e-learning*s, prise de connaissance de documents, formations au poste, etc., en situation de travail, présentiel ou distanciel. Guerbet encourage l'ensemble des collaborateurs à se développer, selon ce qui est pertinent pour leurs besoins et celui de leur poste.

L'utilisation du réseau social d'entreprise *Guerbet Inside* favorise également le codéveloppement, l'échange d'informations, de bonnes pratiques, de tutoriels, etc., contribuant ainsi à la culture d'apprentissage.

⁽¹⁾ *Lean management* : méthode de gestion et d'organisation du travail qui vise à améliorer les performances d'une entreprise.

Réseau de formateurs internes

Cette culture de l'apprentissage entre collaborateurs est renforcée par l'implication de formateurs internes. Au cours des formations collectives qu'ils animent, ils partagent leur expertise et leur savoir-faire, participant au transfert et à la capitalisation des connaissances et au développement de réseaux.

Pour les accompagner, Guerbet propose des formations au métier de formateur, incluant outils et méthodes pédagogiques pour concevoir et animer des modules, en présentiel ou à distance. Des solutions digitales sont également mises à disposition pour faciliter la création de contenus *e-learning*.

Abondement des initiatives personnelles

Guerbet soutient également les initiatives personnelles des salariés qui souhaitent investir dans ces actions de développement en proposant un dispositif d'abondement.

Mobilités interne et internationale

Guerbet incite l'ensemble des équipes à envisager des perspectives de carrière au sein du Groupe.

Tous les collaborateurs, quelles que soient leur ancienneté et leur fonction dans l'entreprise, sont éligibles à la mobilité interne et encouragés à faire part de leur souhait à leur manager et aux Ressources Humaines au moment des discussions de carrière.

L'actualité de la mobilité interne est diffusée sur le portail intranet de l'entreprise, et les postes ouverts sont accessibles à tous en temps réel sur MyHR (le système d'information RH).

Évaluation de l'efficacité des actions

L'évaluation de l'efficacité des formations est réalisée en suivant plusieurs approches selon la nature de la formation et son impact : *a minima*, une évaluation des résultats est effectuée lors de l'entretien de fin d'année entre le collaborateur formé et son manager. Cette évaluation peut être renforcée par une évaluation en situation par le formateur ou via un questionnaire, voire faire l'objet d'une présentation devant un jury.

5.3.1.5.3 Indicateurs et objectifs

Objectif

La définition des plans de développement des compétences et leur suivi sont intégrés aux campagnes de définition, suivi et évaluation des objectifs annuels, pilotés via le système d'information RH. Bien que le Groupe ne fixe pas d'objectif quantitatif en la matière, il s'engage à favoriser activement le développement des compétences de ses collaborateurs.

	2024	2025
% salariés formés		94 %
• Femmes		94 %
• Hommes		93 %
Nombre moyen d'heures de formation par collaborateur	Non consolidé	12,7
• Femmes		10,9
• Hommes		14,0
Part des salariés ayant participé à des évaluations de performance	98 %	98 %
• Femmes	98 %	97 %
• Hommes	99 %	97 %

Résultat

94 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation.

Une évaluation de performance a été réalisée pour 98 % des collaborateurs.

Ces résultats contribuent à renforcer la reconnaissance et l'attractivité du Groupe.

5.3.1.6 Rémunération, reconnaissance et attractivité

5.3.1.6.1 Politique

Les salariés de Guerbet sont au cœur de la réussite du Groupe. La politique de reconnaissance est un élément essentiel à sa performance à long terme.

Guerbet offre à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde une rémunération attractive et liée à l'évaluation de leur contribution aux succès de l'entreprise.

Cette politique couvre plusieurs objectifs :

- motivation individuelle et collective ;
- attirer et fidéliser les salariés ;
- reconnaître équitablement la contribution.

La politique de rémunération globale intègre l'ensemble des éléments de rétribution des collaborateurs de l'ensemble du Groupe. Elle inclut des éléments monétaires et non monétaires, tels que les éléments d'intéressement aux résultats, de rémunération à long terme.

Guerbet analyse régulièrement la compétitivité et la structure des rémunérations par rapport aux références marché par pays.

Le Directeur Général et la Directrice des Ressources Humaines sont chargés de la mise en œuvre de cette politique. Le Directeur Paie, Rémunération et Avantages Sociaux en assure le suivi.

5.3.1.6.2 Actions

Les actions décrites dans cette section sont mises en œuvre à l'échelle du Groupe et s'inscrivent dans la durée.

Rémunération directe et indirecte attractive

Les augmentations annuelles prennent ainsi en compte la performance individuelle du collaborateur, en plus de son positionnement salarial au regard du marché.

À cette rémunération fixe s'ajoute une rémunération variable, liée à des objectifs individuels et collectifs intégrant entre autres des critères RSE, sous forme de bonus et/ou d'intéressement au résultat (voir section 5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable).

Égalité de salaires

Chez Guerbet, la rémunération repose sur le principe d'égalité. Elle est basée exclusivement sur les compétences et l'expérience indépendamment du sexe, de l'âge, de la situation de famille, de l'orientation sexuelle, du handicap, de l'origine nationale ou ethnique, ainsi que des convictions religieuses ou politiques.

Le Groupe veille à une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes, évaluée par l'index de l'égalité professionnelle (voir section 5.3.2.7 Diversité et inclusion).

Transparence des salaires

La transparence des salaires permet d'apporter une équité salariale tout en prévenant les discriminations sociales et représente un moyen de renforcer la confiance des collaborateurs.

Il existe des réglementations spécifiques en matière de transparence des salaires, comme dans certains États nord-américains et au Brésil, auxquelles Guerbet se conforme, et d'autres sont à venir en Europe en 2026.

Guerbet prépare une approche uniformisée sur la transparence des salaires pour 2026, afin de la mettre à disposition des collaborateurs.

Rémunération et avantages sociaux

Guerbet propose un package « Rémunération et avantages sociaux » pour une reconnaissance monétaire et non monétaire de la performance individuelle et collective. Ce package comprend les éléments suivants :

- **couvertures prévoyance, santé et retraite compétitives** : compte tenu de l'évolution des dépenses et des couvertures de santé, Guerbet veille à maintenir un bon niveau de prestations santé pour les collaborateurs notamment en réalisant des audits réguliers. En matière de prévoyance, Guerbet assure ses salariés afin de faire face aux risques personnels les plus importants ;
- **attribution gratuite d'actions de performance** pour certains salariés depuis 2016. Le dernier plan a été validé par le Conseil d'administration en 2025 et intègre des critères financiers et RSE ;
- **véhicules de fonction** pour certains salariés ;
- **possibilité de travail au domicile** selon éligibilité.

Les engagements RSE de Guerbet font également l'objet de mécanismes de reconnaissance, par l'intégration de critères et d'objectifs RSE à atteindre par certains collaborateurs.

Attractivité et fidélisation

Pour renforcer son attractivité, l'engagement et le sentiment d'appartenance de ses collaborateurs, Guerbet fait évoluer et incarne sa marque employeur afin de refléter les évolutions stratégiques du Groupe.

Guerbet a consolidé son programme d'intégration tout en accentuant sa stratégie au niveau des relations avec les écoles (voir section 5.4.1 Culture d'entreprise). Le Groupe met en œuvre un parcours d'intégration individualisé et adapté localement. Guerbet dispose d'un *e-learning* d'intégration afin de présenter ses valeurs, son histoire, son ambition, ses sites et ses activités.

Les sites industriels proposent des journées d'immersion pour les collaborateurs d'autres entités.

Guerbet tend à développer la fierté d'appartenance de ses équipes au travers de témoignages de collaborateurs, diffusés en interne et/ou sur les réseaux sociaux notamment en lien avec les principes comportementaux et l'engagement RSE (voir section 5.4.1 Culture d'entreprise).

5.3.1.6.3 Indicateurs et objectifs

Départs et rotation des collaborateurs

	2024	2025
Nombre total de départs de collaborateurs	537	573
Taux de rotation des collaborateurs	18,5 %	20,3 %
Nombre total de départs de collaborateurs en contrat permanent	440	455
Taux de rotation des collaborateurs en contrat permanent	15,9 %	16,1 %

Le Groupe mesure l'engagement et la rétention des collaborateurs avec des indicateurs tels que le nombre de départs et le taux de rotation.

Le taux de rotation des collaborateurs en contrat permanent de 16,1 % comprend la somme des départs de collaborateurs en contrat permanent sur l'année, rapporté à la moyenne de l'effectif de Guerbet sur l'année complète.

Le taux de rotation des collaborateurs en contrat permanent reste stable par rapport à 2024.

Les indicateurs relatifs aux départs et au taux de rotation incluent les sorties de salariés en contrats temporaires au profit de contrats permanents, ainsi que les fins de stages et d'alternances. Cela augmente le nombre de départs et, par conséquent, le taux de rotation présenté.

Écart et ratio de rémunération

	2024	2025
Écart de rémunération entre femmes et hommes	8,6 %	7,02 %
Ratio de rémunération annuelle	19,4 %	29,41 %

Dans sa politique de rémunération, Guerbet base ses décisions sur les compétences et les expériences, ce qui permet de mettre en avant une pratique aspirant vers l'équité des rémunérations.

L'indice d'égalité reflète les pratiques de Guerbet en matière d'égalité salariale et est donc utilisé dans ce rapport (section 5.3.2.7 Diversité et inclusion). Il tient compte de la structure des effectifs par pays, des métiers et de l'ancienneté et diffère ainsi du calcul de rémunération proposé par la CSRD.

En 2025, l'évolution du ratio de rémunération annuelle pour le groupe Guerbet (29,41 % contre 19,4 % en 2024) s'explique par :

- une évolution méthodologique a été engagée en 2025, permettant d'améliorer le calcul du ratio : celui-ci inclut désormais les actions détenues par les salariés ainsi que par le Directeur Général ;
- la période de transition durant laquelle le Directeur Financier a assuré les fonctions de CEO. Cet intérim a légèrement influencé le ratio consolidé.

Ce versement est aligné avec les objectifs du Groupe et validé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le suivi de ces indicateurs constitue un moyen de mesure des actions et initiatives. Guerbet ne dispose pas d'objectif chiffré.

Protection sociale

La protection sociale du Groupe couvre les pertes de revenus dues à l'un des événements majeurs de la vie que sont maladie, chômage, accident du travail, handicap acquis, congé parental et départ à la retraite.

L'ensemble des salariés du Groupe ont une protection sociale selon les règles locales en vigueur.

Salaires décent

Guerbet offre des niveaux de rémunération attractifs qui reflètent l'importance et la complexité des compétences requises dans le secteur pharmaceutique. Les salaires sont revus régulièrement sur la base de *benchmarks* spécialisés afin de s'assurer de la cohérence de ses pratiques par rapport au marché pharmaceutique. Les conditions salariales et prestations sociales proposées par le secteur pharmaceutique sont réputées pour dépasser les standards des salaires d'autres industries et du coût de la vie et contribue à une approche de salaires décents. Les rémunérations des salariés sont comparées aux *benchmarks* Willis Tower Watson du marché pharmaceutique mondial.

Le Groupe ne publie pas d'indicateurs en matière de salaires décents. Guerbet souhaite approfondir ce sujet dans un délai d'un à trois ans.

5.3.1.7 Diversité et inclusion

Guerbet est convaincu que la diversité de ses équipes constitue une richesse et représente une opportunité de développement de sa performance durable, son innovation et sa créativité.

5.3.1.7.1 Politique

Les IRO relatifs à cet enjeu sont couverts par la [politique sociale responsable](#) et la [charte éthique](#).

Une politique sur la diversité et l'inclusion sera formalisée à horizon un à deux ans.

5.3.1.7.2 Actions

Les actions présentées s'inscrivent dans la durée.

Environnement de travail inclusif

Guerbet favorise l'inclusion, applique une tolérance zéro en matière de discrimination, sous toutes ses formes (sexe, âge, situation de famille, orientation sexuelle, handicap, origine nationale ou ethnique, convictions religieuses ou politiques). Ces thèmes sont intégrés aux formations managériales.

L'ambition du Groupe est d'offrir un environnement fondé sur l'égalité des chances et reposant exclusivement sur les compétences et l'expérience, dès le recrutement, dans la formation, le développement, la mobilité, la reconnaissance et la rémunération.

Les Ressources Humaines et les managers sont garants de cette démarche axée sur la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances.

En cas de discrimination, les collaborateurs peuvent solliciter la chaîne managériale ou l'équipe RH. Une plateforme de signalement (voir [section 5.4.2.2.5](#)) est mise à la disposition des collaborateurs, permettant de recueillir les signalements de façon confidentielle et anonyme.

En France, Guerbet mène des négociations annuelles sur l'égalité professionnelle, l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes en situation de handicap.

Aux États-Unis, Guerbet a matérialisé des engagements majeurs sur le thème de la diversité, au travers d'une charte de non-discrimination. Le site de Raleigh dispose d'un Comité diversité et inclusion.

Égalité de genre

Le Groupe a pour ambition d'atteindre l'égalité professionnelle sans distinction de genre et vise la même proportion d'hommes et de femmes au niveau des cadres dirigeants et du Comité exécutif.

Avec 44 % de femmes au sein du Comité exécutif, Guerbet est en avance sur les exigences de l'article 14 de la loi n° 2021-1774 qui vise 30 % de femmes cadres dirigeantes à horizon 2026 et 40 % à horizon 2029.

En matière d'égalité professionnelle femmes/hommes, Guerbet a établi des plans d'action, en collaboration avec les partenaires sociaux, afin d'identifier les points d'amélioration basés sur plusieurs indicateurs (recrutement, qualification, formation et rémunération).

Enveloppe d'augmentation salariale

Une enveloppe d'augmentation salariale dédiée à la réduction des écarts de rémunérations entre les hommes et les femmes a été mise en place.

Insertion des personnes en situation de handicap

Le Groupe s'engage à mener une démarche en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap, afin d'améliorer leur inclusion et leurs conditions de travail. Il s'appuie sur les interlocuteurs Ressources Humaines et l'équipe de référents handicap présente en France.

Ces derniers veillent à accompagner les salariés concernés dans la gestion de leur handicap au quotidien, dans les démarches auprès de la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH), les renouvellements de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou lors des aménagements de postes. Ils répondent aux questions de l'ensemble des salariés sur le handicap en entreprise. Ils accompagnent également les managers dans l'adaptation de leurs pratiques managériales afin de répondre au plus près aux besoins de leurs collaborateurs en situation de handicap.

Cette démarche se traduit par des actions concrètes menées depuis plusieurs années sur les entités en France, telles que :

- l'octroi d'une prime en cas de RQTH initiale puis lors du renouvellement ;
- la formation des managers et des équipes intégrant un collaborateur en situation de handicap ;
- l'autorisation d'absence payée aux collaborateurs disposant d'une RQTH pour des rendez-vous en lien avec son handicap ;
- la recherche d'adaptation de postes ou de solutions de reclassement personnalisées afin de favoriser le maintien en activité, en lien avec le service de santé au travail et le concours des commissions handicap ;
- le déploiement de campagnes annuelles de sensibilisation à l'occasion des semaines européennes du handicap et lors des *People & Planet Week*.

Emploi des seniors

Guerbet s'engage pour le bien-être et le maintien dans l'emploi des seniors (50 ans et plus), ainsi que pour favoriser leur recrutement. Les entités françaises du Groupe bénéficient de plusieurs engagements en faveur de l'emploi des seniors :

- mesures d'aménagement du temps de travail ;
- actions pour la transmission des compétences ;
- dispositifs d'aménagement des fins de carrière :
 - congé de préparation à la retraite et temps partiel,
 - conversion de la rémunération variable ou de l'indemnité de fin de carrière en congé capitalisé,
 - entretiens professionnels intégrant un volet senior,
 - entretien dédié trois ans avant le départ en retraite,
 - outils personnalisés via la Caisse de retraite pour les collaborateurs de plus de 57 ans.

Emploi des jeunes

Guerbet œuvre en faveur de l'accès des jeunes à un emploi durable et met en place des mesures visant à favoriser leur intégration. Des contrats en volontariat international en entreprise (VIÉ) offrent aux moins de 28 ans la possibilité de réaliser plusieurs missions à l'international. Guerbet mène une démarche active d'accueil d'alternants et de stagiaires, contribuant ainsi à la formation des jeunes et à l'accès à leur premier emploi. Guerbet développe des partenariats avec des écoles, des lycées et des universités locales, organise des visites de sites ou des stages de découverte, afin de faire découvrir aux jeunes ses activités et le monde de l'entreprise.

EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR TYPE DE CONTRAT

(ventilé par genre)

	2024	2025	Femme	Homme	Autres	Non communiqué
NOMBRE DE SALARIÉS	2 905	2 746	1 176	1 570	—	—
Permanents	2 764	2 637	1 116	1 521	—	—
Temporaires	141	109	60	49	—	—
À temps plein	2 778	2 653	1 102	1 551	—	—
À temps partiel	127	93	74	19	—	—

Guerbet privilégie l'emploi pérenne : 96 % de l'effectif est en contrat permanent, un niveau équivalent pour les femmes (95 %) et pour les hommes (97 %), témoignant d'une politique d'emploi mise en œuvre sans distinction de genre.

Pour évaluer l'efficacité des plans d'action sur le périmètre France, Guerbet répond également à l'index de l'égalité professionnelle.

5.3.1.7.3 Indicateurs et objectifs

Égalité de genre

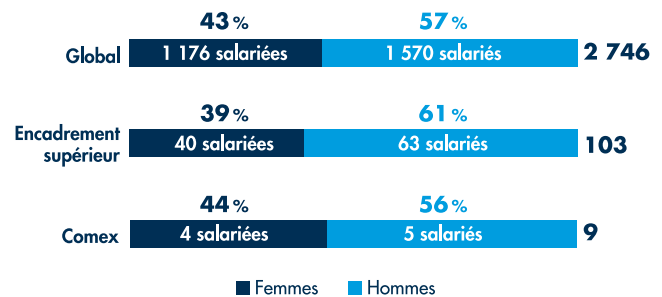
Guerbet atteint depuis plusieurs années l'objectif d'avoir au moins 40 % de femmes occupant un poste de management, de cadre intermédiaire ou de dirigeante et au moins 40 % de femmes au Comité exécutif.

Le Groupe vise une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux.

Fin 2025, la répartition des effectifs est la suivante :

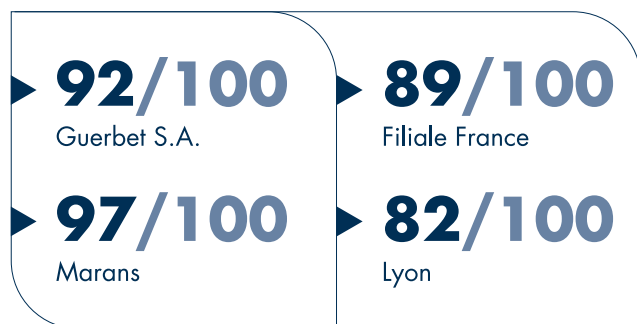
EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR GENRE

Genre	2024	2025
Masculin	1 683	1 176
Féminin	1 222	1 570
Autre	—	—
Non déclaré	—	—
TOTAL SALARIÉS	2 905	2 746

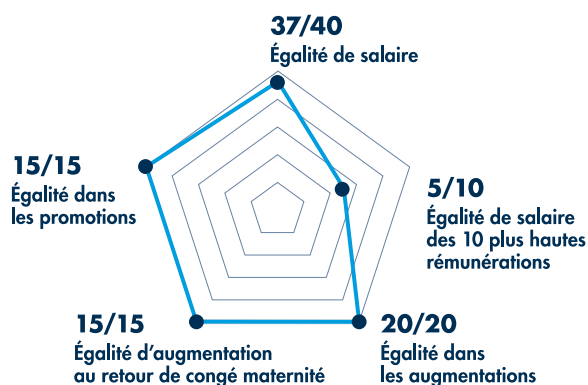


Pour l'année 2025, les entités Guerbet en France ont obtenu les résultats suivants :

INDICE ÉGALITÉ FRANCE



ZOOM SUR GUERBET S.A.



Ces résultats témoignent de l'engagement du Groupe en matière d'égalité de genre.

Insertion des personnes en situation de handicap

	2024	2025
Pourcentage de salariés en situation de handicap, en France	4,4 %	4,2 %
• Femmes	2,7 %	2,8 %
• Hommes	3,5 %	3,4 %

À ce jour, le pourcentage de salariés en situation de handicap est consolidé uniquement pour la France en raison de certaines spécificités législatives et réglementaires à l'international. En France, l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap est accompagnée de dispositifs de déclaration et de suivi spécifiques, facilitant la collecte et la consolidation des données.

Ce pourcentage n'intègre que les salariés de Guerbet et ne comptabilise pas les salariés de nos fournisseurs. Le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap de Guerbet S.A., calculé en 2025 pour l'année 2024, est de 5,2 %. Ce taux comprend également les emplois indirects et témoigne des initiatives menées depuis plusieurs années au sein des entités en France qui encouragent le recours au secteur adapté.

Emploi des seniors

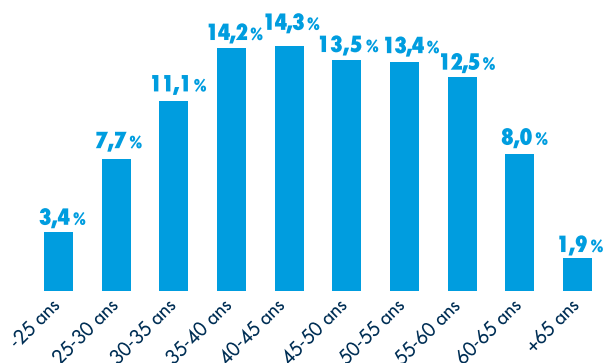
57 collaborateurs seniors ont rejoint le Groupe, soit 14 % des recrutements.

Sur ces 57 salariés, 16 % occupent des postes de cadres dirigeants.

Emploi des jeunes

14 % des stagiaires et d'alternants ont accédé à un premier emploi dans les sites Guerbet en France (en contrat permanent ou temporaire).

PYRAMIDE DES ÂGES GUERBET



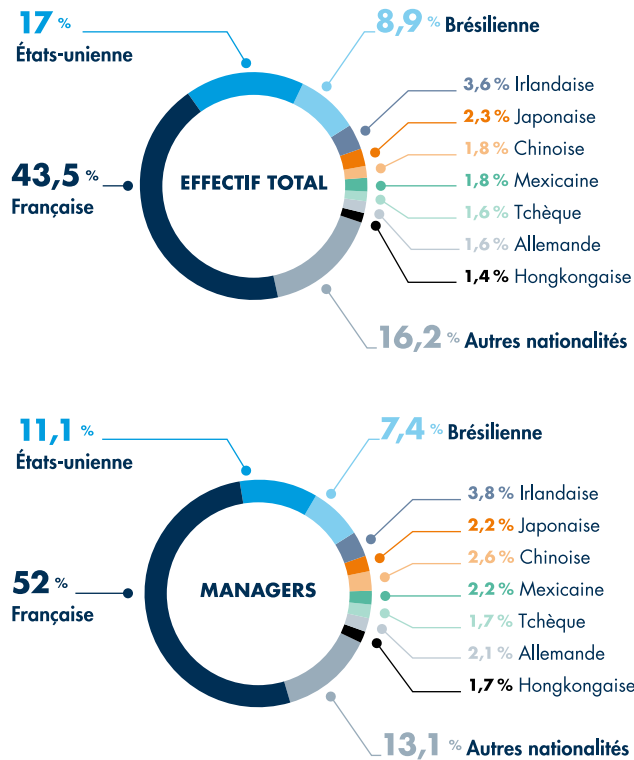
EFFECTIF FIN D'ANNÉE PAR ÂGE, VENTILÉ PAR GENRE

Âge	2024 (%)	2025 (%)	2025 (nombre)
MOINS DE 30 ANS	11 %	11 %	304
Femme	5 %	5 %	148
Homme	6 %	6 %	156
Autre	— %	— %	—
Non communiqué	— %	— %	—
ENTRE 30 ET 50 ANS	54 %	53 %	1 460
Femme	23 %	23 %	632
Homme	31 %	30 %	828
Autre	— %	— %	—
Non communiqué	— %	— %	—
PLUS DE 50 ANS	34 %	36 %	980
Femme	13 %	14 %	396
Homme	21 %	21 %	584
Autre	— %	— %	—
Non communiqué	— %	— %	—
NON COMMUNIQUÉ		0,1 %	2
TOTAL	100 %	100 %	2 746

Diversité culturelle

Présent dans 30 pays et réunissant 75 nationalités au sein de ses effectifs, Guerbet favorise la diversité, sans distinction d'origine ethnique ou culturelle. Le suivi de l'indicateur relatif à la répartition des nationalités au niveau Groupe et managérial permet de s'assurer de l'efficacité de sa politique Ressources Humaines.

Parmi les 75 nationalités représentées, 37 occupent un poste de manager.



5.3.1.8 Engagements en matière de droits humains

Guerbet s'engage à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir :

- le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- l'abolition effective du travail des enfants.

Guerbet s'engage à intégrer le respect des droits humains au cœur de ses activités et de ses partenariats. Guerbet intègre les droits humains dans ses politiques internes telles que sa charte éthique, ses politiques Ressources Humaines, sa plateforme de signalement sécurisée et sa politique achats responsables.

La charte éthique à laquelle les collaborateurs sont formés annuellement et accessible publiquement et la politique achats responsables sont des piliers essentiels de la culture d'entreprise. Elles sont diffusées en interne. Tous les collaborateurs et partenaires de Guerbet sont tenus de s'y conformer.

Afin de garantir le respect et la protection des droits humains, Guerbet met à disposition des parties prenantes une plateforme de signalement sécurisée. Ce dispositif permet à toute personne de signaler, en toute confidentialité, des préoccupations ou des plaintes concernant notre performance ou notre impact en matière de droits humains.

À date, Guerbet ne fait pas l'objet de condamnations, d'amendes ou de pénalités relatives aux droits humains.

5.3.1.9 Engagement social

Guerbet dispose d'un programme de volontariat, *Guerbet Positive*. Chaque collaborateur volontaire peut consacrer trois jours par an sur son temps de travail pour réaliser des activités de volontariat, en lien avec les causes soutenues par le programme : santé, environnement, diversité & inclusion et solidarité avec les enjeux locaux.

Le programme animé par des relais locaux est déployé en France, en République tchèque, en Angleterre, en Afrique du Sud, au Japon, aux États-Unis et en Amérique latine.

Ce programme témoigne de l'engagement, de Guerbet et de ses collaborateurs, pour apporter de la valeur concrète et humaine auprès d'associations caritatives, de leurs bénéficiaires et des causes soutenues, en lien avec la Raison d'être, les valeurs et la stratégie RSE.



Cet enjeu est présenté pour répondre aux attentes de parties prenantes. Guerbet a cartographié l'enjeu au travers de l'analyse de double matérialité et conclu qu'il n'est pas matériel au sens de la CSRD.

Initiatives clés de l'année

- Relance du programme de mentoring avec l'association Nos Quartiers ont des Talents (NQT) : des collaborateurs Guerbet accompagnent des jeunes diplômés issus de quartiers prioritaires ou de milieux défavorisés pour les accompagner dans la réalisation de leur projet professionnel.
- Mobilisation pour Octobre Rose, le mois de sensibilisation au cancer du sein : une centaine de collaborateurs ont participé à la course Odyssea et de nombreuses initiatives locales ont été relayées en interne.
- Sensibilisation au développement durable lors de la Semaine Européenne du Développement Durable.

5.3.1.10 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

Pour remédier aux impacts négatifs qui pourraient toucher les collaborateurs en matière de santé et sécurité, Guerbet propose à ses collaborateurs une protection sociale.

En matière de canaux d'écoute, tout comportement inapproprié ou contraire aux principes d'éthique peut être signalé au manager, aux interlocuteurs Ressources Humaines, à la Direction juridique ou éthique, ou sur la plateforme de signalement mise à disposition des collaborateurs.

Cette donnée intègre les cas éventuels d'incidents de discrimination, y compris le harcèlement.

En 2025, aucun problème grave en matière de droits humains n'a été rapporté via la ligne d'alerte.

Un bilan annuel des remontées est présenté au Comité éthique du Conseil d'administration.

Ce dispositif d'alerte, qui est complété par des relais d'écoute sur les sites, renforce la démarche proactive de Guerbet pour un environnement de travail sûr et durable, en intégrant santé, sécurité, inclusion, qualité de vie dans les pratiques quotidiennes de chacun.

	2025
Nombre de messages reçus au cours de l'année au travers du dispositif d'alerte concernant des sujets ressources humaines	22

5.3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur – ESRS S2

5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.2.1.1 IRO et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Guerbet s'engage à ne travailler qu'avec des fournisseurs intègres, qui respectent les droits humains et le droit du travail, selon les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et les Principes directeurs des Nations unies.

Pour Guerbet, les travailleurs de la chaîne de valeur amont les plus exposés aux impacts négatifs sont les travailleurs sur les sites de fabrication des sous-traitants et des fournisseurs. Cette identification a été réalisée dans le cadre des travaux d'analyse de double matérialité, en lien avec l'analyse des risques fournisseurs au travers de la méthode « Pestel ».

Guerbet travaille avec quelques fournisseurs ayant des sites de production localisés dans des pays plus exposés aux risques en matière de droits du travail et de droits humains (travail des enfants ou travail forcé).

Dans le cas où des impacts négatifs surviendraient auprès des travailleurs des sous-traitants et fournisseurs, Guerbet serait exposé à un risque réputationnel ou de disruption. Pour limiter les impacts pour les travailleurs de sa chaîne de valeur amont et limiter ses risques, le Groupe veille à maîtriser ses dépendances à un sous-traitant ou fournisseur et mène des actions de prévention avec ses fournisseurs.

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
	O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Conséquences d'un incident industriel sur les travailleurs et l'approvisionnement		●		●	●			●		

5.3.2.1.2 Processus de dialogue

Les fonctions achats veillent à ce que des discussions régulières et transparentes se tiennent avec ses sous-traitants et ses fournisseurs stratégiques.

Il existe un processus de dialogue formalisé avec les fournisseurs clés, au travers des revues de performance qui intègrent des aspects RSE (cf. section 5.1.3.4 Démarche achats responsables).

Ces revues permettent d'échanger avec ces fournisseurs stratégiques sur leurs engagements en matière de durabilité et de prendre en compte leurs priorités et leurs difficultés, afin de les accompagner dans le déploiement de plans de progrès. Les enjeux sociaux tels que la sécurité au travail sont intégrés dans le cadre de ces revues. La fréquence de ces interactions est définie au cas par cas en fonction des besoins.

5.3.2.2 Achats responsables et engagements en matière de droits humains

5.3.2.2.1 Politique

Par l'intermédiaire de sa politique d'achats responsables et de son code de conduite fournisseurs, Guerbet promeut ses valeurs éthiques, sociales et environnementales auprès de ses fournisseurs et leur demande d'agir de même auprès de leurs propres partenaires économiques.

Les six premiers principes de ce code traitent d'enjeux sociaux :

1. Soutien et respect de la protection des droits humains, y compris au niveau international ;
2. Pas de complicité d'atteintes aux droits humains ;
3. Respect des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs ;
4. Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire ;
5. Abolition effective du travail des enfants ;
6. Combat de la discrimination en matière d'emploi.

5.3.2.2.2 Actions

Les processus et actions liés aux achats responsables sont détaillés dans la section [5.1.3.4 Démarche achats responsables](#). Cette section est complétée par quelques initiatives supplémentaires présentées ci-dessous.

Évaluer et renforcer la chaîne d'approvisionnement

En lien avec l'analyse des risques HSE de ses fournisseurs et sous-traitants stratégiques par la méthode « Pestel », Guerbet poursuit, lorsque cela est possible, la démarche de qualification de seconde source pour les matières premières stratégiques.

Avec l'un de ses partenaires majeurs en Asie, Guerbet a déployé une démarche spécifique, incluant un plan de progrès basé sur un audit de sécurité des procédés réalisé en 2023 et renouvelé en 2025 pour mesurer l'efficacité des actions.

Faire évoluer la filière

En 2024, Guerbet a participé à une initiative sectorielle du Leem (Les entreprises du médicament) visant à encourager d'autres

acteurs pharmaceutiques à déployer des démarches d'achats responsables. Cette initiative a donné lieu à la création d'un kit achats responsables mis à disposition des adhérents du Leem. Le kit contient une série d'outils pratiques et une charte fournisseurs définissant plusieurs engagements en matière d'achats responsables des entreprises adhérentes et de leurs fournisseurs.

5.3.2.2.3 Indicateurs et objectifs

Guerbet ne dispose pas encore d'objectifs et indicateurs spécifiques sur les enjeux sociaux pour sa chaîne de valeur amont. Le Groupe y travaillera en 2026 en lien avec le déploiement d'un outil d'évaluation RSE.

En 2025, le Groupe n'enregistre aucun signalement en matière de droits humains qui impliquerait les travailleurs de la chaîne de valeur. Cela constitue une mesure de l'efficacité des politiques et initiatives.

5.3.2.3 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

En cas d'incidences négatives, l'acheteur et l'interlocuteur métier sont les points de contact privilégiés pour répondre aux questions ou préoccupations des fournisseurs et partenaires.

Guerbet attend de ses fournisseurs qu'ils remédient à tout problème de non-conformité vis-à-vis des principes définis dans le code de conduite fournisseurs. Les fournisseurs sont par ailleurs encouragés à informer Guerbet, s'ils rencontrent des difficultés à appliquer ces principes clés ou identifient des infractions à ce code et/ou aux lois applicables susceptibles de compromettre leur relation avec Guerbet.

La [plateforme de signalement](#) est accessible à l'ensemble des parties prenantes internes et externes de Guerbet, y compris à ses fournisseurs et sous-traitants et leurs travailleurs et communiquée dans le code de conduite fournisseurs. Compte tenu de la pluralité du nombre de fournisseurs avec lesquels Guerbet travaille, le Groupe ne dispose pas de moyens permettant de s'assurer que ses fournisseurs partagent l'existence de cette plateforme à leurs salariés.

Guerbet prévoit de se doter d'un outil d'évaluation RSE dont les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs notamment sur les sujets sociaux et à mesurer l'efficacité du dialogue.

5.3.3 Communautés locales – ESRS S3

5.3.3.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.3.1.1 IRO et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
	O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Conséquences d'un incident industriel sur les populations locales				●	●	●		●		

L'IRO matériel relatif aux communautés locales est lié aux risques identifiés concernant la maîtrise des rejets, ainsi que la sécurité des opérations, tant pour les activités propres que pour l'amont de la chaîne de valeur (cf. sections 5.2.2 Maîtrise des rejets et 5.3.1.3 Santé et sécurité). Ces risques ont été identifiés en s'appuyant sur le modèle d'affaires. Par ailleurs, les engagements, politiques et actions du Groupe relatifs à ces enjeux contribuent à la prévention des risques pour les populations locales.

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information.

5.3.3.1.2 Processus de dialogue

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les communautés et autorités locales et s'engage à échanger avec elles de manière transparente et responsable. C'est pourquoi le Groupe développe localement des relations et impulse des initiatives pour favoriser le développement économique des territoires sur lesquels il est implanté.

Sous la responsabilité des Directeurs et en collaboration avec la Direction Affaires Publiques et Communication, les sites industriels classés Seveso (Dublin, Marans et Lanester) sont en relation étroite avec leur écosystème local, notamment les autorités sur des sujets tels que l'environnement, l'emploi, les investissements industriels.

À Marans et à Lanester, les commissions annuelles de suivi de site constituent un cadre d'échanges et d'information en vue de prévenir les risques d'atteinte à l'environnement, de suivre l'activité des sites classés et de promouvoir l'information du public. Ces commissions sont composées de cinq collèges : administration de l'État, collectivités territoriales, exploitant, riverains et associations de l'environnement, salariés de l'exploitant. Ces deux sites font aussi partie de groupes de travail sur ces thématiques et sont membres de réseaux tels que France Chimie.

Sur les sites en France, des interactions régulières ont lieu avec la municipalité, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), certains prestataires ainsi qu'avec les riverains.

Enfin, À Dublin, une commission a lieu annuellement et réunit tous les riverains de la zone industrielle et l'autorité locale.

En 2025, aucun signalement matériel n'a été rapporté.

5.3.3.2 Politique

La stratégie de Guerbet est adaptée pour répondre au risque matériel relatif aux communautés locales, notamment en intégrant la prise en compte des communautés affectées dans ses politiques HSE et achats.

Le Groupe veille au suivi des IRO spécifiques aux communautés locales par le biais d'un dialogue régulier, incluant des commissions annuelles sur les sites classés Seveso et des revues de performance des fournisseurs.

Par ailleurs, Guerbet déploie des politiques HSE sur ses sites API afin de garantir la santé et la sécurité des personnes, notamment des communautés locales, en mettant en œuvre des mesures de prévention des accidents majeurs et de réduction des impacts environnementaux.

5.3.3.3 Actions

Prévenir les risques industriels

Les sites classés Seveso sont soumis à des prescriptions particulières au travers notamment d'arrêtés préfectoraux et réalisent régulièrement des études de danger pour prévenir les accidents industriels.

Les procédures internes et la formation du personnel permettent également d'intégrer les évolutions réglementaires et de maintenir les compétences pour la maîtrise des risques (présentés aux sections Maîtrise des rejets et Santé et sécurité).

Des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont mis en œuvre sur les sites de Marans et Lanester, renforçant la protection des populations riveraines. En effet, en cas d'accident, ce plan prévoit des mesures d'urgence afin d'en limiter les conséquences. De plus, les PPRT permettent la maîtrise de l'urbanisation au sein de périmètres définis selon les risques, restreignant ainsi la construction de nouvelles infrastructures dans les zones à risques, dans l'objectif de protéger les populations et pour garantir la sécurité des riverains.

Par ailleurs, dans le cadre de leurs obligations réglementaires, les sites Seveso mettent en place des plans d'intervention d'urgence afin de garantir une gestion efficace en cas d'incident, intégrant des mesures pour informer et protéger les communautés locales (voir le paragraphe 5.2.2.2 Actions).

Ce site, en concertation avec les autorités locales, a décidé de maintenir certaines exigences Seveso liées à son ancien classement seuil haut. Ces exigences concernent notamment l'organisation des secours, le système de gestion de la sécurité garantissant la mise en œuvre de solides processus de prévention des risques. Cette décision témoigne du haut degré d'exigence en matière d'amélioration continue sur les domaines de la sécurité industrielle pour garantir la sécurité des salariés, des riverains et de l'environnement.

Prévenir les nuisances pour les communautés locales

Le site de Lanester a déployé une initiative visant à renforcer le contrôle et la prévention des nuisances olfactives. Une équipe d'experts olfactifs a suivi une formation spécifique sur la détection et l'analyse des odeurs pouvant émaner des sites de Guerbet afin de garantir une surveillance proactive et de mettre en œuvre des mesures correctives adaptées.

Soutenir l'emploi et le tissu économique local

Guerbet est un acteur engagé dans les territoires où il est implanté. Depuis 2018, le Groupe réalise régulièrement une

étude économique pour mesurer les impacts nationaux et locaux de son activité sur l'économie française, en termes d'emplois directs et indirects, et d'investissements. Cette étude a été actualisée en 2025.

5.3.3.4 Indicateurs et objectifs

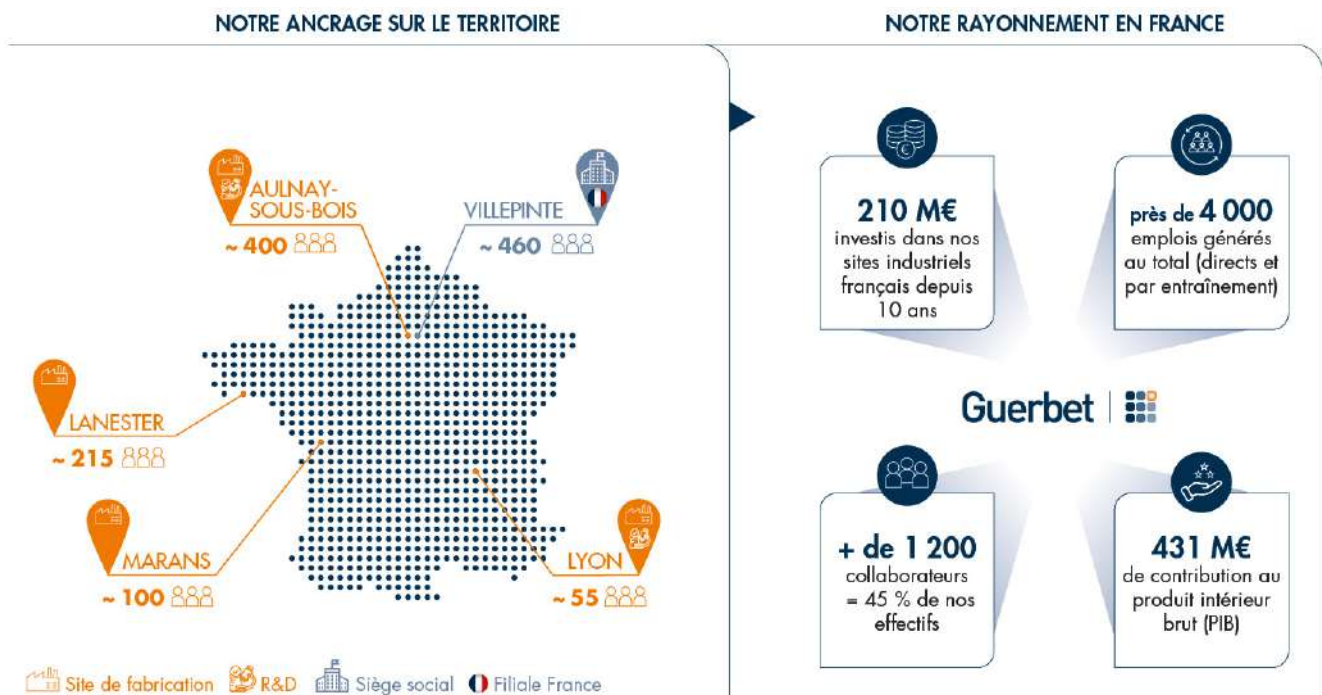
Prévenir les risques industriels

Au niveau du Groupe, Guerbet s'appuie sur les objectifs et indicateurs suivis, présentés aux sections Maîtrise des rejets (objectif de conformité réglementaire) Santé et sécurité (indicateurs et objectif au-delà des exigences réglementaires).

Les échanges avec les communautés locales et l'absence de signalement matériel permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures en place.

Soutenir l'emploi et le tissu économique local

Les indicateurs suivis par Guerbet dans le cadre de l'étude économique de son activité. Il en ressort les résultats représentés dans l'illustration suivante :



Entre 2011 et 2024, la progression de la valeur ajoutée de Guerbet a augmenté légèrement plus que la moyenne des industries.

5.3.3.5 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

L'efficacité de ces actions est mesurée notamment grâce aux *reportings* mensuels et aux revues de performance déployés dans le cadre de la politique HSE.

En cas d'accident et en fonction de sa gravité, le site déclencherait son plan d'intervention d'urgence. Les secours externes seraient sollicités en cas de besoin. Les autorités locales seraient informées si les effets de l'accident sortaient des limites du site. Le cas échéant, elles activeraient alors le plan d'intervention externe. Ces deux plans agissent en synergie pour l'organisation des secours et l'information du public. En parallèle, le Groupe activerait également sa procédure de gestion de crise.

Enfin, la plateforme de signalement permet à quiconque de faire remonter des alertes.

5.3.4 Engagement et responsabilité en santé – ESRS S4

Il est essentiel pour les équipes de Guerbet de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits et services sûrs, efficaces et de très grande qualité et en diffusant une information utile, fiable et étayée.

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

Sous-enjeux	IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
		O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Innovation et contribution à la santé	Réputation améliorée par la recherche et l'innovation	●						●		●	
	Contribution positive des produits et services sur la santé des patients			●				●		●	
Information corps médical/patients	Formation, information et sensibilisation des professionnels de santé	●						●	●		
Qualité et sécurité	Utilisation de produits non conformes ou issus de la contrefaçon		●		●			●	●		
	Produits accessibles aux patients partout dans le monde			●				●	●		
Accès aux produits pour tous les patients	Conséquences de la discontinuité d'approvisionnement des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur		●		●			●	●		
	Difficulté à trouver un équilibre entre les exigences de soutenabilité du système de santé et les conditions de valorisation de l'innovation		●					●	●		

5.3.4.1 Gestion des impacts et processus de dialogue

5.3.4.1.1 IRO et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie

Dans le cadre de la CSRD, le terme *consommateurs et utilisateurs finaux* est utilisé au sens large pour désigner les parties prenantes qui bénéficient des produits ou services. Pour Guerbet, cela correspond aux personnes utilisant ses produits en réponse à des besoins médicaux ou lors d'essais cliniques, à savoir les patients et professionnels de santé qui ont été pris en compte dans le cadre des travaux d'analyse de double matérialité.

5.3.4.1.2 Processus de dialogue

La charte éthique de Guerbet décrit les interactions avec les acteurs de santé dans le respect des réglementations locales et les procédures relatives aux pratiques promotionnelles.

Les informations sur les produits à destination des patients et des professionnels de santé constituent un enjeu spécifique.

Politique

Guerbet développe des interactions à caractère scientifique et éducatif avec les professionnels de santé, pour le bénéfice de la recherche ou de la formation médicale, dans le respect des réglementations locales.

Guerbet mène une politique de promotion responsable et respecte la relation patient-médecin. Ainsi, le Groupe veille à diffuser une information objective, non trompeuse et favorisant l'usage rationnel de ses produits. Tous les supports de promotion des médicaments et des dispositifs médicaux sont dûment

vérifiés et approuvés afin de garantir leur conformité d'un point de vue scientifique, technique, réglementaire et éthique.

Cette politique et les principes associés sont applicables à l'ensemble du Groupe. Il est de la responsabilité de ses départements, de ses filiales, de ses distributeurs et de ses agents de promouvoir et de la mettre en œuvre. Le pilotage de cette politique et du programme global de conformité est réalisé par la responsable conformité Groupe. Sa mise en œuvre locale est sous la responsabilité des Directeurs des entités concernées.

Les produits de contraste étant des médicaments soumis à prescription médicale, la promotion des indications dûment approuvées par les autorités de santé compétentes est exclusivement réservée aux professionnels de santé, le Groupe n'en fait pas la publicité auprès du grand public. Guerbet veille à ce que toute information promotionnelle sur ses produits soit fondée sur des données et preuves pertinentes.

Actions

Les équipes médicales et commerciales sont formées régulièrement afin de délivrer toutes les informations pertinentes en lien notamment avec la sécurité d'utilisation et l'efficacité des produits. Ces informations peuvent être issues de documents approuvés par les autorités de santé tels que le résumé des caractéristiques du produit (RCP) ⁽¹⁾ et les instructions d'utilisation des dispositifs médicaux, ou issues d'articles provenant de la littérature scientifique et médicale.

En France, la promotion du médicament est régie par le référentiel de certification de la Haute Autorité de Santé qui encadre les activités d'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments.

⁽¹⁾ Le RCP est un document destiné aux professionnels de santé qui synthétise notamment les informations relatives aux indications thérapeutiques, aux contre-indications, aux modalités d'utilisation et aux effets indésirables d'un médicament.

Des organismes certificateurs indépendants s'assurent que les pratiques de promotion des entreprises du médicament sont conformes à la charte de l'information en vigueur, notamment en matière de qualité et de transparence de la visite médicale. La filiale commerciale Guerbet France est à ce titre certifiée par l'AFNOR et auditée.

Il est essentiel pour Guerbet de répondre aux attentes des patients et des professionnels de santé en garantissant la disponibilité de produits et services sûrs et efficaces. Pour cela, le Groupe a mis en place des dispositifs pour recueillir les expériences des professionnels de santé, afin de répondre de façon plus adéquate à leurs besoins. À titre d'exemple, en 2025, Guerbet France a mené une enquête de satisfaction auprès de ses clients.

Ces interactions, encadrées par des procédures, visent un dialogue continu par des actions proactives auprès des professionnels ou des organisations de santé. Ces derniers peuvent solliciter Guerbet pour toute question en lien avec ses produits ou services.

Guerbet respecte l'indépendance des professionnels de santé et exige de ses collaborateurs des comportements éthiques et déontologiques dans leurs pratiques commerciales. Les échanges se font de manière transparente.

Les questions scientifiques ou médicales des professionnels de santé sont traitées par l'équipe Affaires Médicales, s'appuyant sur un réseau en région et/ou global. Une base de données interne recense toutes les questions, ainsi que les réponses, de sorte que les responsables médicaux en région puissent y accéder aisément et fournir une réponse dans les meilleurs délais. Le réseau international est activé en complément afin d'apporter la réponse la plus pertinente aux professionnels de santé.

Les interactions nécessitant une action en retour des professionnels de santé sont formalisées par un contrat, notamment pour éviter tout risque de corruption ou de conflit d'intérêts.

Le Groupe veille également à ce que les prestataires susceptibles d'interagir avec les professionnels de santé en son nom respectent les réglementations applicables dans ce domaine, en intégrant cette exigence dans les contrats.

Pour éviter tout risque de conflits d'intérêts et de corruption, ces interactions sont rendues publiques sur le site Transparence-Santé du ministère de la Santé et de l'Accès au soin en France ⁽¹⁾ et par des dispositifs similaires dans les autres pays, conformément aux réglementations en vigueur.

L'évaluation de ces interactions et de leur efficacité est suivie par différents indicateurs internes. Guerbet s'assure de manière continue que les informations essentielles en matière de recherche, de produits et de services distribués par le Groupe parviennent aux professionnels de santé par le canal des collaborateurs en charge du partage de ces informations.

5.3.4.2 Innovation et contribution à la santé

Politique

Le Groupe articule sa stratégie d'Innovation, Recherche & Développement autour de trois axes : l'Imagerie Diagnostique, la Radiologie Interventionnelle et l'Intelligence Artificielle (IA) (voir section 1.5 Innovation, Recherche et Développement).

La stratégie de Recherche & Innovation soutient les priorités stratégiques de Guerbet :

- renforcer son leadership en IRM ;
- favoriser le développement du Lipiodol® au-delà du traitement du carcinome hépatocellulaire en explorant de nouvelles applications thérapeutiques ;
- trouver de nouveaux relais de croissance en devenant un acteur majeur dans les solutions d'IA pour l'oncologie.

La stratégie de recherche et d'innovation est sous la responsabilité du Directeur de la Recherche, de l'Innovation. La stratégie de développement clinique et réglementaire est sous la responsabilité du Directeur des Affaires Médicales, du Développement et des Affaires Réglementaires.

Actions

Les projets menés par Guerbet sont détaillés dans la section 1.5 Innovation, Recherche et Développement. Ce chapitre aborde notamment :

- la poursuite du développement de technologies facilitant la détection de certains cancers, notamment du pancréas ;
- la commercialisation d'Elucirem™ et sa reconnaissance par le Prix Innovation JFR 2024 (Journées francophones de radiologie) ;
- la recherche et développement de nouvelles générations de produits et de nouvelles molécules ;
- le développement de solutions fondées sur l'IA pour l'aide au diagnostic et à la prise de décision médicale :
 - conception de solutions logicielles, en partenariat avec Intrasense, pour rendre les diagnostics plus précis, plus rapides et plus accessibles,
 - intégration de l'IA prostate au sein des solutions Intrasense et obtention de la certification CE de la plateforme Myrian® 2.12, intégrant l'IA prostate, permettant sa commercialisation en Europe,
 - obtention d'un financement de 5,9 M€ de Bpifrance pour Liflow®, solution innovante dédiée à l'imagerie oncologique intégrant l'IA multiorganes développée par Guerbet.

⁽¹⁾ <https://www.transparence.sante.gouv.fr/>.

Indicateurs et objectifs

9,6 % du chiffre d'affaires du Groupe est dédié à la l'Innovation, Recherche & Développement.

L'innovation et la contribution à la santé sont soutenues par la feuille de route stratégique du Groupe, visant à répondre aux besoins médicaux des patients et des professionnels de santé :

- renforcer notre leadership en IRM ;
- développer la Radiologie Interventionnelle en capitalisant sur le potentiel de Lipiodol®, notamment en explorant de nouvelles applications thérapeutiques.

5.3.4.3 Qualité produits et sécurité patients

Chez Guerbet, la sécurité des patients est la priorité absolue dans toutes les étapes de ses activités, et ce, dès les études cliniques. L'engagement envers la qualité se reflète dans le système de gestion de la qualité, dans les processus de surveillance de la sécurité des médicaments et des dispositifs médicaux, ainsi que dans le programme d'amélioration continue.

Guerbet conçoit et fabrique des produits offrant un équilibre bénéfice/risque favorable, garantissant les normes les plus élevées de sécurité et d'efficacité. Le Groupe respecte les législations en vigueur, les meilleures pratiques et suit des protocoles de test rigoureux.

Des informations spécifiques concernant les personnes considérées comme vulnérables (enfant, femme enceinte ou allaitante, personne âgée, etc.) sont mises à disposition des professionnels de santé via le RCP.

5.3.4.3.1 Sécurité dans les essais cliniques

Après des années de recherche, l'évaluation clinique, dernière phase du développement de tout produit de santé, est essentielle pour sa mise sur le marché. Elle permet de collecter des données sur l'efficacité et la tolérance des produits chez des sujets sains et des patients, dans le cadre d'une recherche rigoureuse permettant d'évaluer le bénéfice/risque.

Les participants aux essais cliniques jouent un rôle essentiel en faisant progresser la science et la médecine, par un acte volontaire. Les connaissances et expériences acquises lors des essais cliniques sont partagées internationalement et contribuent à l'avancement de la médecine au-delà des frontières.

Certains essais cliniques offrent aux participants un accès anticipé aux produits de santé les plus récents avant leur mise sur le marché, leur permettant de bénéficier des dernières avancées scientifiques.

Le Groupe se conforme à toutes les réglementations des territoires où se déroulent ses essais cliniques et intègre les grands principes des standards internationaux tels que :

- les principes de la Déclaration d'Helsinki ;
- les recommandations de l'International Council for Harmonisation of Technical Requirements for Pharmaceuticals for Human Use (ICH) ;

- les bonnes pratiques cliniques (BPC) ;
- le règlement européen 536/2014 relatif à l'application des bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain.

L'équipe Développement Clinique, rattachée à la Direction Affaires Médicales et Réglementaires, s'assure du respect de ces réglementations. Cette équipe basée en France coordonne les essais cliniques mondiaux. Avant tout essai clinique, des études préalables doivent démontrer, conformément aux principes scientifiques et réglementaires, la tolérabilité, ainsi que la valeur diagnostique, thérapeutique ou préventive des produits, notamment via des tests *in vitro*.

Avant le démarrage de l'essai, des mesures de gestion des risques sont mises en place pour détecter et traiter rapidement tout problème de sécurité lié au produit. Chaque participant est informé des modalités et des risques et bénéficie d'un suivi médical personnalisé.

Les essais cliniques chez les patients s'inscrivent dans un plan de développement visant à démontrer, de manière scientifique et conforme aux réglementations, l'efficacité et la sécurité du produit. Ces essais sont progressivement étendus à des populations plus larges.

Les équipes de Guerbet en France coordonnent tous les essais cliniques dont Guerbet est le promoteur au niveau mondial. Ces essais sont répartis dans une centaine de centres d'investigation.

Chaque professionnel impliqué dans un essai clinique dont Guerbet est le promoteur est formé aux principes définis par la politique et s'engage à les mettre en œuvre. Le Groupe veille à leur respect dans la définition de leurs rôles et responsabilités, par la formation, le contrôle qualité et en réalisant des audits qualité. Les professionnels de santé disposent d'un protocole précisant les consignes à suivre et les données à collecter. La conformité et le bon déroulement des activités sont contrôlés pour garantir l'efficacité de l'essai. Les données recueillies sont limitées aux éléments indispensables pour produire les résultats et conclusions définis par le protocole.

Ces études cliniques sont soumises à des Comités d'éthique indépendants qui évaluent la nécessité de la solution et les protocoles d'essai afin de garantir la sécurité des participants. L'approbation de ces Comités est indispensable pour démarrer l'essai. Ils assurent également un suivi tout au long de son déroulement pour garantir la sécurité et le bien-être des participants.

Dans les phases de développement clinique de ses produits, Guerbet exclut la possibilité pour les patients de participer à plusieurs essais en même temps, ce qui pourrait fausser les résultats de ces essais ou altérer l'évaluation de la sécurité du produit.

Pour éviter une professionnalisation des volontaires aux essais cliniques, Guerbet ne pratique qu'une indemnisation du temps consacré à l'étude. Aucun essai clinique ne fait l'objet d'une rémunération.

Guerbet réalise ses essais cliniques uniquement dans des pays disposant d'infrastructures de santé adaptées, garantissant l'utilisation des produits, l'évaluation par un Comité d'éthique, l'administration des traitements dans les conditions prévues et une prise en charge médicale optimale des participants.

Guerbet assure la publication en ligne régulière des informations clés de ses essais cliniques, depuis leur lancement jusqu'à la communication des résultats, afin de garantir la transparence et l'accès des patients aux données, notamment pour les maladies rares ou en cas de difficultés d'accès aux soins.

Lorsque l'efficacité et le profil de sécurité sont validés, le rapport bénéfice-risque est évalué et doit être favorable pour permettre la demande d'Autorisation de Mise sur le Marché.

5.3.4.3.2 Qualité

Politique

La vision Qualité du Groupe place la sécurité des patients comme priorité absolue. Guerbet a pour ambition de répondre aux attentes des patients, des professionnels et autorités de santé en garantissant la disponibilité de produits sûrs, efficaces et de haute qualité.

La politique qualité du Groupe repose sur les points fondamentaux suivants :

1. Les besoins et les attentes des clients constituent notre moteur ;
2. La qualité s'applique à l'intégralité de nos activités ;
3. Chaque collaborateur Guerbet est responsable de la qualité et des performances des produits ou des services, ainsi que de la sécurité du patient. Les objectifs qualité s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs ;
4. Ce sont les collaborateurs de qualité qui font les entreprises de qualité. Pour cette raison, l'ensemble des salariés de Guerbet bénéficie de la formation, de l'apprentissage et de l'expérience nécessaires pour effectuer leur travail de manière compétente ;
5. L'engagement d'améliorer en permanence la qualité des produits et services repose sur le programme d'Excellence Opérationnelle de Guerbet. Dans ce cadre, des revues de la performance sont réalisées de manière trimestrielle sur chaque site industriel ;
6. La réalisation de nos objectifs qualité constitue la principale responsabilité de l'équipe de Direction et nécessite la participation active de chaque collaborateur du Groupe, dans le respect des principes éthiques et des valeurs de Guerbet.

La Direction Qualité et Opérations Techniques est en charge de la mise en œuvre de cette politique. Les collaborateurs sont pleinement intégrés à cette politique via une communication régulière (affichage sur site, manuel qualité en ligne, engagement de la Direction, etc.). Cette politique vise à partager les objectifs et à sensibiliser et renforcer l'engagement de l'ensemble des équipes. L'organisation veille au partage des axes d'amélioration et retours d'expérience afin de favoriser l'amélioration continue.

Actions

Amélioration continue de la performance qualité

Pour accompagner la vision Qualité, pour se conformer aux nouvelles exigences des autorités de santé et pour soutenir les orientations stratégiques du Groupe, Guerbet a défini la feuille de route suivante :

- poursuivre l'amélioration du temps de cycle de libération d'un lot, des laboratoires à la chaîne de production ;
- améliorer la qualité des investigations réalisées au moyen de la mise en place d'outils communs ;

- développer la performance des laboratoires de contrôle ;
- analyser les coûts de non-qualité ;
- mettre en place les nouvelles réglementations telles que l'annexe 1 des Good Manufacturing Practice (EU GMP) qui définit les règles de fabrication des médicaments dans des conditions stériles.

La performance qualité de Guerbet et les objectifs associés à sa feuille de route sont suivis de manière régulière.

Les sites ou départements de Guerbet font l'objet d'audits périodiques pour vérifier la conformité au système de management de la qualité et s'assurer du respect des obligations réglementaires. Les audits sont déterminés à partir d'une analyse des risques. Lorsque des écarts par rapport aux exigences internes ou externes sont constatés, des plans d'action sont mis en place et suivis jusqu'à leur résolution.

Les sites industriels sont autorisés par les autorités de santé et font l'objet d'inspections externes réglementaires qui alimentent les plans d'amélioration continue.

Les audits qualité des sites de fabrication de Guerbet, des fournisseurs et sous-traitants sont réalisés conformément aux plans établis, permettant de monitorer et d'améliorer la performance qualité.

Prévention des contrefaçons

Guerbet veille à prévenir la contrefaçon dans ses étapes de production, notamment en appliquant des mesures strictes de gestion et de sécurisation de ses packagings.

Pour prévenir des contrefaçons, les produits fournis par Guerbet sont délivrés selon une procédure précise et connue par l'ensemble des établissements de santé. En cas de démarche commerciale dérogeant à cette procédure, les établissements de santé doivent le rapporter à Guerbet qui se chargera d'alerter les autorités compétentes.

Guerbet prend au sérieux tous les signalements de contrefaçons et a défini une procédure visant à contrôler les risques pour les patients et à informer les parties prenantes, y compris les autorités sanitaires, chaque fois que cela est nécessaire. L'objectif est de parvenir au retrait des produits présumés contrefaits de la chaîne d'approvisionnement.

La procédure de gestion des contrefaçons avérées ou suspectées s'applique à toutes les entités du Groupe impliquées dans les opérations de fabrication, de conditionnement, d'importation, de distribution, de marketing et de ventes.

Elle s'applique à tous les produits libérés sur le marché par Guerbet (produits finis médicamenteux, dispositifs médicaux, kits, etc.), et est établie sous la responsabilité du Pharmacien Responsable du Groupe, du Directeur Qualité et du responsable de la conformité réglementaire pour les dispositifs médicaux.

Elle est établie conformément aux standards tels que la Directive 2011/62/UE du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, en ce qui concerne la prévention de l'introduction dans la chaîne d'approvisionnement légale de médicaments falsifiés (EU GMP/GDP).

L'ensemble des collaborateurs est tenu de signaler à son responsable toute information relative à un produit contrefait (avéré ou suspecté). Cette procédure est mise à disposition via le système documentaire.

Indicateurs et objectifs

Guerbet suit différents indicateurs qualité sur ses sites industriels avec des objectifs associés.

Le Groupe s'est notamment fixé un objectif d'amélioration des produits « bon du premier coup ». Cet objectif intègre plusieurs critères relatifs à la qualité et la mise à disposition des produits, mais également des critères liés à l'efficacité des processus. Cet objectif vise à la satisfaction client et à éviter le gaspillage de ressources.

5.3.4.4 Accès aux produits

L'enjeu de l'accessibilité des produits de santé repose en partie sur le financement du produit.

L'accès au marché d'un médicament est le résultat d'un processus encadré réglementairement impliquant les autorités de santé. Il vise à obtenir un remboursement du produit de santé par les organismes publics de santé à un prix réglementé afin que le plus grand nombre de patients puisse en bénéficier. Une absence de financement public, notamment dans des pays avec une faible couverture sociale, ne permet pas aux patients les plus démunis d'accéder aux produits.

Cette demande de prise en charge publique du produit se fait à l'initiative de Guerbet ou de ses représentants locaux. Ce dernier effectue cette demande pour tous ses médicaments et négocie avec les autorités les conditions d'accès (ex. : indication remboursable, population cible et niveau de prix). Ces démarches interviennent en amont de la commercialisation, au moment du lancement et tout au long du cycle de vie du médicament, pour obtenir puis maintenir l'accès des patients aux médicaments.

Le système d'approvisionnement et le circuit de distribution constituent également des facteurs importants de l'accessibilité des produits dans la mesure où des pénuries peuvent entraver l'accès aux soins.

L'accès aux marchés émergents est également un enjeu pour les patients et pour le Groupe. La demande de médicaments y est en forte croissance et nécessite des stratégies adaptées aux spécificités locales et une compréhension approfondie des besoins de ces marchés.

Politique

Guerbet dispose d'une stratégie globale qui se décline au niveau local. La stratégie de Guerbet en matière d'accès au marché de ses médicaments vise à garantir l'obtention de leur remboursement/financement par les organismes de santé publics, permettant ainsi l'accès aux médicaments au-delà des seuls marchés privés. Ainsi, Guerbet aspire à permettre un accès et une équité d'accès à ses médicaments pour tous les patients partout où il est présent directement ou indirectement.

La stratégie d'accès au marché est validée par la Direction. L'équipe Accès au marché est en charge de sa mise en œuvre en collaboration avec les filiales commerciales.

Dans chacun des pays, les conditions d'accès demandées, et notamment le prix, visent à s'adapter au contexte économique local. Les autorités de santé déterminent les conditions de remboursement des médicaments selon plusieurs critères : couverture du besoin médical, valeur clinique ajoutée, population cible, etc. Les prix sont négociés sur la base de la proposition de Guerbet et des prix des comparateurs présents sur le marché.

De plus, afin de maîtriser l'approvisionnement et la distribution de nos médicaments, le Groupe continue à développer son Excellence Opérationnelle en optimisant ses processus afin de livrer les produits commandés dans les délais.

Enfin, en termes d'expansion géographique, une des ambitions de la feuille de route stratégique est d'explorer de nouveaux relais de croissance :

- développement de notre empreinte dans nos pays d'ancrage ;
- pénétration de nouveaux marchés ;
- extension de nos activités au-delà du diagnostic ;
- développement de nos solutions d'IA pour l'oncologie.

Actions

Commercialisation d'Elucirem™

Elucirem™ est le premier représentant d'une nouvelle génération de produit de contraste à base de gadolinium de structure macrocyclique ayant une dose de gadolinium inférieure de moitié à celle des autres produits de contraste gadolinés macrocycliques pour une efficacité comparable. L'un des principaux intérêts est de réduire l'exposition du patient au gadolinium, répondant ainsi à un besoin médical exprimé par la communauté scientifique. Guerbet commercialise ce produit sur tous les continents. Des lancements dans de nouveaux pays sont prévus dans les années à venir.

Maintenir l'accès aux médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM)

Certains produits pharmaceutiques de Guerbet sont identifiés MITM. Il s'agit de produits indispensables afin de ne pas compromettre le pronostic vital des patients, ni engendrer une perte de chance pour le patient au regard de la gravité ou du potentiel d'évolution de leur maladie. Conformément à la réglementation, Guerbet assure un stock de sécurité pour les MITM. Un suivi et pilotage est assuré régulièrement. Si nécessaire, des solutions alternatives sont proposées pour assurer une continuité d'approvisionnement pour la prise en charge des patients. Guerbet réalise annuellement des plans de gestion afin de maîtriser le risque de pénurie.

Indicateurs et objectifs

Guerbet a bâti sa feuille de route stratégique autour de quatre axes prioritaires, dont trois favorisent l'accès aux produits :

- développer la Radiologie Interventionnelle en capitalisant sur le potentiel de Lipiodol® ;
- intensifier notre Excellence Opérationnelle afin de livrer les produits commandés dans les délais ;
- explorer de nouveaux relais de croissance.

5.3.4.5 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute

Guerbet dispose de standards et de process adaptés pour gérer tous types de demandes, selon les réglementations en vigueur.

Le dispositif de signalement éthique est également accessible aux professionnels de santé et aux patients.

5.4 INFORMATION SUR LA CONDUITE DES AFFAIRES – ESRS G1

5.4.1 CULTURE D'ENTREPRISE 172

5.4.2 ÉTHIQUE DES AFFAIRES 173

5.4.2.1 Relations avec les fournisseurs 173

5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts 174

5.4.2.3 Droit de la concurrence 176

5.4.2.4 Protection des données personnelles 177

5.4.2.5 Représentation d'intérêts 177

SYNTHÈSE DES IRO MATÉRIELS

Sous-enjeux	IRO	Type d'IRO				Périmètre			Horizon		
		O	R	I+	I-	Amont	OP	Aval	CT	MT	LT
Culture d'entreprise	Engagement, attractivité et fidélisation des collaborateurs	●					●				●
Corruption et fraude	Sanctions et perte d'image en cas de non-respect des lois anticorruption		●				●			●	
	Cas de corruption impactant la santé publique				●	●	●	●	●		
Pratiques anti-concurrentielles	Concurrence pure et parfaite au bénéfice des systèmes de santé	●					●				●
	Détérioration de l'image ou sanction en cas de pratiques anticoncurrentielles avérées.		●				●			●	
Relations fournisseurs	Conséquences de pratiques d'achats non responsables (environnementales, sociales, éthiques ou économiques)		●		●	●	●			●	

S'agissant des ressources allouées à la gestion des impacts et des risques matériels, Guerbet ne publiera pas ce type d'information.

5.4.1 Culture d'entreprise

La charte éthique, les politiques RH, HSE, etc., constituent le socle de la culture d'entreprise.

Appartenance grâce aux principes comportementaux

Dans le cadre du programme de transformation lancé en 2021, près de 200 collaborateurs volontaires à travers le monde ont contribué à définir les orientations culturelles. De cette démarche sont nés cinq principes comportementaux qui guident la mise en œuvre de la feuille de route : Orientation client, Focus, Audace, Responsabilité et Coopération. Ces principes ne remplacent pas les valeurs du Groupe, ils précisent la manière dont les collaborateurs s'engagent.

En 2025, une campagne mondiale intitulée « Donner vie à nos principes comportementaux » a mobilisé les collaborateurs autour de principes comportementaux. Ses objectifs étaient :

- illustrer comment chacun peut incarner ces principes en partageant un exemple concret ;
- mettre en lumière des métiers, des cultures, des départements et des fonctions parfois méconnus ;
- renforcer le sentiment d'appartenance à Guerbet.

Cette initiative a rencontré un vif succès : une cinquantaine de collaborateurs ont témoigné de leur vision des principes comportementaux via des affiches publiées sur le réseau social interne *Guerbet Inside*.

Chaque direction fait vivre au quotidien les principes comportementaux et les objectifs associés, à travers ses politiques et ses plans d'action. Guerbet intègre ces principes comportementaux dans les objectifs individuels des collaborateurs en complément d'objectifs métier. L'atteinte de ces objectifs est revue chaque année lors des entretiens annuels de performance.

Guerbet récompense les collaborateurs et équipes ayant déployé des initiatives en lien avec les cinq principes comportementaux via un système d'awards.

Attractivité, engagement et fidélisation

En 2025, Guerbet a franchi une étape clé dans la structuration de sa marque employeur en définissant sa proposition de valeur pour les salariés. Cette démarche, fondée sur un diagnostic, a permis d'identifier des piliers authentiques et différenciants, reflétant notre culture et nos ambitions :

- travailler chez Guerbet, c'est avoir un impact concret au service de la santé ;
- s'engager chez Guerbet, c'est rejoindre une ambiance collaborative et bienveillante, basée sur la confiance ;
- rester chez Guerbet, c'est évoluer dans un environnement propice au développement des collaborateurs.

Indicateurs

Le Groupe mesure l'engagement et la rétention des collaborateurs avec des indicateurs tels que le nombre de départs et le taux de rotation (cf. 5.3.1.6 Rémunération, reconnaissance et attractivité).

5.4.2 Éthique des affaires

Au travers de sa charte éthique diffusée à tous les collaborateurs, Guerbet favorise une concurrence loyale et s'engage contre toutes les formes de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et toute pratique non intègre dans la conduite de ses affaires.

5.4.2.1 Relations avec les fournisseurs

Guerbet mène une politique d'achats responsables fondée sur des relations collaboratives, équilibrées et saines avec ses fournisseurs. Les critères de sélection des prestataires s'appuient sur des règles de mise en concurrence ouverte et loyale.

Politique

La politique achats responsables, accessible sur le système documentaire interne et partagée aux acheteurs, décrit les principes fondamentaux indispensables à la bonne maîtrise de la fonction achat et de l'acte d'achat. Elle s'applique à l'ensemble des clients internes, des membres de la Direction Achats et des fournisseurs.

Ces grands principes sont les suivants :

- développer une stratégie d'achats globale sur le long terme ;
- intégrer éthique et RSE dans les achats du Groupe ;
- garantir le process d'implication des équipes achats ;
- optimiser le processus de gestion des fournisseurs et d'achat grâce au processus *Procure to Pay* (P2P) ;
- garantir une concurrence juste ;
- garantir des relations pérennes avec les fournisseurs.

Actions

Le Groupe intègre la RSE dans les processus d'achats présentés à la section 5.1.3.4 Démarche achats responsables :

- sélection ;
- analyse des risques ;
- évaluation ;
- audits.

Guerbet prévoit de renforcer son processus d'évaluation en se dotant d'un outil d'évaluation RSE dont les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

En matière de délais de paiement, Guerbet réalise des travaux pour aligner progressivement ses pratiques de paiement.

Indicateurs et objectifs

Objectif ciblé sur les fournisseurs stratégiques

Signature du code de conduite et évaluation RSE.

Résultats pour les fournisseurs stratégiques

Cible fournisseurs stratégiques	2025 (nombre)	2025 (%)
Code de conduite fournisseurs signés en cumul	141	80 %
Évaluation RSE en cumul sur 2 ans	137	78 %

Modalités de paiement et délai moyen de paiement

Guerbet s'efforce de respecter les délais de paiement légaux afin de maintenir des relations commerciales saines. Le délai de paiement standard visé au niveau Groupe est de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf règles et spécificités locales. Par exemple, en France, Guerbet applique les délais de paiement imposés par la loi de modernisation de l'économie, dite LME, du 4 août 2008.

Concernant les PME (petites et moyennes entreprises), Guerbet ne prévoit pas de conditions de paiement particulières sauf si la loi l'exige. Néanmoins, les délais de paiement peuvent être définis en fonction du contexte des partenaires concernés.

Le suivi des délais de paiement est basé sur l'indicateur « délai de paiement fournisseur » (DPF : *Days Payable Outstanding* en anglais ou *DPO*). Chez Guerbet dans son ensemble, le DPF est en moyenne de 70 jours en 2025.

En 2025, Guerbet a initié un travail commun entre la Direction Achats et la Direction Financière pour réaliser une première estimation du pourcentage de paiement effectué dans les délais. Ce travail a été mené sur des fournisseurs stratégiques représentant 30 % des dépenses. Cette première analyse fait ressortir un DPO de 51 jours et un taux de 79 % de factures payées dans les délais.

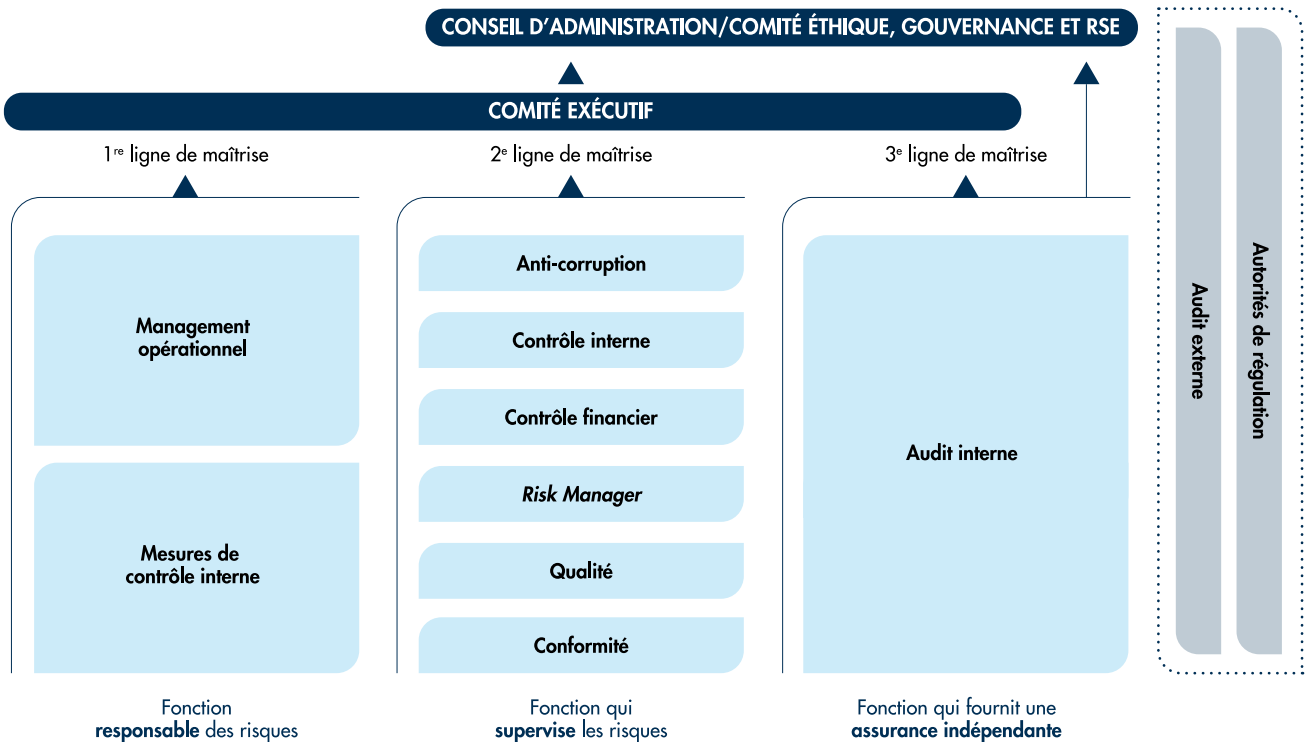
Au regard de la complexité de consolidation et d'analyse des données, ce travail va se poursuivre dans les prochaines années afin de disposer des indicateurs par catégorie de fournisseurs.

Nombre de procédures judiciaires en cours pour retard de paiement

À ce jour, aucune procédure judiciaire n'est en cours en raison de retard de paiement.

5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

Guerbet lutte activement contre la corruption et le trafic d'influence avec un programme spécifique, en vertu de la loi française anticorruption Sapin II, du FCPA américain et du *Bribery Act* britannique.



Politiques

Guerbet ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence. La vigilance s'impose à tous, quel que soit le niveau hiérarchique ou le lieu de travail, et plus particulièrement dans le cadre des relations avec les clients, les fournisseurs, les prescripteurs, les agents de la fonction publique et les intermédiaires.

Le Directeur Général et les membres du Comité exécutif sont les garants de la mise en œuvre de cette politique applicable à tous : membres du Conseil d'administration, Directeur Général et membres du Comité exécutif, dirigeants, collaborateurs, y compris occasionnels (intérimaires, apprentis, stagiaires, etc.) et tiers intermédiaires.

La politique anticorruption de Guerbet est définie par le responsable dédié, sous la supervision de la Direction Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique.

Le responsable anticorruption est en charge du déploiement de cette politique avec l'appui d'un réseau de correspondants. Plus largement, chaque manager est responsable de l'application dans son périmètre de responsabilités. Il est de leur responsabilité de partager et de faire connaître cette politique aux collaborateurs et aux tiers qui agissent au nom de Guerbet.

Ainsi, chaque collaborateur doit :

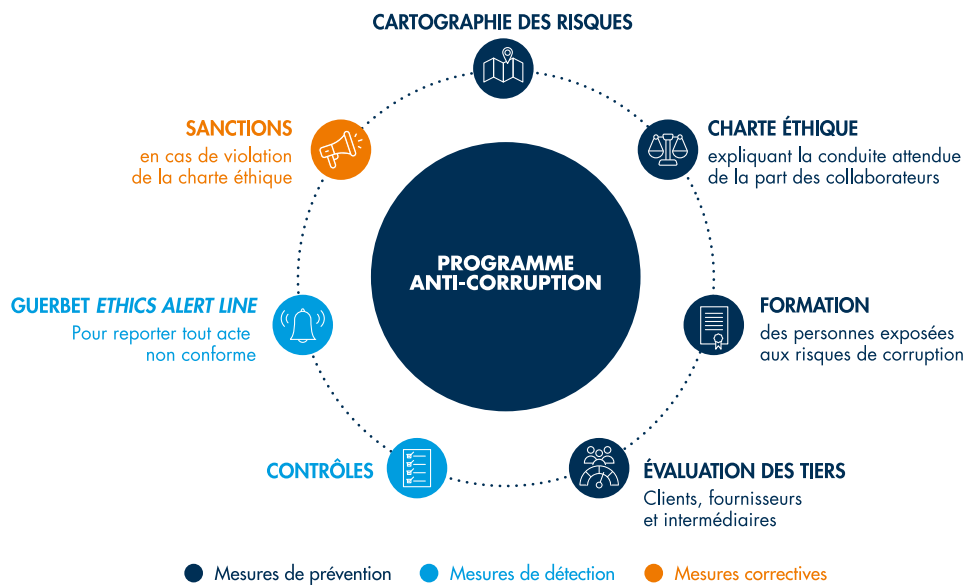
- connaître cette politique et appliquer ses principes ;
- participer aux formations ;
- communiquer de bonne foi tous les signaux d'alerte.

Guerbet dispose également d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts. Cette dernière s'accompagne d'un questionnaire individuel, envoyé aux Global Leaders, permettant d'identifier les situations pouvant générer des conflits d'intérêts.

Actions

Cartographie des risques

Guerbet dispose également d'une cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, réalisée selon une méthodologie qui combine des données internes et externes, en conformité avec les recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA). Guerbet renforce en continu ses dispositifs de contrôle interne au regard des risques spécifiques identifiés et met en place des plans d'action complémentaires lorsque nécessaire, dans l'objectif d'améliorer la prévention et la détection des risques de corruption.



Évaluation des tiers

Guerbet dispose d'une procédure d'évaluation des tiers, dont ses partenaires commerciaux. En fonction de critères de risque comme le risque pays ou la typologie du tiers, les intermédiaires commerciaux font l'objet d'une procédure spécifique d'évaluation. Ils sont engagés contractuellement au respect des clauses anticorruption.

Le recours à un tiers doit respecter les principes suivants :

- le tiers doit avoir la formation et l'expérience au regard des biens ou services fournis ;
- la transaction doit avoir une justification économique ;
- la rémunération doit être en adéquation avec le niveau d'expertise et le service fourni ;
- le tiers doit avoir bonne réputation et être de bonne foi.

Dispositif de contrôle, de signalement et de protection des lanceurs d'alerte

Les contrôles effectués et leurs conclusions sont synthétisés périodiquement et partagés avec les membres du Comité exécutif concernés et les instances de gouvernance.

Guerbet encourage ses collaborateurs et ses parties prenantes externes à signaler tous faits contraires à ses principes éthiques, ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur.

Ces signalements peuvent être faits par les collaborateurs auprès de leur responsable hiérarchique, de référents désignés ou au travers d'une plateforme de signalement dédiée, *GuerbetEthicsAlertLine*.

La confidentialité et l'anonymat permettent une protection efficace contre les représailles.

Guerbet communique en insistant sur la possibilité de remonter les alertes de manière anonyme et suit la proportion de messages anonymes reçus.

Guerbet dispose également d'une procédure de gestion des conflits d'intérêts. Elle s'accompagne d'un questionnaire individuel, envoyé aux Global Leaders, permettant d'identifier les situations pouvant générer des conflits d'intérêts.

L'enjeu de protection des lanceurs d'alerte est présenté pour répondre aux attentes de parties prenantes. Guerbet a cartographié l'enjeu au travers de l'analyse de double matérialité et conclu qu'il n'est pas matériel au sens de la CSRD.

Le dispositif de signalement est supervisé par deux référents : la Directrice des Affaires Juridiques et de la Conformité et le Directeur Audit, Risque, Contrôle interne et Éthique. Ils sont en charge du suivi et du traitement des signalements en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et leurs compétences.

Un bilan annuel de fonctionnement et de l'efficacité du dispositif est présenté au Conseil d'administration annuellement. Au cours de l'année, 29 messages ont été reçus à travers ce dispositif d'alerte.

Formation

L'ambition est de promouvoir une forte culture de l'éthique et de l'intégrité au sein du Groupe et de sa chaîne de valeur afin de prévenir et de détecter les risques de corruption et de trafic d'influence pour soutenir une croissance durable et responsable.

Les politiques et dispositifs sont communiqués aux personnes les plus exposées en matière de corruption active. En interne, cela concerne les fonctions en lien direct avec les professionnels de santé ou avec les autorités pour les Autorisations de Mise sur le Marché. En externe, Guerbet s'assure de la communication des politiques et des dispositifs à ses tiers les plus exposés.

Le module de *e-learning* sur la charte éthique adressé à tout nouveau collaborateur intègre la lutte contre la corruption.

Un module *e-learning* sur la prévention de la corruption et du trafic d'influence est également disponible dans sept langues. Il est destiné aux personnes les plus exposées, en matière de corruption active, à savoir les collaborateurs des filiales commerciales, les équipes du siège et les *global leaders* en tant que décideurs. Des recyclages sont prévus tous les trois ans.

En complément *du e-learning*, l'équipe anticorruption rencontre et forme les collaborateurs les plus exposés.

Le responsable anticorruption a développé des compétences au travers de son expérience professionnelle et de sa formation. Il participe régulièrement à des webinaires spécialisés et réalise une veille notamment des publications de l'Agence française anticorruption (AFA).

Les échanges avec les Directeurs de filiales se poursuivent, pour partager des bonnes pratiques et identifier de nouveaux risques.

Indicateurs et objectifs

	Fonctions à risque
<i>E-learning</i> en cumul sur 2 ans	69 %
Durée	30 min
Fréquence	Tous les trois ans
Thèmes abordés	Définition de la corruption, cadre légal, programme anticorruption, prévention du trafic d'influence, mise en situation, partage de bonnes pratiques

Le tableau ci-dessous précise les cas de corruption survenus au cours de l'année de *reporting* :

	2024	2025
Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	—	—
Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	—	—
Nombre total des cas de corruption (passive et active)	—	—
Nombre de cas ayant entraîné le renvoi ou la sanction de travailleurs pour corruption	—	—
Nombre de cas de contrats ayant été résiliés ou n'ayant pas été renouvelés avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à de la corruption	—	—

5.4.2.3 Droit de la concurrence

Le droit de la concurrence permet de garantir une concurrence pure et parfaite entre les différents acteurs et de protéger les patients, les clients finaux et les systèmes de santé contre toute pratique anticoncurrentielle (exemples de pratiques commerciales déloyales : ententes sur les prix, restrictions de marché).

Politique

Guerbet respecte toutes les règles en matière de concurrence partout où le Groupe exerce son activité. Ainsi, Guerbet protège ses clients et ses partenaires contre les pratiques commerciales déloyales proscrites et s'engage à observer une veille concurrentielle pertinente.

La Directrice des Affaires Juridiques et de la Conformité, membre du Comité exécutif, est en charge du bon respect du droit de la concurrence au sein du Groupe avec l'appui des responsables juridiques locaux et managers régionaux constituant un réseau de correspondants.

Le prix des produits et des solutions est défini de manière éthique, objective, transparente et fiable.

Actions

Les collaborateurs suivent une formation en ligne obligatoire sur la charte éthique, qui couvre le droit du commerce et de la concurrence. Cette charte comprend des principes et des règles de conduite spécifiques.

Des formations sont effectuées régulièrement aux collaborateurs les plus exposés et aux membres du Comité exécutif.

Mécanismes d'alerte et remédiation

La plateforme de signalement en ligne permet à quiconque de faire remonter des alertes, y compris en matière de droit de la concurrence.

En 2025, aucune procédure ni réclamation en matière de concurrence n'a été reçue par le Groupe.

Ce type de cas serait remonté aux équipes juridiques pour traitement.

5.4.2.4 Protection des données personnelles

Cet enjeu est présenté pour répondre aux attentes de parties prenantes. Guerbet a cartographié l'enjeu au travers de l'analyse de double matérialité et conclu qu'il n'est pas matériel au sens de la CSRD.

Conformément aux exigences du RGPD, Guerbet met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la conformité des traitements de données personnelles qu'elle réalise. Ainsi, qu'il s'agisse de salariés, de clients, de professionnels de santé ou de patients, l'entreprise informe les personnes concernées de l'existence de leurs droits et veille à leur exercice effectif. Par ailleurs, conformément aux obligations de transparence et de responsabilité qui lui incombent, Guerbet a établi une politique de protection des données personnelles.

Les directions centrales du Groupe et les filiales commerciales sont informées des conditions dans lesquelles elles doivent traiter les données à caractère personnel qu'elles collectent. Lorsque Guerbet confie des opérations de traitement à des tiers, ceux-ci sont contractuellement tenus de respecter des accords spécifiques conformes au RGPD. Le suivi et le contrôle de la conformité de Guerbet aux exigences du RGPD incombent au Délégué à la Protection des Données (DPO). À ce titre, il administre une application informatique dédiée, à laquelle les responsables de traitement et les filiales concernées ont accès, afin de gérer leurs registres de traitements respectifs et de réaliser les analyses d'impact requises. Il est notamment chargé de produire et de diffuser les politiques et procédures requises par le RGPD. En outre, il a également la responsabilité de sensibiliser les collaborateurs aux principes clés du RGPD, au moyen d'un module *e-learning* obligatoire. La charte éthique, qui fait également l'objet d'une formation en ligne obligatoire, intègre une section sur la protection des données personnelles.

Guerbet a établi une politique de protection des données conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). À ce titre, Guerbet met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles propres à protéger les droits des parties prenantes (salariés, clients, professionnels de santé, patients) avec lesquelles il interagit.

Guerbet en tant que responsable de traitement met en œuvre différents traitements de données personnelles pour garantir les droits des personnes (salariés, patients, clients et fournisseurs). À ce titre, elle a mis en place les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la conformité de ces traitements à la réglementation.

Guerbet dispose d'une politique de protection des données personnelles. Les directions tant du Groupe que des filiales s'engagent à traiter les données à caractère personnel conformément aux lois applicables (RGPD, UK Data Act, nLPD). Les obligations des prestataires auxquels les différentes directions du Groupe confient des opérations de traitements de données personnelles sont décrites dans des accords spécifiques sur la

protection des données conformes aux RGPD. La Direction des Affaires Juridiques veille à la signature de tels accords, le cas échéant.

Le Délégué à la protection des données (DPO) pilote la conformité au RGPD. Les responsables des traitements ont accès à une application de pilotage de la conformité leur permettant la gestion du registre de traitements et des analyses d'impact.

Les collaborateurs situés en Europe suivent un module d'*e-learning* obligatoire sur les principes du RGPD.

La charte éthique, qui fait l'objet d'une formation en ligne obligatoire, intègre une section sur la protection des données personnelles.

5.4.2.5 Représentation d'intérêts

Cet enjeu est présenté pour répondre aux attentes de parties prenantes. Guerbet a cartographié l'enjeu au travers de l'analyse de double matérialité et conclu qu'il n'est pas matériel au sens de la CSRD.

Afin d'améliorer la compréhension par ses parties prenantes des enjeux auxquels Guerbet fait face, le Groupe s'efforce d'expliquer ce qu'il fait, pourquoi il le fait et comment cela impacte la société. C'est dans un esprit de responsabilité et de transparence que Guerbet participe à un dialogue constructif avec les pouvoirs publics et leurs représentants, en charge de l'élaboration des lois et des réglementations impactant son activité. Guerbet respecte les réglementations locales en vigueur et, le cas échéant, s'inscrit sur les registres de transparence. Guerbet n'a aucune affiliation politique.

Guerbet attache une importance particulière à la qualité du dialogue avec les autorités locales et nationales et s'engage à travailler avec elles de manière transparente et responsable, notamment à travers sa Direction Affaires Publiques.

Le Groupe échange notamment avec les autorités concernées, afin de les informer des mesures de sécurité mises en place et de garantir la conformité aux réglementations HSE en vigueur sur ses sites Seveso.

Le Groupe entretient également des discussions concernant les pratiques de remboursement des frais de santé.

Le Groupe contribue également au débat public en fournissant aux institutions publiques, aux législateurs et aux responsables politiques une expertise technique aux niveaux local, national et international. Conformément à la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi Sapin II), Guerbet est inscrit sur le répertoire public des représentants d'intérêts.

Le Groupe est également adhérent et membre de différents pôles et associations professionnelles en France : Leem, France Chimie, G5 Santé, MedTech In France, French Healthcare, etc., mais aussi de syndicats professionnels dans d'autres pays.

5.5 TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE

5.5.1 CONTEXTE	178	5.5.4 INDICATEURS FINANCIERS ALIGNÉS	181
5.5.2 STRATÉGIE RSE ET ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	179	5.5.5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES	183
5.5.3 INDICATEURS FINANCIERS ÉLIGIBLES	179		

5.5.1 Contexte

L'Union Européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit règlement « Taxonomie », relatif à l'établissement d'un cadre visant à promouvoir les investissements durables au sein de l'Union Européenne. En complément, Guerbet applique le règlement délégué (UE) 2023/2486, modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 et qui vise à simplifier le contenu et la présentation des informations durables à divulguer. Guerbet applique également les règlements délégués (UE) 2021/2139 et (UE) 2023/2486 qui simplifie certains critères techniques de sélection permettant de déterminer si les activités économiques ne portent pas atteinte de manière significative aux objectifs environnementaux.

Cet acte délégué permet d'exclure de l'analyse d'éligibilité et d'alignement les activités économiques représentant moins de 10 % du dénominateur de chaque indicateur (chiffre d'affaires, CAPEX, OPEX). Guerbet a retenu cette possibilité d'exclusion, ce qui entraîne certaines variations par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, Guerbet a également appliqué les nouveaux tableaux réglementaires introduits par l'acte délégué.

Dans ce cadre, Guerbet a identifié la part de son chiffre d'affaires, de ses dépenses d'investissement (CAPEX) et d'exploitation (OPEX) éligibles à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux définis par le législateur, puis a analysé l'alignement.

SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



**Climat :
atténuation**



**Climat :
adaptation**



**Économie
circulaire**



Pollution



**Ressources
aquatiques
et marines**



**Biodiversité
et écosystèmes**

Pour analyser l'alignement, Guerbet a vérifié :

- la contribution substantielle à l'un des objectifs environnementaux : selon les critères techniques fixés ;
- l'absence de préjudice important aux autres objectifs environnementaux (DNSH : *Do No Significant Harm*) ;

- le respect des garanties minimales en matière de droits humains, de diligence raisonnable en matière de corruption, de fiscalité et droit de la concurrence.

5.5.2 Stratégie RSE et activités éligibles

L'activité de Guerbet est visée directement par trois objectifs de la taxonomie verte. Le Groupe a identifié du chiffre d'affaires éligible en lien avec l'objectif « Prévention et réduction de la pollution », au titre du 1.2 Fabrication de médicaments.

S'agissant des deux autres objectifs, « Atténuation du changement climatique » et « Transition vers une économie circulaire », la part du chiffre d'affaires éligible demeure non significative, représentant moins de 10 % et ne constituant pas un enjeu matériel au regard de ces objectifs.

Les activités de Guerbet ne sont pas visées directement par les trois autres objectifs, le règlement ayant ciblé les secteurs d'activité les plus impactants de l'Union Européenne.

Au-delà des obligations liées au règlement sur la taxonomie, dans le cadre de sa stratégie RSE, Guerbet a défini son

engagement Planet et des objectifs associés présentés à la section 5.2 Planet.

Guerbet a également identifié des CAPEX et OPEX liés à des mesures individuelles et relatifs à d'autres activités éligibles :

- « Atténuation du changement climatique » :
 - 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers,
 - 7.7 Activités immobilières,
 - 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes ;
- « Contrôle de la pollution » :
 - 1.1 Fabrication de principes actifs pharmaceutiques ou de substances actives.

Le périmètre des activités éligibles et matériels, directement et indirectement est synthétisé dans le tableau suivant :

Activité	Objectif	CA	CAPEX	OPEX	Commentaires
1.2 Fabrication de médicaments	Pollution	x	x	x	Activité directement ciblée par la réglementation
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	Climat (atténuation)		x		
7.7 Activités immobilières	Climat (atténuation)		x		
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Climat (atténuation)			x	

5.5.3 Indicateurs financiers éligibles

Méthodologie d'identification des indicateurs financiers éligibles

Les informations financières utilisées pour calculer les indicateurs d'éligibilité sont issues des systèmes de suivi financier de Guerbet pour l'exercice 2025. Les données ont été analysées afin d'éviter tout double comptage d'activités éligibles au numérateur des indicateurs taxonomie.

Chiffre d'affaires éligible et matériel

Les activités de Guerbet étant ciblées par deux objectifs de la taxonomie, Guerbet présente du chiffre d'affaires éligible au titre des deux objectifs pollution et économie circulaire synthétisés ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé pour les activités éligibles et matériels qui constitue le numérateur taxonomie s'élève à 694 658 K€.

Le chiffre d'affaires consolidé qui constitue le dénominateur taxonomie s'élève à 786 443 K€.

Le ratio de chiffre d'affaires éligible s'élève à 88 % du total chiffre d'affaires.

Activité	Objectif	CA 2025 activités éligibles (K€)	Renvoi vers les états financiers consolidés
1.2 « Fabrication de médicaments »	Pollution	694 658	Non disponible en lecture directe dans le DEU
TOTAL CA ÉLIGIBLE ET MATÉRIEL (NUMÉRATEUR)		694 658	

CAPEX éligibles et matériels

Les CAPEX éligibles et matériels comprennent :

- les dépenses d'investissement relatives aux actifs ou processus associés aux activités de Guerbet à savoir 1.2 Fabrication de médicaments, pour l'objectif contrôle de la pollution ;

- les dépenses d'investissement liées à l'achat d'activités économiques éligibles à la taxonomie et aux mesures individuelles permettant aux activités concernées de devenir bas carbone ou d'entraîner des réductions de GES, à savoir les activités : 6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments pour l'objectif atténuation climatique.

Ces CAPEX éligibles constituent le numérateur pour calculer la part de CAPEX éligibles.

Investissements liés à :	Objectifs	Normes	2025 (en K€)
Fabrication de médicaments (1.2)	Pollution		19 730
Acquisition et propriété de bâtiments (7.7)	Climat	IFRS 16	2 914
Droits d'utilisation locations de flottes de véhicules (6.5)	Climat	IFRS 16	1 558
TOTAL CAPEX ÉLIGIBLES (NUMÉRATEUR)			24 201

En 2025, le montant des CAPEX éligibles et matériels (numérateur) s'élève à 24 201 K€, comme détaillé ci-dessus.

Conformément à la réglementation en matière de taxonomie, le dénominateur des CAPEX comprend les acquisitions de R&D, les augmentations brutes d'immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16).

Guerbet a retenu la possibilité d'exclusion des activités économiques représentant moins de 10 % du dénominateur, ce qui entraîne certaines variations par rapport à l'exercice précédent. À titre d'exemple, les activités suivantes sont

considérées comme non matérielles : la location de flottes de véhicules (6.5), l'installation, la maintenance et la réparation d'équipements améliorant l'efficacité énergétique (7.3), ou encore l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (7.4)

Le montant du dénominateur s'élève à 43 024K€, comme détaillé ci-dessus.

Le ratio de CAPEX éligibles s'élève à 24 201 K€, soit 56 % du total CAPEX.

Investissements liés à :	Normes	Renvoi vers les états financiers consolidés	2025 (en K€)
R&D	IAS 38		1 931
Immobilisations incorporelles	IAS 38	Non disponible en lecture directe dans le DEU	29 774
Immobilisations corporelles	IAS 16		4 905
Droits d'utilisation	IFRS 16	Section 6.1.2, note 6.1	6 414
TOTAL CAPEX (DÉNOMINATEUR)			43 024

OPEX éligibles et matériels

Les OPEX éligibles de Guerbet comprennent les coûts directs non capitalisés qui se rapportent aux actifs ou processus associés aux activités économiques éligibles, à savoir de la R&D pour les activités suivantes :

- Fabrication de médicaments (1.2) pour l'objectif contrôle de la pollution ;
- Traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1) pour l'objectif climat.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Objectif	2025 (en K€)
Fabrication de médicaments (1.2)	Pollution	46 110
Traitement de données, hébergement et activités connexes (8.1)	Climat	9 371
TOTAL OPEX ÉLIGIBLES ET MATÉRIELS (NUMÉRATEUR)		55 481

Le montant des OPEX éligibles (numérateur) s'élève à 55 481 K€, comme détaillé ci-dessus.

Coûts directs non capitalisés liés à :	Renvoi vers les états financiers consolidés 2022	2025 (en K€)
R&D	Section 1.5.6	75 545
Maintenance	Non disponible en lecture directe dans le DEU	22 758
TOTAL OPEX (DÉNOMINATEUR)		98 303

Conformément au règlement sur la taxonomie, le dénominateur des OPEX, qui est composé des coûts directs non capitalisés liés à la R&D et des coûts de maintenance, s'élève à 98 303 K€.

Les OPEX éligibles s'élèvent à 55 481 K€, soit 56 % des OPEX.

5.5.4 Indicateurs financiers alignés

Méthodologie d'analyse des critères de contribution substantielle et DNSH spécifiques

Objectif prévention et contrôle de la pollution

Les critères de contribution substantielle et l'absence de préjudice important aux autres objectifs (DNSH *Do No Significant Harm*) ont été analysés pour vérifier l'alignement.

Une activité ne peut être alignée que si elle ne nuit pas de manière significative à l'un des autres objectifs de la taxonomie.

En 2024, Guerbet a analysé les critères d'alignement pour l'activité 1.2 Fabrication de médicaments, pour l'objectif prévention et contrôle de la pollution.

Cette analyse a été conduite auprès des entités concernées par les activités éligibles, avec l'accompagnement d'un cabinet externe. Les sites industriels et services liés à ces produits ont été identifiés. Des réunions spécifiques ont été organisées pour recueillir les informations nécessaires afin d'évaluer les critères d'alignement. L'actualisation en 2025 a été menée en interne en utilisant la même méthodologie.

Cette analyse a permis de conclure que :

- 88 % du chiffre d'affaires est éligible mais non aligné ;
- 56 % des OPEX sont éligibles mais non alignés.

Ce non-alignement à l'objectif de prévention et contrôle de la pollution pour l'activité principale du Groupe, à savoir 1.2 Fabrication de médicaments, s'explique notamment par deux critères bloquants pour la plupart des industries pharmaceutiques :

- les produits ne répondent pas aux critères de biodégradabilité de la taxonomie. Ce critère représente un obstacle, car les médicaments ne sont généralement pas rapidement biodégradables ;
- il est complexe d'apporter la preuve que les produits constituent des alternatives écologiquement supérieures aux autres produits de la même catégorie.

L'approche « tout ou rien » freine les progrès, car elle n'incite pas à l'amélioration progressive.

Mesures individuelles

Pour les activités en mesures individuelles, Guerbet n'a pas été en mesure de vérifier les critères d'alignement pour l'ensemble des CAPEX et OPEX, du fait de la complexité des critères et des difficultés rencontrées à collecter les informations.

De ce fait, les CAPEX et OPEX éligibles au titre des mesures individuelles, pour lesquels l'analyse n'a pas pu être conduite, ont été considérés comme non alignés :

- 7.7 Activités immobilières : analyse au cas par cas ;
- 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes : difficulté rencontrée à collecter les informations.

Guerbet a privilégié une approche conservatrice afin de ne pas fictivement gonfler les ratios. La part de CAPEX et OPEX alignés est probablement sous-estimée.

Ces premiers exercices d'analyse d'éligibilité et d'alignement réalisés par Guerbet sont susceptibles d'évoluer les prochaines années, avec l'évolution de la disponibilité des données, notamment les données techniques et les informations de fournisseurs d'équipements ou de services, ainsi que l'évolution de la réglementation notamment des ajustements issus des mesures dites Omnibus.

Méthodologie d'analyse des DNSH génériques et des garanties minimales

DNSH Adaptation

Guerbet a vérifié le respect des critères du DNSH générique Adaptation pour l'ensemble de ses activités éligibles, conformément à l'appendice A.

En 2022, le Groupe a réalisé une analyse de l'exposition de ses activités aux risques climatiques, y compris physiques (cf. [5.2.1.3 Risques physiques et de transition](#)). Cette analyse a été déployée sur le patrimoine immobilier identifié comme matériel.

Le Groupe a conduit une évaluation de la vulnérabilité financière des principaux risques, physiques et de transition, visant à déterminer l'importance des risques. Les risques climatiques ont été projetés à horizons 2030, 2040-2050 sur la base de deux scénarios : scénario à faibles émissions (1,5 °C) et scénario à fortes émissions (4 °C).

En lien avec ces analyses, Guerbet a identifié des solutions d'adaptation permettant de réduire les risques climatiques principaux, y compris physiques.

Garanties sociales minimales en matière de droits humains

Conformément aux principes directeurs des garanties minimales décrits dans l'article 4 du règlement taxonomie, les activités économiques doivent également respecter des garanties sociales minimales.

En matière de droits humains, Guerbet s'appuie sur ses systèmes de management, politiques et outils tels que sa [charte éthique](#), sa plateforme de signalement sécurisée [GuerbetEthicsAlertLine](#) et ses engagements en matière de droits humains.

Guerbet ne dispose pas d'une cartographie spécifique sur les droits humains. Le Groupe prévoit de renforcer son processus d'évaluation en se dotant d'un outil d'évaluation RSE dont les résultats serviront à définir des objectifs d'amélioration des pratiques des fournisseurs sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (voir section [5.1.3.4 Démarche achats responsables](#)).

Guerbet ne fait pas l'objet de condamnation en matière de droits humains ⁽¹⁾.

Guerbet estime ainsi respecter les critères des garanties minimales relatifs aux droits humains.

⁽¹⁾ Vérifié en consultant les bases du National Contact Points et BHRRC.

Corruption

En matière de lutte contre la corruption, Guerbet dispose d'un dispositif de prévention de la corruption et du trafic d'influence (voir section [5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts](#)).

Droit de la concurrence

Guerbet respecte les règles d'une concurrence ouverte, équitable et honnête partout où le Groupe exerce son activité (voir section [5.4.2.3 Respect du droit de la concurrence](#)).

Le CA éligible s'élève à 694 658 K€, soit 88 % du CA total.

Le CA aligné s'élève à 0 K€, soit 0 % du CA éligible et 0 % du CA total.

	Part de CA aligné/ (CA absolu)	Part de CA éligible/ (CA absolu)
CCM	— %	— %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	— %
PPC	— %	88 %
BIO	— %	— %

CCM : Climate Change Mitigation (Atténuation du changement climatique).

CCA : Climate Change Adaptation (Adaptation au changement climatique).

WTR : Water and Marine Resources (Ressources aquatiques et marines).

CE : Circular Economy (Économie circulaire).

PPC : Pollution Prevention and Control (Pollution).

BIO : Biodiversity and ecosystems (Biodiversité et écosystèmes).

Les CAPEX éligibles s'élèvent à 24 201 K€, soit 56 % du total CAPEX.

Les CAPEX alignés s'élèvent à 0 K€, soit 2 % des investissements éligibles et 1 % du total CAPEX.

	Part de CAPEX aligné/ (CAPEX absolu)	Part de CAPEX éligible/ (CAPEX absolu)
CCM	1 %	7 %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	— %
PPC	— %	45 %
BIO	— %	— %

Les OPEX éligibles s'élèvent à 55 481 K€, soit 53 % du total OPEX.

Les OPEX alignés s'élèvent à 0 K€, soit 0 % des dépenses éligibles et 0 % du total OPEX.

	Part d'OPEX aligné/ (OPEX absolu)	Part d'OPEX éligible/ (OPEX absolu)
CCM	— %	9 %
CCA	— %	— %
WTR	— %	— %
CE	— %	— %
PPC	— %	44 %
BIO	— %	— %

Fiscalité

Le risque d'évasion fiscale n'a pas été identifié comme étant un enjeu matériel. Guerbet n'encourage ni ne promeut l'évasion fiscale et les implantations dans des États et les territoires non coopératifs, ni pour lui-même ou ses filiales, ni pour ses clients.

Résultats d'éligibilité et d'alignement sur l'exercice

Les résultats des indicateurs taxonomie au titre de l'exercice sont présentés ci-dessous de manière synthétisée. Les résultats détaillés en utilisant les tableaux réglementaires sont présentés en annexes [5.7.2 Tableau taxonomie environnementale](#).

À noter que certains investissements et dépenses liés à la décarbonation ne sont pas comptabilisés parmi les investissements éligibles, pour plusieurs raisons :

- caractère non matériel de certains investissements, telles que l'installation de bornes de recharge électrique ou l'utilisation de véhicules électriques et hybrides (activité 6.5), pourtant encouragées par la politique interne relative aux véhicules de fonction ;
- un niveau de granularité des *reportings* qui ne permet pas de fournir le détail requis ;
- non-éligibilité réglementaire de certains investissements au regard des critères définis par la Taxonomie.

5.5.5 Conclusion et perspectives

88 % du chiffre d'affaires est éligible à la taxonomie.

La conclusion de l'analyse d'alignement conduite est que le chiffre d'affaires éligible à la taxonomie n'est pas aligné.

Ce non-alignement à l'objectif de prévention et contrôle de la pollution pour l'activité principale du Groupe, à savoir 1.2 Fabrication de médicaments, s'explique notamment par deux critères bloquants : d'une part il est complexe d'apporter la preuve que les produits constituent des alternatives écologiquement supérieures aux autres produits de la même catégorie, d'autre part les produits ne répondent pas aux critères de biodégradabilité de la taxonomie comme la plupart des médicaments. L'approche actuelle « tout ou rien » de la taxonomie freine les progrès, car elle n'incite pas à l'amélioration progressive.

Par ailleurs, les critères n'apparaissent pas suffisamment représentatifs des actions mises en place par Guerbet sur le plan environnemental. Ainsi, les ratios de chiffres d'affaires, d'OPEX et CAPEX éligibles et alignés, ne reflètent pas les actions et investissements de Guerbet pour réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, décrits à la section [5.2 Planet](#).

Plan d'adaptation avec les objectifs climatiques

La majorité du chiffre d'affaires de Guerbet n'est pas éligible aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique de la taxonomie.

Les informations relatives à ces objectifs sont limitées à des mesures individuelles, principalement dans la catégorie de l'activité immobilière. Guerbet ne dispose pas de plan d'adaptation sur cette catégorie qui n'est pas la plus prioritaire au regard des enjeux en matière de climat.

Évolution par rapport à l'exercice précédent

La proportion de chiffre d'affaires éligible enregistre une légère diminution par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'application du seuil de matérialité.

À l'inverse, la progression des CAPEX éligibles résulte à la fois d'une augmentation des investissements répondant aux critères d'éligibilité et d'une baisse du volume global des CAPEX.

Guerbet a revu son dispositif de *reporting* en 2025 en adoptant les mesures transitoires prévues par le *Quick Fix*, afin d'assurer une application pragmatique et proportionnée des exigences de publication issues du règlement Taxonomie.

Guerbet révisera la méthodologie de calcul des indicateurs sur la base des données et informations externes qui seront disponibles dans le futur et sur la base des évolutions réglementaires prévues dans le cadre des travaux européens dits « omnibus », visant à ajuster notamment les critères d'alignement.

Guerbet mènera une réflexion sur la stratégie d'alignement de son chiffre d'affaires, en tenant compte de l'évolution du cadre réglementaire.

Le Groupe mènera ensuite une réflexion sur l'intégration de critères contribuant à l'alignement dans ces processus, notamment en matière d'achats et de *reporting* interne des investissements.

5.6 MÉTHODOLOGIES ET CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES

5.6.1 PÉRIMÈTRES ET EXCLUSIONS	184	5.6.5 CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'EXERCICE PRÉCÉDENT	185
5.6.2 SYSTÈMES ET PROCESSUS DE COLLECTE DES DONNÉES	184	5.6.6 LISTE DES POINTS DE DONNÉES DANS LES NORMES TRANSVERSES ET THÉMATIQUES DÉRIVÉES D'AUTRES TEXTES LÉGISLATIFS DE L'UE (ESRS 2 IRO-2, APPENDICE B)	185
5.6.3 SOLLICITATION DE TIERS EXTERNES	184		
5.6.4 AUTRES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES	185		

5.6.1 Périmètres et exclusions

La période de *reporting* pour les indicateurs de l'année N est du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

De manière générale, les informations de durabilité présentées couvrent le même périmètre que celui des états financiers de Guerbet, présentés dans le chapitre [6 États financiers et notes annexes](#).

Des indicateurs peuvent présenter des exclusions. Il peut s'agir d'indicateurs non significatifs, non disponibles dans les systèmes, de spécificités locales rendant certaines informations confidentielles ou d'informations non pertinentes à consolider du fait de leur impact négligeable :

- les consommations d'eau, d'énergie et les quantités de déchets sont consolidées pour les sites industriels du Groupe. Sont exclus de la déclaration les sites administratifs, filiales commerciales, et autres centres de distribution ou de R&I, leur impact étant négligeable ;
- handicap : le nombre de salariés en situation de handicap est consolidé pour la France (à l'exception de la société Intrasense qui n'est pas couverte par le même système d'information RH) du fait de spécificités locales ne permettant pas l'accès à ce type d'information pour d'autres pays ;

- évaluation de performance et développement des compétences : la donnée n'est pas consolidée pour la société Intrasense qui n'est pas couverte par le même système d'information RH.

En cas de variation du périmètre de consolidation au cours de l'exercice (acquisition, cession), les données de durabilité sont, sauf indication contraire, consolidées selon le même principe que les états financiers, à compter de la date d'entrée effective dans le périmètre ou jusqu'à la date de sortie.

Certaines données manquantes peuvent être estimées ou exclues lorsque leur impact est non significatif. Les impacts éventuels sur la comparabilité des indicateurs sont alors présentés de manière qualitative.

En cas de sortie avec transfert d'activité au sein de l'entreprise, les données historiques sont conservées et maintenues dans le calcul des indicateurs des années antérieures ; inversement en cas d'entrée.

En cas de sortie sans transfert d'activité au sein de l'entreprise : les données historiques sont exclues du calcul des indicateurs des années antérieures ; inversement en cas d'entrée.

5.6.2 Systèmes et processus de collecte des données

La collecte des informations nécessaires à l'État de durabilité a été réalisée de la manière suivante :

- le *reporting* des indicateurs de performance est réalisé via des fichiers internes de consolidation et des systèmes d'information. Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis sur l'ensemble des sites industriels, Guerbet a établi un référentiel décrivant les définitions des indicateurs, ainsi que les modalités de calcul ;

- le *reporting* des informations qualitatives est réalisé via des interviews de contributeurs clés, en se basant notamment sur les documentations internes telles que les politiques du Groupe ;
- les indicateurs quantitatifs du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'une revue par un auditeur externe.

5.6.3 Sollicitation de tiers externes

Guerbet s'est appuyé sur deux cabinets externes dans le cadre de l'établissement de son État de durabilité : un cabinet pour mener l'analyse de double matérialité et identifier les enjeux matériels et un autre cabinet pour rédiger le rapport. Les consultants externes ont travaillé avec les équipes Guerbet pour mener à bien les travaux.

En dehors de la revue de l'État de durabilité par les Commissaires aux comptes (voir [section 5.8](#)), il n'y a pas eu d'autres vérificateurs tiers qui ont été impliqués dans la préparation de l'État de durabilité.

5.6.4 **Autres circonstances particulières**

Il n'y a pas de circonstance particulière à signaler, telles des acquisitions ou des cessions qui auraient pu impacter l'État de durabilité.

5.6.5 **Changements survenus depuis l'exercice précédent**

Pour ce deuxième exercice d'État de durabilité et il n'y a pas de changement majeur dans le calcul des indicateurs en dehors de l'application du *Quick Fix* pour les indicateurs taxonomie.

5.6.6 **Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B)**

IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS 2 – INFORMATIONS GÉNÉRALES À PUBLIER		
BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	5.1.7 Base générale d'établissement des états de durabilité – BP-1	127
BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.6 Méthodologies et circonstances particulières	184
GOV-1 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance	116
GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	5.1.2.2 Informations transmises aux organes de gouvernance RSE	117
GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable	117
GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable	5.1.5 Vigilance raisonnable	124
SBM-1 : Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur	5.1.1 Modèle d'affaires, chaîne de valeur et stratégie RSE	114
SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.1.4 Parties prenantes	121
SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité et 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	125
IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité	125
IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité	5.1.6.4 IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par les déclarations relatives à la durabilité de l'entreprise 5.6.6 Liste des points de données dans les normes transverses et thématiques dérivées d'autres textes législatifs de l'UE (ESRS 2 IRO-2, appendice B)	127 ; 185

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS E1 – CHANGEMENT CLIMATIQUE		
ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes incitatifs	5.1.2.3 Critères RSE dans la rémunération variable	117
ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.1.3 Identification des risques physiques et de transition	125 130
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité ; 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires	125
E1-1 : Plan de transition	5.2.1.2 Stratégie de transition	130
E1-2 : Politique	5.2.1.4 Politique	135
E1-3 : Actions et ressources	5.2.1.5 Actions	135
E1-4 : Cibles	5.2.1.6 Objectif SBTi et Objectif ESG	135
E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	5.2.1.6 Consommation d'énergie et mix énergétique des sites industriels de Guerbet	136
E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES	5.2.1.6 Émissions totales de GES du Groupe	141
E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	5.2.1.6 Projet d'absorption et d'atténuation des GES	135
E1-8 : Tarification interne du carbone	5.2.1.6 Tarification interne du carbone	135
E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles	5.2.1.3 Identification des risques physiques et de transition	133
ESRS E2 – POLLUTION		
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.2 Maîtrise des rejets – ESRS E2	125 ; 139
E2-1 : Politique	5.2.2.1 Politique	142
E2-2 : Actions et ressources	5.2.2.2 Actions	142
E2-3 : Cibles	5.2.2.3 Indicateurs et objectifs	143
E2-4 : Indicateur pollution de l'air, de l'eau et des sols	5.2.2.3 Indicateurs et objectifs	143
E2-5 : Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes	N/A, non matériel	N/A
E2-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à la pollution	5.2.2.2 Actions	139
ESRS E3 – RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES		
ESRS 3 IRO-1 : Description des procédures de recensement et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.3 Préservation des ressources en eau – ESRS E3	125 ; 141
ESRS E3-1 : Politique	5.2.3.1 Politique	144
E3-2 : Actions et ressources	5.2.3.2 Actions	144
E3-3 : Cibles	5.2.3.3 Indicateurs et objectifs	145
E2-4 : Indicateur eau recyclée et réutilisée	5.2.3.3 Indicateurs et objectifs	145
E2-4 : Indicateur consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré	5.2.3.3 Indicateurs et objectifs	145

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS E4 – BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES		
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires		
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		
E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle d'affaires	N/A, non matériel	
E4-2 : Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes		
E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes		
E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes		
E4-5 : Métriques d'incidence liées à l'altération de la biodiversité et des écosystèmes		
E4-6 : Incidences financières escomptées des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes		
ESRS E5 – UTILISATION DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité ; 5.2.5 Favoriser l'économie circulaire – ESRS E5	125 ; 143
E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	5.2.5.1 Politique	146
E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.4.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes	144
E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	5.2.4.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes	144
E5-4 : Ressources entrantes	5.2.4.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources entrantes	144
E5-5 : Ressources sortantes	5.2.4.2 Indicateurs et objectifs sur les ressources sortantes	144
E5-6 : Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	N/A, disposition transitoire	N/A
ESRS S1 – EFFECTIFS DE L'ENTREPRISE		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.1.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	150
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.1.6.1 Résultat de l'analyse de double matérialité ; 5.1.6.2 Lien avec la stratégie et le modèle d'affaires ; 5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	125 ; 150
S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise	5.3.1.2 Politiques Ressources Humaines ; 5.1.3.3 Politique HSE	152 ; 118
S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants	5.3.1.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	150
S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	5.3.1.10 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	163
S1-4 : Actions concernant les incidences importantes, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les effectifs de l'entreprise, et efficacité de ces actions et approches	Paragraphes « Actions » présentés dans les sous-sections de 5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	150
S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Paragraphes « Indicateurs et objectifs » présentés dans les sous-sections de 5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1	150

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	5.3.1 Collaborateurs de Guerbet – ESRS S1 5.3.1.7 Diversité et inclusion	150 ; 159
S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise	N/A, disposition transitoire	N/A
S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue – Taux de couverture des négociations collectives et du dialogue social	150
S1-9 : Métriques de diversité	5.3.1.7.3 Indicateurs et objectifs	159
S1-10 : Salaires décents	5.3.1.6 Rémunération, reconnaissance et attractivité – Salaire décent	157
S1-11 : Protection sociale	5.3.1.6.3 Indicateurs et objectifs – Protection sociale	158
S1-12 : Personnes handicapées	5.3.1.7.3 Indicateurs et objectifs – Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap	159
S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences	5.3.1.5.3 Indicateurs et objectifs	157
S1-14 : Métriques de santé et de sécurité	5.3.1.3.3 Indicateurs et objectifs	154
S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	5.3.1.4 Qualité de vie au travail et conditions de travail	155
S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	5.3.1.6.3 Indicateurs et objectifs	158
S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	5.3.1.8 Engagements en matière de droits humains	162
ESRS S2 – TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.2.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	163
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.2.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie	163
S2-1 : Politiques	5.3.2.2.1 Politique	164
S2-2 : Processus d'interaction	5.3.2.1.2 Processus de dialogue	163
S2-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux	5.3.2.3 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	164
S2-4 : Actions et efficacité de ces actions	5.3.2.2.2 Actions	164
S2-5 : Cibles	5.3.2.2.3 Indicateurs et objectifs	164
ESRS S3 – COMMUNAUTÉS TOUCHÉES		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.3.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	165
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.3.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie	165
S3-1 : Politiques	5.3.3.2 Politique	165
S3-2 : Processus d'interaction	5.3.3.1.2 Processus de dialogue	165
S3-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux	5.3.3.5 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	166
S3-4 : Actions et efficacité de ces actions	5.3.3.3 Actions	165
S3-5 : Cibles	5.3.3.4 Indicateurs et objectifs	166

Exigences de publication	Référence dans la déclaration de Guerbet relative à la durabilité	Pages
ESRS S4 – CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		
ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées	5.3.4.1 Gestion des impacts et processus de dialogue	167
ESRS 2 SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et interaction avec la stratégie et le modèle d'affaires	5.3.4.1.1 Impacts, risques et opportunités et lien avec le modèle d'affaires et la stratégie	167
S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux	Paragraphes « Politique » présentés dans les différentes sous-sections de 5.3.4 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	167
S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux	5.3.4.6 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	171
S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	5.3.4.6 Gestion des incidences négatives et canaux d'écoute	171
S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	Paragraphes « Actions » présentés dans les différentes sous-sections de 5.3.4 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	167
S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants	Paragraphes « Indicateurs et objectifs » présentés dans les différentes sous-sections de 5.3.4 Engagement et responsabilité dans le domaine de la santé – ESRS S4	167
ESRS G1 – CONDUITE DES AFFAIRES		
ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	5.1.2.1 Rôle des organes de gouvernance	116
ESRS 2 IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants	5.1.6.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité	125
G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires	5.4.1 Culture d'entreprise ; 5.4.2 Éthique des affaires	172 ; 173
G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs	173
G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	174
G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin	Paragraphe « Indicateurs et objectifs » de la section 5.4.2.2 Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	174
G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	N/A, non matériel	
G1-6 : Pratiques en matière de paiement	5.4.2.1 Gestion des relations avec les fournisseurs – Modalités de paiement et délai moyen de paiement d'une facture	173

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance, paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission			<u>39 ; 112</u>
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants, paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		<u>39</u>
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable, paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				<u>121</u>
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles, paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission	Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques, paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées, paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816ii		Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac, paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Ne concerne pas Guerbet
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050, paragraphe 14			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119		<u>130</u>
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris », paragraphe 16, point g)			Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818	Ne concerne pas Guerbet : Guerbet a des objectifs SBTi
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES, paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818	<u>138</u>
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilés par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat), paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				<u>139</u>

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique, paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				139
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique, paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				140
SRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES, paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	141
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes, paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818	140
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone, paragraphe 56			Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119		138
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat, paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		133
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique, paragraphe 66, point a)					Disposition transitoire
ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif, paragraphe 66, point c)			Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique		134
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique, paragraphe 67, point c)			Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés		Disposition transitoire
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat, paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Disposition transitoire

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejeté dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				143 - 144
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E3-1 Politique en la matière, paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers, paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée, paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				145
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m ³ par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres, paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				145
ESRS 2- IRO 1 – E4, paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2- IRO 1 – E4, paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2- IRO 1 – E4, paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers, paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation, paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS E5-5 Déchets non recyclés, paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				148
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs, paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				148
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque de travail forcé, paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS 2- SBM3 – S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail, paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				162
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		162

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains, paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail, paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				118
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes, paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				163
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail, paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		154
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies, paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				154
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		158
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du Directeur Général, paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				158
ESRS S1-17 Cas de discrimination, paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				163
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		162
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur, paragraphe 11, point b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				164
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme, paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				164
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur, paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				164
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818			164
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		164

Exigence de publication et point de donnée correspondant	Référence SFDR	Référence au pilier 3	Référence au règlement sur les indices de référence	Référence à la législation européenne sur le climat	Pages
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				<u>164</u>
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818			Ne concerne pas Guerbet
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe II				Ne concerne pas Guerbet
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finaux, paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				<u>167</u>
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE, paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818			<u>167</u>
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme, paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				<u>167</u>
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption, paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte, paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Ne concerne pas Guerbet
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816			<u>174</u>
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption, paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				<u>174</u>

5.7 ANNEXE CSRD

5.7.1 DÉFINITIONS SPÉCIFIQUES	195	5.7.2 TABLEAUX TAXONOMIE ENVIRONNEMENTALE	200
5.7.1.1 Environnement	195		
5.7.1.2 Santé et sécurité	197		
5.7.1.3 Collaborateurs	198		
5.7.1.4 Domaine de la santé	199		
5.7.1.5 Conduite des affaires	199	5.7.3 GLOSSAIRE	202

5.7.1 Définitions spécifiques

5.7.1.1 Environnement

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs environnement suivis, Guerbet a défini les différents indicateurs en prenant en compte les prescriptions méthodologiques des ESRS.

Facteurs de conversion, facteurs d'émission et méthodologie

Les facteurs de conversion et facteurs d'émission sont centralisés et actualisés au niveau Groupe afin d'assurer une cohérence.

Les émissions de GES sont calculées à partir des facteurs d'émission issus majoritairement de l'ADEME, de l'AIB, de l'EPA, d'Ecoinvent et du référentiel de comptabilité du Leem.

Guerbet suit la méthodologie du *GHG protocol* pour calculer les émissions à partir des données d'activité et des facteurs d'émission.

Émissions de GES scopes 1 & 2

Guerbet suit deux indicateurs :

- émissions de GES liées aux énergies des sites industriels ;
- émissions de GES scopes 1 & 2 Groupe.

Les données sont comptabilisées sur la base :

- du *reporting* des énergies : sur la base des consommations réelles de l'année N pour les sites industriels ; sur la base des consommations réelles pour le siège et de calcul sur les surfaces des locaux pour les autres entités ;
- du *reporting* des émissions fugitives (fuite de fluides frigorigènes) pour l'année N. Les émissions liées aux fluides frigorigènes ont été obtenues selon deux méthodes : au réel pour l'ensemble des sites industriels et par calcul sur la base des surfaces pour les autres entités ;
- du *reporting* des consommations réelles de fioul, de diesel pour les équipements mobiles ;
- du *reporting* des valeurs mesurées ou calculées pour les émissions de procédés.

Afin de refléter la performance de Guerbet sans tenir compte des facteurs de décarbonation exogène, nous prenons en compte les énergies renouvelables et nous calculons les émissions liées aux consommations d'énergie à facteur d'émission constant. C'est-à-dire que nous prenons en compte les facteurs d'émission utilisés en 2021 : les facteurs d'émission utilisés sont ceux de l'année 2015 pour le gaz et de l'année 2020 *market-based* pour l'électricité (*market-based* signifie en tenant compte des facteurs d'émission des fournisseurs d'électricité choisis par Guerbet).

Nous suivons également les émissions liées aux consommations d'énergie en mettant à jour les facteurs d'émission tous les trois ans afin de suivre nos objectifs pour notre engagement « SBTi ».

Pour calculer ces émissions liées à l'incinérateur à Lanester, Guerbet utilise un facteur d'émission calculé en interne, à partir des réactions chimiques d'oxydation thermique.

Émissions de GES scope 3

Guerbet suit les émissions de GES du *scope 3* Groupe, pour les catégories du *GHG protocol* suivantes :

- biens et services achetés ;
- biens d'équipement ;
- activités liées aux combustibles et à l'énergie ;
- transport et distribution en amont ;
- déchets générés dans le cadre de l'exploitation ;
- voyages d'affaires ;
- déplacements domicile-travail des collaborateurs ;
- acheminement en aval ;
- utilisation des produits vendus ;
- traitement en fin de vie des produits vendus ;
- investissements.

Les données d'entrée pour le calcul du bilan carbone du *scope 3* sont des données primaires (issues des fournisseurs) et internes.

Des données primaires sont par exemple les rapports d'émissions de nos prestataires de transport et de voyage, ou les quantités ou poids de matières et biens achetés, les quantités et modes de traitement de déchets traités en externe. Les facteurs d'émission pour les matières et biens achetés, ainsi que pour les déchets traités en externe proviennent de bases de données. Pour les facteurs d'émission pour les autres postes, nous utilisons les rapports de nos prestataires. Ces données représentent 42 % de nos émissions.

Des données internes sont par exemple les dépenses pour les biens, services et biens d'investissements achetés ou la fin de vie des produits vendus. Ces données représentent 58 % de nos émissions.

Le Groupe veille à utiliser des facteurs d'émission les plus spécifiques possible pour limiter les incertitudes du bilan carbone. Cependant, les incertitudes sont inhérentes à la méthode. Les incertitudes les plus importantes concernent les données reposant sur des facteurs d'émission monétaires utilisés pour une partie des achats (80 % d'incertitude). À date, peu de fournisseurs de la chaîne de valeur amont de Guerbet disposent de facteurs d'émission établis par produit. Guerbet encourage ses principaux fournisseurs à tendre vers cette bonne pratique.

Les catégories suivantes du *GHG protocol* ne sont pas comptabilisées, car non pertinentes pour Guerbet (pas d'activité entrant dans ces catégories) : actifs loués en amont, transformation des produits vendus, actifs loués en aval, franchises.

Revue méthodologique du bilan en 2025

En 2025, Guerbet a mené un projet de revue méthodologique et de digitalisation de son bilan carbone. Cela s'est traduit par des variations des émissions de CO₂ sur les scopes 1, 2 et 3. Ces modifications ont été appliquées à l'empreinte 2025, 2024 et 2021 en tant qu'année de référence pour notre trajectoire SBTi :

- Scopes 1 & 2 : actualisation des facteurs d'émissions ;
- Scope 3 :
 - Achats de biens et services : revue de la méthodologie des achats de services avec les derniers facteurs d'émissions de l'Ademe. Définition de facteurs d'émissions internes pour nos packagings (aussi valable pour la fin de vie), à partir des composants et matériaux utilisés et facteurs d'émissions associés,
 - Amont énergie : utilisation du dernier ratio de l'Agence Internationale de l'Énergie,
 - Investissements : comptabilisation d'Intrasense.

Consommation d'énergie

Les énergies comprennent l'électricité, le gaz, le fioul utilisés pour la production ou le chauffage. Sont exclues les consommations de gaz et de fioul pour l'usage des chariots élévateurs ou pour alimenter les générateurs de secours.

Les données sont comptabilisées via les factures d'énergie ou équivalent, à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence de la donnée.

Pour les indicateurs de ventilation d'énergie par source, les données utilisées sont ces consommations d'énergie, ainsi que les mix électriques des pays où sont situés nos sites de production, les cas d'autoconsommation et les achats d'énergie renouvelable par garanties d'origine. Les mix électriques des pays sont pris pour l'année N-1 via les données de l'Agence internationale de l'énergie.

Production d'énergie

Toute énergie (électricité, vapeur, autres fluides chauffants) produite sur nos sites industriels est autoconsommée.

Pour la production de vapeur et autres fluides chauffants sur nos sites : toute vapeur et tout fluide chauffant est produit via du gaz. Tout le gaz naturel consommé sur nos sites l'est à cette fin.

Nous utilisons la répartition suivante : 90 % de la consommation de gaz pour la production vapeur, 10 % pour

la production d'autres fluides chauffants. Cette répartition est estimée à partir d'audits énergétiques de nos sites.

Intensité énergétique par rapport au chiffre d'affaires net

Il s'agit de la consommation totale d'énergie provenant d'activités dans des secteurs à fort impact sur le climat par chiffre d'affaires net provenant d'activités dans des secteurs à fort impact climatique. L'intensité énergétique s'exprime en MWh/M€.

Consommation d'eau

Il s'agit de la consommation d'eau publique uniquement. Est exclue la consommation d'eau recyclée et réutilisée en interne (indicateur consolidé séparément).

Les données sont comptabilisées via les factures d'eau ou équivalent, à défaut sur la base de compteurs avec vérification de la cohérence de la donnée.

L'objectif porte sur la consommation d'eau relative, c'est-à-dire ramenée aux quantités produites par les sites de production de principes actifs et pharmaceutiques : la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

Consommation d'eau relative

Il s'agit de la consommation d'eau ramenée aux quantités produites par les sites de production de principes actifs et pharmaceutiques, la production d'injecteurs n'est pas comptabilisée.

L'objectif de réduction porte sur cet indicateur.

Rejets

Les indicateurs relatifs aux rejets concernent nos sites de production d'API (Dublin, Lanester et Marans).

- NOx : émissions d'oxyde d'azote issues des chaudières pour nos sites de Dublin et Marans, et de l'incinérateur pour notre site de Lanester. Les autres sites Guerbet sont exclus. Les données sont issues de mesures en continu ou de mesures ponctuelles rapportées aux débits pour estimer les quantités annuelles. Ces mesures, estimations et déclarations sont validées par les BREF et/ou les réglementations locales/licences d'exploitation ;
- COT : les données relatives au carbone organique total sont issues des données relatives à la demande chimique en oxygène (DCO), qui sont converties via la formule en vigueur dans la réglementation européenne : $COT = DCO/3$. Les données relatives à la DCO concernent nos sites de Dublin, Lanester et Marans qui comportent une station de traitement biologique. Les autres sites Guerbet n'ayant pas de telle station sont exclus du périmètre de *reporting*. La DCO est mesurée à une fréquence journalière ou mensuelle, et les quantités annuelles sont estimées grâce aux débits des effluents associés en sortie de sites. Ces mesures, estimations et déclarations sont validées par les BREF et/ou les réglementations locales/licences d'exploitation.

Eau recyclée et réutilisée

Il s'agit de la consommation d'eau utilisée au moins une fois qui a été traitée, ou non, pour être utilisée à nouveau avant d'être rejetée dans le traitement final ou dans l'environnement.

Cela peut être par exemple le recyclage dans un même processus ou dans un processus différent au sein du même site.

Ressources entrantes/Recyclage interne

Les indicateurs suivis sont les pourcentages recyclés en interne :

- iode pour notre site de Lanester ;
- solvants pour notre site de Dublin.

Les pourcentages sont calculés en divisant les quantités recyclées par les quantités totales utilisées (quantité totale utilisée = quantité achetée + quantité recyclée). Pour Dublin, la moyenne des taux de recyclage des deux solvants recyclés est utilisée.

Déchets traités en externe

La distinction entre les déchets recyclés et non recyclés est celle de la réglementation européenne pour les pays membres de l'Union Européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000) et celle de la réglementation locale pour les autres pays.

Les déchets sur site en attente d'enlèvement par une entreprise extérieure sont exclus de cet indicateur.

Lorsque les données brutes sont en mètres cubes, à défaut de donnée, l'hypothèse d'une densité de 1 est retenue, c'est-à-dire qu'un mètre cube équivaut à une tonne.

Déchets recyclés

Les déchets recyclés se réfèrent aux matériaux qui ont été récupérés et traités en externe pour être réutilisés dans de nouveaux cycles de production ou d'utilisation.

Selon la réglementation européenne (décision 2000/532/CE du 3 mai 2000), cela couvre les codes R2, R3, R4, R5 et R6.

Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont définis comme des déchets contenant des éléments toxiques ou dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. Ils sont caractérisés par certaines propriétés de danger (explosif, inflammable, toxique, etc.).

Déchets non dangereux

Les déchets non dangereux ne présentent pas ces propriétés de danger.

5.7.1.2 Santé et sécurité

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs accidents et maladies professionnelles suivis dans l'ensemble de ses entités, Guerbet a mis en œuvre une procédure de *reporting*. Ce document précise les méthodologies à suivre pour le *reporting* des accidents et maladies professionnelles de l'ensemble du Groupe : définitions, délais de *reporting*, calcul des indicateurs. Ces méthodologies tiennent compte des prescriptions des ESRS.

Précisions méthodologiques :

Accidents déclarés

Guerbet consolide pour l'ensemble du Groupe le nombre d'accidents enregistrés selon la procédure de *reporting* interne du Groupe qui comptabilise les accidents avec arrêt, ou avec postes aménagés, ou traitement médical.

Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

TRIR

Total Recordable Incident Rate, c'est-à-dire le taux d'accidents déclarés, pour les salariés de Guerbet (CDI, CDD, apprentis, stagiaires).

Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Il s'agit du nombre d'accidents enregistrés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe pour 100 salariés.

Cet indicateur est déployé à l'ensemble du Groupe.

Calcul : nombre d'accidents déclarés sur l'année N \times 100 / effectif fin d'année.

Heures travaillées théoriques

Cet indicateur est utilisé pour calculer le taux de fréquence et de gravité des accidents avec arrêt.

Les heures travaillées théoriques sont calculées sur la base de l'effectif fin d'année du Groupe et de la durée annuelle légale du travail en France (de 1 607 heures).

Calcul : effectif fin d'année \times 1 607 heures.

Taux de fréquence des accidents du travail

- Taux de fréquence des accidents avec arrêt : il s'agit du nombre d'accidents avec arrêt de travail (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques ;
- Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt : il s'agit du nombre d'accidents déclarés (selon procédure interne Groupe), sur l'année N, au niveau Groupe, rapporté à un million d'heures travaillées théoriques.

Les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Calcul : nombre d'accidents sur l'année N \times 1 000 000 / heures travaillées théoriques.

Taux de gravité des accidents du travail

Le taux de gravité désigne le ratio entre le nombre de jours perdus à la suite des accidents du travail selon la procédure interne Groupe et le nombre d'heures travaillées multiplié par 1 000. Cela vise à exprimer la gravité des accidents avec arrêt en fonction de la durée de l'arrêt de travail.

Les jours perdus des accidents de trajet ne sont pas comptabilisés.

Plusieurs indicateurs sont suivis :

Indicateurs	Méthodologie
Taux de gravité des accidents de l'année N	Nombre de jours d'arrêt de l'année N pour des accidents ayant eu lieu l'année N, rapporté à 1 000 heures travaillées théoriques
Taux de gravité moyenne 2 ans	Moyenne des taux de gravité de l'année N et de l'année N-1

5.7.1.3 Collaborateurs

Ces indicateurs concernent les collaborateurs de Guerbet (ESRS S1).

Effectifs fin d'année

Nombre de salariés bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet présents dans l'entreprise à la date du 31 décembre.

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (permanent ou temporaire), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet.

Travailleurs externes

- Travailleurs intérimaires : un « travailleur intérimaire » est un contrat de courte durée, souvent utilisé pour répondre à un besoin immédiat (par exemple, le remplacement d'un salarié absent en production). Une agence met des salariés temporairement à la disposition de l'entreprise utilisatrice (Guerbet), en les rémunérant pour l'exécution d'une tâche précise. Le « travailleur intérimaire » est alors placé sous l'autorité et la responsabilité de Guerbet ;
- Autres travailleurs externes : dans le cadre d'une prestation de services, Guerbet confie à un prestataire des missions. L'entreprise prestataire fait appel à des travailleurs pour réaliser la mission. Les intervenants sont des salariés du prestataire (en contrat permanent ou temporaire) et sont placés sous l'autorité et la responsabilité de l'entreprise prestataire.

Handicap

Indicateur calculé pour la France uniquement.

Nombre de salariés en situation de handicap, parmi les salariés ayant un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet présents dans l'entreprise à la date du 31 décembre.

Donnée issue de l'outil de gestion MyHR.

Les effectifs intègrent l'ensemble des collaborateurs bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet (permanent ou temporaire), y compris les apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet.

Encadrement supérieur

Cette catégorie, utilisée notamment pour le calcul d'indicateur d'égalité, inclut les membres du Comité exécutif, les postes à responsabilité et à impact sur la stratégie du Groupe, tels que les positions au Comité de direction d'usine, de direction de filiales et de directions des fonctions centrales en se basant sur les catégories « *grading* ». Une attention particulière est portée à cette catégorie, dans le cadre de son engagement d'égalité de genre.

Nationalité

Cet indicateur est reporté de manière volontaire. Il présente des limites liées notamment à la saisie de ces informations dans le système RH. Par ailleurs, pour les salariés ayant plusieurs nationalités, une seule est renseignée dans l'outil.

Départ des collaborateurs

Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise dans l'année, parmi les salariés bénéficiant d'un contrat avec une société de l'entreprise Guerbet. Il peut s'agir de contrat permanent ou temporaire, y compris d'apprentis et stagiaires ayant un contrat avec Guerbet.

Taux de rotation

Mesure le renouvellement de l'effectif d'une entreprise sur l'année N.

Calcul : taux de rotation du personnel = $100 \times (\text{somme des départs dans l'année}) / (\text{moyenne de l'effectif dans l'année})$.

Écart de rémunération entre femmes et hommes

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes correspond à la différence, exprimée en pourcentage, entre la moyenne des salaires horaires des hommes et celle des femmes.

Calcul : $100 \times (\text{moyenne des salaires horaires des hommes} - \text{moyenne des salaires horaires des femmes}) / \text{moyenne des salaires horaires des hommes}$

La moyenne des salaires horaires est calculée en fonction du salaire annuel contractuel et des primes réelles versées dans l'année, en utilisant le taux de conversion moyen de l'année.

Ratio de rémunération annuel

Le ratio d'équité mesure l'écart entre la rémunération du Directeur Général et le salaire médian pour le groupe Guerbet.

Changement de méthodologie en 2025 : le ratio intègre désormais les actions détenues par les salariés et par le Directeur Général.

Calcul de la rémunération médiane à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée : rémunération fixe et variable versée au cours de l'année de référence et actions détenues des salariés en contrat permanent et temporaire, présents en fin d'année. Sont exclus les salariés expatriés, en longue maladie, et les suspensions.

Calcul : (rémunération du Directeur Général) / (rémunération médiane des salariés du groupe Guerbet, en excluant la rémunération du Directeur Général).

Calcul de la rémunération du Directeur Général (numérateur) :

- rémunération fixe (sans les charges sociales) ;
- rémunération variable (sans les charges sociales) ;
- actions détenues et avantages en nature.

Présentée à la section [2.4.3.2 Tableau détaillé de la rémunération du Directeur Général](#).

Calcul de la rémunération dans un contexte de changement du Directeur Général : le numérateur du ratio intègre :

- la rémunération du Directeur Général sur sa période d'exercice ;
- la rémunération du CEO intérimaire, couvrant sa période d'exercice.

Incidents/plaintes

Nombre de messages reçus au cours de l'année grâce à notre dispositif d'alerte concernant des sujets ressources humaines.

Sont comptabilisés les messages reçus que le cas soit fondé ou non et donc indépendamment de l'enquête menée en interne.

À date, Guerbet ne distingue pas les messages relatifs à la discrimination des autres alertes concernant des sujets de ressources humaines.

Nombre de salariés formés

Les salariés comptabilisés sont les CDI, CDD, apprentis et stagiaires rémunérés présents au 31 décembre de l'année N. Un salarié ayant participé à plusieurs formations est comptabilisé comme un seul salarié formé.

Les formations comptabilisées sont celles animées par un formateur et/ou en *e-learning* validée.

Les lectures de documents ne sont pas considérées dans les formations.

Pour les formations s'étalant sur plusieurs années, elles sont comptabilisées l'année de fin de la formation.

Nombre d'heures de formation

Total des heures de formation suivies par les salariés en CDI, CDD, apprentis et stagiaires rémunérés présents au 31 décembre de l'année N.

Sont comptabilisées uniquement les formations animées par un formateur et/ou validées en *e-learning*.

Les lectures de documents ne sont pas prises en compte.

Pour les formations s'étalant sur plusieurs années, les heures sont comptabilisées l'année de fin de la formation.

Évaluation de la performance

La part des salariés ayant participé à des évaluations de performance est calculée sur la base de données de performance extraites du système RH.

Les salariés comptabilisés sont les salariés en CDI, qui disposent d'un formulaire d'évaluation annuelle noté dans MyHR.

Le pourcentage est calculé sur la base de l'ensemble des salariés en CDI arrivés avant le 15 septembre et actifs au moment de la campagne d'évaluation lancée fin novembre.

La donnée publiée est celle de l'évaluation de l'année N.

5.7.1.4 Domaine de la santé

Évolution du bon du premier coup

Il s'agit de l'évolution, entre l'année N-1 et l'année N, du nombre d'opérations des lots libérés (ou certifiés) sans déviation dans le mois, rapporté au nombre total d'opérations des lots libérés (ou certifiés) dans le mois.

Commande livrée à temps et en totalité (OTIF)

L'OTIF (*On Time In Full*) est un indicateur de performance utilisé pour mesurer l'efficacité des livraisons. Il évalue si les commandes sont livrées à temps, en totalité et sans erreur.

Il est calculé en prenant le nombre de commandes livrées à temps et en totalité, rapporté au nombre total de commandes, multiplié par 100 pour obtenir un pourcentage.

5.7.1.5 Conduite des affaires

Fournisseurs stratégiques

Un fournisseur stratégique est un partenaire dont les produits, services et expertises jouent un rôle clé soutenant notre capacité à innover, à assurer la performance (continuité de l'activité) et à maintenir notre différenciation sur le marché de la santé.

Ces partenaires sont identifiés comme critiques pour nos activités et font l'objet d'une relation structurée, durable et fortement collaborative, incluant un pilotage régulier de la performance et un engagement commun dans nos priorités stratégiques.

E-learning anticorruption

E-learning achevé en cumul sur deux ans : nombre de salariés Guerbet ayant achevé le *e-learning* en cumul sur deux ans.

Salariés éligibles : nombre de salariés Guerbet présents à qui le *e-learning* était attribué en cumul sur deux ans. Il s'agit des fonctions considérées à risque : filiales commerciales, encadrement supérieur, Comité exécutif et Siège.

Cas de corruption

Sont comptabilisés les cas de corruption détectés et avérés, pour de la corruption passive ou active, directe ou indirecte.

Les cas dans lesquels sont impliqués des acteurs intervenant dans la chaîne de valeur de l'entreprise sont communiqués uniquement lorsque l'entreprise partenaire ou ses salariés sont directement impliqués.

Délais de paiement

L'indicateur est le DPF (délai de paiement fournisseur).

Calcul du DPF : [dettes fournisseurs toutes taxes comprises / achats hors taxes de l'année] x nombre de jours calendaires de l'année.

Ce nombre de jours est légèrement surestimé, du fait que les achats sont pris en compte hors taxes et les dettes fournisseurs toutes taxes comprises.

Pourcentage de paiements effectués dans les délais

Il s'agit du nombre de paiements effectués dans le délai contractuel, rapporté au total des paiements dus.

Ce travail a été mené sur les fournisseurs de matières premières, c'est-à-dire les fournisseurs les plus stratégiques. Cette première analyse présente des incertitudes. Au regard de la complexité de consolidation et d'analyse des données, ce travail va se poursuivre dans les prochaines années afin de disposer des indicateurs par catégorie de fournisseurs et de réduire les incertitudes.

5.7.2 Tableaux taxonomie environnementale

Année financière (N)	Ventilation par objectifs environnementaux des activités alignées																			
	Total (2)	Proportion d'activités éligibles à la Taxonomie (3)		Activités alignées à la Taxonomie (4)		Proportion d'activités alignées à la Taxonomie (5)		Changement climatique : atténuation (6)		Changement climatique : adaptation (7)		Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Proportion d'activités habitantes (12)	Proportion d'activités transitoires (13)	Activités non évaluées considérées non matérielles (14)	Activités alignées à la Taxonomie (année N-1) (15)	Proportion d'activités alignées pour l'année fiscale précédente (année N-1) (16)
KPI (1)	K€	%	K€	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Chiffre d'affaires (Turnover)	786 442	88 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	0	— %
CapEx	43 024	56 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	6 %	2679	4 %
OpEx	103 974	53 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	5 %	0	— %

INDICATEUR REPORTÉ : CHIFFRES D'AFFAIRES

Année financière (N)	2025				Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie											
Activités économiques (1)	Code (2)	Activités éligibles à la Taxonomie (Proportion de chiffre d'affaires) (3)		Activités alignées à la Taxonomie (Valeur monétaire chiffre d'affaires) (4)		Changement climatique : atténuation (6)		Changement climatique : adaptation (7)		Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activités habitantes (12)	Activités transitoires (13)	Proportion d'activités alignées dans les activités éligibles (14)
		%	K€	%	K€	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	88 %	—	0 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	0 %
Somme d'alignement par objectif						0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		88 %	—	0 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	0 %

INDICATEUR REPORTÉ : CAPEX

Année financière (N)		2025			Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie									
Activités économiques (1)	Code (2)	Activités éligibles à la Taxonomie (Proportion de chiffre d'affaires/CAPEX) (3)	Activités alignées à la Taxonomie (Valeur monétaire chiffre d'affaires/CAPEX) (4)	Activités alignées à la Taxonomie (Proportion de chiffre d'affaires/CAPEX) (5)	Changement climatique : atténuation (6)	Changement climatique : adaptation (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activités habilitantes (12)	Activités transitoires (13)	Proportion d'activités alignées dans les activités éligibles (14)	
		%	K€	%								<i>H, si applicable</i>		<i>T, si applicable</i>
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	46 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	0 %	
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	4 %	392	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	25 %	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	7 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	0 %	
Somme d'alignement par objectif					0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %				
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		53 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	0 %	

INDICATEUR REPORTÉ : OPEX

Année financière (N)		2025			Objectifs environnementaux des activités alignées sur la taxonomie									
Activités économiques (1)	Code (2)	Activités éligibles à la Taxonomie (Proportion de chiffre d'affaires/OPEX) (3)	Activités alignées à la Taxonomie (Valeur monétaire chiffre d'affaires/OPEX) (4)	Activités alignées à la Taxonomie (Proportion de chiffre d'affaires/OPEX) (5)	Changement climatique : atténuation (6)	Changement climatique : adaptation (7)	Eau (8)	Économie circulaire (9)	Pollution (10)	Biodiversité (11)	Activités habilitantes (12)	Activités transitoires (13)	Proportion d'activités alignées dans les activités éligibles (14)	
		%	K€	%								<i>H, si applicable</i>		<i>T, si applicable</i>
Fabrication de médicaments	PPC 1.2	47 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	— %	
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	10 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	— %	
Somme d'alignement par objectif					0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %				
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES		56 %	—	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	—	—	0 %	

5.7.3 Glossaire

ACV : Analyses du Cycle De Vie.

AFA : Agence française anticorruption.

API : *Active Pharmaceutical Ingredients*.

CAPEX : Dépenses d'investissement.

CDP : Organisation internationale à but non lucratif, anciennement *Carbon Disclosure Project*, qui distingue les entreprises mondiales les plus actives dans la lutte contre le changement climatique – <https://www.cdp.net/en>.

CHMP : Comité d'Évaluation des Médicaments Humains.

COT : Carbone Organique Total.

COV : Composés Organiques Volatils.

CSE : Comité social et économique.

CSRD : *Corporate Sustainability Reporting Directive*.

DCO : Demande chimique en oxygène.

DMA : Analyse de double matérialité.

DNSH : *Do No Significant Harm*.

DPO : Délégué à la protection des données.

DPO/DPF : Délais de paiement est basé sur l'indicateur « délai de paiement fournisseur » (DPF) (*Days Payable Outstanding* en anglais ou DPO).

ENCORE : *Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*, guide pratique pour les institutions financières – Initiative des Nations unies pour l'environnement et la finance <https://www.unepfi.org/publications/exploring-natural-capital-opportunities-risks-and-exposure-a-practical-guide-for-financial-institutions/>.

ESRS : *European Sustainability Reporting Standards* (ESRS) sont des normes européennes de *reporting* de durabilité.

GuerbetEthicsAlertLine : Plateforme de signalement de Guerbet.

Guerbet Inside : Réseau social d'entreprise.

GHG protocol : *Greenhouse Gas Protocol* est un ensemble de normes mondialement reconnues pour mesurer et rapporter les émissions de gaz à effet de serre (GES) de manière cohérente et transparente.

HSE : Hygiène, Sécurité, Environnement.

IA : Intelligence Artificielle.

IRO : Impact risque et opportunité :

- **CT** : court terme, 1 à 3 ans ;
- **MT** : moyen terme, 3 à 5 ans ;
- **LT** : long terme, 5 ans et plus ;
- **Amont** : correspond à tout ce qui se passe avant les opérations propres de l'entreprise (activités des fournisseurs) ;
- **OP** : opérations propres concernent les activités internes à l'entreprise, sous son contrôle direct ;
- **Aval** : concerne tout ce qui se passe après les opérations propres, jusqu'à la fin de vie des produits.

LATAM : Amérique latine.

Lean management : Méthode de gestion et d'organisation du travail qui vise à améliorer les performances d'une entreprise.

Leem : Syndicat professionnel des entreprises du médicament.

MDPH : Maison Départemental des Personnes Handicapées.

MITM : Médicaments d'intérêt thérapeutique majeur myHR (HR Information Système).

NACE : Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

Nox : Oxydes d'azote. Ils constituent un indicateur clé de suivi de la qualité des rejets dans l'air. Il représente la somme des quantités de monoxyde d'azote (NO) et de dioxyde d'azote (NO₂).

NQT : Nos Quartiers ont des Talents.

OPEX : Dépenses et d'exploitation.

ODD : Objectifs de Développement Durable.

OIT : Organisation internationale du travail.

QVT : Qualité de vie au travail.

QVCT : Qualité de vie et conditions de travail.

RCP : Résumé des Caractéristiques du Produit.

REACH : *Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données. Il s'agit d'un règlement européen. Le *UK Data Act* est le cadre juridique britannique. Le nLPD la nouvelle Loi sur la Protection des Données en Suisse.

RH : Ressources Humaines.

RoHS : *Restriction of Hazardous Substances*.

RPS : Risques psychosociaux.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises.

SIRH : Logiciel de gestion des ressources humaines.

LMS : *Learning Management System*.

SHDB : *Social Hotspots Data Base*, fournit des solutions d'amélioration continue aux entreprises qui visent à avoir une chaîne d'approvisionnement socialement responsable, en leur donnant les outils pour évaluer les risques et les opportunités spécifiques au secteur. <http://www.socialhotspot.org/>.

SVHC : Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes. Composés chimiques identifiés pour leurs effets potentiellement graves sur la santé humaine et l'environnement.

TCFD : La *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* est un groupe de travail international créé en 2015 par le Conseil de Stabilité Financière, afin d'élaborer un cadre pour la divulgation par les entreprises d'informations concernant les risques financiers liés au changement climatique des activités économiques financières.

TMS : Troubles musculo-squelettiques.

TRIR : *Total Recordable Incident Rate*, soit le nombre d'accidents déclarés rapporté au nombre de collaborateurs.

5.8 RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaires aux comptes de Guerbet. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre et incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 5.1 à 5.7 du chapitre 5 figurant dans le Document d'enregistrement universel.

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, Guerbet est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du Groupe. Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de Guerbet sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du Code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Guerbet pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans les sections 5.1 à 5.7 du chapitre 5 figurant dans le Document d'enregistrement universel avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Guerbet dans le rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Guerbet, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Guerbet en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Guerbet pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du Comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Guerbet lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport sur la gestion du groupe et présentées dans les sections 5.1 à 5.7 du chapitre 5 figurant dans le document d'enregistrement universel, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Guerbet avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Guerbet (ci-après « l'entité ») pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité a mis à jour son analyse de double matérialité sont mentionnées à la section 5.1.6.1 Méthodologie d'analyse de double matérialité du chapitre 5 figurant dans le document d'enregistrement universel.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- de l'identification et évaluation des facteurs internes et externes ayant conduit à l'actualisation de l'analyse de double matérialité ;
- des changements apportés, par rapport à l'exercice précédent, à la liste des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels identifiés par l'entité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont par ailleurs consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité au regard de notre connaissance de l'entité ;
- apprécier la pertinence des changements réalisés par l'entité sur l'appréciation des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés au regard :
 - de notre connaissance de l'entité / des faits et circonstances propres à l'entité ;
 - des analyses de risques menées par l'entité ;
 - des analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugé pertinents ;
- apprécier, pour les changements matériels affectant les impacts, risques et opportunités réels et potentiels, la conformité du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par l'entité (y compris la fixation des seuils) au regard des critères définis par ESRS 1.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de Durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de Durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Guerbet relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de Durabilité, avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de Durabilité avec les dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre sont mentionnées dans la section 5.2 Information environnementale du chapitre 5 figurant dans le document d'enregistrement universel.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier, sur la base des entretiens menés avec la Direction ou les personnes concernées, si la description des politiques, actions et cibles mises en place par le groupe couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique et efficacité énergétique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les notes de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (inclus dans E1) :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- nous avons mis à jour notre connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan des émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites contribuant aux scopes 1, 2 et 3 de l'empreinte carbone du Groupe ;
- nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Guerbet pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier que les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Levallois-Perret, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA
Bruno POUGET

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI



1

2

3

4

5

6

7

ÉTATS FINANCIERS ET NOTES ANNEXES

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES	208
6.1.1 États de synthèse	208
6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés	212
6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	247
6.3 COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXES SOCIALES	251
6.3.1 Comptes annuels	251
6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels	254

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	279
6.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	284

6.1 COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

6.1.1 États de synthèse

6.1.1.1 Bilan consolidé

ACTIF (VALEURS NETTES)

(en K€)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	5	61 531	106 685
Immobilisations corporelles	6	214 682	291 315
Autres actifs financiers non courants	1 & 7	25 983	21 780
Impôts différés – Actif	8	27 150	27 507
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		329 347	447 287
Stocks	9	294 454	301 231
Clients et Comptes rattachés	10 & 1.1	145 328	172 900
Actifs destinés à être cédés ^(a)		—	11 415
Autres actifs financiers courants	1 & 1.1	45 365	54 185
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 & 1.2	115 524	50 237
TOTAL ACTIFS COURANTS		600 669	589 967
TOTAL ACTIF		930 016	1 037 254

(a) À la suite de l'annonce du Groupe de janvier 2023 d'un recentrage stratégique avec une concentration des efforts pour l'activité II sur le Lipiodol® et la mise en vente des activités cathéter, les actifs non courants d'Accurate Medical Therapeutics avaient été considérés comme « destinés à être cédés », en application de la norme IFRS 5. La vente des actifs d'Accurate Medical Therapeutics à Argon Medical a été conclue le 14 janvier 2025 (cf. note 6.1.2.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2025).

PASSIF (VALEURS NETTES)

(en K€)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital		12 641	12 641
Autres réserves		424 662	408 847
Résultat net		(108 331)	16 084
Écart de conversion		(61 977)	(43 336)
CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE	11	266 994	394 237
Résultat et réserves des participations ne donnant pas le contrôle		(6 917)	(2 665)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		260 077	391 572
Dettes financières non courantes	2.1 & 2.2	392 121	350 638
Autres passifs financiers non courants	2	1 910	2 780
Impôts différés – Passif	8	5 697	6 371
Provisions non courantes	12	29 010	31 410
PASSIFS NON COURANTS		428 739	391 199
Fournisseurs et autres dettes	13 & 2.1	85 284	95 084
Dettes financières courantes	2.1 & 2.2	49 100	44 486
Autres passifs courants	2.7	71 217	78 725
Impôts exigibles – Passif		20 851	24 958
Autres provisions à court terme	12	14 747	11 229
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		—	—
TOTAL PASSIFS COURANTS		241 200	254 483
TOTAL PASSIF		930 016	1 037 254

6.1.1.2 Compte de résultat consolidé

(en K€)	Note	2025	2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	786 443	841 093
Redevances		7 357	3 699
Autres produits de l'activité	14	5 519	7 677
Achats consommés et variation de stocks		(199 297)	(189 263)
Charges de personnel	15	(254 255)	(273 980)
Charges externes	16	(238 567)	(255 029)
Impôts et taxes	17	(16 783)	(16 400)
Dotations aux amortissements et dépréciations	18	(150 219)	(61 215)
Dotations nettes aux provisions	18	(20 205)	(8 634)
Autres produits et charges d'exploitation	19	(8 157)	1 623
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		(88 164)	49 570
• <i>dont participation</i>		(855)	(917)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		371	283
Coût de l'endettement financier brut	20	(19 806)	(22 573)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		(19 435)	(22 290)
Profits et pertes de change		(1 047)	(5 746)
Autres produits et charges financiers		(933)	(2 187)
Charge d'impôt sur le résultat	21	(3 076)	(5 881)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(112 654)	13 467
• <i>Résultat net – part du groupe</i>		(108 331)	16 084
• <i>Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle</i>		(4 323)	(2 617)
Résultat net par action de 1 € de nominal (en euros)		(8,91)	1,07
Résultat net dilué par action de 1 € de nominal (en euros)	26	(8,91)	1,07

6.1.1.3 État du résultat global consolidé

(en K€)	2025	2024
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE	(112 654)	13 467
• <i>Résultat net – part du groupe</i>	(108 331)	16 084
• <i>Revenu net des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(4 323)	(2 617)
PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		
Non recyclable		
Écarts actuariels sur engagements IAS 19	3 725	409
Impôt différé sur écarts actuariels sur engagements IAS 19	(990)	(100)
Écarts actuariels sur engagements IFRS 2	(680)	706
Impôt différé sur écarts actuariels sur engagements IFRS 2	185	(182)
Recyclable		
Instruments de couverture	1 147	162
Variation des écarts de conversion	(18 641)	5 173
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(127 909)	19 635
• <i>Résultat net – part du groupe</i>	(123 657)	22 240
• <i>Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(4 252)	(2 605)

6.1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé

(en K€)	Note	2025	2024
Résultat net		(112 654)	13 467
Variation amortissements et provisions sur immobilisations et autres actifs circulants		162 329	73 148
Dotations et reprises de provisions pour risques	12.1	5 031	(2 657)
Variation de juste valeur des instruments de couverture		(608)	2 349
Charges d'actions gratuites	1.3	(680)	717
Résultat de cession d'immobilisations et autres ajustements		6 881	(708)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		60 298	86 315
Coût de l'endettement financier net		19 819	20 523
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	21	3 076	5 881
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		83 193	112 719
Impôts versés		(7 278)	(19 247)
(Augmentation)/diminution des stocks	9	(18 581)	(6 568)
(Augmentation)/diminution du poste clients et comptes rattachés	1.1	27 303	(27 348)
Augmentation/(diminution) du poste fournisseurs et comptes rattachés		(7 039)	1 885
(Augmentation)/diminution des autres actifs		(2 891)	3 483
Augmentation/(diminution) des autres passifs		6 384	16 296
Variation du B.F.R. lié à l'activité		5 176	(12 252)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		81 091	81 220
Investissements		(36 425)	(58 236)
• en immobilisations incorporelles	5.1	(6 746)	(24 948)
• en immobilisations corporelles	6.1	(29 864)	(32 045)
• en immobilisations financières		186	(1 243)
Cessions		11 169	5 080
• en immobilisations incorporelles	5.1	9 189	1 440
• en immobilisations corporelles	6.1	557	1 242
• en immobilisations financières		1 424	2 398
Augmentation (Diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		(8 507)	(5)
FLUX NET DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT (B)		(33 763)	(53 161)
Dividendes versés		—	(6 305)
Augmentation de capital		—	—
Émissions d'emprunts		87 367	13 343
Remboursements d'emprunts	2.2	(47 268)	(14 112)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		(19 800)	(20 502)
FLUX NET DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT (C)		20 299	(27 576)
Incidence de la variation des taux de change (D)		(2 368)	(1 400)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D)		65 259	(916)
TRÉSORERIE INITIALE	2.6	50 116	51 032
TRÉSORERIE FINALE		115 375	50 116

TRÉSORERIE NETTE

(en K€)	2025	2024
Concours bancaires	(149)	(120)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 524	50 237
TOTAL	115 375	50 116

6.1.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en K€)	Capital	Réserves consolidées	Résultat	Variation des écarts de conversion	Capitaux propres Part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
SITUATION AU 31/12/2023	12 641	390 334	23 866	(48 509)	378 332	(60)	378 272
Affectation du résultat 2023	—	23 866	(23 866)	—	—	—	—
Distribution de dividendes	—	(6 305)	—	—	(6 305)	—	(6 305)
Résultat consolidé 2024	—	—	16 084	—	16 084	(2 617)	13 467
Écarts actuariels	—	953	—	—	953	12	965
Écarts de conversion	—	—	—	5 173	5 173	—	5 173
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	—	—	—	—	—	—
SITUATION AU 31/12/2024	12 641	408 848	16 084	(43 336)	394 237	(2 665)	391 572
Affectation du résultat 2024	—	16 084	(16 085)	—	—	—	—
Distribution de dividendes	—	—	—	—	—	—	—
Résultat consolidé 2025	—	—	(108 331)	—	(108 331)	(4 323)	(112 654)
Écarts actuariels	—	3 091	—	—	3 091	29	3 120
Écarts de conversion	—	—	—	(18 641)	(18 641)	—	(18 641)
Augmentation de capital	—	—	—	—	—	—	—
Autres mouvements	—	(3 361)	—	—	(3 361)	42	(3 319)
SITUATION AU 31/12/2025	12 641	424 662	(108 332)	(61 977)	266 994	(6 917)	260 077

6.1.2 Notes annexes aux états financiers consolidés

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

6.1.2.1 Règles et méthodes comptables

a) Principes généraux et déclaration de conformité

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés de Guerbet sont établis conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers. Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne diffère sur certains aspects du référentiel IFRS publié par l'IASB. Néanmoins, le Groupe s'est assuré que les informations financières pour les périodes présentées n'auraient pas été substantiellement différentes s'il avait appliqué le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2025 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : <https://www.efrag.org/en/financial-reporting/endorsement-status>.

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement.

Continuité d'exploitation

Guerbet attire l'attention sur le risque probable de non-respect du ratio d'endettement financier net sur EBITDA de x3,5 testé au 30 juin 2026 aux termes du contrat de crédit syndiqué d'un montant de 350 M€ et des contrats d'émission des obligations EuroPP de 50 M€ et Relance de 50 M€. Si ce non-respect se matérialisait, il ouvrirait, sous réserve de l'atteinte de certaines majorités, aux prêteurs le droit de prononcer l'exigibilité anticipée de la dette qui les concerne à compter du second semestre 2026.

Le principe de continuité repose ainsi sur l'hypothèse d'obtention d'un *waiver* des prêteurs. Si cette hypothèse n'était pas remplie,

le principe de continuité retenu pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 pourrait ne pas être approprié.

Guerbet est confiant dans sa capacité à trouver une solution satisfaisante dans un calendrier compatible avec ses engagements contractuels.

b) Principales normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2025

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 des amendements de la norme IAS 21, relatifs aux effets des variations des cours des monnaies étrangères, n'a pas d'impacts significatifs pour le groupe Guerbet.

b bis) Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application non obligatoire au 1^{er} janvier 2025 au sein de l'Union Européenne

Le paragraphe ci-dessous détaille les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables de manière obligatoire à partir de l'exercice 2026 ou au-delà, et indique la position du groupe Guerbet quant à l'application future de ces textes.

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » qui remplacera IAS 1, ainsi que les interprétations qui y sont associées. Cette nouvelle norme a pour objectif de permettre une meilleure comparabilité de la performance financière des entreprises et une transparence accrue des informations fournies au sein des états financiers consolidés.

La norme IFRS 18 sera applicable à tous les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 avec application rétrospective. Le groupe Guerbet n'appliquera pas cette nouvelle norme par anticipation. L'analyse des impacts d'IFRS 18 sur la présentation des états financiers consolidés et sur les indicateurs de performance du Groupe est en cours.

Enfin, le groupe Guerbet ne s'attend pas à être impacté par les amendements ci-dessous, ni à les adopter par anticipation :

- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers ;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Contrats d'achat d'énergie renouvelable » ;
- amendement à IAS 21 « Effets des variations des taux de change : conversion dans une monnaie de présentation hyperinflationniste ».

c) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur l'évaluation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, des dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, des provisions pour indemnités de départ à la retraite, des dépréciations de stocks, des provisions, des litiges avec des tiers, des rétrofacturations commerciales (*chargesbacks*), des contrats de location (IFRS 16) et des impôts différés.

c bis) Effets des problématiques climatiques sur les états financiers

En préparant les états financiers consolidés, le Groupe a considéré l'impact du changement climatique, particulièrement dans le contexte des informations requises au sein de l'État de durabilité du Document d'enregistrement universel.

Les *business plans* prennent en compte les investissements nécessaires permettant au Groupe d'atteindre les objectifs fixés. Le déploiement de ces programmes se traduit dans les comptes du Groupe, à travers les charges et les investissements opérationnels effectués au cours de l'exercice et a été pris en compte, le cas échéant, dans les estimations comptables formulées par la Direction dans la préparation de ces états financiers, notamment dans l'estimation budgétaire, ainsi que les prévisions à moyen terme qui ont été utilisées par le Groupe afin d'élaborer le *business plan* retenu dans le cadre du test de dépréciation annuel.

c ter) Contrats d'approvisionnement en énergies renouvelables

Afin de réduire ses émissions de carbone liées à l'achat d'énergie, le groupe Guerbet peut être amené à signer des contrats d'achat d'énergie renouvelable à long terme (*Power Purchase Agreements* ou PPA). Au 31 décembre 2025, un seul contrat de ce type existe, dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Site	Dublin (Irlande)
Date de démarrage	2024
Durée du contrat	20 ans
Production (en KWh par an)	2 000 000

Le Groupe a analysé le contrat afin de déterminer si l'opération est un contrat de location ou un achat en substance. Sur la base des éléments du contrat, la transaction est qualifiée d'achat par Guerbet de la centrale photovoltaïque de par :

- le transfert automatique de la propriété à Guerbet au terme du contrat ;
- l'option d'achat à la main de Guerbet ; et
- le droit exclusif d'acheter l'intégralité de l'électricité produite.

La qualification en substance nous a ensuite permis de conclure sur la comptabilisation de la transaction en tant qu'acquisition (immobilisation corporelle – IAS 16) en contrepartie d'une dette (IFRS 9). Conformément à IFRS 9, ce passif financier est évalué à sa juste valeur, définie comme la valeur actualisée des flux sur la durée du contrat.

Au 31 décembre 2025, il en résulte un actif et un passif de 2,4 M€.

d) Principes de consolidation

Les filiales sont consolidées en fonction du contrôle exercé par la société-mère. Guerbet consolide :

- par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société-mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif ;
- par mise en équivalence, les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sans en assurer la gestion.

Toutes les transactions inter-compagnies sont éliminées.

d bis) Intérêts (ou participations) ne donnant pas le contrôle

Les intérêts minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle sont évalués selon les règles définies par la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises.

Dans le cadre de l'acquisition d'Intrasense en 2023, les intérêts minoritaires ont été déterminés sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables.

e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en *goodwill* (méthode dite du *goodwill* partiel).

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en *goodwill*. Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

f) Méthodes de conversion

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par la filiale dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction.

Les éléments monétaires du bilan et du tableau de flux de trésorerie sont réévalués pour leur contre-valeur au cours de clôture à la date de l'arrêté comptable. Les écarts résultant de cette valorisation sont enregistrés au compte de résultat en « Autres produits et charges financiers ».

Les éléments non monétaires du bilan évalué au coût historique sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Conversion des comptes des filiales étrangères hors zone euro

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques, les autres postes du bilan aux cours officiels de fin d'exercice et les postes du compte de résultat au cours moyen de l'exercice. L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est porté dans les capitaux propres, au poste « Écarts de conversion ».

Cas particulier : conversion des comptes de filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est hyperinflationniste

L'Argentine et la Turquie sont identifiées comme pays à hyperinflation depuis plusieurs années.

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique aux états financiers de Guerbet Argentina, branche de Guerbet Argentina Ltd. (UK), ainsi qu'à Guerbet Ilac Tibbi A.S (filiale turque). Les états financiers de Guerbet Argentina sont convertis en euro dans le cadre des comptes consolidés du Groupe. En vertu du paragraphe IAS 21.42B, les retraitements devant être opérés sur les actifs/passifs non monétaires tels que définis par le paragraphe IAS 29.8 ne s'appliquent que sur les états financiers produits à partir de la date à laquelle la monnaie est identifiée comme hyperinflationniste. La masse des actifs et passifs non monétaires de Guerbet Argentina et Guerbet Ilac Tibbi A.S n'est pas significative au 31 décembre 2025. L'impact de l'hyperinflation sur les éléments monétaires ne modifie pas la lecture des états financiers Groupe. Aucun retraitement spécifique n'a donc été effectué.

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à la juste valeur en cas de regroupement d'entreprises. Les marques enregistrées à l'actif du bilan concernent uniquement des marques acquises soutenues par des dépenses de promotion.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la période pendant laquelle une entité s'attend à utiliser un actif, ou le nombre d'unités de production ou unités similaires que l'entité s'attend à obtenir de l'actif. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

De manière générale :

- les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur ;
- les brevets et technologies acquis sont amortis linéairement sur une durée n'excédant pas la durée de protection ;
- l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de trois à dix ans selon le mode linéaire.

h) Frais de recherche et développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, le Groupe considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement internes sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la [note 5](#) pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat (cf. [note 19 Autres produits et charges d'exploitation](#)).

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production. Par exception, selon l'option ouverte par la norme IFRS 1 sur la première adoption des IFRS, le site de Villepinte a été comptabilisé à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004.

Les coûts directement attribuables et nécessaires à la mise en état de marche des investissements, depuis les avant-projets (sommaires et détaillés) d'ingénierie jusqu'aux coûts de validation et qualification des installations, sont immobilisés.

Les coûts des emprunts sont incorporés dans la valeur des immobilisations pour les projets d'investissements stratégiques s'échelonnant sur plusieurs mois de fabrication et ayant débuté après le 1^{er} janvier 2009.

Les subventions d'équipement reçues ne sont pas déduites de la valeur des immobilisations, mais présentées pour leur valeur amortie en produits constatés d'avance. Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilité des actifs sur la base du coût d'acquisition ou de production, éventuellement réévalué, et sous déduction d'une valeur résiduelle le cas échéant. Les durées d'amortissement sont appréciées en fonction des durées d'utilité qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

- constructions : 20 à 50 ans ;
- aménagements, agencements : 10 à 20 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 5 à 10 ans ;
- autres immobilisations corporelles : 5 à 10 ans.

j) Dépréciation des immobilisations

Nature des actifs testés

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent être relatifs notamment au succès des phases successives de développement clinique, à la pharmacovigilance, à la protection des brevets, à l'arrivée de produits concurrents et/ou de génériques ou à l'évolution du chiffre d'affaires réalisé par rapport aux prévisions effectuées.

Autres actifs immobilisés

Les autres actifs immobilisés, y compris les immobilisations corporelles et financières, sont également soumis à un test de perte de valeur individuel chaque fois que les événements ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables. Par ailleurs, l'ensemble des immobilisations corporelles, ainsi que les actifs courants entrant dans la définition du besoin en fonds de roulement sont testés chaque année au sein des unités génératrices de trésorerie en tant qu'élément ne pouvant pas générer des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres groupes d'actifs rattachés auxdites unités génératrices de trésorerie.

Tests de perte de valeur – modalités retenues par le Groupe

Les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

Pour les *goodwill* et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, le Groupe détermine la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), ou groupes d'UGT, à partir de leur valeur d'utilité. Celle-ci est fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés y afférents. Ces derniers reposent sur des prévisions à court et moyen terme, établies par le management du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en retenant le coût moyen pondéré du capital déterminé pour chaque UGT ou groupes d'UGT. Pour chaque UGT ou groupes d'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne distincte au compte de résultat pour le différentiel. Dans le cas d'une perte de valeur identifiée sur une UGT ou groupes d'UGT, cette dernière est imputée en priorité sur les *goodwill*. Les pertes de valeur comptabilisées relatives à des *goodwill* sont irréversibles. Les modalités et hypothèses clés propres aux tests de dépréciation d'actif réalisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont présentées pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les *goodwill* en [note 5.3](#).

k) Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019, pour tous les contrats de location autres que ceux de courte durée (inférieure ou égale à un an) ou portant sur des actifs de faible valeur (valeur inférieure à 5 KUSD), un droit d'utilisation est constaté à l'actif pour un montant identique à celui de la dette au titre des loyers futurs ajusté, le cas échéant, des paiements d'avance ou des montants provisionnés au titre des loyers à payer.

Au compte de résultat, une charge d'amortissement du droit d'utilisation de l'actif, ainsi qu'une charge d'intérêt relative à la dette de loyers (charge financière) sont comptabilisées.

Les loyers afférant aux contrats de courte durée ou de faible valeur sont comptabilisés en charge au compte de résultat.

l) Actifs financiers

Depuis le 1^{er} janvier 2018, tout nouvel actif financier, hors trésorerie et instruments dérivés, est classé suivant l'une des trois catégories comptables suivantes :

- coût amorti (exemple : prêts et créances) ;
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (OCI – *Other Comprehensive Income*) (il y a deux types d'actifs en juste valeur par OCI : les titres de créances, qui donnent lieu à dépréciation et recyclage, et les actions, qui ne donnent lieu ni à dépréciation ni à recyclage) ;
- juste valeur par résultat.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de leur comptabilisation initiale en fonction du modèle de gestion relatif à la manière dont le Groupe gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. La norme IFRS 9 identifie trois modèles de gestion :

- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels ;
- le modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels et les flux de cessions ;
- les autres modèles de gestion.

Les actifs financiers sont suivis à chaque clôture. Conformément à la norme IFRS 9, la reconnaissance d'une dépréciation des actifs financiers est basée sur les pertes de crédits attendues. Ce modèle s'applique aux actifs évalués au coût amorti ou aux actifs financiers répondant aux critères de SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*) et évalués en juste valeur par OCI sauf pour les actions pour lesquelles il n'y a pas de dépréciation.

Dans le cadre de la mise en place de contrats d'affacturation, les cessions de créances sont analysées en fonction des trois critères principaux de décomptabilisation des actifs financiers selon la norme IFRS 9 :

- l'expiration (IFRS 9.3.2 3a) ou le transfert (IFRS 9.3.2 4a) des droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ;
- le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (IFRS 9.3.2 6a) ;
- la perte du contrôle de l'actif (IFRS 9.3.2 6c).

Ces critères sont appréciés de manière successive, en respectant les différentes étapes d'analyse de l'arbre de décision d'IFRS 9.

m) Stocks

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont valorisés comme les produits finis et les encours au prix standard. En fin de période les écarts entre les coûts standard et les coûts réels de fabrication sont analysés en vue d'une éventuelle capitalisation. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux, et la valeur nette comptable ne peut excéder la valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la date de péremption des produits (stocks à risque) et d'éventuels problèmes de qualité.

La sous-activité est exclue de la valorisation des stocks.

n) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction du risque crédit évalué au cas par cas, conformément à la norme IFRS 9, et sur la base des pertes de crédits attendues.

o) Actifs détenus en vue d'être cédés

Un actif, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue d'être cédé quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable. Pour que la vente soit hautement probable, un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé) doit avoir été engagé par un niveau de direction approprié, et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé.

p) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste est constitué des liquidités sur des comptes courants bancaires. Les valeurs mobilières de placement et de dépôts mobilisables ou cessibles d'une durée inférieure à trois mois sont qualifiées d'équivalents de trésorerie lorsqu'ils sont facilement convertibles en trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur juste valeur en résultat.

q) Provisions

Les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le Groupe, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

r) Engagement envers les salariés

Le Groupe participe à des régimes à cotisations ou à prestations définies, selon les lois et habitudes des pays dans lesquels le Groupe exerce son activité. L'évaluation des engagements liés à des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est conforme à la norme IAS 19 révisée. Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées

aux salariés en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les prestations seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La répartition des droits à prestation faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

s) Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours aux instruments financiers dérivés afin de gérer et de réduire son exposition aux risques de fluctuation des cours de change et des taux d'intérêt. Ces instruments sont négociés auprès d'établissements financiers de premier plan.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert de démontrer et de documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie (IFRS 9.6.4.1). L'efficacité de la couverture, sur le plan comptable, est vérifiée par le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Ce ratio doit être approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à la date de clôture pour leur valeur de marché, dite de juste valeur. Celle-ci est déterminée d'une part par les établissements financiers, d'autre part par une société indépendante.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées selon les principes suivants :

- pour les instruments de couverture documentés en couverture de flux futurs, les variations de juste valeur sont enregistrées en *Other Comprehensive Income* (OCI) pour la partie efficace. La partie inefficace est enregistrée en résultat ;
- pour les instruments de couverture documentés en couverture de juste valeur et les instruments non documentés, les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

t) Dettes financières

Les emprunts sont enregistrés initialement à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif consistant à porter au compte de résultat sur la durée de vie de l'emprunt toute différence entre le produit de l'emprunt net des coûts de transaction et la valeur de remboursement. Les emprunts sont considérés comme des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la clôture.

u) Chiffre d'affaires

Conformément à la norme IFRS 15, le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service (IFRS 15.31 et IFRS 15.32).

v) Subventions publiques

Les subventions d'investissement ne sont pas comptabilisées en diminution du coût d'acquisition des immobilisations, mais portées en produits constatés d'avance. Leur montant est repris en autres produits opérationnels au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées. Les aides à l'innovation et à l'emploi qui sont perçues sont comptabilisées en « Autres produits de l'activité » sur la période au cours de laquelle elles deviennent définitivement acquises.

w) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe applique la norme IFRS 2 pour les plans d'actions gratuites consentis à des salariés. La juste valeur des actions est comptabilisée en charges de personnel de manière étalée sur la durée de la période d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

x) Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilancielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées. Les impôts différés sur déficits sont comptabilisés lorsqu'ils sont récupérables dans un avenir proche. Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. En France, les sociétés Guerbet S.A., Guerbet France, Medex et Simafex sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223-A du Code général des impôts.

Aux États-Unis, les sociétés Guerbet America, Liebel-Flarsheim Company LLC, Guerbet LLC, Guerbet Caribbean Inc. et Liebel-Flarsheim Ireland Inc. sont intégrées fiscalement.

Le Groupe ne qualifie pas la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) d'impôt sur les résultats et la présente dans les « Impôts et taxes » au compte de résultat.

y) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net par action, dilué, est déterminé en tenant compte de toutes les actions qui pourraient être potentiellement créées et de l'économie éventuelle, nette d'impôt, qui résulterait de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital. À la fin de l'exercice, les actions potentielles sont constituées uniquement par des options de souscription d'actions.

z) Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt résulte de l'addition :

- du résultat net ;
- des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ;

- des charges calculées (dotations aux amortissements, provisions, etc.), diminuées des reprises sur charges calculées ;
- du résultat de cession des immobilisations et actifs financiers non courants ;

réduit de :

- la quote-part des subventions d'investissement rapportées au résultat.

6.1.2.2 Événements majeurs survenus au cours de l'année 2025

Cession des actifs d'Accurate Medical Therapeutics Ltd.

Le 14 janvier 2025, Guerbet a annoncé la cession des actifs d'Accurate Medical Therapeutics Ltd., développeur fabricant et distributeur des microcathéters SeSure® et DraKon™, à Argon Medical, l'un des principaux fournisseurs de solutions de dispositifs médicaux pour les procédures de Radiologie Interventionnelle, de chirurgie vasculaire, de cardiologie interventionnelle et d'oncologie.

La vente s'aligne sur l'orientation stratégique de Guerbet en tant que leader mondial de l'imagerie médicale, et sur son projet d'investir dans la valorisation de ses principaux actifs.

La cession de ces actifs n'a pas eu d'impact matériel sur le résultat du Groupe au 31 décembre 2025. Les compléments de prix prévus au contrat ont par ailleurs été évalués à leur juste valeur et comptabilisés.

Procédure amiable prévue par la convention fiscale bilatérale entre la France et les États-Unis

Le 15 juillet 2025, la société Guerbet S.A. a été notifiée de la décision favorable prise par les autorités compétentes pour l'élimination de la double imposition résultant des redressements fiscaux français pour des charges non facturées à ses filiales américaines. Un montant de 5 M€ de redressement a été abandonné par l'État français, entraînant avec l'effet de l'annulation des retenues à la source tant sur les montants abandonnés que sur les montants redressés maintenus, mais refacturés à l'issue de la procédure, un effet positif de 3,9 M€ de profit d'impôt sur l'exercice 2025.

Arrêt du projet Nautilus

Dans le cadre de la priorisation de ses projets et de l'optimisation de ses ressources, Guerbet a mis un terme au projet Nautilus ayant pour objet le développement d'une nouvelle génération d'injecteurs. Cette décision fait suite au ralentissement de ses activités et s'inscrit dans un contexte de forte pression sur la trésorerie.

Un projet de réorganisation des activités de la société Medex, nécessitant la mise en œuvre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), a donc été annoncé le 9 octobre 2025. Ce PSE concerne exclusivement les équipes directement impliquées dans les activités liées au projet Nautilus. Ainsi, dans les comptes au 31 décembre 2025, la totalité des actifs liés au projet Nautilus a été dépréciée pour un montant total de 2,2 M€ et les coûts liés au PSE ont été provisionnés à hauteur de 4,6 M€.

Plan de restructuration Intrasense

La société Intrasense, acquise par le groupe Guerbet en janvier 2023 à hauteur de 55,5 %, a annoncé la mise en place d'un plan de restructuration le 16 décembre 2025. Cette décision a été prise afin d'ajuster ses ressources au rythme de développement de son activité, plus lent qu'initialement anticipé. Le plan d'économies intègre une réduction des effectifs et des dépenses externes. Sa mise en œuvre interviendra progressivement à partir de début 2026, sans impact sur la continuité des opérations, ni sur les engagements commerciaux en cours. Ces mesures s'inscrivent dans une trajectoire de retour à l'équilibre financier. Une provision pour charges de 2,8 M€ a ainsi été comptabilisée dans les comptes d'Intrasense au 31 décembre 2025.

Incident sur le site Raleigh (États-Unis)

Le 17 octobre 2025, la société Liebel-Flasheim Company LLC a reçu une *warning letter* de la FDA à la suite d'une inspection du site de Raleigh réalisée au premier semestre 2025. Cette lettre fait état de manquements à des réglementations relatives aux bonnes pratiques de fabrication applicables aux produits finis. La Société a donc engagé des actions correctives structurantes afin de remédier à ces manquements. Ces actions correctives ont nécessité des investissements industriels de l'ordre de 4 M€ et le recours à des conseils externes dont le coût s'élève à 5 M€ sur l'exercice 2025.

Dépréciation des actifs du Groupe

La situation sur le site de Raleigh a impacté l'année 2025. Le retour à un niveau normatif de libération des lots produits sur le site est attendu à la fin de l'année 2026, permettant à Guerbet sur l'ensemble de l'exercice 2027 d'opérer dans les conditions habituelles. Dans ce contexte, les estimations utilisées pour le test de dépréciation du Groupe (budget 2026 et Plan Moyen Terme à cinq ans) ont été ajustées des impacts liés à Raleigh.

Il en résulte une dépréciation de 85,5 M€ constatée dans les comptes du Groupe sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 (se référer à la note 5.3 pour plus de détails).

Bris de covenant

En décembre 2025, le Groupe a obtenu de ses prêteurs une dérogation (*waiver*) sur la valeur maximale de son ratio d'endettement (*covenant*).

Le plafond du ratio « Endettement financier net / EBITDA » a ainsi été porté à 4,8x à fin décembre 2025 ce qui permet de maintenir les dettes conformément à leur échéancier initial (se référer à la note 2 pour plus d'informations).

Cessions de créances

La société Guerbet Pharmaceuticals (Wenzhou) Co., Ltd. (Chine) a effectué une cession de créances sans recours en décembre 2025. Le contrat d'affacturage sans recours a été signé le 19 décembre 2025 avec HSBC pour un montant total de 9,2 M€.

L'analyse des contrats a démontré que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que, dans ce cadre, les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan au 31 décembre 2025 conformément à la norme IFRS 9.

Gouvernance

À la suite de l'Assemblée générale du 23 mai 2025 et du Conseil d'administration qui s'est tenu le même jour, Guerbet a annoncé :

- la recomposition de son Conseil d'administration ;
- la réduction de la durée des mandats des administrateurs à 4 ans ;
- la nomination de Madame Michèle Lesieur et Monsieur Éric Drapé en qualité d'administrateurs indépendants ;
- le renouvellement des mandats de Madame Céline Lamort et de Monsieur Marc Massiot.

Le Conseil d'administration est désormais composé de 9 administrateurs (dont 3 administrateurs indépendants) contre 12 précédemment (dont 3 administrateurs indépendants).

Le 22 septembre 2025, Guerbet a annoncé la nomination de Monsieur Jérôme Estampes en qualité de Directeur Général par intérim, en remplacement de Monsieur David Hale qui a quitté le Groupe.

Enfin, le 17 décembre 2025, Guerbet a annoncé la nomination de Monsieur François Convenant au poste de Senior Vice-Président Radiologie Interventionnelle. À ce titre, il rejoint le Comité Exécutif du Groupe.

Contexte macro-économique

Conflit russo-ukrainien

La société Intrasense a des intérêts dans les zones impactées par la crise en Ukraine (Russie et Biélorussie notamment). Le groupe Guerbet est donc plus exposé depuis sa prise de participation dans Intrasense, mais il estime que les effets sur ses opérations et la performance financière seront très limités au niveau global.

Droits de douane américains

Au 31 décembre 2025, le groupe Guerbet n'a pas été impacté. Il devrait pouvoir se prémunir contre des hausses potentielles des droits de douane en utilisant ses moyens localisés sur le sol américain.

6.1.2.3 Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à 100 %, à l'exception de la société Intrasense, acquise début 2023 et détenue à 55,50 % (voir liste des sociétés en note 30).

En 2025, toutes les entités ont la même durée d'exercice, 12 mois, et clôturent leur exercice le 31 décembre.

6.1.2.4 Notes sur les comptes consolidés

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Actifs financiers	220
Note 2	Passifs financiers	222
Note 3	Gestion des risques financiers	224
Note 4	Informations complémentaires	226
Note 5	Immobilisations incorporelles	227
Note 6	Immobilisations corporelles	230
Note 7	Actifs financiers non courants	232
Note 8	Actifs et passifs d'impôts différés	232
Note 9	Stocks	234
Note 10	Clients et comptes rattachés	234
Note 11	Capitaux propres	234
Note 12	Provisions	235
Note 13	Fournisseurs et comptes rattachés	237
Note 14	Autres produits de l'activité	237
Note 15	Charges de personnel	238
Note 16	Charges externes	240
Note 17	Impôts et taxes	240
Note 18	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	240
Note 19	Autres produits et charges d'exploitation	241
Note 20	Coût de l'endettement financier brut	241
Note 21	Impôt sur les bénéfices	241
Note 22	Frais de recherche et développement	242
Note 23	Subventions publiques	242
Note 24	Informations relatives aux parties liées	242
Note 25	Engagements hors bilan	243
Note 26	Résultats par action et résultats dilués par action	244
Note 27	Événements postérieurs à la clôture	244
Note 28	Affectation du résultat 2025	244
Note 29	Honoraires des Commissaires aux comptes	245
Note 30	Liste des sociétés consolidées	246

NOTE 1 Actifs financiers

2025	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		4 082		—	4 082
Autres actifs financiers non courants	12 433	9 057		412	21 902
Clients et autres débiteurs		145 328		—	145 328
Autres actifs financiers courants		44 722	643	—	45 365
Trésorerie et équivalents de trésorerie			115 524	—	115 524
TOTAL	12 433	203 188	116 167	412	332 199

2024	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le Résultat	Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	Total Bilan
Créances d'impôts non courantes		—		—	—
Autres actifs financiers non courants	11 081	10 625		74	21 780
Clients et autres débiteurs		172 900		—	172 900
Autres actifs financiers courants		53 222	963	—	54 185
Trésorerie et équivalents de trésorerie			50 237	—	50 237
TOTAL	11 081	236 747	51 200	74	299 102

ÉTAT DE VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

	2024	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	2025
Clients et autres débiteurs	3 290	671	(923)	(157)	2 881
Autres actifs financiers courants ^(a)	3 699	—	(1 367)	—	2 332
TOTAL	6 989	671	(2 290)	(157)	5 213

(a) Reprise de dépréciation des parts Truffle Capital.

	2023	Dotations	Reprises	Écarts conversion et autres mouvements	2024
Clients et autres débiteurs	2 293	1 423	(439)	13	3 290
Autres actifs financiers courants ^(a)	3 357	342	—	—	3 699
TOTAL	5 650	1 765	(439)	13	6 989

(a) Dépréciation des parts Truffle Capital.

1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2025			2024		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Autres actifs financiers non courants	13 955	(816)	13 138	11 495	(870)	10 625
Clients et autres débiteurs	148 208	(2 881)	145 328	176 190	(3 290)	172 900
Autres actifs financiers courants	45 365	—	45 365	54 185	—	54 185
TOTAL	207 527	(3 697)	203 831	241 871	(4 160)	237 710

Autres actifs financiers courants au coût amorti	2025	2024
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	1 919	4 449
État et collectivités	28 329	36 169
Fournisseurs débiteurs		
Personnel et organismes sociaux	—	5
Redevances à recevoir		
Subventions à recevoir		
Autres actifs courants	4 120	2 145
Charges constatées d'avance	10 997	11 418
TOTAL	45 365	54 185

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2025	Valeur brute
Créances non échues	117 394
Créances échues depuis moins de 3 mois	18 675
Créances échues depuis moins de 6 mois	3 262
Créances échues depuis moins de 1 an	2 578
Créances échues depuis moins de 2 ans	2 063
Créances échues depuis plus de 2 ans	1 354
TOTAL	145 327

L'encours client au 31 décembre 2025 est réduit par une cession de créances sans recours effectuée en décembre (9,2 M€) en Chine, dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés et que dans ce cadre les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

Créances clients par antériorité d'échéances au 31 décembre 2024	Valeur brute
Créances non échues	159 968
Créances échues depuis moins de 3 mois	7 742
Créances échues depuis moins de 6 mois	4 474
Créances échues depuis moins de 1 an	998
Créances échues depuis moins de 2 ans	495
Créances échues depuis plus de 2 ans	(776)
TOTAL	172 900

L'encours client au 31 décembre 2024 est réduit par une cession de créances sans recours effectuée en décembre (5 M€) en France dont l'analyse démontre que les risques et avantages relatifs aux créances cédées ont été transférés, et que dans ce cadre, les créances sont décomptabilisées de l'actif du bilan conformément à la norme IFRS 9.

1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat

(en K€)	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT HORS DÉRIVÉS DONT	116 167	51 200
Swap	643	963
Valeurs mobilières	314	3 544
Disponibilités	115 210	46 693
TOTAL	116 167	51 200

NOTE 2 Passifs financiers

2.1 Détail des passifs financiers avec distinction de la partie non courante de ces passifs

(en K€)	2025			2024
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières (note 2.2)	49 100	392 121	441 221	395 125
Fournisseurs	85 287		85 287	95 084
Autres passifs financiers (note 2.7)	71 020		71 020	77 634
Instruments financiers dérivés (note 3) et autres	197	1 907	2 104	3 870
TOTAL	205 604	394 028	599 632	571 713

2.2 Détail des dettes financières avec distinction de la partie non courante de ces dettes

(en K€)	2025	2024
DETTE NON COURANTES DONT	392 121	350 638
Réserve spéciale de participation (comptes courants bloqués)	1	1
Locations financement	2 275	2 347
Dettes de location IFRS 16	8 208	10 236
Emprunts auprès des établissements de crédit	267 168	222 829
Autres emprunts ^{(a)(b)}	114 469	115 225
DETTE COURANTES DONT	49 100	44 486
Dettes de location IFRS 16	6 745	8 850
Emprunts auprès des établissements de crédit	37 783	31 429
Autres emprunts	1 038	997
Intérêts courus	3 385	3 090
Réserve de participation courante	—	—
Concours bancaires	149	120
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	441 221	395 125

(a) Comprend 50 M€ sous forme de placement privé (EuroPP) et 50 M€ sous forme d'Obligations de Relance.

(b) En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. Un financement a été obtenu sur les dépenses engagées, dont 39 % sous forme d'avances remboursables et 61 % sous forme de subvention. Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet. Compte tenu de l'avancement du projet et de la négociation avec la BPI des clauses de remboursement, le Groupe a procédé, conformément à la norme IFRS 9, à une mise à jour de l'évaluation de la juste valeur du passif financier. Cela a conduit à la comptabilisation d'un complément d'avances remboursables au titre de l'actualisation de 3,2 M€ dont la contrepartie est comptabilisée en charges financières. Au 31 décembre 2025, le montant du passif financier s'élève à 16,9 M€. L'évaluation de ce passif intègre un potentiel complément de retour financier prévu à échéance post 2030 pour un maximum de 10,2 M€, estimé à chaque arrêté en tenant compte notamment de la progression des ventes de gadopiciénone.

RÉPARTITION DE LA DETTE AVANT COUVERTURE

	2025	2024
Part de la dette à taux variable (avant couverture)	69 %	65 %
Part de la dette à taux fixe	31 %	35 %

60 % de la dette à taux variable est couverte par un instrument dérivé de taux.

RÉCONCILIATION DE LA VARIATION DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	2024	Émission	Remboursement	Concours bancaires	Effet de change et autres mouvements	Reclassement	2025
Dettes non courantes	350 638	90 435	(43 897)		(592)	(4 463)	392 121
Dettes courantes	44 486	297		29	(174)	4 463	49 100
TOTAL	395 124	90 732	(43 897)	29	(766)	—	441 221

2.3 Détail des dettes financières par devise

Devises	2025			2024		
	Cours de clôture	Montant	%	Cours de clôture	Montant	%
Euro	1	433 167	98,2 %	1	384 656	97,4 %
Won	1 697	486	0,1 %	1 532	536	0,1 %
Dollar Hong Kong	9,15	718	0,2 %	8,07	649	0,2 %
Dollar US	1,18	2 948	0,7 %	1,04	4 986	1,3 %
CNY	8,23	754	0,2 %	7,58	592	0,1 %
Divers	—	3 149	0,7 %	—	3 705	0,9 %
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		441 222			395 124	

2.4 Détail des dettes financières par échéances

Ces dettes financières présentent les échéances suivantes :

(en K€)	2025	2024
Échéances à moins de 1 an	49 100	44 486
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	336 530	244 809
Échéances à plus de 5 ans	55 591	105 829
TOTAL	441 221	395 125

2.5 Dettes de location

Les échéances des dettes de location sont les suivantes :

(en K€)	2025	2024
Échéances à moins de 1 an	6 745	8 850
Échéances à plus de 1 an et inférieures à 5 ans	10 483	12 583
TOTAL	17 228	21 433

2.6 Évolution de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

(en K€)	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	115 524	50 237
Concours bancaires et soldes créditeurs de banques	(149)	(120)
TRÉSORERIE NETTE	115 375	50 116
Endettement financier brut hors concours bancaires	(441 072)	(395 004)
ENDETTEMENT FINANCIER NET	(325 697)	(344 888)

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA », qui varie selon les années.

La valeur maximale du ratio est de 3,5. Guerbet a obtenu, en décembre 2025, une dérogation (*waiver*) sur la valeur maximale de son ratio d'endettement. Le plafond du ratio a ainsi été porté à 4,8. Au 31 décembre 2025, il s'élève à 3,96.

2.7 Autres passifs financiers courants

(en K€)	2025	2024
Dettes sociales	39 913	58 777
Dettes sur immobilisations	3 710	4 009
Dettes diverses ^(a)	27 594	15 940
TOTAL	71 217	78 725

(a) La hausse de 12 M€ en dettes diverses s'explique comme suit :

- Instruments de couverture : -894 K€ liée à la juste valeur de la couverture ;
- Avances clients : +7,3 M€ dont +5,4 M€ pour Guerbet S.A. et +5,7 M€ pour Guerbet France ;
- Autres dettes : +5,3 M€ dont 3,2 M€ pour Simaflex principalement.

NOTE 3 Gestion des risques financiers

3.1 Risque de change

3.1.1 Exposition et couverture du risque de change au 31 décembre 2025

Compte tenu de son empreinte internationale, le Groupe est exposé au risque de change sur plusieurs devises tel qu'exposé ci-après.

(en M€)	USD	BRL	JPY	HKD	KRW	CNY	CLP	COP
Risque comptable ^(a)	67,67	33,41	21,62	(27,51)	15,90	15,20	9,34	6,17
Positions avant couverture	67,67	33,41	21,62	(27,51)	15,90	15,20	9,34	6,17
Couverture du risque de change	(70,72)	—	(16,13)	—	—	—	—	—
Position de change nette	(3,05)	33,41	5,49	(27,51)	15,90	15,20	9,34	6,17

(a) Le risque comptable regroupe les positions en devises non fonctionnelles des entités du groupe Guerbet.

L'exposition en USD résulte principalement du solde net prêteur des comptes courants de Guerbet avec ses différentes filiales via le mécanisme de *cash-pooling*.

L'exposition en BRL provient essentiellement des entités industrielles du Groupe qui facturent les filiales brésiliennes en monnaie locale conformément à la règle du Groupe.

La position de change en yens (JPY) est due au financement par Guerbet de sa filiale japonaise.

Les facturations en devises étrangères de Guerbet Asia Pacific basée à Hong Kong à ses clients tiers, ainsi que ses ventes croissantes à sa filiale chinoise en CNY sont à l'origine notre exposition à l'achat du HKD.

L'exposition en KRW provient des créances commerciales de Guerbet et de Guerbet Asia Pacific sur les deux filiales coréennes.

Le Groupe couvre une partie de son exposition au risque de change en procédant à des *swaps* et à des opérations de change à terme. Ces instruments, bien qu'ils offrent une couverture économique, ne sont pas désignés dans une relation de couverture sur le plan comptable. Aussi, la variation de valeur de ces dérivés est enregistrée en résultat financier.

La valeur de marché (*mark to market*) au 31 décembre 2025 des instruments dérivés de change s'élevait à +446 K€.

3.1.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de change comptable au 31 décembre 2025

Le calcul de la sensibilité est effectué sur le solde net non couvert (risque comptable après déduction des encours de couvertures), pour les principales devises.

Le tableau ci-dessous reprend l'impact sur le résultat financier d'une variation de 10 % de ces devises contre l'euro sur la position de change comptable nette au 31 décembre 2025 :

(en K€)	2025	2024
USD	(305)	1 224
BRL	3 341	2 167
JPY	549	590
KRW	1 590	1 609
HKD	(2 751)	61
CNY	1 520	1 768
CLP	934	855
COP	617	754

3.2 Risque de taux d'intérêt

3.2.1 Exposition et couverture du risque de taux au 31 décembre 2025

En juillet 2023, Guerbet a finalisé le refinancement de sa dette par la mise en place d'une ligne de crédit syndiqué à taux variable venant se substituer à la facilité de crédit dont l'échéance était en mars 2024. Cette ligne d'un montant de 350 M€ a été tirée lors de sa mise en place en deux tranches à hauteur de 250 M€ (tranche A : 100 M€ amortissable, tranche B : 150 M€ *bullet*) sur une durée de cinq ans. Ce dispositif a été complété par l'émission d'obligations EuroPP à taux fixe pour un montant de 50 M€ et une durée de six ans et demi et l'émission d'obligations Relance à taux fixe pour un montant de 50 M€ sur une période de huit ans.

En 2025, le Groupe a décidé de tirer sur la tranche C de sa ligne de crédit confirmée à hauteur de 17 M€ en juillet et de 50 M€ en décembre. Cette nouvelle dette est à taux variable.

Par ailleurs, dès novembre 2023, Guerbet a couvert la tranche B du crédit syndiqué, soit 150 M€, au travers de différents instruments, pour moitié sous forme de *swaps* de taux d'intérêt et pour moitié sous forme de tunnels (achat de *caps* et vente de *floors*) à échéance 30 juin 2028.

La valeur de marché (*mark to market*) au 31 décembre 2025 des instruments dérivés négociés en novembre 2023 et adossés à la nouvelle dette s'élevait à -1,5 M€. Ces instruments de couverture étant éligibles à la comptabilité de couverture dite de flux de trésorerie futurs (*cash-flow hedge*) et ayant un test d'efficacité de presque 100 % à la clôture, leur valeur de marché a eu un impact négligeable sur le résultat financier de l'entreprise (24 K€).

La part de la dette financière du Groupe à taux variable avant couverture est de 69 %.

Ci-dessous la répartition de la dette à moins d'un an et plus d'un an.

(en K€)	À moins de 1 an ^(a)	À plus de 1 an	Total
Passifs financiers à taux fixe	(11 168)	(126 363)	(137 531)
Passifs financiers à taux variable	(104 932)	(198 758)	(303 690)
Actifs financiers à taux fixe	—	—	—
Actifs financiers à taux variable	115 524	—	115 524
POSITION NETTE DE GESTION ^(b)			
• à taux fixe	(11 168)	(126 363)	(137 531)
• à taux variable	10 592	(198 758)	(188 166)
Hors bilan swaps	—	(75 000)	(75 000)
Hors bilan tunnels	—	(75 000)	(75 000)
POSITION NETTE APRÈS GESTION			
• à taux fixe ^(c)	(11 168)	(201 363)	(212 531)
• à taux variable	10 592	(123 758)	(113 166)

(a) Toutes échéances des actifs et passifs financiers à taux variables et échéances à moins d'un an des actifs et passifs financiers à taux fixes.

(b) Somme des différences (actifs - passifs) à taux fixes et (actifs - passifs) à taux variables.

(c) Seules les opérations de swaps de couverture sont considérées à taux fixe.

3.2.2 Analyse de la sensibilité du résultat financier au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2025

Plus de 98 % de la dette du Groupe est en euro. En conséquence, la sensibilité calculée dans cette note porte uniquement sur la dette en euro.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt est effectué sur la dette brute à taux variable non couverte (153,7 M€), ainsi que la quote-part de la dette couverte par des tunnels (75 M€).

Une variation à la hausse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une augmentation du coût de la dette de 2,3 M€ sur un an tandis qu'une baisse de 100 points de base entraînerait une réduction de 1,6 M€.

3.3 Risque de liquidité

En juillet 2023, Guerbet a finalisé le refinancement de sa dette par la mise en place d'une ligne de crédit syndiqué de 350 M€, dont une ligne de crédit confirmée de 100 M€ d'une durée de cinq ans. Au 31 décembre 2025, cette ligne était disponible à hauteur de 33 M€.

Ce dispositif a été complété par l'émission d'obligations EuroPP pour un montant de 50 M€ et une durée de six ans et demi et l'émission d'obligations Relance pour un montant de 50 M€ sur une période de huit ans permettant ainsi à Guerbet de diversifier ses sources de financement, d'étaler les échéances de sa dette et d'en augmenter la maturité moyenne.

En fin d'année, le Groupe dispose également de cash disponible à hauteur de 115,5 M€.

NOTE 4 Informations complémentaires

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que toute l'activité du Groupe s'effectue dans une branche d'activité unique, à savoir la recherche, le développement, la fabrication et la vente de produits de contraste pour l'imagerie médicale. En conséquence, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle au sens entendu par la norme IFRS 8.

Toutefois, afin d'assurer une lecture fine de son activité, le Groupe présente au sein du présent paragraphe un détail de son activité par zone géographique. Cette information correspond aux états de reporting internes utilisés par la Direction pour le pilotage du Groupe. Une information complémentaire au chiffre d'affaires par gamme de produits est fournie.

4.1 Informations sectorielles

Les informations géographiques sont présentées ci-dessous en fonction de l'analyse des risques et de la rentabilité en deux sous-ensembles, correspondant à l'organisation interne du Groupe et à des développements différents de Guerbet sur ces marchés.

2025	EMEA	Amériques	Asie	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES ^(a)	343 655	233 022	207 889	784 566
Amortissements & dépréciations	—	—	—	(150 219)
Dotations nettes aux provisions	—	—	—	(20 205)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	—	—	—	(88 164)
RÉSULTAT NET	—	—	—	(112 654)

(a) Hors activités cédées (Accurate et urologie) pour 1,9 M€.

2024	EMEA	Amériques	Asie	Total
CHIFFRE D'AFFAIRES ^(a)	352 449	255 507	228 985	836 941
Amortissements & dépréciations	—	—	—	(61 215)
Dotations nettes aux provisions	—	—	—	(8 634)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	—	—	—	49 570
RÉSULTAT NET	—	—	—	13 467

(a) Hors activités cédées (Accurate et urologie) pour 4,2 M€.

4.2 Ventilation du chiffre d'affaires par gamme de produits

Le chiffre d'affaires du groupe Guerbet est décomposé par gamme de produits comme suit :

	2025	2024
Rayons X	54,4 %	56,9 %
IRM	32,1 %	31,2 %
TOTAL IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	86,5 %	88,1 %
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE	13,5 %	11,9 %

NOTE 5 Immobilisations incorporelles

5.1 Valeurs brutes

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2025
Marques	10 206	—	—	—	(297)	9 909
Brevets et technologies	43 482	1 296	—	—	(564)	44 213
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	9 083	—	—	—	(1 036)	8 047
Relations commerciales	5 443	—	—	—	(455)	4 988
Goodwill	28 773	—	—	—	12 324	41 097
Logiciels	149 026	104	(12 057)	—	20 864	157 936
Incorporels en cours	24 471	5 347	—	—	(22 654)	7 164
VALEURS BRUTES ^(a)	270 483	6 746	(12 057)	—	8 181	273 354

(a) L'augmentation de 6,7 M€ d'immobilisations incorporelles en 2025 s'explique principalement par des investissements informatiques et des coûts de projets R&D capitalisés. La diminution de -12 M€ d'immobilisations incorporelles est liée à l'arrêt de projets R&D dont les coûts préalablement capitalisés ont été mis au rebut.

	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2024
Marques	10 053	—	(1)	—	154	10 206
Brevets et technologies	41 510	996	(3)	—	978	43 482
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	9 473	—	—	—	(390)	9 083
Relations commerciales	5 208	—	—	—	235	5 443
Goodwill	28 773	—	—	—	—	28 773
Logiciels	105 911	60	(817)	—	43 871	149 026
Incorporels en cours ^(a)	39 147	26 448	—	—	(41 124)	24 471
VALEURS BRUTES	240 075	27 504	(821)	—	3 725	270 483

(a) La variation de +26,4 M€ d'immobilisations incorporelles en 2024 s'explique principalement par d'importants investissements informatiques (21,8 M€) dans le cadre du déploiement de SAP dans plusieurs filiales du Groupe, ainsi que des coûts de projets R&D capitalisés pour 4,4 M€. Les logiciels Liver Care advisor et Prostate Care advisor développés dans le cadre du partenariat avec Merative (ex-IBM Watson) ont été mis en service courant 2024 pour un montant de 23,3 M€.

5.2 Amortissements et dépréciations par catégorie d'immobilisations

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2025
Brevets et technologies	37 598	2 957	—	—	(1 775)	38 780
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	5 955	1 000	—	—	(763)	6 193
Marques & Relations commerciales	10 129	3 110	—	—	(460)	12 779
Goodwill	—	—	—	—	12 324	12 324
Logiciels ^(a)	110 116	35 071	(8 036)	—	(887)	136 264
Incorporels en cours ^(b)	—	5 482	—	—	—	5 482
TOTAL	163 798	47 621	(8 036)	—	8 439	211 823

(a) Dont 22,3 M€ de perte de valeur des immobilisations incorporelles (logiciels) à la suite de test de dépréciation du Groupe mené à la clôture 2025.

(b) Dont dépréciation de 4,6 M€ relatifs à une étude clinique demandée par la FDA aux États-Unis (voir note 5.3 ci-après « Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis »).

	31/12/2023	Dotations	Reprises	Variation de périmètre ^(a)	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2024
Brevets et technologies	33 469	4 281	(2)	—	(151)	37 598
Autorisations de Mise sur le Marché (AMM)	5 130	1 032	—	—	(207)	5 955
Marques & Relations commerciales	6 738	3 181	—	—	211	10 129
Goodwill	—	—	—	—	—	—
Logiciels	77 226	12 176	(1 897)	—	22 611	110 116
Incorporels en cours ^(a)	20 397	—	—	—	(20 397)	—
TOTAL	142 960	20 670	(1 898)	—	2 067	163 798

(a) Dépréciation des actifs IBM Watson constatée à la suite de la rupture du partenariat par Merative (ex-IBM Watson) en octobre 2022.

5.3 Informations complémentaires sur les principales immobilisations incorporelles

Estimations des valeurs recouvrables d'unités génératrices de trésorerie incluant des goodwill ou immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Conformément à l'approche retenue, quatre unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été définies, correspondant à des zones géographiques (EMEA, LATAM, APAC et NAM) en fonction de l'architecture retenue par le management du Groupe quant à

l'analyse de sa performance, ainsi que dans l'exercice de planification à moyen terme de son activité.

La valeur comptable de chacune des UGT a été déterminée en fonction de clés d'allocation spécifiques, en particulier sur la base de la destination géographique de la production manufacturière des usines. Conformément à IAS 36, les goodwill ne sont alloués à aucune UGT (ne générant pas de flux cash suffisamment indépendants des autres actifs du Groupe) ; ils sont testés à travers un *business plan* « consolidé ».

Valeur nette comptable au 31 décembre 2025 (en M€)	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
Goodwill	29,0	—	—	—	—
Immobilisations incorporelles à durée de vie non définie	—	—	—	—	—
Actifs productifs (manufacturiers)	239,0	100,6	42,7	63,4	32,3
Autres actifs de support	451,5	262,6	119,6	43,6	25,7
TOTAL	719,3	363,2	162,3	107,0	58,0
Taux de croissance à l'infini	2,2 %	1,9 %	2,2 %	2,1 %	2,9 %
Taux d'actualisation	11,3 %	9,8 %	10,3 %	11,7 %	14,3 %

Le taux d'actualisation retenu pour chacune des UGT est déterminé en fonction d'une prime de risque spécifique à la zone géographique concernée. Il en ressort par pondération un taux d'actualisation global de 11,3 % (contre 10,3 % dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, les tests de valeur reposent sur des flux de trésorerie actualisés déterminés sur la base des meilleures estimations connues au 31 décembre 2025.

Ils sont issus en particulier du Plan Moyen Terme déterminé par le management du Groupe (ajusté des impacts liés à Raleigh) sur un horizon de cinq ans, une dernière année supplémentaire de test (2031 normatif) a été conçue par extrapolation en considérant un niveau d'activité normatif pour chacune des zones. Les principales hypothèses retenues sont présentées ci-après :

Évolution du chiffre d'affaires	Global	EMEA	NAM	APAC	LATAM
2026	-2,4 %	-3,5 %	-3,6 %	-3,1 %	4,9 %
2027	0,7 %	-3,0 %	3,1 %	3,4 %	5,0 %
2028	7,6 %	6,7 %	15,3 %	7,2 %	2,3 %
2029	1,4 %	-4,7 %	11,9 %	2,5 %	5,2 %
2030	5,7 %	3,1 %	14,4 %	3,3 %	5,8 %

Parmi les quatre UGT analysées, deux présentent une valeur actuelle inférieure à leur valeur nette comptable. Les tests de dépréciation réalisés sur les UGT EMEA et LATAM ont ainsi conduit à la constatation d'une perte de valeur, enregistrée au 31 décembre 2025 sur les actifs incorporels (logiciels) et les actifs corporels (machines et injecteurs).

Une dépréciation de 85,5 M€ a été constatée dans les comptes du Groupe répartis de la façon suivante (répartition réalisée selon les dispositions d'IAS 36) :

Dépréciations nettes de la perte de valeur liées au test d'impairment au 31 décembre 2025 selon IAS 36 (en M€)	Global	EMEA	LATAM
Immobilisations incorporelles (Logiciels)	22,3	16,9	5,4
Immobilisations corporelles (manufacturiers)	63,2	53,7	9,5
TOTAL	85,5	70,6	14,9

En termes de sensibilité, une hausse d'un point du taux d'actualisation, associée soit à une diminution de 10 % du taux de croissance à l'infini, soit à une dégradation de 10 % des marges cumulées, conduirait à la constatation d'une perte de valeur pour la zone NAM comprise entre 23 et 41 M€. À l'inverse, ces mêmes variations de paramètres n'auraient aucun impact en termes de perte de valeur pour la zone APAC.

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

En décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem®, produit commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013. En novembre 2022, Guerbet LLC a reçu une deuxième demande de la FDA faisant référence à Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) obtenue pour Elucirem™ en septembre 2022. Comme pour le Dotarem®, la FDA demande à Guerbet de réaliser deux études précliniques et une étude clinique.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires,

mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA, « *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe et après analyse de la norme IAS 38, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2025, 2,4 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 4,6 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem® et Elucirem™. Les études précliniques ont été mises en service en 2024. Des discussions avec la FDA tendent vers un arrêt de l'étude clinique telle que définie initialement. Les 4,6 M€ capitalisés au 31 décembre 2025 ont ainsi été dépréciés en totalité.

NOTE 6 Immobilisations corporelles

6.1 Analyse du poste par catégorie

(en K€)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Mouvements de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2025
Terrain	16 808	—	—	—	(817)	15 991
• dont location-financement IFRS 16						
Constructions	243 818	3 447	(8 792)	—	(830)	237 643
• dont location-financement IFRS 16	32 388	3 246	(7 640)	—	(1 579)	26 415
Installations techniques, matériels et outillages	464 883	38	(9 352)	—	8 563	464 131
• dont location-financement IFRS 16	1 552	38	(1 332)	—	—	258
Autres immobilisations corporelles	109 518	7 496	(6 748)	—	1 707	111 973
• dont location-financement IFRS 16	15 158	3 130	(5 021)	—	(395)	12 872
Immobilisations en cours	50 265	25 298	—	—	(26 865)	48 698
VALEURS BRUTES	885 291	36 279	(24 892)	—	(18 241)	878 437
Amortissements	(593 594)	(41 028)	23 344	—	11 057	(600 221)
Dépréciation ^(a)	(383)	(63 609)	—	—	459	(63 534)
VALEURS NETTES	291 315	(68 359)	(1 548)	—	(6 725)	214 682

(a) Dépréciation de 63,2 M€ des immobilisations corporelles (matériel industriel et injecteurs) à la suite de test de dépréciation du Groupe mené à la clôture 2025.

(en K€)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	Écarts conversion et autres mouvements	31/12/2024
Terrain	16 465	—	—	—	343	16 808
• dont location-financement IFRS 16						—
Constructions	237 128	2 822	(2 634)	—	6 502	243 818
• dont location-financement IFRS 16	31 590	2 765	(2 299)	—	332	32 388
Installations techniques, matériels et outillages	441 417	3 175	(2 320)	—	22 610	464 883
• dont location-financement IFRS 16	1 186	574	(210)	—	1	1 552
Autres immobilisations corporelles	102 861	7 116	(6 875)	—	6 416	109 518
• dont location-financement IFRS 16	14 602	3 152	(2 546)	—	(51)	15 158
Immobilisations en cours	53 613	27 838	—	—	(31 186)	50 265
VALEURS BRUTES	851 484	40 951	(11 829)	—	4 686	885 291
Amortissements	(557 101)	(41 626)	8 806	—	(3 673)	(593 594)
Dépréciations	(455)	—	—	—	72	(383)
VALEURS NETTES	293 929	(676)	(3 023)	—	1 085	291 315

Les immobilisations corporelles louées (IFRS 16) sont constituées principalement de bureaux et bâtiments industriels (67 %), de la flotte des véhicules (21 %) et de matériel informatique (12 %) au 31 décembre 2025.

Les coûts annuels de location relatifs aux contrats de courte durée ou portant sur des biens de faible valeur s'élèvent à 6,5 M€ au 31 décembre 2025.

6.2 Ventilation des immobilisations corporelles nettes par zone monétaire

Devises	2025		2024	
	Cours de clôture	Montant	Cours de clôture	Montant
Euro		216 164		221 381
USD	—	45 645	1,04	54 225
Real	—	8 860	6,43	8 156
Autres devises	N/A	7 164	N/A	7 553
TOTAL		277 834		291 315

6.3 Réévaluations

L'ensemble immobilier à usage de bureaux de Villepinte a été réévalué à sa juste valeur au 1^{er} janvier 2004 par un cabinet d'expertise indépendant. La valeur des bâtiments a été estimée à 11,3 M€. Compte tenu de la valeur comptable nette de ces bâtiments au 1^{er} janvier 2004, soit 3,3 M€, la réévaluation a porté sur 8 M€, dont 6,5 M€ affectés aux constructions et 1,5 M€ au terrain.

Une seconde évaluation a été faite en 2008. La valeur des bâtiments a été estimée à 12,6 M€, ce qui a confirmé l'absence de perte de valeur.

NOTE 7 Actifs financiers non courants

(en K€)	2025			2024
	Brut	Provision	Net	Net
Dépôts et cautionnements	1 035	—	1 035	1 095
Actifs de réassurance PIDR Allemagne (cf. note 12.2)	7 212	—	7 212	7 347
Prêts	1 566	(816)	750	2 123
Autres actifs financiers non courants ^(a)	19 319	(2 332)	16 987	11 215
TOTAL	29 133	(3 148)	25 985	21 780

(a) Les autres actifs financiers non courants comprennent principalement l'investissement dans le fonds pour l'innovation Truffle Capital pour 14,6 M€ en valeur brute et 2,3 M€ de dépréciation.

NOTE 8 Actifs et passifs d'impôts différés

(en K€)	2024	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2025
Actifs d'impôts différés	27 507	—	—	—	3 443	—	27 151
Passifs d'impôts différés	(6 371)	—	—	—	(3 443)	—	(5 697)
TOTAL	21 136	2 161	(1 145)	(697)	—	—	21 454
dont impôts différés résultants de :							
Activation des déficits fiscaux ^(a)	10 073	(453)	—	(822)	(2 811)	—	5 988
Décalages temporaires	7 124	(6 172)	141	(87)	—	—	1 007
Retraitement provisions réglementées	(17 535)	366	—	—	—	—	(17 169)
Immobilisations corporelles	(5 925)	8 864	—	1 092	—	—	4 030
Immobilisations incorporelles	(1 578)	5 716	—	871	—	—	5 009
Retraitement des marges sur stocks	20 319	(7 632)	—	(1 447)	2 811	—	14 051
Retraitement provisions sur risques filiales	1 128	867	—	(45)	—	—	1 950
Locations financement/IFRS 16	(29)	24	—	3	—	—	(2)
Retraitements injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(320)	(137)	(296)	(7)	—	—	(761)
Provision retraite	6 361	(185)	(984)	25	—	—	5 217
Autres	1 518	902	(6)	(280)	—	—	2 134

(a) Activation des déficits fiscaux :

- USA : Les perspectives d'évolutions du groupe fiscal américain pour les prochains exercices ne permettent plus d'activer les déficits fiscaux. Ainsi l'impôt différé actif de 8,3 M€, existant à l'ouverture de l'exercice, a fait l'objet d'une dépréciation totale au 31 décembre 2025.
- Accurate Medical Therapeutics : Les positions fiscales de l'entité ont été figées en 2024, le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité s'élevait à 6 M€. Cet actif est compensé par un impôt différé passif du même montant. Compte tenu de la vente des principaux éléments d'actif, l'ensemble des positions des impôts différés a été sorti du bilan sans impact sur la charge d'impôt.

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2025	
	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
Guerbet S.A.	6 438	1 663
Guerbet Japan K.K.	1 475	465
Imaging Solutions Korea Ltd.	1 113	245
Guerbet Imagem Do Brasil Ltda	10 179	3 461
Autres	521	155
TOTAL	19 726	5 989

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2025	
	Déficits non activés (base)	Déficits non activés (impôt)
Intrasense	20 266	5 235
Accurate Medical Therapeutics Ltd.	31 308	7 201
Guerbet Argentina Ltd. (branche)	2 187	547
Guerbet Imaging Switzerland AG	560	66
Gestion Especializada Loro	483	145
Autres	1 071	182
TOTAL	55 876	13 375

(en K€)	2023	Mouvements en résultat	Mouvements en capitaux propres	Écarts de conversion et divers	Reclassements	Sortie de périmètre	2024
Actifs d'impôts différés	28 038	—	—	—	4 356	—	27 507
Passifs d'impôts différés	(9 448)	—	—	—	(4 356)	—	(6 371)
TOTAL	18 591	3 228	(279)	(404)	—	—	21 136

Dont impôts différés résultant de :

Activation des déficits fiscaux ^(a)	10 604	(633)	—	102	—	—	10 073
Décalages temporaires	5 191	1 585	(137)	486	—	—	7 124
Retraitement provisions réglementées	(17 634)	100	—	(1)	—	—	(17 535)
Réévaluation des immobilisations corporelles	(6 295)	1 097	—	(728)	—	—	(5 925)
Différence d'évaluation/ immobilisations incorporelles	(3 238)	2 182	—	(522)	—	—	(1 578)
Retraitement des marges sur stocks	22 504	(2 370)	—	186	—	—	20 319
Retraitement provisions sur risques filiales	1 158	73	—	(104)	—	—	1 128
Locations-financement/IFRS 16	15	(44)	—	1	—	—	(29)
Retraitement injecteurs	—	—	—	—	—	—	—
Retraitement instruments financiers	(1 395)	1 118	(42)	(1)	—	—	(320)
Provision retraite	6 171	279	(100)	11	—	—	6 361
Autres	1 511	(160)	—	167	—	—	1 518

[a] Activation des déficits fiscaux :

- USA : Les perspectives d'évolutions favorables du groupe fiscal américain avaient conduit à l'activation en 2021 des déficits fiscaux existants et non encore activés (47 M\$) pour un montant d'impôt différé actif de 8 M€, pour lequel un montant net de 4 M€ d'impôt différé a été utilisé au titre des exercices fiscaux 2022 et 2023. En 2024, une réduction du déficit fiscal de 3 M€ a été constatée au titre de corrections antérieures. Après imputation sur le résultat fiscal 2024, le montant des déficits reportables à la clôture s'élève à 13,4 M€ pour un impôt différé de 3,2 M€.
- Accurate Medical Therapeutics : Les positions fiscales de l'entité ont été figées en 2024 du fait de la vente en cours. Fin 2022, le solde total des impôts différés actifs sur déficits reportables de l'entité s'élevait à 6 M€. Cet actif est compensé par un impôt différé passif du même montant.

31/12/2024

Déficits reportables et effets d'impôts (en K€)	31/12/2024	
	Déficits activés (base)	Déficits activés (impôt)
USA	13 436	3 231
Accurate Medical Therapeutics Ltd.	26 815	6 167
Guerbet Japan K.K.	1 274	390
Autres	963	285
TOTAL	42 488	10 073

NOTE 9 Stocks

(en K€)	2025			2024		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Matières premières et pièces détachées	74 107	(5 894)	68 212	65 741	(2 847)	62 893
Produits finis, intermédiaires, encours et marchandises	266 988	(40 747)	226 241	270 046	(31 709)	238 337
TOTAL	341 095	(46 641)	294 454	335 787	(34 556)	301 231

Les stocks bruts de matières premières ont augmenté en raison de la réduction d'activité de nos sites API, en particulier X-Ray (Dublin et Lanester). Cette baisse d'activité a nécessité le maintien d'un niveau de stock et d'une couverture conformes à nos objectifs, entraînant mécaniquement une accumulation de matières non consommées.

Parallèlement, les stocks de produits finis et intermédiaires ont fortement diminué. Cette baisse s'explique d'une part par l'amélioration de nos coûts de fabrication en 2025 par rapport à 2024, et d'autre part par le contexte opérationnel de notre

site de Raleigh, dont l'activité a reculé au quatrième trimestre 2025, réduisant ainsi le niveau de stock de sécurité des produits finis.

Une provision de 10 M€ a été comptabilisée à la clôture 2025 relative aux destructions à venir de certains stocks du site de Raleigh.

À noter également que Guerbet a fait évoluer son calcul de dépréciation des stocks à rotation lente, sans que celui-ci ait d'impact matériel dans les comptes au 31 décembre 2025.

NOTE 10 Clients et comptes rattachés

(en K€)	2025	2024
VALEUR BRUTE	148 208	176 190
Provisions	(2 881)	(3 290)
VALEUR NETTE	145 328	172 900

La diminution des créances clients est principalement liée au renforcement de la politique de recouvrement permettant de réduire le DSO Groupe de manière significative et à une baisse des ventes en fin d'année. Les créances clients sont par ailleurs diminuées des créances cédées pour 9,2 M€ (cf. section 6.1.2.2 « Événements majeurs survenus au cours de l'année 2025 »).

NOTE 11 Capitaux propres

11.1 Évolution du nombre d'actions de la société-mère

Au 31 décembre 2025, le capital de la société-mère était constitué de 12 641 115 actions de 1 € de nominal.

Les actions de la société Guerbet ont évolué comme suit :

	2025
NOMBRE D' ACTIONS AU DÉBUT DE L' EXERCICE	12 641 115
Création d'actions par levée de stock-options	—
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L' EXERCICE	12 641 115

11.2 Détail des capitaux propres

	2025	2024
Capital social	12 641	12 641
Primes d'émission, de fusion et de conversion d'obligations convertibles	11 774	11 774
Réserves légales	1 264	1 264
Réserves consolidées	347 338	359 440
Report à nouveau	64 285	36 369
Résultat consolidé	(108 331)	16 084
Écarts de conversion	(61 977)	(43 335)
TOTAL	266 994	394 237

NOTE 12 Provisions

12.1 Mouvements

	2024	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2025
NON COURANTES	31 410	—	2 489	(1 021)	(134)	(9)	(3 725)	29 010
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	29 109	—	2 449	(1 021)	(134)	(9)	(3 725)	26 669
COURANTES								
Litiges fiscaux ^(b)	3 534	—	360	(2 145)	(11)	19	—	1 757
Litiges commerciaux	1 363	—	1 917	—	(556)	—	—	2 724
Provisions liées au personnel	616	—	564	(277)	—	—	—	903
Obligations diverses ^(a)	5 716	—	8 148	(2 575)	(1 728)	(198)	—	9 364
COURANTES	11 229	—	10 989	(4 997)	(2 295)	(179)	—	14 747
TOTAL PROVISIONS	42 639	—	13 478	(6 018)	(2 429)	(188)	(3 725)	43 757

(a) Comprend une provision pour restructuration de 4,6 M€ chez Medex et 2,8 M€ chez Intrasense, ainsi qu'une reprise de provision pour restructuration de 2,2 M€ chez Guerbet et 1,7 M€ chez Guerbet America.

(b) Comprend une reprise de provision de 2,1 M€ chez Guerbet.

	2023	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Écarts de conversion et reclassements	Variation des hypothèses actuarielles	2024
NON COURANTES	30 562	—	2 826	(1 213)	(1 790)	1 433	(409)	31 410
Dont avantages différés du personnel (note 12.2)	28 301	—	2 575	(1 213)	(80)	(66)	(409)	29 109
COURANTES								
Litiges fiscaux	3 552	—	993	(292)	—	(719)	—	3 534
Litiges commerciaux	1 236	—	478	(82)	(269)	—	—	1 363
Provisions liées au personnel	369	—	316	(69)	—	—	—	616
Obligations diverses ^(a)	10 613	—	423	(2 809)	(1 170)	(1 339)	—	5 716
TOTAL PROVISIONS COURANTES	15 770	—	2 210	(3 252)	(1 439)	(2 058)	—	11 229
TOTAL PROVISIONS	46 332	—	5 036	(4 465)	(3 229)	(625)	(409)	42 639

(a) Comprend une reprise de provision pour restructuration de 2,3 M€ chez Guerbet.

12.2 Avantages différés du personnel

a) Description

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages postérieurs à l'emploi sous forme :

- d'indemnités de départ en retraite ou fin de carrière (France, Italie, Autriche, Corée, Japon, Turquie, Irlande) ;
- de compléments de retraite à prestations définies (Allemagne) ou de prépensions de 58 à 60 ans (Belgique).

Ces engagements sont provisionnés.

b) Évaluation et comptabilisation

Le Groupe n'accorde pas de régime couvrant les dépenses médicales de ses anciens salariés.

Les engagements relatifs aux compléments de retraite à verser aux salariés allemands sont couverts par des actifs financiers

correspondant à des fonds investis auprès de tiers (actifs du régime). L'intégralité des placements est effectuée auprès de compagnies d'assurance, jugées sans risque. Ces actifs sont évalués chaque année, à une fréquence suffisante pour que les montants comptabilisés ne diffèrent pas de façon significative des actifs et passifs à terminaison. Ils sont évalués à 7,3 M€ au 31 décembre 2024, dont 0,9 M€ d'actifs de couverture (hors actifs de réassurance). Les primes versées dans le cadre de régimes de retraite à cotisations définies sont prises en charge sur l'exercice.

Les obligations du Groupe sont calculées en utilisant les hypothèses en vigueur dans les pays concernés.

Les écarts actuariels sont portés directement en capitaux propres, ainsi que l'autorise la norme IAS 19 révisée.

c) Hypothèses actuarielles retenues pour la France et l'Allemagne représentant 98 % des provisions et 100 % des actifs de régime

	France		Allemagne	
	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation (C)	4,10 %	3,50 %	4,30 %	3,60 %
Rendement moyen attendu des actifs du régime	N/A	N/A	N/A	N/A
Évolution des salaires	2,50 %	2,90 %	2,30 %	2,30 %
Taux de révision moyen des rentes	N/A	N/A	2,00 %	2,00 %
Hypothèses de mortalité	T	T	T	T
Taux de rotation du personnel	S	S	S	S
Âge de départ en retraite	E	E	65	65
Taux des charges sociales	V	V	V	V

C = Courbe Mercer Yield (MYC).

E = Âge de départ estimé sur la base d'un âge moyen de début de carrière par catégorie de salarié et des annuités requises par la réglementation.

S = Tables de taux établies à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que le statut et l'âge du salarié, selon leur pertinence.

T = Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 décalée et TF 00-02 décalée et pour l'Allemagne la table du Dr Klaus Heubeck (R 2018 G).

V = Variable en fonction du taux de charges sociales de l'entité concernée.

Les informations suivantes ne sont pas fournies en détail (N/A) :

- les rendements moyens attendus des actifs du régime pour les sociétés françaises, car les régimes français ne comportent pas d'actifs ;
- les taux de révision moyens des rentes, car les régimes français correspondent à des indemnités de départ en retraite et non à des rentes ;
- les taux de croissance moyens des dépenses médicales, car dans aucune société les régimes ne couvrent les dépenses médicales.

Engagements au bilan	2025	2024
Valeur actualisée des engagements	29 109	29 962
Juste valeur des actifs des régimes	(2 440)	(853)
SOLDE DES ENGAGEMENTS	26 669	29 109
Montants comptabilisés au bilan	—	—
Provisions pour avantages différés du personnel	26 669	29 109
Actifs financiers (comptables) non courants	—	—
SOLDE NET DU BILAN : PASSIF (ACTIF) NET	26 669	29 109

Charges au compte de résultat	2025	2024
Coûts des services de l'année	1 961	1 881
Coûts financiers	985	945
Autres impacts	(436)	(6)
TOTAL NET DES CHARGES DES RÉGIMES	2 510	2 821

Variation des engagements sur l'exercice	2025	2024
ENGAGEMENTS EN DÉBUT DE PÉRIODE	29 109	28 301
Coûts des services de l'année	1 961	1 881
Coûts financiers	985	978
Autres impacts dont écarts actuariels	(436)	(6)
Versements employeur aux actifs de financement	(14)	(114)
Prestations versées	(1 419)	(1 575)
Gains et pertes actuariels	(3 725)	(431)
Autres	208	75
ENGAGEMENTS EN FIN DE PÉRIODE	26 669	29 109

d) Analyse de la sensibilité des hypothèses actuarielles

Une variation à la hausse du taux d'actualisation de 25 points de base diminuerait la valeur actualisée des engagements de -680 K€, soit -2,56 %. Une variation à la baisse de 25 points de base augmenterait les engagements de +710 K€, soit +2,68 %.

12.3 Passifs éventuels

Au 31 décembre 2025, le groupe Guerbet n'a plus de passifs éventuels (se référer à la note (b) du tableau de la [note 2.2](#) pour plus d'informations).

NOTE 13 Fournisseurs et comptes rattachés

	2025	2024
Fournisseurs et comptes rattachés	85 283	95 083
TOTAL	85 283	95 083

NOTE 14 Autres produits de l'activité

	2025	2024
Production vendue de services	4 870	6 323
Subvention d'exploitation	650	1 354
TOTAL	5 519	7 677

NOTE 15 Charges de personnel

15.1 Détail des charges de personnel

	2025	2024
Salaires et traitements	(194 662)	(212 035)
Charges sociales	(58 737)	(61 027)
Participation des salariés	(855)	(917)
TOTAL	(254 255)	(273 980)

15.2 Principales caractéristiques et paramètres d'évaluation de l'avantage consenti par le Groupe au titre de paiement fondé sur actions – plan d'options de souscription d'actions

Néant.

15.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a, en date du 25 novembre 2025, arrêté un nouveau plan d'attribution d'actions (Plan 8) destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2025 sont décrites ci-après :

	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Date d'octroi	22/09/2022	01/07/2023	01/07/2024	25/11/2025
Date d'acquisition	22/09/2025	01/07/2026	01/07/2027	30/04/2028
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	28 mois
Cours à la date d'octroi	17,92	17,00	35,20	13,64
Taux de dividendes anticipés	2 %	2,3 %	2,5 %	2,7 %
Taux sans risque	1,50 %	2,80 %	2,60 %	2,10 %
Volatilité	37 %	36 %	38 %	46 %
Taux de <i>turnover</i>	2,06 %	2,06 %	5,71 %	5,71 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo

Il reste 37 678 actions gratuites en cours d'attribution pour le Plan 6 et 29 897 actions gratuites pour le Plan 7. Un nouveau plan (8) est en vigueur depuis le 25 novembre 2025. Voici le détail au 31 décembre 2025 :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 6)	110 599		2023	2026	3	467 K€
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2025	37 678					
AGAP (régime 7)	77 867		2024	2027	3	683 K€
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2025	29 897					
AGAP (régime 8)	169 133		2025	2028	2	0 K€
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2025	169 133					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'actions (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans, il a été comptabilisé une charge de 460 K€ en contrepartie des capitaux propres.

15.4 Effectif moyen pendant l'exercice

	2025	2024
Europe	1 746	1 735
Amérique	811	917
Asie	261	257
TOTAL	2 818	2 909

15.5 Répartition géographique de l'effectif instantané au 31 décembre

	2025	2024
Europe	1 740	1 766
Amérique	746	881
Asie	260	258
TOTAL	2 746	2 905

NOTE 16 Charges externes

	2025	2024
Sous-traitance industrielle	(25 251)	(26 120)
Matières et fournitures non stockées	(27 862)	(31 740)
Locations et charges locatives	(14 181)	(13 742)
Entretien et réparations	(22 758)	(25 255)
Assurances	(5 331)	(5 208)
Études et recherches	(9 379)	(12 871)
Personnel extérieur	(7 532)	(7 663)
Commissions et honoraires	(53 413)	(54 619)
Publicité et relations extérieures	(6 684)	(7 702)
Transports	(19 374)	(20 315)
Déplacements, missions et réceptions	(9 873)	(12 490)
Frais postaux et de télécommunication	(1 692)	(1 939)
Congrès et séminaires	(8 739)	(9 670)
Frais d'inscription	(8 496)	(8 534)
Autres charges diverses	(18 003)	(17 161)
TOTAL	(238 567)	(255 029)

NOTE 17 Impôts et taxes

	2025	2024
Taxes sur rémunérations	(1 910)	(1 870)
Contribution économique territoriale (France)	(1 760)	(1 844)
Autres impôts et taxes	(13 113)	(12 687)
TOTAL	(16 783)	(16 400)

NOTE 18 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Dotations aux amortissements	2025	2024
Sur immobilisations incorporelles	(19 819)	(19 662)
Sur immobilisations corporelles	(41 028)	(41 626)
TOTAL	(60 848)	(61 289)

Dotations aux dépréciations	2025	2024
Sur goodwill	—	—
Sur immobilisations incorporelles	(25 762)	74
Sur immobilisations corporelles	(63 609)	—
TOTAL	(89 371)	74

Dotations nettes aux provisions	2025	2024
Risques et charges	(5 483)	4 187
Clients	253	(850)
Stocks	(13 681)	(10 688)
Retraites	(1 294)	(1 282)
TOTAL	(20 205)	(8 634)

NOTE 19 Autres produits et charges d'exploitation

	2025	2024
Redevances versées	(5 322)	(3 393)
Crédit d'impôt recherche	4 091	4 450
Résultat sur cession des immobilisations ^(a)	(6 881)	701
Autres produits et charges divers	(45)	(135)
TOTAL	(8 157)	1 623

(a) Dont 6 M€ de pertes nettes liées à des sorties d'actifs (coûts de projets R&D).

NOTE 20 Coût de l'endettement financier brut

	2025	2024
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	(707)	(679)
Intérêts des emprunts et concours bancaires	(19 112)	(19 843)
Swaps d'intérêts	13	(2 050)
TOTAL	(19 806)	(22 573)

NOTE 21 Impôt sur les bénéfices

21.1 Détail de la charge d'impôt

	2025	2024
Impôt courant	(5 236)	(9 110)
Impôt différé	2 161	3 229
TOTAL	(3 076)	(5 881)

21.2 Analyse de la charge d'impôt

	2025	2024
Résultat avant impôt	(109 578)	19 347
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante ^(a)	28 304	(4 998)
Impact des différences de taux d'imposition	(2 371)	1 793
Impact des charges définitivement non déductibles ou non imposables	7 871	270
Impact des crédits d'impôt	1 130	1 031
Impact des impôts différés sur déficits et divers ^{(b)(c)}	(38 009)	(3 977)
TOTAL	(3 076)	(5 881)
TAUX D'IMPÔTS EFFECTIF (%)	(2,81 %)	30,40 %

(a) Taux d'imposition :

25,83 % 25,83 %

(b) 2025 : Dé-reconnaissance du déficit du groupe fiscal américain pour 14,4 M€, activation du déficit du Brésil pour 4,5 M€, non-activation des déficits Intrasec pour -2,8 M€ et passage en perte du déficit d'Accurate Medical Therapeutics pour -5,6 M€.

(c) 2024 : Dont provision pour contrôle fiscal portant sur l'intégration fiscale française pour -1 M€, et -3,5 M€ au titre des pertes non reconnues au cours de l'exercice.

NOTE 22 Frais de recherche et développement

Les montants ci-dessous sont comptabilisés en charges :

	2025	2024
Frais directs	66 825	66 069
Frais indirects	8 720	10 186
EFFORT GLOBAL DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	75 545	76 254

La définition du périmètre de la R&D et la méthode d'allocation des frais indirects incluent les achats consommés de matières, les charges externes, les charges de personnel et les dotations aux amortissements.

NOTE 23 Subventions publiques

Les subventions suivantes ont été comptabilisées au compte de résultat :

Rubrique comptable	Nature	2025	2024
Autres produits de l'activité	Aide à l'innovation	448	637
Autres produits de l'activité	Aides à l'emploi	48	527
TOTAL		496	1 164

NOTE 24 Informations relatives aux parties liées

Les principales parties liées sont :

- les membres du Conseil d'administration de Guerbet, les principaux dirigeants et leur entourage proche ;
- les sociétés sur lesquelles les principaux membres du Conseil d'administration, les principaux dirigeants ou leur entourage exercent un contrôle ou une influence notable ;
- les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence significative ; et
- les personnes et les sociétés qui exercent un contrôle sur le Groupe.

24.1 Relations avec les sociétés non consolidées

Toutes les sociétés significatives du Groupe sont consolidées par intégration globale à 100 % à l'exception d'Intrasense. Les transactions entre ces sociétés sont éliminées. L'impact total des entités non consolidées n'est pas significatif.

24.2 Rémunérations et avantages consentis par le Groupe aux principaux dirigeants

Les principaux dirigeants constituent le Comité exécutif. Ils ont perçu les rémunérations et bénéficié des avantages suivants en milliers d'euros :

	2025	2024
Avantages à court terme	3 698	3 801
Part fixe des rémunérations brutes totales (hors avantages en nature)	2 690	2 722
Part variable des rémunérations ^(a)	960	1 039
Avantages en nature	48	40
Avantages postérieurs à l'emploi	723	915
• dont cotisations de retraite supplémentaire par capitalisation	114	128
• dont provision pour indemnités de départ en retraite	609	787
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Indemnités de fin de contrat de travail	94	Néant
Paiement en actions	575	557

(a) La part variable dépend pour chacun de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs individuels au cours de l'année précédente. Elle est modulée en fonction de la performance de Guerbet ou du Groupe, au cours de cette même année, et est calculée sur la base du salaire de décembre 2024.

Les membres du Conseil d'administration ont perçu 326 K€ au cours de l'année 2025, représentant la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2024.

24.3 Transactions avec les parties liées

Le 22 septembre 2025, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services avec la société MVE SAS détenue et dirigée par Monsieur Eric Drapé, administrateur. Le contrat a été conclu le 25 septembre 2025. Il prévoit la fourniture de prestations de conseil et d'accompagnement pour la mise en place d'actions visant à

améliorer la performance opérationnelle dans le domaine industriel et la *supply chain*.

Au titre de l'exercice 2025, 43,2 K€ ont été versés à la société MVE SAS.

NOTE 25 Engagements hors bilan

	2025	2024
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	11 908	12 178
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements ^(a)	301	376
TOTAL	12 209	12 553

(a) Au 31 décembre 2025, Guerbet a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 14,6 M€ déjà versés.

Engagements reçus	2025	2024
Avals et cautions reçus des tiers et autres engagements ^(a)	35 574	105 427
TOTAL	35 574	105 427

(a) Dans le cadre de son refinancement, Guerbet a négocié auprès de ses banques partenaires une ligne de crédit confirmée d'un montant 100 M€ mise en place, tirés à hauteur de 67 M€ soit 33 M€ disponibles au 31 décembre 2025 et un engagement reçu de 1 M€ de Pharmacol.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (*Post Marketing Requirements*), Guerbet a signé des contrats de

collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. Les engagements financiers du Groupe à ce titre s'élèvent à 1,8 M€ pour la période 2026-2028.

NOTE 26 Résultats par action et résultats dilués par action

	2025	2024
Résultat net consolidé part du Groupe	(112 654)	13 467
Nombre moyen pondéré d'actions de l'exercice	12 641 115	12 641 115
RÉSULTAT NET PAR ACTION	(8,91)	1,07

PRÉSENTATION RÉTROSPECTIVE DU NOMBRE D' ACTIONS (IAS 33.64)

	2025	2024
Résultat net consolidé part du Groupe	(112 654)	13 467
Résultat net consolidé après dilution	(112 654)	13 467
Nombre d'actions actuelles	12 641 115	12 641 115
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	(8,91)	1,07

NOTE 27 Événements postérieurs à la clôture

Contrôle fiscal

Le 20 janvier 2026, la société Guerbet S.A. a été notifiée d'un contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2023 et 2024. À la date de l'arrêté des comptes, aucun élément ne permet de mesurer le niveau de risque éventuel.

Liquidité

Depuis le 31 décembre 2025, Guerbet a tiré le solde disponible sur sa ligne de crédit confirmé pour un total de 33 M€.

Gouvernance

Le 28 janvier 2026, Guerbet a annoncé la nomination de Monsieur Karim Boussebaa en qualité de Directeur Général du Groupe. Cette nomination a pris effet le 2 février 2026.

À cette même date, Monsieur Jérôme Estampes reprend ses fonctions de Directeur des Affaires Financières Groupe et Senior Vice-Président Développement des Affaires et Licences.

Le 11 mars 2026, Guerbet a annoncé la nomination, lors du Conseil d'administration, de Monsieur Antoine Fady en qualité de censeur avec effet immédiat. La nomination de Monsieur Fady, en qualité d'administrateur, sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale du 22 mai 2026. À la suite de cette Assemblée générale, il sera proposé au Conseil d'administration de Guerbet la nomination de Monsieur Antoine Fady en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Jean-Hugues Lecat.

Tensions géopolitiques

L'évolution de la situation au Moyen-Orient est suivie de près par le groupe Guerbet au regard des éventuelles conséquences indirectes qui pourraient impacter l'environnement économique dans lequel il opère (coût des matières premières, coût

d'approvisionnement, coût d'acheminement de ses produits...). Le Groupe n'a pas d'intérêts directs dans les zones de conflit et, par conséquent, il estime que la situation aura des effets limités sur ses opérations et performances financières pour les périodes futures.

NOTE 28 Affectation du résultat 2025

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 lors de sa séance du 11 mars 2026. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration proposera de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2025.

NOTE 29 Honoraires des Commissaires aux comptes

2025	Forvis Mazars				Crowe HAF						
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau		Hors réseau		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
CERTIFICATION ET EXAMEN LIMITÉ SEMESTRIEL DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS											
Émetteur	229	28 %	—	— %	234	30 %	—	— %	—	— %	
Filiales intégrées globalement	55	7 %	377	47 %	87	11 %	409	52 %	70	100 %	
SOUS-TOTAL	284	35 %	377	47 %	321	41 %	409	52 %	70	100 %	
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES											
Émetteur	—	— %	—	— %	7	1 %	—	— %	—	— %	
Filiales intégrées globalement	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	
SOUS-TOTAL	—	— %	—	— %	7	1 %	—	— %	—	— %	
Durabilité	149	18 %	—	— %	51	6 %	—	— %	—	— %	
TOTAL	433	53 %	377	47 %	379	48 %	409	52 %	70	100 %	

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les honoraires de Profass pour Guerbet SpA (filiale italienne).

2024	Forvis Mazars				Crowe HAF						
	Commissaire aux comptes		Réseau		Commissaire aux comptes		Réseau		Hors réseau		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
CERTIFICATION ET EXAMEN LIMITÉ SEMESTRIEL DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS											
Émetteur ^(a)	251	33 %	—	— %	250	30 %	—	— %	—	— %	
Filiales intégrées globalement	37	5 %	363	47 %	94	11 %	428	51 %	—	— %	
SOUS-TOTAL	288	37 %	363	47 %	344	41 %	428	51 %	—	— %	
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES											
Émetteur (travaux RSE)	—	— %	—	— %	17	2 %	—	— %	—	— %	
Filiales intégrées globalement	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	—	— %	
SOUS-TOTAL	—	— %	—	— %	17	2 %	—	— %	—	— %	
Durabilité	119	15 %	—	— %	51	6 %	—	— %	—	— %	
TOTAL	407	53 %	363	47 %	412	49 %	428	51 %	—	— %	

(a) Comprend les honoraires relatifs aux travaux menés dans le cadre de la migration des systèmes d'information.

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les honoraires de KPMG pour l'audit d'Intrasense et de Profass pour Guerbet SpA (filiale italienne).

NOTE 30 Liste des sociétés consolidées

N° Siren	Société-Mère	Siège	2025 % d'intérêt % de contrôle	2024 % d'intérêt % de contrôle
308491521	Guerbet	France	Société-mère	Société-mère
308412434	Simafex	France	100 %	100 %
340598978	Medex	France	100 %	100 %
789526555	Guerbet France	France	100 %	100 %
	Intrasense	France	56 %	56 %
	A. Martins & Fernandes SARL	Portugal	100 %	100 %
	Guerbet Laboratories Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
	SA Guerbet NV	Belgique	100 %	100 %
	Guerbet Nederland BV	Pays-Bas	100 %	100 %
	Guerbet SpA	Italie	100 %	100 %
	Laboratorios Farmaceuticos Guerbet S.A.U.	Espagne	100 %	100 %
	Guerbet AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Ilac Tibbi Malzeme A.S	Turquie	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Ireland Ltd.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %
	Guerbet Czech Rep. s.r.o	République tchèque	100 %	100 %
	Accurate Medical Therapeutics Ltd.	Israël	100 %	100 %
	Guerbet Austria G.m.b.H	Autriche	100 %	100 %
	Guerbet Ireland Unlimited Co.	Irlande	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Switzerland AG	Suisse	100 %	100 %
	Guerbet Poland Sp. Z.o.o.	Pologne	100 %	100 %
	Guerbet G.m.b.H	Allemagne	100 %	100 %
	Guerbet South Africa Pty Ltd.	République d'Afrique du Sud	100 %	100 %
	Guerbet Asia Pacific Ltd.	Hong Kong	100 %	100 %
	Guerbet India Private Ltd.	Inde	100 %	100 %
	Guerbet Japan K.K.	Japon	100 %	100 %
	Guerbet Medical Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100 %	100 %
	Guerbet Korea Ltd.	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Taiwan Co., Ltd.	Taiwan, province de Chine	100 %	100 %
	Imaging Solutions Korea Ltd.	Corée	100 %	100 %
	Guerbet Pharmaceuticals Wenzhou Co., Ltd.	Chine	100 %	100 %
	Guerbet LLC	USA	100 %	100 %
	Liebel-Flarsheim Company LLC	USA	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc. (Puerto Rico branch)	Porto Rico	100 %	100 %
	Guerbet Caribbean, Inc.	USA	100 %	100 %
	Guerbet America LLC	USA	100 %	100 %
	Guerbet Produtos Radiologicos Ltda ^(a)	Brésil	— %	100 %
	Guerbet Argentina Ltd. (branch)	Argentine	100 %	100 %
	Guerbet Imagem Do Brasil Ltda.	Brésil	100 %	100 %
	Guerbet Chile Ltda.	Chili	100 %	100 %
	Guerbet Mexicana S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Colombia SAS	Colombie	100 %	100 %
	Guerbet Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Operadora De Insumos Para La Salud Guerbet, S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Imaging Panama S.A.	Panama	100 %	100 %
	Gestion Especializada Loro S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %
	Guerbet Australia Pty Ltd.	Australie	100 %	100 %

(a) Guerbet Produtos Radiologicos Ltda a été absorbée par Guerbet Imagem Do Brasil Ltda en août 2025.

6.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « a) Principes généraux et déclaration de conformité – Continuité d'exploitation » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes consolidés.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des *goodwill* – tests de perte de valeur

Paragraphe j) des règles et méthodes comptables et note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le Groupe a effectué par le passé des opérations d'acquisition et de croissance externe, et a reconnu à l'issue du processus d'allocation des prix d'acquisition, des *goodwill*, des actifs manufacturiers et des actifs incorporels, notamment liés à la propriété intellectuelle.

Ces *goodwill* correspondant à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs sont testés à travers un business plan consolidé. Les autres actifs sont alloués aux quatre groupes d'unité génératrices de trésorerie (UGT), définies en fonction des zones géographiques d'implantation du Groupe, comme indiqué à la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés.

La Direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable des *goodwill* et des actifs à durée de vie indéterminée, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 29,0 millions d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas d'indice de perte de valeur.

Les modalités des tests de perte de valeur mis en œuvre, ainsi que les principales hypothèses retenues sont décrites en note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des groupes d'actifs composant les quatre UGT.

L'appréciation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan consolidé et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser les tests de dépréciation, s'agissant notamment des hypothèses de constructions budgétaires du Plan Moyen Terme, ajusté des impacts liés à l'inspection de la FDA sur le site de Raleigh, du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Notre réponse

Nous avons vérifié la conformité de la méthodologie et du modèle de calcul appliqué par le Groupe avec les normes comptables en vigueur, nous appuyant en cela sur nos spécialistes en évaluation.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et nous avons ainsi notamment :

- vérifié l'exhaustivité des éléments composant la valeur comptable des groupes d'UGT et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été établies pour estimer la valeur d'utilité ;
- vérifié la conformité des projections de flux de trésorerie avec le Plan à Moyen Terme 2026-2030 (« PMT ») retraité des effets liés à l'inspection de la FDA sur le site de Raleigh, établi par la Direction et approuvé par le Conseil d'administration ;
- procédé à l'analyse critique de la vraisemblance et de la cohérence des principales hypothèses retenues dans la construction du PMT retraité des effets liés à l'inspection de la FDA sur le site de Raleigh, au regard des réalisations historiques ;
- apprécié les taux d'actualisation retenus par la Direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établis avec l'aide de nos spécialistes en évaluation et par analyse des différents paramètres constitutifs à appliquer ;
- vérifié les calculs et l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés, ainsi que les répartitions des dépréciations sur les actifs des UGT concernés ;
- examiné les informations données dans la note 5.3 de l'annexe des comptes consolidés, notamment en ce qui concerne les hypothèses clés et les analyses de sensibilité réalisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF et du 26 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Crowe HAF était dans la 18^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars était dans la 3^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI

Forvis Mazars SA
Bruno POUGET

6.3 COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXES SOCIALES

6.3.1 Comptes annuels

6.3.1.1 Bilan

ACTIF

(en K€)	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		2	—	2	2
Logiciels		135 042	104 701	30 341	56 053
Immobilisations en cours, avances et acomptes		9 936	8 071	1 865	249
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	144 980	112 772	32 208	56 304
Terrains		1 554	—	1 554	1 554
Constructions		117 234	85 182	32 052	35 026
Installations techniques		—	—	—	—
Matériel et outillage industriels		205 068	169 244	35 824	54 639
Autres immobilisations corporelles		16 605	14 482	2 123	2 593
Immobilisations en cours, avances et acomptes		29 871	21	29 850	27 328
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	370 333	268 930	101 402	121 140
Participations	3	359 737	177 314	182 423	253 454
Créances rattachées à des participations		—	—	—	—
Prêts	4/6	936	—	936	2 103
Autres immobilisations financières	6	287	—	287	135
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		360 961	177 314	183 647	255 692
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		876 274	559 016	317 257	433 135
STOCKS	5	140 575	21 947	118 627	119 000
Avances et acomptes		488	—	488	2 368
Clients et comptes rattachés	6	103 207	134	103 074	153 747
Autres créances d'exploitation	6	191 074	31 628	159 446	131 118
Charges constatées d'avance	6	2 990	—	2 990	2 673
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION		297 759	31 761	265 998	289 906
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	80 522	—	80 522	19 898
TOTAL ACTIF CIRCULANT		518 856	53 709	465 147	428 804
Frais d'émission des emprunts		—	—	—	—
Écarts de conversion		24 972	—	24 972	15 322
TOTAL ACTIF		1 420 101	612 725	807 376	877 262

PASSIF

(en K€)	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital social		12 641	12 641
Primes d'émission		12 363	12 363
Réserve légale		1 264	1 264
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		67 330	39 414
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(61 155)	27 916
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		335	—
SITUATION NETTE		84 794	145 614
Provisions réglementées	9	56 069	58 088
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	140 863	203 702
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	48 016	42 962
Avances conditionnées	11	9 474	10 008
AUTRES FONDS PROPRES		9 474	10 008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants	12	308 702	260 023
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		148	119
Autres emprunts et dettes financières divers	12	100 015	100 015
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	12	408 865	360 157
Fournisseurs et comptes rattachés		61 445	79 419
Dettes fiscales et sociales		28 938	42 687
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 075	3 261
Autres dettes	12	100 931	124 193
Produits constatés d'avance	12	367	301
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		194 756	249 862
TOTAL DETTES	12	603 621	610 019
Écarts de conversion		5 402	10 571
TOTAL PASSIF		807 376	877 262

6.3.1.2 Compte de résultat

(en K€)	Note	2025	2024
Ventes de marchandises		79 046	145 663
Production vendue		398 838	395 399
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14	477 884	541 061
Production stockée		36 648	19 679
Droits et redevances		7 357	3 699
Production immobilisée		2 499	2 823
Subventions		482	1 065
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		35 218	10 804
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		—	—
Autres produits		1 819	2 985
PRODUITS D'EXPLOITATION		561 907	582 116
Achats de marchandises		(147 841)	(214 855)
Variation de stocks de marchandises		24 953	62 431
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(72 641)	(60 868)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements		(55 455)	(68 842)
Autres achats et charges externes		(118 629)	(122 293)
Impôts, taxes et versements assimilés		(3 389)	(5 601)
Charges de personnel	15	(96 627)	(104 536)
Amortissements		(26 358)	(24 450)
Provisions		(32 968)	(24 163)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		—	—
Autres charges		(10 057)	(11 226)
CHARGES D'EXPLOITATION		(539 013)	(574 403)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		22 894	7 712
Reprises sur provisions, dépréciations		21 296	45 887
Intérêts et produits assimilés		36 927	33 120
Différences positives de change		9 850	1 143
Produits des cessions d'immobilisations financières		—	—
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		121	198
PRODUITS FINANCIERS		68 194	80 347
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(100 956)	(35 848)
Intérêts et charges assimilées		(21 086)	(25 665)
Différences négatives de change		(1 901)	(4 488)
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		(262)	(99)
CHARGES FINANCIÈRES		(124 206)	(66 099)
RÉSULTAT FINANCIER	16	(56 012)	14 248
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(33 118)	21 960
Produits exceptionnels		8 916	11 949
Charges exceptionnelles		(41 262)	(8 111)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	(32 346)	3 837
Participation des salariés		(688)	(780)
Impôts sur les bénéfices	18	4 998	2 898
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(61 155)	27 916

6.3.2 Notes annexes aux comptes annuels

Les chiffres présentés dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros (sauf mention contraire).

Événements significatifs

Contrôle URSSAF

Le 16 janvier 2025, Guerbet S.A. a été notifié d'un contrôle par l'URSSAF portant sur la période à compter du 1^{er} janvier 2022. Une première notification reçue en octobre 2025 fait état d'un rappel de cotisations de 535 K€. Le dossier étant encore en cours, une provision de 535 K€ a été comptabilisée dans les comptes de Guerbet au 31 décembre 2025.

Procédure amiable prévue par la convention fiscale bilatérale entre la France et les États-Unis

Le 15 juillet 2025, Guerbet S.A. a été notifiée de la décision favorable prise par les autorités compétentes pour l'élimination de la double imposition résultant des redressements fiscaux français pour des charges non facturées à ses filiales américaines. Un montant de 5 M€ de redressement a été abandonné par l'État français, entraînant avec l'effet de l'annulation des retenues à la source tant sur les montants abandonnés que sur les montants redressés maintenus, mais re facturés à l'issue de la procédure, un effet positif de 3,9 M€ de profit d'impôt sur l'exercice 2025.

Contrôle fiscal

Guerbet S.A. a été soumis à un contrôle fiscal portant sur les années 2018 à 2021. Les notifications de redressement ont toutes été reçues. Au titre du contrôle fiscal, l'impact dans les comptes de Guerbet S.A. au 31 décembre 2025 est de 3 M€ (d'une part, au bilan, une dette fiscale de 2,7 M€ et d'autre part une provision pour risques et charges de 0,3 M€). En 2024, ce montant était réparti d'une part en dette fiscale pour 9,9 M€ et d'autre part en provision pour risques et charges pour 2,4 M€.

Bris de covenant

En décembre 2025, Guerbet a obtenu de ses prêteurs une dérogation (*waiver*) sur la valeur maximale de son ratio d'endettement (*covenant*). Le plafond du ratio « Endettement financier net/EBITDA » a ainsi été porté à 4,8x à fin décembre 2025, ce qui permet de maintenir les dettes conformément à leur échéancier initial (voir Note 12 État des échéances des dettes pour plus de détails).

Dépréciation des actifs de la Société

Un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels de la Société a été réalisé à la suite de l'identification d'un indice de perte de valeur.

Le test a été effectué au niveau du regroupement des actifs (besoin en fonds de roulement compris) de la Société, hors actifs liés à l'activité de holding (notamment les titres de participation et les comptes courants). La valeur actuelle des actifs regroupés est basée sur un multiple d'EBITDA déterminé selon une approche multicritère. La perte correspondant à la différence avec la valeur nette comptable des actifs pour 27,7 M€ a été allouée de manière proportionnelle à la valeur nette comptable des actifs corporels (15,6 M€) et incorporels (12,1 M€), sans réduire leur valeur en dessous de leur valeur vénale.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du Plan Comptable Général telles que définies dans le règlement ANC n° 2022-06. Ils sont également établis conformément aux hypothèses de base suivantes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

Continuité d'exploitation

Guerbet S.A. attire l'attention sur le risque probable de non-respect du ratio d'endettement financier net sur EBITDA de x3,5 testé au 30 juin 2026 aux termes du contrat de crédit syndiqué d'un montant de 350 M€ et des contrats d'émission des obligations EuroPP de 50 M€ et Relance de 50 M€. Si ce non-respect se matérialisait, il ouvrirait, sous réserve de l'atteinte de certaines majorités, aux prêteurs le droit de prononcer l'exigibilité anticipée de la dette qui les concerne à compter du second semestre 2026.

Le principe de continuité repose ainsi sur l'hypothèse d'obtention d'un *waiver* des prêteurs. Si cette hypothèse n'était pas remplie, le principe de continuité retenu pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025 pourrait ne pas être approprié.

La Société est confiante dans sa capacité à trouver une solution satisfaisante dans un calendrier compatible avec ses engagements contractuels.

a) Changement de méthode comptable

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il introduit notamment plusieurs modifications :

- une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Néanmoins, des reclassements et de regroupements ont été effectués entre des lignes du bilan ou du compte de résultat afin de respecter le nouveau format des états financiers (voir ci-après « Présentation des éléments comparatifs »).

Incidences du changement de méthode comptable sur les principaux postes de l'exercice 2025

Conformément à l'application du règlement ANC n° 2022-06, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, certaines règles de présentation comptable ont été modifiées. À compter du 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan Comptable Général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ; et
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat d'exploitation, à l'exception de celles qui ne sont pas directement liées à un événement majeur et inhabituel, qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les principales incidences sont détaillées ci-après :

- les reprises de provisions pour restructuration désormais présentées en produits d'exploitation. En 2025, ces produits s'élèvent à 2,5 M€ ;
- les rappels d'impôts désormais présentés sur la ligne impôts, taxes et versements assimilés. En 2025, ces charges s'élèvent à 2 M€ ;
- les dotations aux provisions (pour risques et charges afférentes aux litiges et aux contrôles fiscaux et en matière sociale) désormais présentés en charges d'exploitation. En 2025, ces charges s'élèvent à 1,5 M€.

Présentation des éléments comparatifs (exercice 2024)

Évolution de la présentation du bilan

Postes du bilan	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon le nouveau modèle)	31/12/2024 (Publiés)
Autres immobilisations incorporelles			56 301
Logiciels	30 341	56 053	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	1 865	249	

Évolution de la présentation du compte de résultat

Regroupement des charges et produits exceptionnels

Postes	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon le nouveau modèle)	31/12/2024 (Publiés)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 916	11 949	11 949
• Sur opérations de gestion			126
• Sur opérations de capital			65
• Reprises sur provisions et transferts de charges			11 758
CHARGES EXCEPTIONNELLES	(41 262)	(8 111)	(8 111)
• Sur opérations de gestion			227
• Sur opérations de capital			(449)
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			(7 889)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(32 346)	3 837	3 837

Reclassements liés à la suppression de la technique des transferts de charges

Postes	31/12/2025 (Publiés)	31/12/2024 (Reclassés selon le nouveau modèle)	31/12/2024 (Publiés)
Résultat d'exploitation :			
• Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions		10 804	8 848
• Transferts de charges			1 956

Reclassements liés à la nouvelle présentation

Postes	2025 (Publiés)	2024 (Nouvelle présentation)	2024 (Publiés)
PRODUITS			
Produits vendus en France			87 454
Produits vendus à l'étranger			412 332
Services et produits divers			41 276
Ventes de marchandises	79 046	145 663	
Production vendue	398 838	395 399	
CHARGES			
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements			(275 720)
+ stock initial			(121 166)
- stock final			134 432
Production stockée	36 648	19 679	
Achats de marchandises	(147 841)	(214 855)	
Variation de stocks de marchandises	24 953	62 431	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(72 641)	(60 868)	
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	(55 455)	(68 842)	

Bilan et compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2024 arrêtés et publiés**Bilan****ACTIF**

(en K€)	Note	31/12/2024		31/12/2023	
		Montants bruts	Amortissements/ Provisions	Montants nets	Montants nets
Brevets, marques et droits similaires		2	—	2	3
Autres immobilisations incorporelles		144 552	88 250	56 301	42 232
Avances et acomptes		—	—	—	301
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	144 554	88 250	56 304	42 536
Terrains		1 554	—	1 554	1 554
Constructions		116 260	81 233	35 026	37 616
Matériel et outillage industriels		203 859	149 220	54 639	53 738
Autres immobilisations corporelles		16 774	14 182	2 593	2 955
Immobilisations en cours		27 066	21	27 044	27 995
Avances et acomptes		283	—	283	243
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	365 797	244 657	121 140	124 102
Participations	3	359 754	106 300	253 454	226 728
Créances rattachées à des participations				—	—
Prêts	4/6	2 103	—	2 103	9 247
Autres immobilisations financières	6	135	—	135	145
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		361 992	106 300	255 692	236 119
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		872 342	439 207	433 135	402 757
STOCKS	5	134 432	15 432	119 000	113 866
Avances et acomptes		2 368	—	2 368	1 642
Clients et comptes rattachés	6	153 826	78	153 747	115 737
Autres créances d'exploitation	6	167 289	36 172	131 118	184 935
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION		323 483	36 250	287 233	302 313
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	7	19 898	—	19 898	25 865
TOTAL ACTIF CIRCULANT		477 813	51 681	426 131	442 044
Charges constatées d'avance	6	2 673	—	2 673	1 818
Charges à répartir sur plusieurs exercices		—	—	—	—
Écarts de conversion		15 322	—	15 322	14 423
TOTAL ACTIF		1 368 150	490 888	877 262	861 042

PASSIF

(en K€)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital social		12 641	12 641
Primes d'émission		12 363	12 363
Réserve légale		1 264	1 264
Autres réserves		52 015	52 015
Report à nouveau		39 414	27 133
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		27 916	18 586
SITUATION NETTE		145 614	124 003
Provisions réglementées	9	58 088	59 284
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8	203 702	183 286
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	42 962	41 030
Avances conditionnées	11	10 008	10 082
AUTRES FONDS PROPRES		10 008	10 082
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants		260 023	353 111
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants		119	103
Autres emprunts et dettes financières divers		100 015	302
TOTAL DETTES FINANCIÈRES		360 157	353 516
Fournisseurs et comptes rattachés		79 419	90 773
Dettes fiscales et sociales		42 687	52 087
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 261	3 955
Autres dettes		124 193	118 792
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES		249 561	265 607
TOTAL DETTES	12	609 718	619 123
Produits constatés d'avance	12	301	443
Écarts de conversion		10 571	7 077
TOTAL PASSIF		877 262	861 042

Compte de résultat

(en K€)	Note	2024	2023
Produits vendus en France		87 454	106 230
Produits vendus à l'étranger		412 332	383 557
CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUITS	14	499 785	489 788
Services et produits divers		41 276	44 501
Droits et redevances		3 699	6 908
Production immobilisée		2 823	2 252
Reprises sur provisions		8 848	13 727
Transferts de charges		1 956	1 192
Subventions d'exploitation		1 065	198
Autres produits		2 985	4 100
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		562 437	562 666
Achats stockés de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		(275 720)	(269 482)
+ stock initial		(121 166)	(108 714)
- stock final		134 432	121 166
CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE		(262 455)	(257 030)
Achats non stockés, autres services et charges extérieures		(122 293)	(115 520)
Impôts, taxes et assimilés		(5 601)	(6 016)
Charges de personnel	15	(104 536)	(107 947)
Amortissements		(24 450)	(23 395)
Provisions		(24 163)	(7 061)
Autres charges et dépréciations		(11 226)	(9 592)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		(554 724)	(526 559)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		7 712	36 107
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		45 887	8 270
Intérêts et produits assimilés		33 120	43 287
Différences positives de change		1 143	587
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		198	53
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		80 347	52 197
Amortissements, dépréciations et provisions		(35 848)	(37 695)
Intérêts et charges assimilées		(25 665)	(21 032)
Différences négatives de change		(4 488)	(656)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		(99)	—
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		(66 099)	(59 383)
RÉSULTAT FINANCIER	16	14 248	(7 186)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		21 960	28 921
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		126	260
Produits exceptionnels sur opérations en capital		65	(100)
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		11 758	9 908
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		11 949	10 067
Charges sur opérations de gestion		227	(1 395)
Charges sur opérations en capital		(449)	(1 777)
Amortissements et provisions		(7 889)	(12 422)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		(8 111)	(15 594)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	17	3 837	(5 527)
Participation des salariés		(780)	(710)
Impôts sur les bénéfices	18	2 898	(4 099)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		27 916	18 586

b) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers, la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La Direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les résultats réels futurs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la Direction de la Société portent notamment sur le test de dépréciation des actifs sur 2025, l'évaluation des titres de participation, les provisions et risques fiscaux.

c) Immobilisations incorporelles

Brevets et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Les brevets sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les frais afférents aux brevets et AMM sont enregistrés en charges. Les brevets sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Marques

Les marques acquises sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Conformément au PCG 212-3, les frais de dépôt et de renouvellement des marques sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les marques ne donnent lieu à aucun amortissement.

Frais de recherche et de développement

Les frais encourus pendant la phase de recherche sont comptabilisés en charges. Les frais encourus pendant la phase de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères ci-après peuvent être démontrés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires, la Société considère que, pour les produits de contraste, les frais supportés avant obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) ne répondent pas aux critères ci-dessus. Par conséquent, ces frais de développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Par ailleurs, les frais supportés après obtention de l'AMM constituent en règle générale des frais commerciaux non activables. Dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) aux États-Unis, des études complémentaires, intervenant après obtention d'un agrément, peuvent être demandées. Dans ce cas, les coûts liés à ces études répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation (se référer à la [note 1](#) pour plus de détails).

Les crédits d'impôt recherche sont classés en déduction de l'impôt.

Immobilisations incorporelles autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent, pour l'essentiel, des logiciels. Ces logiciels sont amortis sur trois ans. Bénéficiant des possibilités d'amortissements sur 12 mois offertes par la législation fiscale pour les logiciels, des amortissements dérogatoires ont été constatés. Ils représentent la quote-part d'amortissement supplémentaire par rapport aux amortissements classiques. Cette possibilité d'amortissement exceptionnel sur 12 mois n'est plus possible sur les nouvelles acquisitions depuis le 1^{er} janvier 2017.

Il faut toutefois distinguer le progiciel de gestion intégré SAP des autres logiciels. La Société a décidé d'activer les coûts internes de personnel liés directement au projet. Le progiciel est amorti sur une durée de 10 ans.

d) Immobilisations corporelles

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilité selon le mode linéaire, ce qui correspond en moyenne aux durées suivantes :

- constructions : 10 à 20 ans ;
- aménagements, agencements : 10 ans ;
- installations techniques, matériel et outillage : 5 à 10 ans ;
- autres immobilisations corporelles : 3 à 15 ans.

Pour toutes les acquisitions antérieures, et ce, jusqu'au 31 décembre 1997, puis à nouveau à partir du 1^{er} janvier 2002, toutes les possibilités offertes par la législation fiscale en matière d'amortissements dégressifs et exceptionnels sont utilisées. Le différentiel entre les amortissements dégressifs et linéaires est considéré comme dérogatoire. Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet de dépréciations éventuelles en fonction de l'utilisation des biens par Guerbet.

e) Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'inventaire. Les méthodes d'évaluation de cette valeur d'inventaire sont fondées sur la quote-part de situation nette des filiales, sur les flux de trésorerie futurs actualisés (basés sur le budget N+1 et Plan Moyen Terme à 5 ans ajusté des impacts liés à Raleigh) ou sur une méthode de référence. Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

Dans le cas de la société Intrasense acquise en janvier 2023, une approche basée sur le cours de Bourse a été retenue pour l'évaluation des titres au 31 décembre 2025.

Pour Truffle Capital, la valeur d'utilité correspond à la valeur liquidative du fonds.

Les frais d'acquisition des titres de participations sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

f) Prêts et avances accordés aux filiales

Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

g) Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'entrée moyen pondéré. Les stocks de produits en cours et finis sont valorisés au coût de revient incorporant les frais directs et indirects de production, à l'exclusion des frais de siège, financiers ou commerciaux.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de la date de péremption des produits (stocks à risque) et d'éventuels problèmes de qualité.

h) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

i) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire de ces titres, déterminée sur la base de leur valeur probable de négociation, c'est-à-dire leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Aucune dotation pour dépréciation n'est constatée sur les actions propres destinées à être attribuées gratuitement aux salariés et dont l'avantage donné est provisionné dans les provisions pour risques et charges conformément au PCG.

j) Emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont comptabilisés directement au compte de résultat. La Société n'a pas opté pour l'étalement.

k) Instruments financiers

Les primes payées dans le cadre des options de taux d'intérêt sont inscrites à l'actif du bilan lors de l'acquisition de l'option et rapportées au compte de résultat *pro rata temporis* sur la durée du contrat. Les charges éventuelles sur la variation du taux d'intérêt sont provisionnées. Afin de gérer son exposition aux risques de change et de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, Guerbet S.A. utilise des instruments financiers cotés sur des marchés organisés. La politique de la Société est de ne pas opérer sur les marchés à des fins spéculatives.

l) Conversion des éléments en devises

Guerbet S.A. centralise la gestion des risques de change de ses filiales françaises. Les dettes et les créances libellées en devises, hors de la zone euro, sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées au bilan dans les écarts de conversion. Guerbet S.A. couvre ses risques de change par des contrats à terme ou des options sur devises. Les provisions éventuelles pour perte de change tiennent compte de ces couvertures. Les résultats sur opérations d'options en devises sont comptabilisés à l'échéance de l'option dans la mesure où elles couvrent des opérations commerciales postérieures à la clôture de l'exercice. La prime payée est inscrite à l'actif du bilan jusqu'à l'échéance de l'option.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'application du règlement ANC 2015-05, une distinction est effectuée entre transactions commerciales et transactions financières en devises étrangères.

La perte de change des transactions commerciales est présentée en résultat d'exploitation dans la rubrique achats non stockés, autres services et charges extérieures alors que le gain de change est dans la rubrique autres produits.

m) Provisions réglementées

Selon les dispositions légales, les provisions réglementées sont constituées de provisions pour amortissements dérogatoires.

Les amortissements dérogatoires sont calculés selon la méthodologie explicitée en b) et c) pour les immobilisations incorporelles et corporelles.

n) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges constatées correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour la Société, c'est-à-dire que ce passif s'analyse comme une obligation de la Société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

o) Engagements d'indemnités de départ en retraite

Les engagements d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés en provisions pour risques. S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion, puis actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en totalité en résultat. Ces évaluations sont réalisées une fois par an, pour tous les régimes. La méthode utilisée pour la répartition des droits à prestation est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation.

p) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens.

q) Subventions

Guerbet S.A. reconnaît une subvention dans ses comptes sociaux au moment de l'obtention de l'accord par l'organisme financeur à travers un produit à recevoir.

r) Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué dans le PCG, les charges relatives aux attributions d'actions gratuites sont présentées dans les charges de personnel.

Comme indiqué dans le PCG, la provision comptabilisée à chaque clôture évolue notamment en fonction du coût probable d'achat, du nombre d'actions devant être attribuées en fonction de la rotation du personnel et de l'évolution de la valeur de l'action et des services rendus. Le taux de rotation du personnel retenu est de 2,06 % pour le plan 6, et de 5,71 % pour les plans 7 et 8. Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits pour les attributions d'actions gratuites destinées aux salariés de Guerbet S.A.

Les charges relatives aux attributions d'actions gratuites destinées à des salariés membres du groupe Guerbet, mais n'appartenant pas à la société Guerbet S.A. ne sont pas étalées linéairement et sont refacturées aux filiales.

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Immobilisations incorporelles	264
Note 2	Immobilisations corporelles	265
Note 3	Participations	265
Note 4	Prêts	265
Note 5	Stocks	266
Note 6	État des échéances des créances	266
Note 7	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	267
Note 8	Capitaux propres	267
Note 9	Provisions réglementées	267
Note 10	Provisions pour risques et charges	268
Note 11	Avances conditionnées	268
Note 12	État des échéances des dettes	269
Note 13	Produits à recevoir et charges à payer	269
Note 14	Chiffre d'affaires	270
Note 15	Charges de personnel	270
Note 16	Résultat financier	270
Note 17	Résultat exceptionnel	271
Note 18	Impôts sur les bénéfices	271
Note 19	Situation fiscale latente	272
Note 20	Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice	272
Note 21	Parties liées	272
Note 22	Plan d'attribution d'actions gratuites	273
Note 23	Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché	274
Note 24	Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	274
Note 25	Effectif moyen pendant l'exercice	274
Note 26	Engagements hors bilan	275
Note 27	Autres informations	275
Note 28	Événements postérieurs à la clôture	276
Note 29	Liste des filiales et participations	277

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	31/12/2025
Concessions, brevets et droits similaires	2	—	—	2
Logiciels	121 486	15 637	(2 081)	135 042
Immobilisations en cours	23 065	2 028	(15 157)	9 936
Avances et acomptes	—	16	(16)	—
VALEURS BRUTES	144 553	17 681	(17 254)	144 980
Amortissements logiciels	(65 434)	(11 924)	2 081	(75 277)
Dépréciations logiciels ^(a)	(22 817)	(16 719)	2 040	(37 496)
VALEURS NETTES	56 302	(10 962)	(13 133)	32 206

(a) Les dépréciations de 22,8 M€ à l'ouverture concernent les actifs IBM Watson. Elles ont été constatées à la suite de la rupture du partenariat par Merative (ex-IBM Watson) en octobre 2022, et au recentrage stratégique tel qu'annoncé en janvier 2023. Ces actifs ayant été mis en service en 2024, la dépréciation est reprise au même rythme que les dotations aux amortissements. L'augmentation des dépréciations de 16,7 M€ est liée, d'une part, à une dépréciation des actifs de la Société pour 12,1 M€ à la suite de test de dépréciation mené à la clôture 2025, et d'autre part, à une dépréciation d'actifs incorporels relatifs à une étude clinique aux États-Unis demandée par la FDA pour 4,6 M€ (voir ci-dessous pour plus de détails).

Capitalisation des études précliniques et cliniques requises par la Food and Drug Administration aux États-Unis

Courant décembre 2017, Guerbet LLC a reçu une demande de la FDA (Food and Drug Administration) de réaliser deux études précliniques et une étude clinique pour le Dotarem[®], produit également commercialisé aux États-Unis pour lequel l'agrément a été obtenu en 2013.

En novembre 2022, Guerbet LLC a reçu une deuxième demande de la FDA faisant référence à l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) obtenue pour Elucirem[™] en septembre 2022. Comme pour le Dotarem[®], la FDA demande à Guerbet de réaliser deux études précliniques et une étude clinique.

Ces études entrent dans le cadre des *Post Marketing Requirements* (PMR) régis par la section 505(o) du FDCA (*Federal Food, Drug and Cosmetic Act*). Elles sont obligatoires, mais le résultat ne remet pas en question la commercialisation des produits sur le marché américain. En effet, selon la FDA,

« *the results from completed studies provide additional information that can lead to safety labeling changes, support expanded use of a drug, or alleviate concerns about a potential drug risk* ».

Dans le cadre des règles Groupe, les coûts liés aux études précliniques et cliniques, intervenant après obtention d'un agrément, répondent aux critères de comptabilisation en immobilisation.

Au 31 décembre 2025, 2,4 M€ ont été capitalisés pour les études précliniques et 4,6 M€ pour l'étude clinique au titre de la PMR pour le Dotarem[®] et Elucirem[™]. Les études précliniques ont été mises en service en 2024. Des discussions avec la FDA tendent vers un arrêt de l'étude clinique telle que définie initialement. Les 4,6 M€ capitalisés au 31 décembre 2025 ont ainsi été dépréciés en totalité.

NOTE 2 Immobilisations corporelles

	31/12/2024	Augmentations 2025 ^(a)	Diminutions 2025	31/12/2025
Terrains	1 554	—	—	1 554
Constructions	116 259	1 921	(946)	117 233
Installations techniques, matériel et outillage industriels	203 859	5 614	(4 405)	205 067
Autres immobilisations corporelles	16 774	193	(360)	16 606
Immobilisations en cours	27 066	10 488	(8 207)	29 346
Avances et acomptes	283	1 135	(894)	524
VALEURS BRUTES	365 795	19 350	(14 813)	370 332
Amortissements terrains	—	—	—	—
Amortissements constructions	(81 233)	(4 895)	946	(85 182)
Amortissements installations techniques, matériel et outillage industriel	(149 220)	(8 876)	4 405	(153 691)
Amortissements autres immobilisations corporelles	(14 182)	(662)	362	(14 483)
AMORTISSEMENTS	(244 635)	(14 434)	5 713	(253 356)
DÉPRÉCIATIONS ^(a)	(21)	(15 553)	—	(15 574)
VALEURS NETTES	121 139	(10 637)	(9 100)	101 402

(a) L'augmentation des dépréciations de 15,6 M€ est liée à une perte de valeur des actifs (matériel industriel) de la Société à la suite de test de dépréciation mené à la clôture 2025.

NOTE 3 Participations

	31/12/2024	Augmentations 2025	Diminutions 2025	31/12/2025
VALEUR BRUTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	359 754	1 313	(1 330)	359 737
Dépréciations des titres de participations ^(a)	(106 300)	(77 916)	6 903	(177 314)
VALEUR NETTE DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE	253 454	(76 603)	5 573	182 423

(a) Les dépréciations complémentaires sur les titres de participations concernent principalement les filiales Guerbet America pour 45 M€ et Guerbet Ireland Unlimited Co. pour 30 M€.

Ces montants correspondent aux titres détenus au 31 décembre. Les informations financières par filiales et autres participations sont détaillées dans la [note 29 Liste des filiales et participations](#). Les dotations et les reprises pour dépréciation des titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

NOTE 4 Prêts

	2025	2024
Prêts au personnel	9	12
Autres prêts	927	2 091

NOTE 5 Stocks

	2025	2024
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENTS		
Montant brut	34 856	29 876
Dépréciations	(1 222)	(337)
MONTANT NET	33 634	29 539
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS		
Montant brut	67 944	64 638
Dépréciations	(20 452)	(14 684)
MONTANT NET	47 492	49 954
MARCHANDISES		
Montant brut	37 775	39 917
Dépréciations	(274)	(410)
MONTANT NET	37 501	39 508
MONTANT NET TOTAL	118 627	119 001

Les stocks bruts de matières premières ont augmenté en raison de la réduction d'activité de nos sites API, en particulier X-Ray (Lanester). Cette baisse d'activité a nécessité le maintien d'un niveau de stock et d'une couverture conformes à nos objectifs, entraînant mécaniquement une accumulation de matières non consommées.

À noter également que Guerbet a fait évoluer son calcul de dépréciation des stocks à rotation lente, sans que celui-ci ait d'impact matériel dans les comptes au 31 décembre 2025.

NOTE 6 État des échéances des créances

	2025			2024
	Montants bruts	1 an au plus	Plus d'un an	
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
Prêts	936	39	897	2 103
Autres immobilisations financières	287	—	287	135
Clients douteux ou litigieux	1	1	—	1
Autres créances clients ^(a)	103 206	103 206	—	153 825
Personnel et comptes rattachés	18	18	—	8
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	—	—	—	39
État, impôt sur les bénéfices ^(b)	8 649	2 410	6 239	13 305
État, taxe sur la valeur ajoutée	5 870	5 870	—	3 189
État, créances diverses	68	68	—	264
Groupe et associés	170 968	170 968	—	143 880
Débiteurs divers	5 990	5 990	—	4 767
Charges constatées d'avance	2 990	2 990	—	2 673
TOTAL	298 983	291 560	7 423	326 557

(a) Dont baisse des créances clients Groupe de 30 M€ et des factures à établir liées aux ajustements de prix de transfert pour de 20 M€.

(b) Dont CIR pour un total de 6 M€ (2 M€ en 2022, 4 M€ en 2025).

NOTE 7 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placements et disponibilités sont constituées de 25 992 actions propres d'une valeur nominale de 1 € représentant une valeur brute totale de 483 K€ et des disponibilités pour un montant de 80,5 M€.

Une partie des actions propres est destinée à l'attribution des actions gratuites, l'autre partie est liée au contrat de liquidité mis en place en mars 2022 avec Exane BNP Paribas. Ce contrat

visait à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des actions, et d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au démarrage, 600 K€ en numéraire ont été affectés par Guerbet S.A. à la mise en œuvre du contrat.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 9 995 actions ont été acquises au cours de l'exercice et figurent au compte de liquidité au 31 décembre 2025.

NOTE 8 Capitaux propres

	2025	2024
CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	203 702	183 286
Dividendes distribués	—	(6 321)
Dividendes portés en report à nouveau (liés aux actions propres)	—	16
Augmentation capital social et prime d'émission et de fusion	—	—
Résultat de l'exercice	(61 155)	27 916
Subventions	335	—
Provisions réglementées	(2 019)	(1 196)
CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE L'EXERCICE	140 863	203 702

	2025
NOMBRE D' ACTIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 641 115
Création d'actions par levée de stock-options	—
NOMBRE D' ACTIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	12 641 115

NOTE 9 Provisions réglementées

	31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025	31/12/2025
Provision pour amortissements dérogatoires	58 088	6 896	(8 916)	56 069
TOTAL	58 088	6 896	(8 916)	56 069

NOTE 10 Provisions pour risques et charges

	31/12/2024	Dotations 2025	Reprises 2025 (provision utilisée/ reclassée)	Reprises 2025 (provision non utilisée)	31/12/2025
Indemnités de départ en retraite (exploitation) ^(a)	14 724	1 703	(2 760)		13 667
Risque de change d'exploitation ^(b)	4 931	3 796		(4 930)	3 796
Risque de change financier ^(b)	10 392	21 176		(10 392)	21 176
Autres (exploitation) ^(c)	4 504	3 226	(522)	(3 418)	3 791
Autres (financier) ^(d)	5 867	1 864	(2 145)		5 586
Autres (exceptionnel)	2 544		(2 544)		
TOTAL	42 962	31 765	(7 971)	(18 740)	48 016

(a) Indemnités de départ en retraite :

L'entreprise n'a pas d'engagements en matière de pensions, de compléments de retraite ou d'avantages similaires, à l'exception d'un engagement en matière de compléments de retraite pour ses mandataires. Le calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite prend comme hypothèse que 100 % des départs en retraite seront volontaires. La provision pour indemnité de départ en retraite ne couvre pas les mandataires sociaux au 31 décembre 2025.

Les principales hypothèses actuarielles appliquées pour l'évaluation de la provision des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Taux d'actualisation financière :

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2025 est de 4,10 %.

Taux de rotation :

Le taux de rotation est établi à partir de statistiques et selon les axes d'analyse tels que statut et âge du salarié, selon leur pertinence.

Taux d'augmentation des salaires :

Le taux d'augmentation des salaires retenu pour le calcul de l'engagement au 31 décembre 2025 est de 2,5 %.

Taux de charges sociales :

Le taux de charges sociales retenu au 31 décembre 2025 est de 48,10 %.

Taux de mortalité :

Les tables retenues pour la France métropolitaine sont les tables TH 00-02 et TF 00-02 décalée.

Taux d'inflation :

Le taux d'inflation retenu au 31 décembre 2025 est de 2 %.

(b) Risque de change :

Conformément au règlement 2015-05, la provision pour perte de change distingue les transactions commerciales et les transactions financières en devises étrangères.

Transactions commerciales : 3,8 M€.

Transactions financières : 21,2 M€.

(c) Autres (exploitation) : dont provision pour attribution d'actions gratuites aux salariés pour un montant de 0,7 M€ et provision pour litiges commerciaux de 1,7 M€.

(d) Autres (financier) : dont provision au titre du contrat OSEO pour un montant de 5,3 M€ et 263 K€ pour rappel d'impôt.

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2025, Guerbet S.A. n'a plus de passifs éventuels (se référer à la note 11 ci-après pour plus d'informations).

NOTE 11 Avances conditionnées

En décembre 2008, la demande d'aide pour le projet de recherche franco-allemand « Iseult » déposée auprès d'OSEO a été approuvée par la Commission européenne. Un financement a été obtenu sur les dépenses engagées, à 39 % sous forme d'avances remboursables et à 61 % sous forme de subvention.

Un avenant au contrat a été signé en juin 2020 afin de revoir les conditions d'atteinte des derniers jalons et le versement des aides associées, mais aussi afin de modifier les modalités de

retours financiers en cas de commercialisation d'un produit issu du projet.

Au 31 décembre 2025, 10 M€ d'avances remboursables reçues de 2008 à 2020 au titre de cette convention d'aide sont comptabilisés au bilan en « Avances conditionnées ». En complément, une provision pour charge au titre de la prime de remboursement de 9 M€ prévue au contrat est constituée depuis 2021. La provision s'élève à 5,3 M€ à fin 2025.

NOTE 12 État des échéances des dettes

	2025				2024
	Montant brut	1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut
Concours bancaires courants et soldes créditeurs courants	148	148	—	—	119
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit hors concours bancaires courants ^(a)	308 702	41 702	267 000	—	260 023
Emprunts et dettes financières diverses ^(b)	100 015	—	50 000	50 015	100 015
Fournisseurs et comptes rattachés	61 445	61 445	—	—	79 419
Personnel et comptes rattachés	16 992	16 992	—	—	23 293
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 666	7 666	—	—	7 521
État : impôt sur les bénéfices	—	—	—	—	1 736
État : TVA	776	776	—	—	1 819
État : autres impôts, taxes et assimilés	3 505	3 505	—	—	8 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 075	3 075	—	—	3 261
Groupe et associés	85 073	85 073	—	—	115 937
Autres dettes ^(c)	15 858	15 858	—	—	9 376
Produits constatés d'avance	367	367	—	—	301
TOTAL	603 622	278 606	225 000	100 015	611 139

(a) Dont 292 M€ correspondant au refinancement de la dette par un crédit syndiqué auprès des banques.

(b) Dont 100 M€ correspondant au refinancement de la dette par des obligations de relance et un placement privé obligataire.

(c) Cette variation s'explique par le changement des flux de prix de transfert ne transitant plus systématiquement par Guerbet S.A.

Les emprunts comprennent une clause prévoyant une valeur maximale du ratio « Endettement financier net/EBITDA », qui varie selon les années.

La valeur maximale du ratio est de 3,5. Guerbet S.A. a obtenu, en décembre 2025, une dérogation (waiver) sur la valeur maximale de son ratio d'endettement. Le plafond du ratio a ainsi été porté à 4,8. Au 31 décembre 2025, il s'élève à 3,96.

NOTE 13 Produits à recevoir et charges à payer

	2025	2024
PRODUITS À RECEVOIR		
Créances rattachées à des participations	—	—
Clients et comptes rattachés ^(a)	12 104	32 471
Autres créances ^(b)	5 199	4 641
TOTAL	17 303	37 112
CHARGES À PAYER		
Emprunts et dettes financières	3 319	3 023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 259	51 542
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales ^(c)	20 894	32 073
Autres dettes ^(d)	13 278	9 376
Intérêts courus sur découvert	148	119
TOTAL	76 898	96 132

(a) Dû principalement à des factures à établir liées aux ajustements de prix de transfert pour un montant total de 10 M€.

(b) Dont 5,1 M€ d'avoirs à recevoir liés aux ajustements de prix de transfert.

(c) Dont 2,7 M€ de rappel d'impôts pour les années 2021 et 2022.

(d) Dû principalement à des avoirs à établir liés aux ajustements de prix de transfert pour un montant total de 7 M€.

NOTE 14 Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par zone géographique (hors services)

	2025	2024
France	84 913	87 454
Export	355 768	412 330
TOTAL	440 681	499 784

Chiffre d'affaires par gamme de produits (hors services)

	2025	2024
Rayons X	224 781	284 382
IRM	153 387	165 661
IMAGERIE DIAGNOSTIQUE	378 168	450 043
RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE	62 513	49 741
TOTAL	440 681	499 784

NOTE 15 Charges de personnel

	2025	2024
Salaires et traitements	65 521	69 701
Charges sociales	31 106	34 835
TOTAL	96 627	104 536

NOTE 16 Résultat financier

	2025	2024
Dividendes ^(a)	29 021	21 733
Intérêts nets ^(b)	(13 181)	(14 278)
Résultat de change	7 949	(3 346)
Provision nette sur titre de participation ^(c)	(71 014)	22 804
Autres ^(d)	(8 788)	(12 666)
TOTAL	(56 012)	14 248

(a) Dont dividendes reçus de Guerbet Ireland pour 15 M€, Guerbet Asia Pacific Ltd. pour 3 M€, Medex pour 4 M€ et Guerbet France pour 3 M€.

(b) Dont charge d'intérêts sur emprunts de 16 M€, produit d'intérêts nets sur comptes courants de 5 M€.

(c) Cette variation est due principalement aux dotations de provisions sur titres de Guerbet America pour 45 M€ et Guerbet Ireland Unlimited Co. pour 30 M€.

(d) Dont 10,4 M€ en reprises et 21,2 M€ en dotations de provisions pour risques et charges et une reprise de dépréciation de compte courant de 4 M€.

Conformément au règlement ANC 2015-05, le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges » pour un montant de 5 M€ et « Autres produits » pour un montant de 2 M€ en 2025.

NOTE 17 Résultat exceptionnel

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, seuls les événements majeurs et inhabituels sont inscrits en compte de résultat exceptionnel à compter du 1^{er} janvier 2025.

	2025	2024
Produit ou (charge) net(te) sur provisions réglementées	2 019	3 869
Dépréciation des immobilisations ^(a)	(32 271)	—
Valeur nette comptable sur sorties d'immobilisations ^(b)	(2 094)	(77)
Autres	—	45
TOTAL	(32 346)	3 837

(a) Cette charge correspond d'une part à une dépréciation des actifs de la Société à hauteur de 27,7 M€ à la suite de test de dépréciation mené à la clôture 2025 et à une dépréciation d'actifs incorporels relatifs à une étude clinique aux États-Unis demandée par la FDA pour 4,6 M€ (se référer aux notes 1 et 2 sur les immobilisations pour plus de détails).

(b) Il s'agit de la valeur des immobilisations sorties à la suite de l'arrêt d'un projet R&D.

NOTE 18 Impôts sur les bénéfices

Depuis 1988, le Groupe a opté pour l'intégration fiscale. Les sociétés suivantes font partie historiquement du périmètre de l'intégration fiscale : Guerbet S.A. (société-mère et tête de groupe d'intégration fiscale) et Simafex. À compter de l'exercice 2014, les sociétés Medex et Guerbet France sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale. Les charges d'impôt sont supportées comptablement par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Les produits d'impôts liés aux déficits sont conservés chez la société-mère. Les économies réalisées par le groupe d'intégration fiscale non liées aux déficits (rectifications liées à certaines opérations intragroupe) sont

conservées chez la société-mère et constatées chez celle-ci en produits. Les crédits d'impôt recherche, apprentissage, famille et compétitivité emploi sont réalloués aux sociétés qui les ont générés. Les économies d'impôt résultant des déficits fiscaux des filiales leur seront réallouées par imputation sur leurs bénéfices fiscaux ultérieurs. La perte fiscale (déficit reportable) d'ensemble au taux normal du groupe d'intégration fiscale s'élève pour l'année 2025 à 6,1 M€. Le produit d'impôt du groupe d'intégration fiscale s'élève à 3,7 M€ après imputation des crédits d'impôt, dont celui du crédit d'impôt recherche 2025 pour 4,1 M€.

Le produit ou la charge d'impôt figurant au compte de résultat s'analyse ainsi :

	2025	2024
Produit ou (charge) d'impôt du Groupe	4 184	2 794
Charge d'impôt en provenance des filiales intégrées	2 437	1 573
Économie d'impôt réallouée aux filiales intégrées	(1 113)	(1 303)
Autres charges d'impôt	(510)	(166)
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	4 998	2 898

Le produit ou la charge d'impôt de la société tête de Groupe se répartit ainsi :

	2025	2024
IS sur résultat courant	5 269	3 623
IS sur résultat exceptionnel	(235)	(929)
Autres charges d'impôt	(35)	204
PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPÔT DE LA SOCIÉTÉ TÊTE DE GROUPE	4 998	2 898

Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

Pour l'exercice 2025, les charges de ce type supportées par Guerbet S.A. correspondent à des amortissements de voitures de tourisme pour un montant de 250 K€.

NOTE 19 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente de Guerbet S.A. a été calculée sur la base de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 1988. De ce fait, les impôts payés d'avance résultant du décalage entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal, et les impôts à payer sur des éléments de capitaux propres (provisions réglementées) ont été déterminés pour l'ensemble des sociétés intégrées fiscalement.

	2025	2024
Impôts nets latents sur différences temporaires (impôts payés d'avance)	14 429	16 123
Impôts latents sur capitaux propres (impôts à payer)	17 859	18 256

Ces impôts latents ont été calculés à des taux prospectifs basés sur la loi de finances pour 2025 et majorés de la contribution sociale.

NOTE 20 Effet de l'application des règles fiscales sur le résultat de l'exercice

Afin de bénéficier de certaines dispositions fiscales, la Société est tenue de comptabiliser au compte de résultat (résultat exceptionnel) des écritures qui ne présentent pas le caractère de charges ou de produits comptables.

	2025	2024
Résultat avant impôts	(66 153)	25 018
Dotations ou reprise nette de provisions réglementées et d'amortissements dérogatoires	(2 019)	(1 196)
Résultat corrigé avant impôts	(64 134)	26 213

NOTE 21 Parties liées

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

Le 22 septembre 2025, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services avec la société MVE SAS détenue et dirigée par Monsieur Eric Drapé, administrateur. Le contrat a été conclu le 25 septembre 2025. Il prévoit la fourniture de prestations de conseil et d'accompagnement pour la mise en place d'actions visant à améliorer la performance opérationnelle dans le domaine industriel et la *supply chain*.

Au titre de l'exercice 2025, 43,2 K€ ont été versés à la société MVE SAS.

Abandon de créances consenti aux entreprises liées et mis en œuvre au cours de l'exercice 2025

Néant.

NOTE 22 Plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'administration a, en date du 25 novembre 2025, arrêté un nouveau plan d'attribution d'actions (Plan 8) destiné à certains salariés et dirigeants de Guerbet et de ses filiales françaises et étrangères.

Les hypothèses retenues pour les plans d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2025 sont décrites ci-après :

	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8
Date d'octroi	22/09/2022	01/07/2023	01/07/2024	25/11/2025
Date d'acquisition	22/09/2025	01/07/2026	01/07/2027	30/04/2028
Durée d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	28 mois
Cours à la date d'octroi	17,92	17,00	35,20	13,64
Taux de dividendes anticipés	2 %	2,3 %	2,5 %	2,7 %
Taux sans risque	1,50 %	2,80 %	2,60 %	2,10 %
Volatilité	37 %	36 %	38 %	46 %
Taux de <i>turnover</i>	2,06 %	2,06 %	5,71 %	5,71 %
Probabilité de réalisation des conditions de performance	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo	Selon le modèle Monte-Carlo

Il reste 37 678 actions gratuites en cours d'attribution pour le Plan 6 et 29 897 actions gratuites pour le Plan 7. Un nouveau plan (8) est en vigueur depuis le 25 novembre 2025. Voici le détail au 31 décembre 2025 :

Type de plan	Nombre d'instruments initialement attribués	Nombre d'instruments définitivement attribués	Date d'attribution	Fin période d'acquisition (sous condition de présence)	Période d'acquisition en années	Engagement par plan
AGAP (régime 6)	110 599		2023	2026	3	467 K€
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2025	37 678					
AGAP (régime 7)	77 867		2024	2027	3	683 K€
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2025	29 897					
AGAP (régime 8)	169 133		2025	2028	2	0 K€
NOMBRE D' ACTIONS VIVANTES AU 31/12/2025	169 133					

L'engagement total, depuis le premier plan d'attribution d'actions (datant du 28 septembre 2016), a été évalué au moyen du modèle Monte-Carlo avec la formule de Black & Scholes.

En application de ces plans, il a été comptabilisé une dotation aux provisions de 694 K€ pour les actions restant à attribuer au 31 décembre 2025.

NOTE 23 Éléments susceptibles d'engendrer des risques de marché

Risque de taux de change

La majeure partie du risque de change comptable de Guerbet S.A. est liée aux financements des différentes filiales réalisés dans la devise fonctionnelle de ces dernières, ainsi qu'aux flux intragroupe en majorité libellés dans la devise fonctionnelle des filiales. Les montants les plus significatifs sont sur l'USD

(72 M€), le BRL (37 M€), le JPY (20 M€) et le KRW (9 M€). Guerbet S.A. couvre une partie de son exposition de change en procédant à des swaps de change et à des opérations de change à terme.

Risque de taux d'intérêt

En novembre 2023, Guerbet S.A. a couvert la tranche B de son crédit syndiqué, soit 150 M€, au travers de différents instruments, pour moitié sous forme de swaps de taux d'intérêt et pour moitié sous forme de tunnels (achat de caps et vente de floors) à échéance le 30 juin 2028.

La valeur de marché (*mark to market*) au 31 décembre 2025 des instruments dérivés de taux s'élevait à -1,5 M€.

Le calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt est effectué sur la dette brute à taux variable non couverte (153,4 M€), ainsi que sur la quote-part de la dette couverte par des tunnels (75 M€). La dette de Guerbet S.A. est intégralement libellée en euros.

Une variation à la hausse de 100 points de base sur l'Euribor induirait une augmentation du coût de la dette 2,3 M€ sur un an, tandis qu'une baisse de 100 points de base entraînerait une réduction de 1,6 M€.

Risque de liquidité

En juillet 2023, Guerbet S.A. a finalisé le refinancement de sa dette par la mise en place d'une ligne de crédit syndiqué de 350 M€, dont une ligne de crédit confirmée de 100 M€ d'une durée de cinq ans. Au 31 décembre 2025, cette ligne était disponible à hauteur de 33 M€.

Ce dispositif a été complété par l'émission d'obligations EuroPP pour un montant de 50 M€ et une durée de six ans et demi et l'émission d'obligations Relance pour un montant de 50 M€ sur une période de huit ans permettant ainsi à Guerbet de diversifier ses sources de financement, d'étaler les échéances de sa dette et d'en augmenter la maturité moyenne.

En fin d'année, la Société dispose également de *cash* disponible à hauteur de 80,5 M€.

NOTE 24 Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

	2025	2024
Rémunérations allouées aux mandataires sociaux	510	839

Il s'agit des rémunérations perçues au titre de leur fonction de mandataires sociaux et au titre de leur fonction salariée.

NOTE 25 Effectif moyen pendant l'exercice

	2025	2024
Ouvriers, employés	184	186
Techniciens, agents de maîtrise	406	404
Cadres	460	444
EFFECTIF MOYEN TOTAL	1 050	1 034

NOTE 26 Engagements hors bilan

	2025	2024
Avals et cautions et autres engagements donnés aux tiers pour le compte des entreprises liées	16 741	25 388
Avals et cautions donnés aux tiers et autres engagements	1 655	1 917
Engagements de crédit-bail immobilier et mobilier dont redevances :	5 162	2 721
• à moins de 1 an	1 588	1 976
• entre 1 et 5 ans	3 574	745
• à plus de 5 ans	—	—
Dettes assorties de garanties	—	—
TOTAL	23 558	30 026

	Redevances de crédit-bail payées en 2025	Redevances de crédit-bail payées en 2024
Sur crédits-bails immobiliers	—	—
Sur crédits-bails mobiliers	1 588	1 648
TOTAL	1 588	1 648

Les éléments financiers afférents aux biens mobiliers et immobiliers en crédits-bails sont les suivants :

	2025	2024
Valeur des biens mobiliers et immobiliers	4 483	7 035
Dotations aux amortissements si les biens avaient été acquis par l'entreprise	747	1 157
Valeur résiduelle des biens en fin de contrat	—	—

Pour 2025, le détail de ces biens en crédits-bails par nature se présente comme suit :

	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Installations techniques, matériels et outillage	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	4 483	747	1 639	2 844
TOTAL	4 483	747	1 639	2 844

Au 31 décembre 2025, Guerbet S.A. a un engagement de souscription dans le fonds commun de placement dans l'innovation – Truffle Capital – pour un montant maximal de 15 M€, dont 14,6 M€ déjà versés.

Dans le cadre de demandes de la FDA aux États-Unis de réaliser diverses études précliniques et/ou cliniques réglementaires pour des produits de contraste déjà mis sur le marché (*Post*

Marketing Requirements), Guerbet S.A. a signé des contrats de collaboration avec d'autres acteurs du secteur des produits de contraste pour le partage financier et l'organisation des études. À ce titre, les engagements financiers s'élèvent à 1,8 M€ pour la période 2026-2028.

Enfin, Guerbet S.A. apporte son soutien financier à sa filiale Guerbet Japan KK.

NOTE 27 Autres informations

Néant.

NOTE 28 Événements postérieurs à la clôture

Contrôle fiscal

Le 20 janvier 2026, Guerbet S.A. a été notifiée d'un contrôle par l'administration fiscale portant sur les exercices 2023 et 2024. À la date de l'arrêté des comptes, aucun élément ne permet de mesurer le niveau de risque éventuel.

Liquidité

Depuis le 31 décembre 2025, Guerbet S.A. a tiré le solde disponible sur sa ligne de crédit confirmé pour un total de 33 M€.

Gouvernance

Le 28 janvier 2026, Guerbet a annoncé la nomination de Monsieur Karim Boussebaa en qualité de Directeur Général du Groupe. Cette nomination a pris effet le 2 février 2026.

À cette même date, Monsieur Jérôme Estampes reprend ses fonctions de Directeur des Affaires Financières Groupe et Sénior Vice-Président Développement des Affaires et Licences.

Le 11 mars 2026, Guerbet a annoncé la nomination, lors du Conseil d'administration, de Monsieur Antoine Fady en qualité de censeur avec effet immédiat. La nomination de Monsieur Fady, en qualité d'administrateur, sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale du 22 mai 2026. À la suite de cette Assemblée générale, il sera proposé au Conseil d'administration de Guerbet la nomination de Monsieur Antoine Fady en qualité de Président, en remplacement de Monsieur Jean-Hugues Lecat.

Tensions géopolitiques

L'évolution de la situation au Moyen-Orient est suivie de près par Guerbet au regard des éventuelles conséquences indirectes qui pourraient impacter l'environnement économique dans lequel il opère (coût des matières premières, coût d'approvisionnement, coût d'acheminement de ses produits...).

La Société n'a pas d'intérêts directs dans les zones de conflit et, par conséquent, elle estime que la situation aura des effets limités sur ses opérations et performances financières pour les périodes futures.

NOTE 29 Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
A – TITRES DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE GUERBET										
Filiales										
Simafex (France)	1 280	30 992	100	1 224	1 224	1 334	354	53 890		3 202
Medex (France)	180	5 249	100	3 000	738			10 649	4 000	(3 975)
Intrasense (France)	2 636	(923)	56	12 880	7 109	8 804	676	3 248		(9 344)
Martins & Fernandes (Portugal)	410	426	100	1 224	1 159			3 772		329
Guerbet Laboratories Ltd. (Royaume-Uni)	4 992	(231)	100	5 643	5 643		38	14 443		1 578
SA Guerbet N.V. (Belgique)	541	703	100	379	379		500	12 248	1 197	794
Guerbet SPA (Italie)	8 000	6 404	100	8 743	8 743		2 000	24 917	500	1 710
Laboratorios Farmaceuticos Guerbet (Espagne)	781	5 881	100	790	790			19 197		1 532
Guerbet A.G. (Suisse)	537	4 551	100	304	304			35 620		2 534
Guerbet Imaging Switzerland AG (Suisse)	83	805	100	13 370	—			—		(41)
Guerbet Austria G.M.B.H. (Autriche)	73	80	100	146	146			2 366		25
Guerbet Ireland Unlimited Company (Irlande)	41 650	17 743	100	141 700	85 096		5 164	81 198	15 000	4 398
Guerbet Czech Republic s.r.o. (République tchèque)	357	(34)	100	329	329			1	304	264
Guerbet A.S. (Turquie)	238	60	100	4 503	—			701		(104)
Accurate Medical Therapeutics Ltd. (Israël) ^(a)	2	8 581	100	38 258	—	23 215		895		(31 271)
Guerbet South Africa Pty Ltd. (Afrique du Sud)	182	1 388	100	777	777		10	5 869		350
Guerbet Korea Ltd. (Corée)	4 941	(1 472)	100	8 202	8 202			25 774		244
Guerbet Taiwan (Taïwan)	190	1 442	100	191	191			12 762		(1 039)
Guerbet Japan KK (Japon)	5 323	(2 196)	100	5 904	775	19 889		46 626		(435)
Guerbet Mexicana (Mexique)	2 779	507	100	3 600	3 600	5 376		12 764		373
Guerbet Imagem do Brasil, Ltda. (Brésil)	24 247	(10 951)	100	16 162	16 162			42 331		6 927
Guerbet Chile Limitada (Chili)	616	386	100	416	378			11 243		791
Guerbet Panama S.A. (Panama)	326	(219)	100	1 009	87	967		1 778		(54)
Guerbet Australia Pty Ltd. (Australie)	967	1 400	100	1 577	1 577			14 487		454
Guerbet America LLC (États-Unis)	—	75 793	100	69 000	23 877	5 442	557	—		(10 682)

(a) Les avances ont été dépréciées à hauteur de 28,7 M€.

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation (en K€)	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances accordés	Cautions et avals	Chiffre d'affaires produits	Dividendes	Résultat dernier exercice clos
Guerbet GmbH (Allemagne)	25	12 546	100	1 629	1 629			26 783		177
Gestion Especializada Loro (Mexique)	2 380	(1 787)	100	2 256	892			—		240
Guerbet Colombia SAS (Colombie)	13	(1 206)	100	1 572	—			5 025		(484)

B – TITRES DONT LA VALEUR BRUTE N'EXCÈDE PAS 1 % DU CAPITAL DE GUERBET

Filiales

Abalux (France)	1		100	1	—					
Guerbet France (France)	2	17 238	100	2	2			86 829	3 000	3 676
Guerbet Nederland B.V. (Pays-Bas)	91	677	100	92	92			14 547	1 500	1 102
Guerbet Asia Pacific Ltd. (Hong Kong)	—	27 326	100	NS	NS			86 837	3 100	2 642
Guerbet Poland SP.Z.O.O. (Pologne)	8	152	100	70	70			714	401	237
Guerbet Imaging Panama S.A. (Panama)	468	(6 009)	100	NS	NS	7 401		4 611		(301)
Guerbet India (Inde)	79	133	100	97	97			4 298		(125)

Participations

Participations dans les sociétés françaises	N.C.			76	76					NS
Truffle				13 296	10 964					
Molecular Medical Ltd.				250	250					
Nuclidium				1 063	1 063					

(a) Les avances ont été dépréciées à hauteur de 28,7 M€.

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
• brute :	17 107	327 944	13 372	1 313
• nette :	9 073	160 995	11 040	1 313
Montant des prêts et avances accordés	10 138	62 290	—	—
Montant des cautions et avals	354	8 946	—	—
Montant des dividendes encaissés	7 000	22 002	—	—

Pour les filiales en dehors de la zone euro et le capital, les capitaux propres ont été convertis au taux de clôture, et le résultat a été converti au taux de moyen au 31 décembre 2025.

6.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Guerbet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de l'exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « a) Changement de méthode comptable » des règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations – Point clé de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des prêts et avances accordés aux filiales

Paragraphes e) et f) des règles et méthodes comptables et notes 3, 4 et 6 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation et les prêts et avances accordés aux filiales rattachées, figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour des montants nets respectifs de 182 millions d'euros et 131 millions d'euros. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice des entités concernées. Les prêts et avances accordés aux filiales sont comptabilisés à leur valeur nominale et éventuellement dépréciés en fonction des risques grevant leur recouvrabilité.

La détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et de la valeur recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales, qui représentent un montant particulièrement significatif, requiert l'exercice du jugement de la Direction. Nous avons donc considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur de ces actifs. Nous avons vérifié que l'estimation de ces valeurs par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation appliquée et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les titres de participation dont la valeur est significative ou qui présentent un risque spécifique de perte de valeur, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de leur valeur d'inventaire ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur la quote-part de situation nette : rapprocher la quote-part de situation nette retenue pour les besoins du test de dépréciation avec les états financiers audités de la filiale concernée ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés : apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire obtenue au regard des éléments à disposition à date et rapprocher la quote-part de cette valeur d'inventaire avec la valeur nette comptable des titres ;
- pour les titres de participation pour lesquels l'évaluation de la valeur d'inventaire est fondée sur une méthode de référence : apprécier la cohérence de la méthode et de la valeur d'inventaire retenue ;
- pour les titres de participation pour lesquels une approche d'évaluation multicritères a été retenue : rapprocher la valeur d'inventaire avec le cours de Bourse et apprécier la cohérence de la valeur d'inventaire issue des flux de trésorerie actualisés.

Nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des prêts et avances accordés aux filiales au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Paragraphe « Dépréciation des actifs de la Société » des événements significatifs et notes 1 et 2 de l'annexe des comptes annuels

Risque identifié

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan au 31 décembre 2025 pour des montants nets respectifs de 32 millions d'euros et 101 millions d'euros.

Comme indiqué dans le paragraphe « Dépréciation des actifs de la société » des événements significatifs des notes annexes, un test de dépréciation des actifs corporels et incorporels de la société a été réalisé à la suite de l'identification d'un indice de perte de valeur.

Le test a été effectué au niveau du regroupement des actifs (besoin en fonds de roulement compris) de la société, hors actifs liés à l'activité de holding (notamment les titres de participation et les comptes courants). La valeur actuelle des actifs regroupés est basée sur un multiple d'EBITDA déterminé selon une approche multicritère. La perte correspondant à la différence avec la valeur nette comptable des actifs pour 27,7 millions d'euros a été allouée de manière proportionnelle à la valeur nette comptable des actifs corporels et incorporels, sans réduire leur valeur en dessous de leur valeur vénale.

L'appréciation de la valeur actuelle de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif au regard du bilan et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour déterminer les hypothèses utilisées pour réaliser le test de dépréciation.

Notre réponse

Nous avons apprécié le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur actuelle de ces actifs.

Nos travaux ont consisté, avec l'assistance de nos spécialistes en évaluation à :

- prendre connaissance des modalités d'évaluation de la valeur actuelle des actifs regroupés pour les besoins du test de dépréciation ;
- comparer le multiple retenu à ceux issus de nos bases de données internes ;
- vérifier les calculs et l'exactitude arithmétique du test de dépréciation réalisé et de la répartition de la perte sur les actifs corporels et incorporels ;
- examiner le caractère approprié des informations données dans le paragraphe « Dépréciation des actifs de la Société » des événements significatifs de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre Société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Guerbet par l'Assemblée générale du 23 mai 2008 pour le cabinet Crowe HAF et du 26 mai 2023 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Crowe HAF était dans la 18^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars était dans la 3^e année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI

Forvis Mazars SA
Bruno POUGET

6.5 **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Guerbet,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Protocole transactionnel avec Monsieur David Hale

Personne concernée : Monsieur David Hale, Directeur général de votre Société jusqu'au 22 septembre 2025.

Nature et objet de la convention : le 22 septembre 2025, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un Protocole transactionnel entre votre Société et Monsieur David Hale (ci-après « le Protocole »).

Le Protocole a été conclu le 8 octobre 2025 et son objet est de prévenir, par l'effet d'une renonciation irrévocable de chacune des parties aux différends les opposant, tous litiges, nés ou latents, actuels ou futurs, qui pourraient survenir entre votre Société et Monsieur David Hale à raison du départ de celui-ci, en contrepartie de concessions réciproques et sans reconnaissance de responsabilité de part ou d'autre.

Conditions financières : le Protocole prévoit :

- une indemnité totale de 360 000 euros dont :
 - 350 000 euros bruts au titre d'une contrepartie à l'engagement de non-concurrence, versée mensuellement pendant une période de 24 mois à compter de la date du Protocole, soit 14 583,33 euros bruts par mois,
 - 10 000 euros hors taxes au titre de frais de conseil, engagés par Monsieur Hale dans le cadre de sa révocation et de la négociation du Protocole ;
- la prise en charge d'un accompagnement personnalisé d'une durée de 12 mois par un cabinet de conseil de son choix spécialisé dans la recherche de fonctions de direction équivalentes à celles précédemment occupées par Monsieur David Hale ;
- la mise à disposition d'un véhicule de fonction jusqu'au 31 décembre 2025.

Au titre de cet accord transactionnel, votre Société a versé 43 750 euros d'indemnités pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Motifs retenus par le Conseil d'administration justifiant de l'intérêt de la convention pour votre société : le Conseil d'administration a considéré que la conclusion du Protocole permet à la Société de préserver ses intérêts dans le contexte du départ de son dirigeant (i) en éteignant tout litige potentiel et (ii) en la protégeant contre des actes de concurrence de son ancien Directeur Général.

Contrat de prestation de services avec la société MVE SAS

Personne concernée : Monsieur Eric Drapé, administrateur de votre Société et Président de la société MVE SAS.

Nature et objet de la convention : le 22 septembre 2025, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un contrat de prestation de services de conseil avec la société MVE SAS (ci-après « le Contrat »). Le Contrat a été conclu le 25 septembre 2025 pour une durée de 4 mois débutant à compter de sa dernière date de signature et a donc pris fin en date du 25 janvier 2026.

Le Contrat prévoit la fourniture à votre Société de prestations de conseil et d'accompagnement pour la mise en place d'actions visant à améliorer sa performance opérationnelle dans le domaine industriel et la supply chain.

Conditions financières : le Contrat prévoit une rémunération de 3 000 euros hors taxes par jour effectif de prestation, dans la limite de 60 000 euros hors taxes.

Au titre de cette convention, votre Société a versé 43 200 euros hors taxes de prestations de services à la société MVE SAS pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Motifs retenus par le Conseil d'administration justifiant de l'intérêt de la convention pour votre Société : la conclusion du contrat de prestation est conforme à l'intérêt social de votre société en lui permettant de bénéficier de l'expertise et de la compétence reconnue de la société MVE SAS dans le domaine des opérations techniques.

Protocole transactionnel avec Madame Pascale Auger

Personne concernée : Madame Pascale Auger, administratrice de votre société jusqu'au 23 mai 2025.

Nature et objet de la convention : le 4 avril 2025, votre Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un accord transactionnel entre votre Société et Madame Pascale Auger afin de régler amiablement et définitivement les conditions de la démission de Madame Pascale Auger.

L'accord transactionnel a été conclu le 5 avril 2025 et il contient :

- une renonciation irrévocable et mutuelle à toute instance ou action en justice en relation avec la cessation des fonctions de Madame Pascale Auger ;
- les stipulations usuelles relatives à la confidentialité et au non-dénigrement, pour une durée de cinq ans à compter de la signature de l'accord ;
- la démission de Madame Pascale Auger de son mandat d'administratrice, au jour de la conclusion de l'accord transactionnel, avec effet à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024, soit le 23 mai 2025.

Conditions financières : votre Société a versé à Madame Pascale Auger, à la date effective de sa démission, une indemnité transactionnelle, forfaitaire, globale et définitive, et pour solde de tout compte, égale, avant toute déduction, à un montant brut de 35 000 €.

L'accord transactionnel prévoit que Madame Pascale Auger recevra la rémunération au titre de son activité d'administratrice lors de l'exercice 2024 et de l'exercice 2025 (jusqu'à la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024) qui serait due par votre Société et qui ne lui aurait pas encore été versée à la date de l'accord transactionnel.

Au titre de cet accord transactionnel, votre Société a versé 35 000 euros bruts d'indemnité transactionnelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Motifs retenus par le Conseil d'administration justifiant de l'intérêt de la convention pour votre Société : l'accord transactionnel est conforme à l'intérêt social de votre société en la protégeant contre toute action contentieuse et s'inscrit par ailleurs dans la volonté de votre société de renouveler sa gouvernance.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Levallois-Perret, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Crowe HAF
Membre de Crowe Global
David KHAROUBI

Forvis Mazars SA
Bruno POUGET



1

2

3

4

5

6

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	288
7.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	288
7.3	PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	288
7.4	CAPITAL SOCIAL	289
7.4.1	Historique du capital social	289
7.4.2	Titres non représentatifs du capital social	289
7.5	ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC	289

7.6	INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ	290
7.6.1	Forme juridique et dénomination sociale	290
7.6.2	Date de constitution	290
7.6.3	Registre du commerce et des sociétés (RCS)	290
7.6.4	Exercice social	290
7.7	STATUTS (EXTRAITS)	291
7.7.1	Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration	291
7.7.2	Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices	292
7.7.3	Dispositions statutaires liées au capital	292
7.7.4	Autres dispositions statutaires	292
7.8	TABLES DE CONCORDANCE	293
7.8.1	Prospectus européen	293
7.8.2	Rapport financier annuel	296

7.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Karim Boussebaa, Directeur Général.

7.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant aux pages 91 et suivantes, présente un

tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Villepinte, le 19 mars 2026

Karim Boussebaa
Directeur Général

7.3 PERSONNES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

	Premier mandat	Dernier renouvellement	Expiration du mandat
FORVIS MAZARS Représenté par M. Bruno Pouget 61, rue Henri-Regnault 92075 Paris-La Défense cedex	Assemblée générale du 26 mai 2023		Assemblée générale relative à l'exercice 2028
CROWE HAF Membre du réseau Crowe Global représenté par M. David Kharoubi 16, rue Camille-Pelletan 92300 Levallois-Perret	Assemblée générale du 23 mai 2008	Assemblée générale du 20 mai 2022	Assemblée générale relative à l'exercice 2027

7.4 CAPITAL SOCIAL

7.4.1 Historique du capital social

Toutes les augmentations de capital correspondent à des levées de souscription d'actions.

Événement	Date du Conseil d'administration constatant l'augmentation de capital	Nombre de titres créés	Nombre d'actions composant le capital social	Capital social (en €)
Augmentation de capital	6 janvier 2009	15 396	3 019 965	12 079 860
Augmentation de capital	19 janvier 2010	21 796	3 041 761	12 167 044
Augmentation de capital	19 janvier 2011	8 285	3 050 046	12 200 184
Division par 4 du nominal ^(a)	Non applicable	12 200 184	12 200 184	12 200 184
Augmentation de capital	11 mars 2015	8 000	12 208 184	12 208 184
Augmentation de capital	9 février 2016	135 290	12 343 474	12 343 474
Augmentation de capital	28 mars 2017	157 774	12 501 148	12 501 148
Augmentation de capital	27 mars 2018	62 210	12 563 358	12 563 358
Augmentation de capital	26 mars 2019	17 903	12 581 261	12 581 261
Augmentation de capital	24 mars 2020	14 900	12 596 161	12 596 161
Augmentation de capital	24 mars 2021	6 513	12 602 674	12 602 674
Augmentation de capital	23 mars 2022	38 441	12 641 115	12 641 115

(a) Intervenue le 23 janvier 2014.

7.4.2 Titres non représentatifs du capital social

Non applicable.

7.5 ACCESSIBILITÉ DU DOCUMENT AU PUBLIC

Les Documents de référence sont disponibles sur le site internet www.guerbet.com sous la rubrique « Investisseurs », tout comme les autres documents liés à l'information réglementée (rapports financiers semestriels, communiqués de presse, déclarations mensuelles du nombre d'actions et de droits de vote, etc.).

De plus, conformément aux dispositions légales, tout Actionnaire peut venir exercer son droit de communication permanent et ainsi venir consulter les documents cités à l'article L. 225-15 du Code de commerce au siège social situé au 15, rue des Vanesses, 93420 Villepinte.

7.6 INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUR LA SOCIÉTÉ

7.6.1 **Forme juridique et dénomination sociale**

La dénomination sociale de la Société est Guerbet. Elle est organisée sous la forme d'une société anonyme (SA) à Conseil d'administration de droit français régie par le Code de commerce. Le siège social se situe au 15, rue des Vanesses, 93420

Villepinte ; le numéro de téléphone est le +33 (0)1 45 91 50 00 et l'adresse internet est www.guerbet.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).

7.6.2 **Date de constitution**

La société Guerbet a été créée le 16 juillet 1926 par transformation d'une société en participation, fondée en 1901 en société en commandite simple, puis transformée en société anonyme le 1^{er} janvier 1965. La forme « Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance » a été adoptée le 27 octobre 2001 avant d'être modifiée lors de l'Assemblée

générale mixte du 21 mai 2010 pour passer sous la forme « Société anonyme à Conseil d'administration ». La date d'expiration de la Société est le 30 juin 2100 sauf dissolution anticipée ou prorogation, comme ce fut le cas pour 99 années lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1998.

7.6.3 **Registre du commerce et des sociétés (RCS)**

La société Guerbet est identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 308491521 tandis que son activité est rattachée au code APE 2120 Z – Fabrication de préparations pharmaceutiques.

Son numéro de LEI est : 969500WW1U1WQ059L135.

7.6.4 **Exercice social**

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

7.7 STATUTS (EXTRAITS)

7.7.1 Dispositions statutaires régissant le fonctionnement des organes de direction et d'administration

7.7.1.1 Pouvoirs du Conseil d'administration (article 12)

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration donne les autorisations prévues par la loi (notamment celles prévues aux termes des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce) ainsi que, à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers, les autorisations mentionnées sous l'article 14 des présents statuts.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de Comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

À peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur Général, au(x) Directeur(s) Général(aux) délégué(s) et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

7.7.1.2 Pouvoirs du Directeur Général (article 14)

Sous réserve des limitations légales, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, à titre de Règlement Intérieur et sans que les limitations puissent être opposées aux tiers, le Conseil d'administration peut limiter l'étendue des pouvoirs du Directeur Général.

7.7.1.3 Pouvoirs du Directeur Général délégué (article 14)

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Toutefois, il dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.



1

2

3

4

5

6

7

7.7.2 Dispositions statutaires régissant la répartition des bénéfices

Répartition statutaire du résultat (article 24)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, il est prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour distribuer aux Actionnaires un premier dividende, non cumulatif, égal à 6 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée générale prélève toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe un, est réparti entre tous les Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque Actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions de ce dividende ou de ces acomptes sur dividende.

7.7.3 Dispositions statutaires liées au capital

Les dispositions statutaires liées au capital sont détaillées dans la troisième partie de ce Document, « Capital et actionariat ».

7.7.4 Autres dispositions statutaires

Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la recherche, le développement et l'invention de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- la fabrication, l'achat et la commercialisation de tous produits pharmaceutiques ou chimiques, ainsi que de tous dispositifs médicaux ;
- le développement et la commercialisation de services, sous quelques formes que ce soit, directement ou indirectement liées aux activités pharmaceutiques et médicales et plus généralement aux activités de santé ;
- toutes activités industrielles, commerciales et financières, directement ou indirectement liées à cet objet, y compris les activités de recherche, et la création, l'acquisition, la détention, l'exploitation et la vente de brevets, de licences, de savoir-faire et plus généralement de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle ;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

7.8 TABLES DE CONCORDANCE

7.8.1 Prospectus européen

La table de concordance du Document d'enregistrement universel permet d'identifier les informations prévues par les annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document d'enregistrement universel de Guerbet déposé auprès de l'AMF.

	Rubrique	Page
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1	Personnes responsables des informations	<u>288</u>
1.2	Déclaration des personnes responsables	<u>288</u>
1.3	Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	Non applicable
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	Non applicable
1.5	Déclaration de l'autorité compétente	Non applicable
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Noms et adresses	<u>288</u>
2.2	Changement éventuel	Non applicable
3	Facteurs de risques	<u>102</u>
4	Informations concernant l'émetteur	
4.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	<u>290</u>
4.2	Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	<u>290</u>
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	<u>290</u>
4.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	1 ; <u>290</u>
5	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	<u>18</u>
5.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	<u>18-33</u>
5.1.2	Nouveaux produits ou services importants lancés sur le marché	<u>18-33</u>
5.2	Principaux marchés	<u>24</u>
5.3	Événements importants	<u>94</u>
5.4	Stratégie et objectifs	<u>2-33 ; 94</u>
5.5	Dépendance de l'émetteur à l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	<u>33</u>
5.6	Déclaration sur la position concurrentielle	<u>25</u>
5.7	Investissements	
5.7.1	Investissements importants réalisés	<u>7 ; 26-33 ; 93</u>
5.7.2	Principaux investissements en cours ou que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes et méthodes de financement	Non applicable
5.7.3	Co-entreprises et engagements pour lesquels l'émetteur détient une proportion significative du capital	Non applicable
5.7.4	Questions environnementales	Non applicable
6	Structure organisationnelle	
6.1	Description sommaire du Groupe	<u>4-17</u>
6.2	Liste des filiales importantes	<u>34-35 ; 246</u>

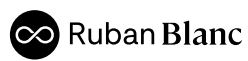
Rubrique	Page
7 Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	<u>94</u>
7.1.1 Évolution des résultats et de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extrafinancière	91-96 ; 110 ; 208-211 ; 113-206
7.1.2 Prévisions de développement futur et activité en matière de recherche et de développement	<u>27</u>
7.2 Résultat d'exploitation	<u>93</u>
7.2.1 Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements	<u>102-108</u>
7.2.2 Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	<u>92-110</u>
8 Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	84-86 ; 97 ; 208-211 ; 234-235 ; 267
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	<u>94</u> ; <u>210</u>
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	208-210 ; 222-224 ; 269
8.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	100-105 ; 233
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues	<u>210</u>
9 Environnement réglementaire	<u>103</u>
10 Informations sur les tendances	
10.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel	92-112
10.2 Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	92-112
11 Prévisions ou estimations du bénéfice	
11.1 Prévisions ou estimations de bénéfice publiées	92-112
11.2 Déclaration énonçant les principales hypothèses de prévision	Non applicable
11.3 Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	Non applicable
12 Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1 Informations concernant le Conseil d'administration et la Direction générale	<u>38</u>
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction générale	<u>40</u>
13 Rémunérations et avantages	
13.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	<u>61</u>
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	<u>61</u>
14 Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	39
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur	<u>40</u>
14.3 Informations sur les Comités du Conseil	<u>55-80</u>
14.4 Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	<u>ZZ</u>
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	Non applicable
15 Salariés	
15.1 Nombre de salariés	4 ; 150 ; 239
15.2 Participations et stock-options	37-90 ; 86-88 ; 273
15.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	<u>84</u> ; <u>157-159</u>

Rubrique	Page
16 Principaux Actionnaires	
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du Document d'enregistrement universel	<u>84-86</u>
16.2 Existence de droits de vote différents	<u>84</u>
16.3 Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	<u>88</u>
16.4 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	Non applicable
17 Transactions avec des parties liées	<u>272</u>
18 Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	
18.1.1 Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et le rapport d'audit	207 257 du DEU 2024 173 du DEU 2023
18.1.2 Changement de date de référence comptable	Non applicable
18.1.3 Normes comptables	<u>212-216</u>
18.1.4 Changement de référentiel comptable	<u>212-216</u>
18.1.5 Informations financières en normes comptables françaises	<u>251-278</u>
18.1.6 États financiers consolidés	<u>208-248</u>
18.1.7 Date des dernières informations financières	<u>212</u>
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	Non applicable
18.3 Audit des informations financières annuelles	<u>247-248</u>
18.4 Informations financières pro forma	Non applicable
18.5 Politique de distribution de dividendes	Non applicable
18.5.1 Description de la politique de distribution de dividende et de toute restriction applicable	Non applicable
18.5.2 Montant du dividende par action	<u>83</u>
18.6 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	Non applicable
18.7 Changement significatif de la situation financière	<u>94</u>
18.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	Non applicable
18.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	<u>94</u>
19 Informations supplémentaires	
19.1 Capital social	<u>289</u>
19.1.1 Capital social souscrit	<u>84 ; 109</u>
19.1.2 Titres non représentatifs du capital	<u>289</u>
19.1.3 Actions détenues par l'émetteur	<u>84</u>
19.1.4 Information sur les valeurs mobilières	Non applicable
19.1.5 Conditions d'acquisition	Non applicable
19.1.6 Informations sur le capital de tout membre de groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options	Non applicable
19.1.7 Historique du capital social	<u>289</u>
19.2 Actes constitutifs et statuts	<u>290-291</u>
19.2.1 Objet social	<u>292</u>
19.2.2 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	<u>90</u>
19.2.3 Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	<u>88</u>
20 Contrats importants	Non applicable
21 Documents disponibles	<u>289</u>

7.8.2 Rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier les principales informations prévues à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rubrique	Page
Comptes annuels de la Société	251-278
Comptes consolidés du Groupe	208-246
Rapport de gestion	91-112
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	38
Rachat par la Société de ses propres actions	85
Attestation du responsable du document	288
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	279-283
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	247-250
Honoraires des Commissaires aux comptes	245



Conception et réalisation : Ruban Blanc

Crédits photos : © Guerbet





www.guerbet.com

let's get connected

